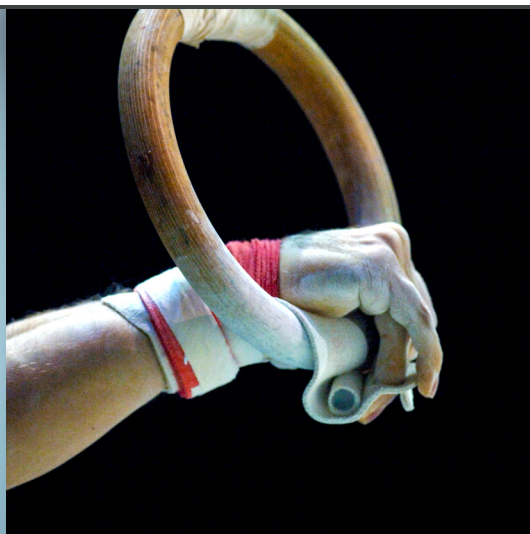
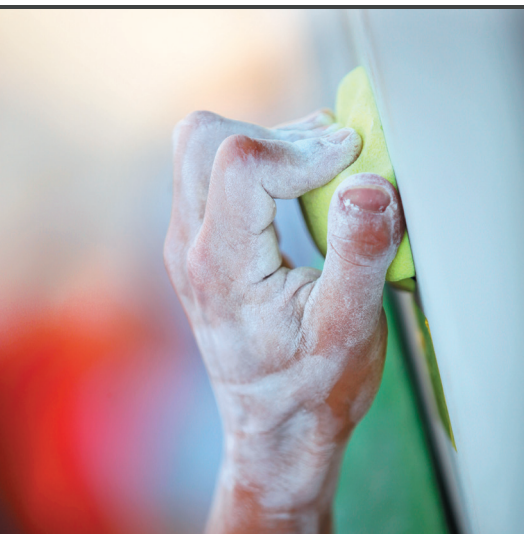




s p o r t > s p o r t a i n m e n t



DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL

2021



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

2020-2021

Incluant le Rapport financier annuel

Ce Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 18 juin 2021 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

En application de l'article 19 du règlement (UE) 2017/1129, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel :

- Les comptes consolidés établis en norme IFRS et les comptes annuels établis en normes françaises au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes y afférents qui sont contenus dans le Document d'Enregistrement Universel D.20-0642 déposé auprès de l'AMF le 30 juin 2020.
- Les comptes consolidés établis en norme IFRS au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019 ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes y afférents qui sont contenus dans le Document d'Enregistrement Universel D.19-0803 déposé auprès de l'AMF le 11 septembre 2019.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (<http://www.groupe-abeo.com/>).

Informations sur le marché et la concurrence

Le Document d'Enregistrement Universel contient, notamment au Chapitre 1 « *Présentation du Groupe* », des informations relatives aux marchés du Groupe et à sa position concurrentielle. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Les informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant, et la Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur ces marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Informations prospectives

Le Document d'Enregistrement Universel contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir » ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable, notamment le Règlement général de l'AMF et le Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les Abus de marché (« Règlement MAR »). Ces informations sont mentionnées dans différents chapitres du Document d'Enregistrement Universel et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs du Groupe concernant, notamment, le marché dans lequel il évolue, sa stratégie, sa croissance, ses résultats, sa situation financière, sa trésorerie et ses prévisions. Les informations prospectives mentionnées dans le Document d'Enregistrement Universel sont données uniquement à la date du Document d'Enregistrement Universel. Le Groupe opère dans un environnement concurrentiel et en constante évolution. Il ne peut donc anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels.

Indicateurs alternatifs de performance

Le Document d'Enregistrement Universel contient certains indicateurs de performance du Groupe dont la publication n'est pas requise, ou qui ne reprennent pas une définition prévue par les normes comptables IFRS, notamment l'EBITDA courant ou le volume d'affaires. Ces indicateurs sont explicités dans la section 5.2.1 « *Présentation générale* » page 242.

Le Groupe présente ces indicateurs car il les considère comme des indicateurs supplémentaires de performance fréquemment utilisés par les analystes, investisseurs et autres organismes concernés par l'évaluation des sociétés opérant sur les mêmes segments de marché que le Groupe et pour lesquels de tels indicateurs peuvent se révéler utiles afin de mettre en évidence les tendances sous-jacentes des performances opérationnelles du Groupe. Cependant ces indicateurs utilisés comme instruments d'analyse comportent des limites et ne doivent pas être considérés comme des substituts adéquats des indicateurs définis par les normes comptables IFRS et peuvent ne pas constituer des éléments de comparaison satisfaisants vis-à-vis d'indicateurs intitulés de la même manière par d'autres sociétés (voir Chapitre 5 « *Informations sur les comptes consolidés* » du présent Document d'Enregistrement Universel pour une discussion plus approfondie de ces indicateurs de performance, leur définition et des réconciliations avec certains indicateurs conformes aux normes comptables IFRS comparables).

La Société estime se conformer aux dispositions des orientations de l'ESMA « Indicateurs alternatifs de performance » (ESMA/20151415) et ainsi qu'à celle de la position AMF DOC-2015-12.

Arrondis

Certaines données chiffrées (y compris les données financières) et pourcentages présentés dans le présent Document d'Enregistrement Universel ont fait l'objet d'arrondis. Ainsi, les totaux présentés dans le présent Document d'Enregistrement Universel peuvent légèrement différer de ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques décrits au Chapitre 2 « *Risques et contrôle interne* » du Document d'Enregistrement Universel avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, à la date du Document d'Enregistrement Universel, pourraient également avoir un effet défavorable significatif.

Table des matières

Chapitre 1. Présentation du groupe	17
1.1 Principales activités	18
1.1.1 Trois activités complémentaires portées par des marques leaders à forte notoriété	19
1.1.2 Une offre alliant innovation, qualité, sécurité adaptation aux usages locaux et proximité des clients	26
1.1.3 Historique	28
1.1.4 Activité pour l'exercice clos le 31 mars 2021	31
1.1.5 Faits marquants de l'exercice clos le 31 mars 2021	41
1.1.6 Evènements postérieurs à la clôture	43
1.1.7 Perspectives et tendances	44
1.2 Marché dans lequel évolue ABEO	44
1.2.1 Un marché mondial porteur	44
1.2.2 Un groupe de référence au positionnement unique	49
1.2.3 L'environnement réglementaire	52
1.3 Objectifs et stratégie	53
1.3.1 Une stratégie de développement ambitieuse basée sur une combinaison de croissance organique et de croissance externe	53
1.3.2 Stratégie RSE	58
1.4 Propriétés immobilières et équipements	59
1.5 Organigramme juridique et opérationnel	60
1.5.1 Organigramme juridique	60
1.5.2 Sociétés du groupe	60
1.5.3 Un organigramme opérationnel qui reflète les 3 activités du groupe	61
1.5.4 Un organigramme basé sur une politique de diversité	66
1.6 Contrats importants	67
1.6.1 Partenariats avec la fédération et organisations sportives	67
1.6.2 Conventions significatives conclues avec des apparentés	68
1.6.3 Conventions de prestations de services	70
Chapitre 2. Risques et contrôle interne	72
2.1 Principaux facteurs de risques	73
2.1.1 Risques opérationnels et industriels	75
2.1.2 Risques financiers	78
2.1.3 Risques stratégiques	84
2.1.4 Risques juridiques	86
2.1.5 Mise à jour des litiges et procédures judiciaires en cours	88
2.2 Gestion des risques et contrôle interne	88
2.2.1 Objectifs de la gestion des risques et du contrôle interne	88
2.2.2 Environnement de contrôle interne	89
2.2.3 Procédures de contrôle interne mises en œuvre dans l'entreprise	91

2.2.4 Procédures de contrôle relatives à l'information comptable et financière mises en œuvre dans l'entreprise	93
2.3 Politique d'assurance	95
Chapitre 3. Gouvernement d'entreprise	97
3.1 Structure de gouvernance, composition et fonctionnement des organes de Direction et d'administration	98
3.1.1 Structure de gouvernance	98
3.1.2 Organisation et fonctionnement des organes de direction et d'administration	99
3.1.3 Composition du Conseil d'administration	106
3.1.4 Déclarations concernant les membres du Conseil d'administration et la direction générale	110
3.1.5 Informations complémentaires relatives aux membres du Conseil d'administration	111
3.1.6 Le comité de direction, organe opérationnel en charge de l'exécution de la stratégie fixée par le Conseil d'Administration	129
3.2 Rémunérations des mandataires sociaux	131
3.2.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux	131
3.2.2 Montant des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux	136
3.3 Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital d'ABEO	143
3.3.1 Attribution gratuite d'actions	143
3.3.2 Stock-options	149
3.3.3 Intéressement et participation	156
3.3.4 Epargne salariale- Actionnariat salarié	156
3.3.5 Plan d'épargne pour la retraite	156
3.3.6 Opérations sur titres des dirigeants mandataires sociaux	156
3.4 Opérations avec les apparentés	157
3.4.1 Opérations intragroupe	157
3.4.2 Conventions conclues ou poursuivies avec des administrateurs au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021	160
3.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés	161
3.5.1 Conventions soumis à l'approbation de l'assemblée générale	162
3.5.2 Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale	162
Chapitre 4. Déclaration de Performance Extra-Financière	164
4.1 Déclaration de performance extra-financière- 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (articles L. 225-102-1 alinéa 5, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de Commerce)	165
4.1.1 Contribuer à la santé, au développement et au bien-être par le sport et le loisir sportif	170
4.1.2 Créer une valeur ajoutée durable par un comportement exemplaire	187
4.1.3 Le co-développement comme axe stratégique	195
4.1.4 Maîtriser les impacts environnementaux de l'ensemble de notre chaîne de valeur	204

4.2	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière	218
	Chapitre 5. Informations sur les comptes consolidés	223
5.1	Investissements et financements	224
5.1.1	Principaux investissements réalisés entre le 1 ^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021	224
5.1.2	Trésorerie et capitaux	225
5.2	Examen de la situation financière et du résultat	234
5.2.1	Présentation générale	234
5.2.2	Comparaison des comptes au 31 mars 2021 et 31 mars 2020	246
5.3	Comptes consolidés	257
5.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	325
	Chapitre 6. Informations sur les comptes sociaux	331
6.1	Informations sur les Comptes sociaux	332
6.1.1	Compte de résultat	332
6.1.2	Bilan	334
6.1.3	Annexes aux comptes sociaux	336
6.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	359
	Chapitre 7. ABEO et ses actionnaires	367
7.1	Capital et actionariat	368
7.1.1	Cotation	368
7.1.2	Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance (Articles L. 233-7 et 233-12 du Code de commerce)	368
7.1.3	Franchissement de seuil au cours de l'exercice clos au 31 mars 2021 et depuis le commencement de l'exercice clos le 31 mars 2022	370
7.1.4	Opérations réalisées par les dirigeants et mandataires sociaux sur les titres de la société	371
7.1.5	Evolution du capital	371
7.1.6	Prises de participation significatives ou de contrôle (L. 233-6 du Code de commerce)	371
7.1.7	Autres titres donnant accès au capital – plans d'options d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions	371
7.1.8	Politique en matière de distribution de dividendes	372
7.1.9	Informations des statuts relatives à l'actionariat	372
7.1.10	Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'assemblée générale	377
7.1.11	Tableau des délégations de compétence accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'opérations sur le capital	378
7.2	Programme de rachat d'actions	385
7.3	Cours de bourse/informations boursières	386
7.3.1	Evolution du titre	386
7.3.2	Suivi analystes	387
7.4	Information sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	387

7.5	Résolutions qui seront présentées à l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2021	390
7.5.1	Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2021	390
7.5.2	Projets de résolutions	392
	Chapitre 8. Informations complémentaires	401
8.1	Informations concernant l'émetteur	402
8.1.1	Dénomination sociale et objet social de la société (acte constitutif)	402
8.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la société	402
8.1.3	Date de constitution et durée	402
8.1.4	Siège social de la société, forme juridique et législation applicable	402
8.1.5	Document d'information annuel	403
8.1.6	Documents accessibles au public	404
8.1.7	Calendrier de communication 2021	404
8.2	Responsables de l'information	405
8.2.1	Personne responsable du Document d'enregistrement universel	405
8.2.2	Attestation du responsable de l'URD	405
8.2.3	Contrôleurs légaux des comptes	406
	Chapitre 9. Tables de concordance	408
9.1	Table de concordance du Document d'Enregistrement Universel	409
9.2	Table de concordance du Rapport de gestion	415
9.3	Table de concordance du Rapport sur le gouvernement d'entreprise	417
9.4	Table de concordance du Rapport Financier Annuel	419
9.5	Table de concordance de la Déclaration de Performance Extra-Financière	420

LE MOT D'OLIVIER ESTÈVES

Président Directeur Général

Madame, Monsieur, Cher actionnaire,

Au cours de l'exercice écoulé, notre Groupe et son environnement ont été confrontés à l'une des plus importantes crises sanitaires de l'ère moderne. Nous avons tous été marqués par cette crise, tout en constatant avec satisfaction combien nos équipes ont été solidaires et agiles durant cette période et je tenais à les remercier.

En tant qu'entreprise responsable, notre préoccupation première, dès le début de la pandémie, a été d'assurer la santé et la sécurité de l'ensemble de nos employés. Nous avons immédiatement pris des mesures pour mettre en place des protocoles sanitaires sur tous nos sites visant à assurer la reprise d'activité de nos collaborateurs en toute sécurité.

Dans un contexte sans précédent qui a impacté tous les marchés du Groupe, avec la fermeture des salles de sport et loisirs pendant la majeure partie de l'exercice, ABEO a également démontré son agilité et sa capacité d'adaptation rapide. Avec un chiffre d'affaires de 174 M€ sur l'ensemble de l'exercice 2020/21, la baisse des ventes a ainsi pu être limitée à 26%.

D'un point de vue opérationnel, pour faire face à cette situation, nous avons rapidement déployé un plan de performance afin de limiter l'impact de la baisse d'activité, protéger la rentabilité du Groupe et préparer le rebond.

Ainsi, l'EBITDA courant de l'exercice 2020/21 ressort à 19,1 M€, contre 22,2 M€ un an auparavant, soit un taux de marge opérationnelle en hausse de 1,6 point à 11% du chiffre d'affaires. Un niveau remarquable en période de crise qui traduit l'efficacité des mesures mises en œuvre et une diminution du point mort de plus de 20% en année pleine.

Le Groupe s'est également attaché à préserver ses équilibres financiers : ABEO a dégagé sur l'exercice une marge brute d'autofinancement largement positive et des free cash flows de 15,4 M€, notamment grâce à la réduction du Besoin en Fonds de Roulement et à une gestion prudente des investissements.

Les premiers indicateurs 2021/22 sont encourageants. La sortie de crise mondiale va ainsi conduire à la réouverture progressive des marchés clés du Groupe. 2021 sera également l'année des Jeux Olympiques de Tokyo, pour lesquels ABEO a remporté l'ensemble des marchés sur lesquels nous pouvions concourir : équipement des buts de basket de l'ensemble des stades avec notre marque Schelde, équipements de gymnastique artistique avec notre marque Spieth et son partenaire japonais, et équipement des murs d'escalade, nouveau sport olympique, avec notre marque Entre-Prises.

Le Groupe a su s'adapter et repenser son organisation afin de préserver sa rentabilité et ses ressources financières. Nous pouvons nous appuyer sur des fondamentaux humains, industriels, technologiques et financiers solides qui nous permettent de poursuivre avec ambition notre développement créateur de valeur. ABEO ressort renforcé de cette période et compte profiter pleinement d'une dynamique de marché qui reste porteuse.



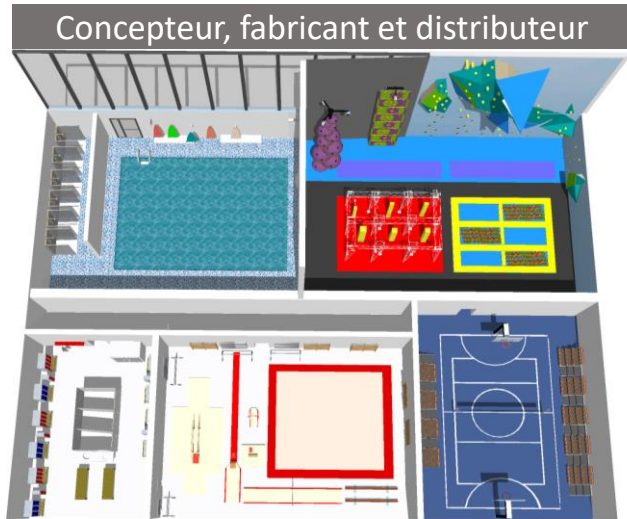
PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE



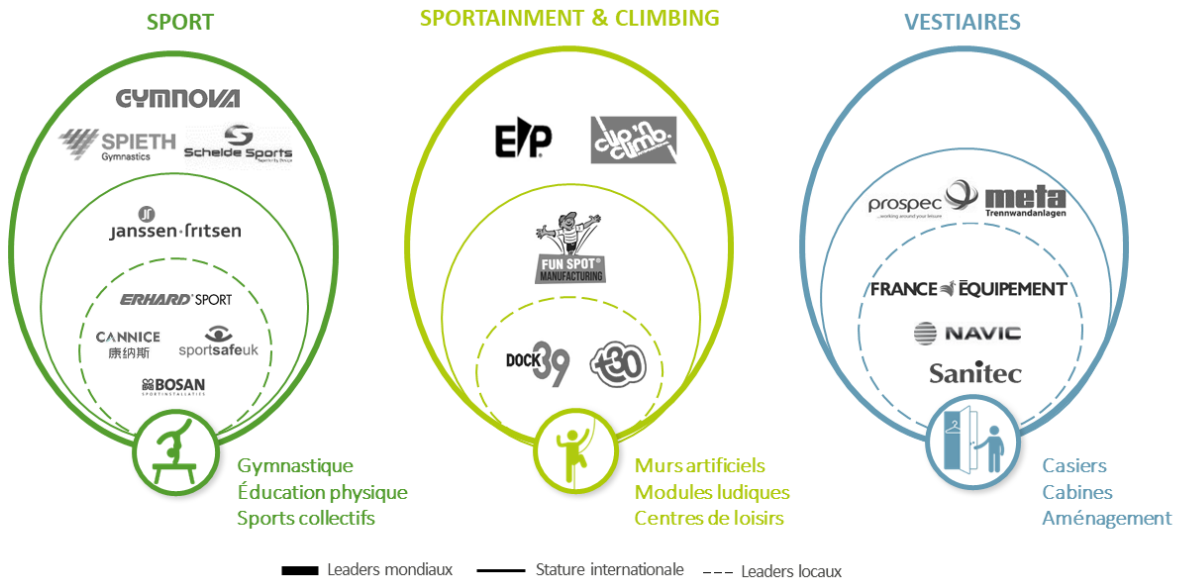
ABEO est un acteur de référence sur le marché des équipements dédiés à la pratique des sports et des loisirs à destination des professionnels, estimé à 5 Md€ dans le monde*.

Sur ce marché, le Groupe est un acteur global unique, dont l'activité principale est la conception, la fabrication et la distribution d'équipements destinés aux centres sportifs et de loisirs : agrès de gymnastique et tapis de réception, équipements de sports collectifs et d'éducation physique, murs d'escalade et centres d'escalade et de loisirs, aménagements de vestiaires. Ces activités s'articulent au sein d'ABEO en 3 divisions : Sport, Sportainment & Escalade, et Vestiaires.

* Estimation société



Un positionnement unique avec un portefeuille de marques leaders





Exercice 2020/21 – du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021



73%
des ventes à
l'international
(mars 2021)



1 339
collaborateurs
(équivalent temps plein)



61
sociétés



14 pays
une présence
internationale



16
sites de
production

Chiffre
d'affaires
174 M€
Au 31 mars 2021



SPORT

49%
du CA



SPORTAINMENT &
ESCALADE

21%
du CA



VESTIAIRES

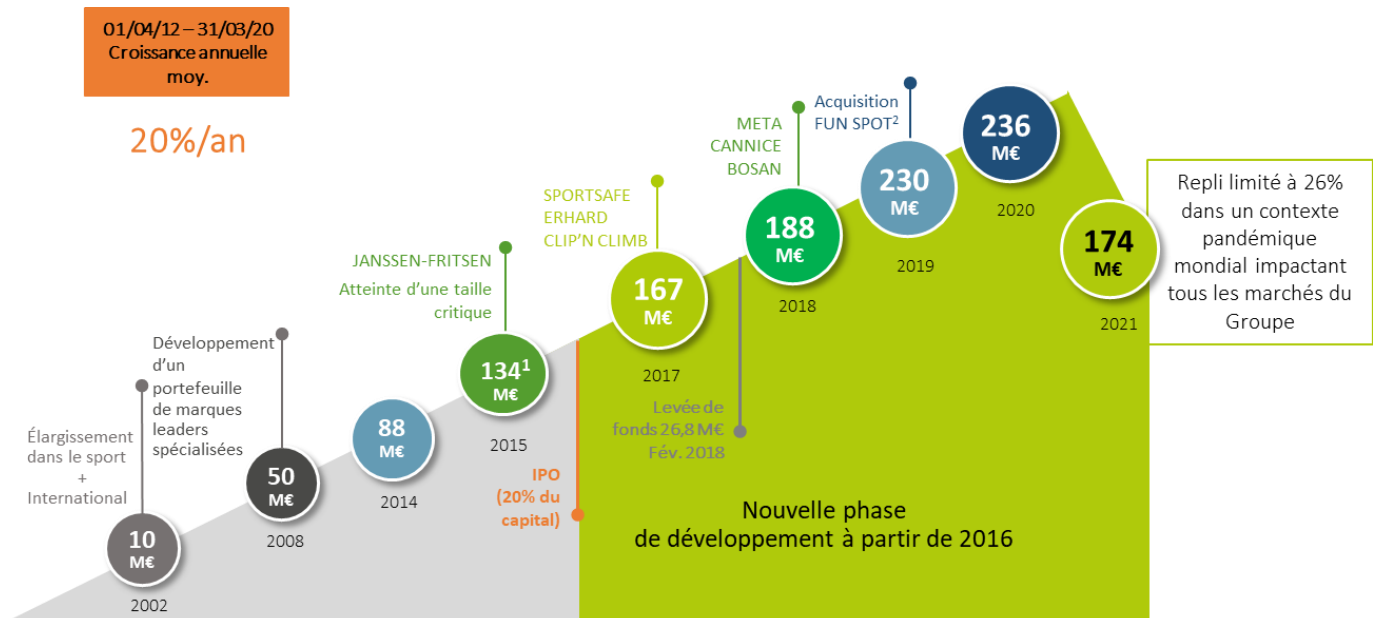
30%
du CA



3 contrats de fournisseur unique pour les JO de Tokyo
8 accords de partenariat avec des fédérations nationales majeures ou des athlètes



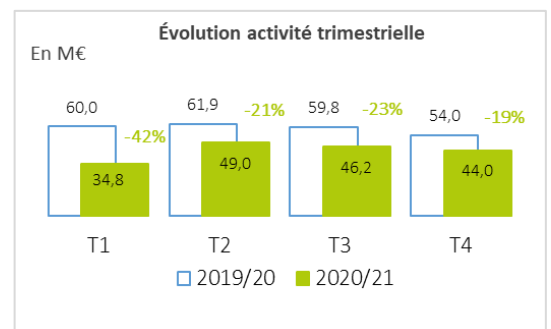
Une **success story** entrepreneuriale



Covid-19, impact exceptionnel sur l'exercice

Les effets de la crise sanitaire mondiale ont fortement affecté les activités des 3 divisions, notamment au cours d'un 1^{er} trimestre 2020/21 (avril-juin) très difficile (-42%) dans la plupart des pays où le Groupe opère.

ABEO a ensuite constaté une reprise graduelle de son activité au cours de l'été 2020, avec un 2^{ème} trimestre en hausse de +41% par rapport au 1^{er} trimestre. Le Groupe a continué d'évoluer dans un environnement de marché à nouveau dégradé au 3^{ème} et au 4^{ème} trimestre suite au renforcement des mesures sanitaires restrictives tant en Europe (Royaume-Uni, Allemagne, France) qu'aux États-Unis.

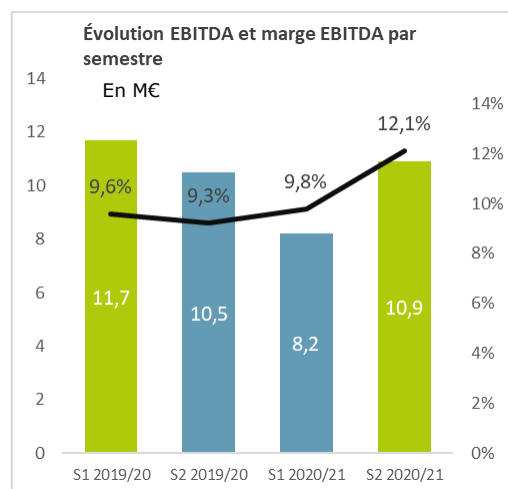


Excellente tenue de la performance opérationnelle

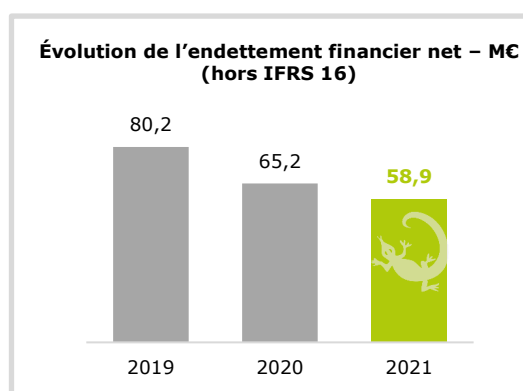
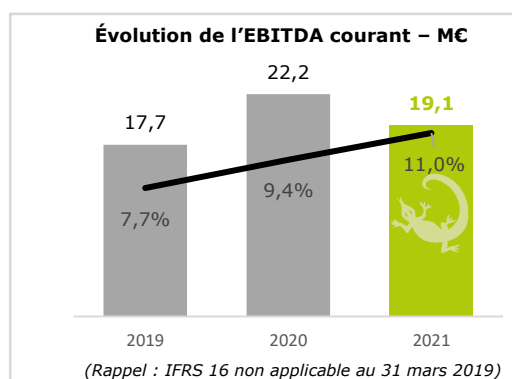
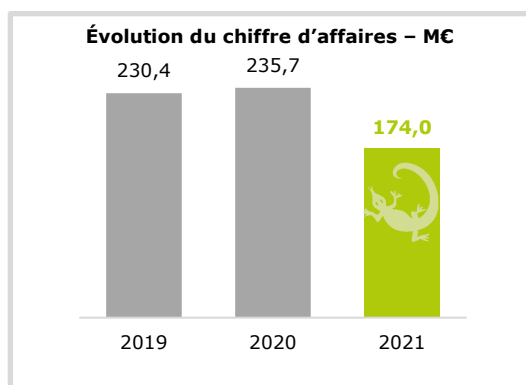
L'EBITDA courant affiche un taux de marge de 12,1% sur le second semestre et 11% sur l'exercice soit une amélioration de 1,6 point par rapport à l'exercice précédent.

Dans un contexte de fort ralentissement de l'activité lié à la pandémie Covid-19 (-26%), la bonne résistance de la rentabilité opérationnelle constitue une réelle performance du Groupe et traduit l'efficacité des mesures prises rapidement dans le cadre du plan de performance (optimisation de la structure de coûts) annoncé dès le début de la crise afin d'abaisser le point d'équilibre opérationnel de 20% en année pleine.

L'optimisation de la structure de coûts permet au Groupe d'afficher une hausse du taux de marge brute de 0,9 point, à 61,9%, ainsi qu'une diminution de 18% des charges de personnel (avant aides gouvernementales reçues) et de 28% des charges fixes et semi-fixes.

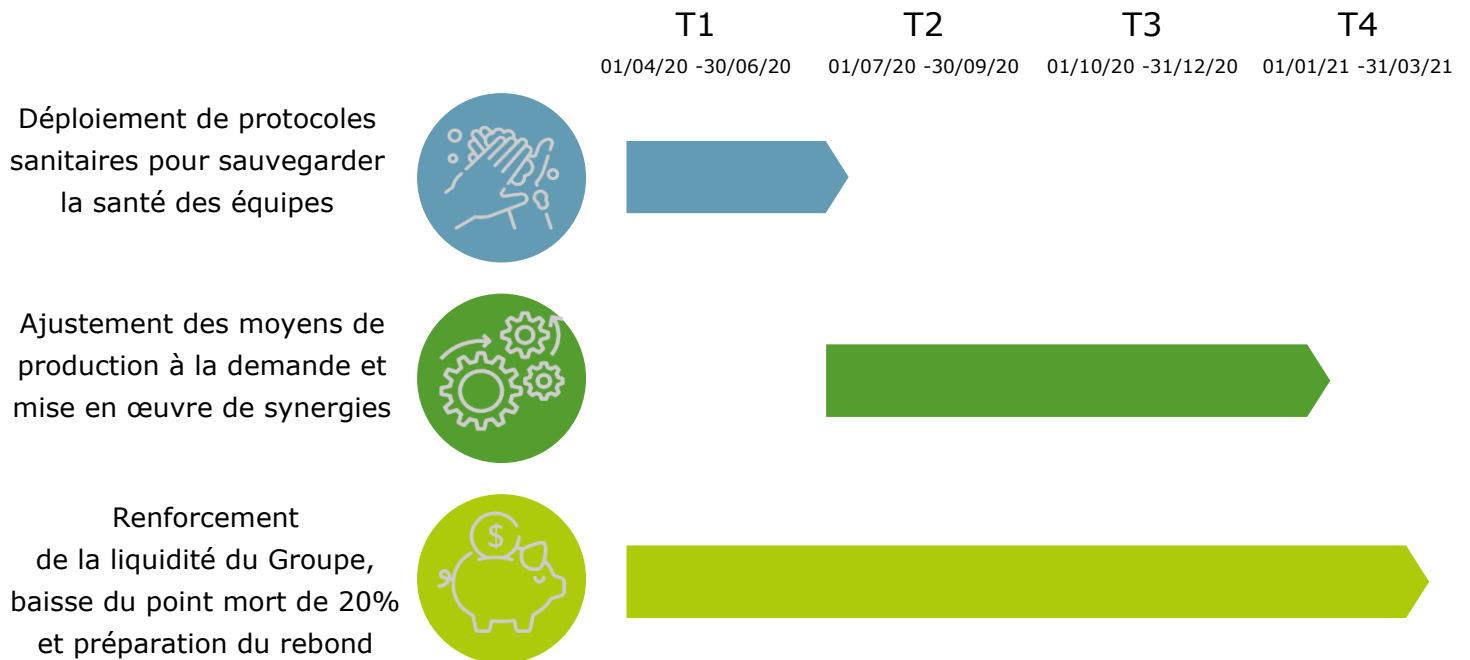


Évolution des principaux indicateurs (clôture 31 mars)

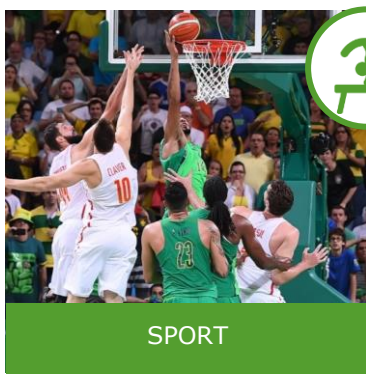




Gestion Covid-19 : Agilité et capacité d'adaptation rapide



Gestion Covid-19 : Mutualisation des ressources



- Fusion des sites en Chine et redéploiement industriel
- Synergies Groupe (bureau de design en Inde, production Gymnastique en Europe, etc.)
- Regroupement des activités Vestiaires de piscine en France sous une seule marque et sur un seul site

Gestion Covid-19 : Renforcement de la trésorerie

<ul style="list-style-type: none"> 5 M€ Prêt atout BPI France 5 M€ Prêt croissance international BPI France 23 M€ Prêt Garanti par l'État (PGE) 	}	<p>DES MOYENS OBTENUS POUR COMPENSER LES EFFETS DE LA BAISSE D'ACTIVITE ET PRESERVER NOS RESSOURCES</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ABEO et FIBA (Fédération Internationale de Basket-Ball Amateur) étendent leur coopération jusqu'en 2024



Andreas Zagklis (à gauche) et Olivier Estèves (à droite) lors de la signature du partenariat, le 2 septembre 2020 à Mies en Suisse.

Carton plein aux Jeux olympiques de Tokyo 2020 et report en 2021

Équipements des buts de basket de l'ensemble des stades	 	 <p>TOKYO 2020</p>  <p>Nouvelles dates : 23 juillet au 8 août 2021</p> <p>Escalade sportive, nouveau sport olympique</p>
Équipements de gymnastique artistique	 	
Équipements des murs d'escalade	 	
<p>Pas d'impact sur le chiffre d'affaires 2020/21 Un impact positif prolongé sur l'image des marques</p>		

Alliance technologique et commerciale entre **ABEO** et **VOGO**



JV dédiée au déploiement mondial de **VOGOSCOPE**,
une offre qui s'étend en dehors des enceintes sportives
avec une solution « **Virtual Seat** »

VIRTUAL SEAT, ANTIDOTE COVID-19

- > VOGOSCOPE, pour suivre vos événements sportifs à huis clos ou à jauge de spectateurs réduite
- > Une offre qui permet aux organisateurs de manifestations de vendre des tickets aux spectateurs qui ne peuvent pas assister aux événements sur place





Les prises de commandes au 31 mars 2021 s'élèvent à 171,0 M€, en retrait de 29,3%. Sur le dernier trimestre 2020/21, le niveau des prises de commandes bénéficie d'un net redressement sur les divisions Sport et Vestiaires permettant au Groupe d'afficher un carnet de commandes bien orienté en fin d'exercice, facteur d'optimisme sur le déroulement de l'exercice 2021/22.

Un T4 en net redressement dans les divisions Sport et Vestiaires

Un début d'exercice 2021/22 bien orienté

Nos priorités 2021/22 s'articulent autour de 3 axes : maintien des effets du plan de performance, renforcement des synergies et génération de free-cash flows positifs qui permettront à ABEO de poursuivre son ambition de création de valeur.

Forte de ses partenariats avec les fédérations sportives, d'un marché résilient et porteur d'une structure financière solide, ABEO est en ordre de marche pour capter le rebond d'activité post crise.

GOVERNANCE ET ACTIONNARIAT



Conseil d'Administration

AU 31 MARS 2021

Olivier Estèves
PDG

Jacques Janssen
Fondateur Janssen Fritsen

Jean Ferrier
Directeur Général Adjoint

Manuela Borella
Administrateur indépendant

Agnès Tixier
Représentant
Crédit Mutuel Equity SCR

Marine Charles
Administrateur indépendant

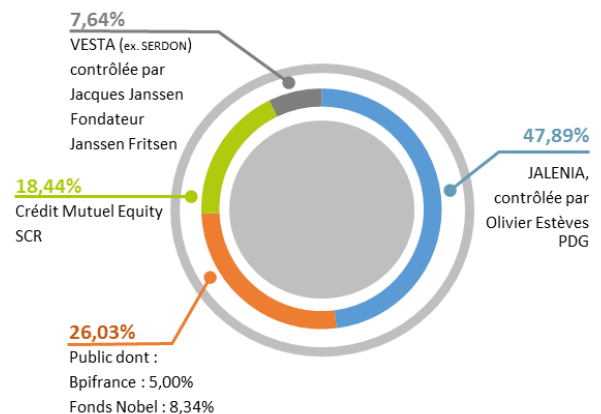
Cédric Weinberg
Représentant Nobel

Marc-Olivier Strauss-Kahn
Administrateur indépendant

Emmanuelle Gervais
Représentant Bpifrance

Actionnariat

AU 31 MARS 2021



7 514 211 ACTIONS

Chapitre 1. Présentation du groupe

Chapitre 1. Présentation du groupe	17
1.1 Principales activités	18
1.1.1 Trois activités complémentaires portées par des marques leaders à forte notoriété	19
1.1.2 Une offre alliant innovation, qualité, sécurité adaptation aux usages locaux et proximité des clients	26
1.1.3 Historique	28
1.1.4 Activité pour l'exercice clos le 31 mars 2021	31
1.1.5 Faits marquants de l'exercice clos le 31 mars 2021	41
1.1.6 Evènements postérieurs à la clôture	43
1.1.7 Perspectives et tendances	44
1.2 Marché dans lequel évolue ABEO	44
1.2.1 Un marché mondial porteur	44
1.2.2 Un groupe de référence au positionnement unique	49
1.2.3 L'environnement réglementaire	52
1.3 Objectifs et stratégie	53
1.3.1 Une stratégie de développement ambitieuse basée sur une combinaison de croissance organique et de croissance externe	53
1.3.2 Stratégie RSE	58
1.4 Propriétés immobilières et équipements	59
1.5 Organigramme juridique et opérationnel	60
1.5.1 Organigramme juridique	60
1.5.2 Sociétés du groupe	60
1.5.3 Un organigramme opérationnel qui reflète les 3 activités du groupe	61
1.5.4 Un organigramme basé sur une politique de diversité	66
1.6 Contrats importants	67
1.6.1 Partenariats avec la fédération et organisations sportives	67
1.6.2 Conventions significatives conclues avec des apparentés	68
1.6.3 Conventions de prestations de services	70

1.1 Principales activités

ABEO est un Groupe français qui se positionne parmi les principaux intervenants sur le marché des équipements dédiés à la pratique des sports et des loisirs à destination des professionnels.

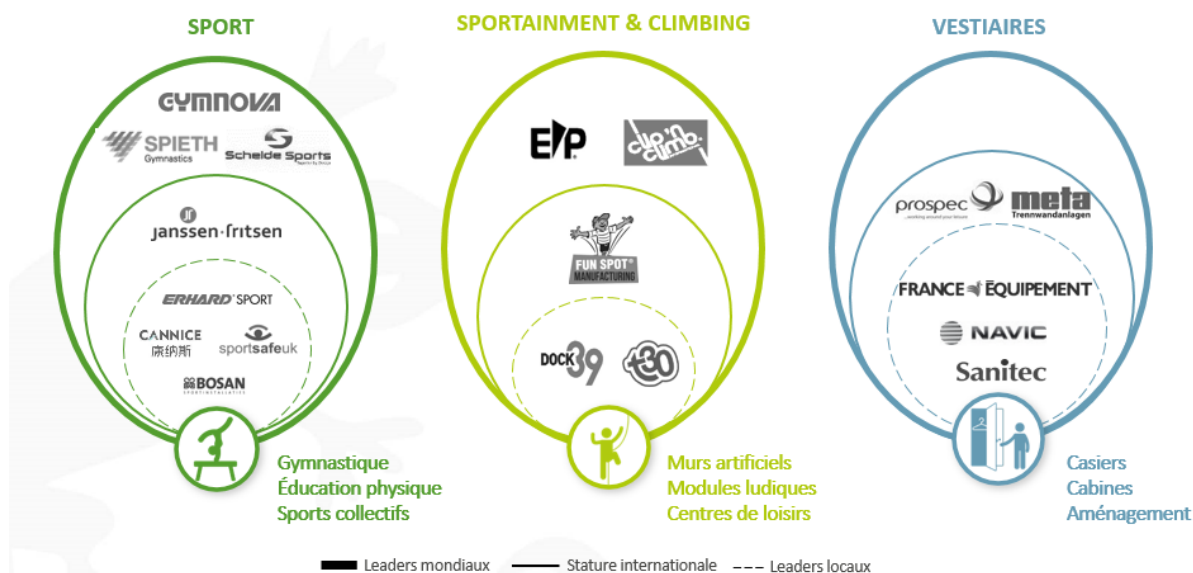
Sur ce marché, le Groupe est un acteur global unique, dont l'activité principale est la conception, la fabrication et la distribution d'équipements destinés aux centres sportifs et de loisirs : agrès de gymnastique et tapis de réception, équipements de sports collectifs et d'éducation physique, murs d'escalade, *amusement parks* (notamment trampoline parks), et enfin aménagements de vestiaires.



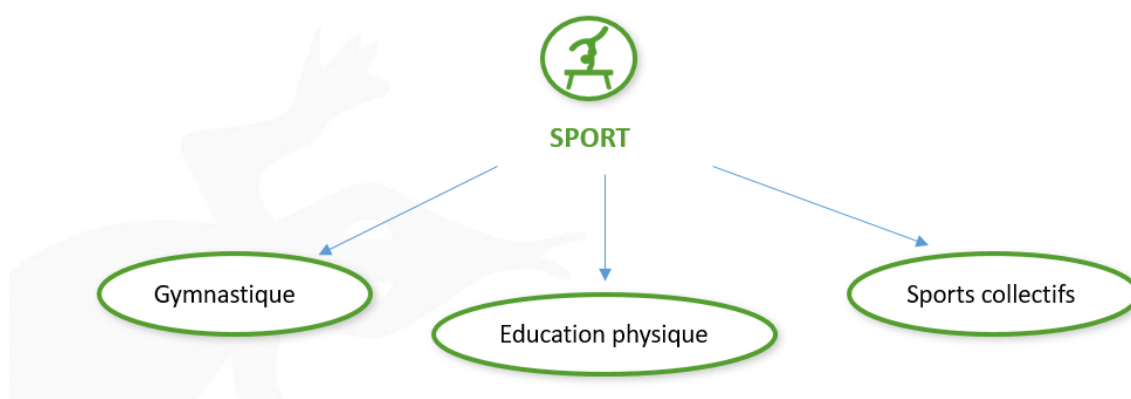
Ces activités s'articulent au sein d'ABEO en 3 divisions : Sport, Sportainment & Escalade et Vestiaires.

1.1.1 Trois activités complémentaires portées par des marques leaders à forte notoriété

Pour refléter les principales activités du Groupe, ABEO est organisé en trois divisions telles que Sports, Sportainment & Escalade et Vestiaires.



1.1.1.1 L'activité Sport



La gymnastique

Les produits et services

Avec Gymnova en France, Janssen-Fritsen aux Pays-Bas, Spieth Gymnastics en Allemagne et Spieth Anderson en Amérique du Nord, ABEO bénéficie d'une grande variété d'expériences et de références dans le monde de la gymnastique.

À elles seules, les trois premières cumulent plus de 20 participations aux Jeux Olympiques et bien plus encore de Championnats du Monde et de Championnats continentaux ! GYMNOVA et SPIETH GYMNASTICS ont équipé en exclusivité les Jeux de Rio en 2016. SPIETH a équipé les Championnats du Monde qui se sont déroulés à Stuttgart en octobre 2019. La marque SPIETH équipera également les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 qui ont été reportés et se dérouleront du 23 juillet au 8 août 2021.

ABEO vend l'ensemble des matériels d'entraînement et de compétition de gymnastique depuis les praticables, les agrès, les trampolines, les estrades jusqu'aux tapis et matelas.

Doté de services spécifiques dédiés à l'équipement des salles spécialisées, ABEO peut également aider ses clients (notamment les organismes gérant des installations sportives publiques) dans leurs projets de conception de salles sur mesure dans un souci d'optimisation de l'espace et de la sécurité des gymnastes, en proposant des études et des chiffrages spécifiques tels que la réalisation des fosses ou encore l'accrochage en charpente.

Enfin, ABEO propose un service dédié à l'entretien et à la pérennisation des installations gymniques de ses clients. Cette formule de maintenance, qui comprend l'inventaire des pièces défectueuses ainsi que leur remplacement par une équipe spécialisée, permet de répondre aux obligations d'entretien des équipements sportifs.

Les marques



La notoriété des marques du Groupe et la qualité des produits sont reconnues à travers le monde. Les produits d'ABEO destinés à la compétition sont certifiés par la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG). Seules 7 sociétés au monde sont à la fois partenaires et fournisseurs de la FIG et 4 font partie du Groupe¹ (Gymnova, Janssen-Fritsen, Spieth Gymnastics et Spieth America). Cette certification est obtenue pour quatre ans à l'issue de tests des produits, avec un renouvellement partiel au bout de deux ans. Le Groupe estime que ses équipements sont utilisés dans 80% des grands évènements mondiaux de gymnastique.

L'éducation physique et les sports collectifs

ABEO développe également toute une gamme de produits sportifs dans l'éducation physique et les sports collectifs sous les marques Janssen-Fritsen et Schelde Sports.

Les produits d'éducation physique à destination des écoles (modules de mousse pour la petite enfance, agrès d'entraînement pour enfants, espaliers, etc.) sont utilisés pour développer l'apprentissage de la pratique sportive et du développement corporel par les enfants.

Les équipements pour les sports collectifs comprennent les équipements de basket-ball, de volley-ball, de hockey, de base-ball, de football... Schelde Sports a un positionnement

¹ Source : ABEO.

de spécialiste des sports collectifs et notamment du basket-ball. Schelde Sports a équipé les buts de basket :

- des stades des Championnats du Monde de basketball en 2014 pour la Fédération Internationale de Basketball (FIBA) ;
- des Championnats d'Europe en 2015 pour la Fédération Internationale de Basketball d'Europe (FIBA Europe) ;
- des Championnats du Monde de Basketball en 2019 en Chine ;
- FIBA 3x3 World Tour en 2020 ;
- Schelde a été désigné Fournisseur Unique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo qui se dérouleront en juillet-août 2021.

L'aménagement complet de gymnases et salles de sport

- Janssen-Fritsen, en direct et avec ses filiales Schelde Sports, Adec Sport et Erhard Sport est un acteur de premier plan sur le marché de l'aménagement complet des gymnases et des salles de sport, principalement pour les écoles et les communes.
- Adec Sport a un positionnement de généraliste en Belgique francophone.
- Erhard Sport, société achetée fin 2016, est une marque renommée en Allemagne sur le marché des équipements sportifs, en particulier la conception de complexes sportifs spécialisés.

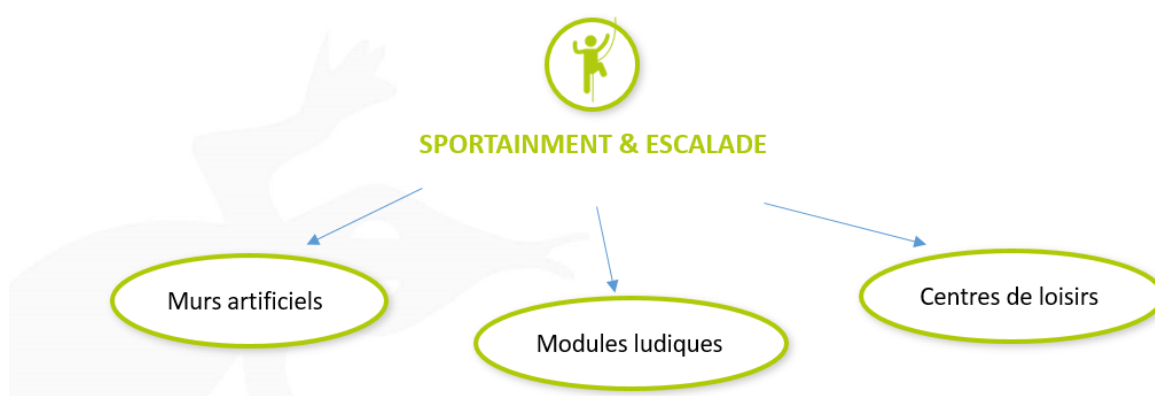
Réalisations récentes

Compétitions	Projets
2020 Championnats du Monde de gymnastique artistique au Danemark	Reconstruction le Berlin Hall à l'Institut Wingate, Israël
2020 Championnats de basket FIBA 3x3 World Tour au Qatar et en Arabie Saoudite	Complexe sportif de Dornbirn, Autriche Centre d'entraînement de gymnastique, Prague
2020 Championnats d'Europe de gymnastique artistique à Paris	Roothy Hill RSL, Sydney, Australie (salle spécialisée de gymnastique)
2020 Championnats du Monde de gymnastique acrobatique à Genève	Ecoles internationales américaines en Allemagne et Azerbaïdjan (gymnases polyvalents)
2019 Championnats du monde de Gymnastique à Stuttgart	Ministère de l'éducation au Koweït (matériels pédagogiques pour 200 écoles maternelles)
2019 Championnat du monde de Basketball FIBA en Chine	Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) Paris (salle de gymnastique)
2018 Championnats d'Europe de Gymnastique artistique à Glasgow (Ecosse)	Association municipale de gymnastique d'Arques, France (plus grand complexe de gymnastique d'Europe)
2018 Championnats d'Europe en Gymnastique Rythmique à Guadalajara (Espagne)	Complexe olympique, Achgabat, Turkménistan
2018 Championnats du monde d'aérobique – Guimarães (Portugal)	
2016 Jeux Olympiques de Rio de Janeiro (gymnastique et basketball)	

2012 Jeux Olympiques de Londres (gymnastique)	
2008 Jeux Olympiques de Pékin (gymnastique)	
2004 Jeux Olympiques d'Athènes (gymnastique)	

1.1.1.2 L'activité Sportainment & Escalade

L'activité Sportainment & Escalade est la partie la plus internationalisée d'ABEO. Cette activité couvre trois domaines complémentaires : la conception, fabrication et distribution de murs d'escalade « sportive », de modules d'escalade « ludique » et de trampoline parks et amusement parks à travers Fun Spot Manufacturing, dernière acquisition réalisée par ABEO. La pratique de l'escalade devient un incontournable du monde du sport et des loisirs en s'adressant à tous les âges. Ce sport est en plein essor et sera olympique pour la première fois aux prochains Jeux de Tokyo qui se dérouleront en juillet-août 2021. Entre-Prises, marque dédiée à cette activité, sera le fournisseur unique pour les épreuves d'escalade.



Les marques



Murs d'escalade

Les produits

Il existe 3 grandes familles de produits :

- Les murs d'escalade sportive, équipements réalisés sur mesure pour des projets allant de 15 K€ à plus d'1 M€, avec un prix moyen d'environ 90 K€¹ ;
- Des modules « standard » d'escalade ludique (concept Clip'n Climb constitué de 35 modules pouvant être combinés) pour un projet moyen entre 150 K€ et 300 K€². Une nouvelle gamme Prima a été mise en service durant l'exercice qui compose de 14 nouveaux modules ;
- Des produits accessoires et services vendus aux exploitants de murs, essentiellement des prises d'escalade, des systèmes d'auto-assurance, des tapis, des services de contrôle et de maintenance.

Les clients du Groupe sur cette activité sont des exploitants publics ou privés de salles et murs d'escalade ou de centres de loisirs, des entreprises générales ayant remporté un appel d'offres ou encore des foncières immobilières commerciales.

Exploitation de centres d'escalade et de loisirs

ABEO vend, installe et exploite dans certains cas des centres de loisirs d'une surface de 400 à 2 000 m², dont la thématique est l'aventure et le loisir en famille et les produits référents centrés sur l'escalade sportive et ludique (concept Clip'n Climb). A la date du Document d'Enregistrement Universel, ABEO possède et gère en propre 11 centres (8 en Espagne, 2 en France et 1 au Royaume-Uni).

Entre-Prises compte 2 franchises sous la marque « Climbat » en Espagne, 1 franchise « Dock 39 » également en France pour des centres d'escalade ludique et sportive.

Au 31/03/2021, 326 centres indépendants sont équipés de matériel Clip'n Climb et répartis dans le monde (52 pays).

Réalisations récentes

Régions	Réalisations
<ul style="list-style-type: none">• Europe• Etats-Unis• Asie	<ul style="list-style-type: none">• Gym Climbing Indoor à Satigny en Suisse et à Southampton au Royaume-Uni• Funny Mountain à Arlon en Belgique• Bateaux de croisière Harmony of the Seas, Championnats du monde de Gijón en Espagne 2014, Rocspot Lausanne et au Royaume-Uni The Boardroom, Ice Factor, Copenhagen Nordhavn• Mouvement Climbing+Fitness à Denver, Campus mondial de Nike, CommRow à Reno, Bend Rock Gym, Shaker Rocks Moz• Université Nationale de Singapour, Racquet Club à Bangkok, Dreamplay aux Philippines, Beijing Sport University

¹ Source : estimations ABEO.

² Source : estimations ABEO.

Sportainment

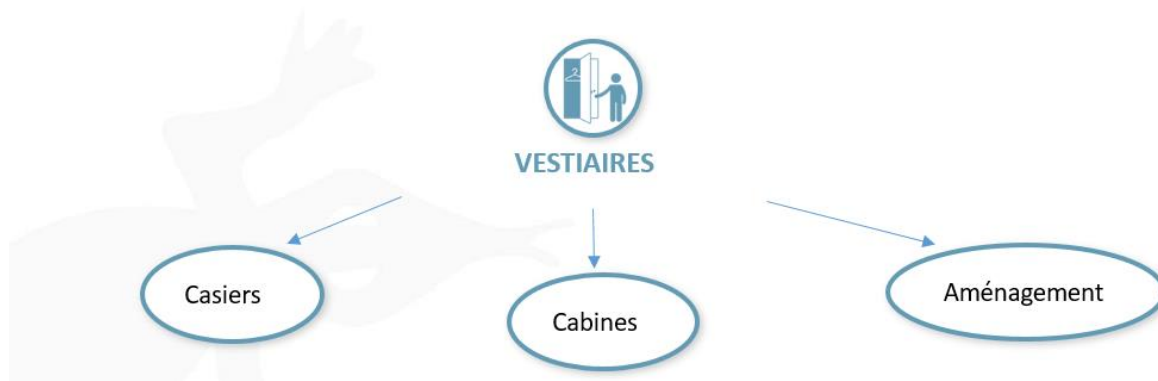
Avec l'acquisition de Fun Spot en novembre 2018, ABEO est devenu un acteur incontournable du Sportainment.

Créée il y a plus de 40 ans, Fun Spot, intégrée verticalement, est spécialisée dans la conception, la production et la distribution d'équipements pour les *amusements parks* : Parc de trampolines, Parkour et Ninja Warrior Courses.

Fun Spot dispose d'une base industrielle forte avec 2 unités de production et d'un département de 36 designers expérimentés, localisés en Inde, qui associent leur sens artistique aux meilleurs procédés de fabrication.

Avec plus de 500 parcs conçus majoritairement aux Etats-Unis auprès d'une clientèle diversifiée de franchisés et de propriétaires indépendants, Fun Spot est un acteur de référence sur le marché américain, premier marché mondial du Sportainment.

1.1.1.3 L'activité Vestiaires



L'activité Vestiaires, activité d'origine d'ABEO, est réalisée principalement en France avec une part du chiffre d'affaires de 53% et se développe depuis 7 ans à l'étranger, notamment au Royaume-Uni et en Allemagne.

Ce métier consiste en l'aménagement de vestiaires et sanitaires des établissements recevant du public. Les clients sont principalement des acteurs du monde sportif/éducatif/loisirs (stades, clubs de sports, gymnases, piscines et centres nautiques, écoles, collèges, campings), les industries et également par extension les collectivités nécessitant des installations sanitaires (prisons, armée...).

Les produits distribués par l'ensemble des marques sont des cabines sanitaires, des solutions d'agencements, des armoires et casiers, des bancs et portemanteaux, ainsi que des protections murales pour les vestiaires.

Les produits vendus par ABEO

Les produits les plus vendus par le Groupe sont les cabines sanitaires en stratifié massif, fabriquées sur mesure et destinées à servir de cabines de déshabillage (dans le milieu de la piscine par exemple), de cabines de douches (campings, internats, clubs de sports) ou de toilettes (tous types d'établissements). Ces cabines peuvent être réalisées en stratifié massif de 10 ou 13 mm d'épaisseur et ont comme principaux avantages d'être économiques, solides, faciles à installer et à entretenir.

Le Groupe vend également des casiers vestiaires, tant pour équiper des piscines et centres sportifs que pour des sociétés industrielles. Cette gamme se décline soit en armoires, soit en multi casiers. La principale gamme en stratifié massif se caractérise par sa résistance

aux ambiances humides (piscines), sa solidité et sa durée dans le temps. Le Groupe vend par ailleurs une gamme de cabines et casiers plus haut de gamme en verre trempé couplé avec une quincaillerie en aluminium brossé. Le Groupe a conçu et lancé une gamme de casiers innovants présentant des systèmes de fermeture gérés par ordinateur qui permettent notamment de supprimer l'utilisation de clés et de pouvoir faire des réservations à l'avance.

Enfin, ABEO vend d'autres produits tels que des bancs et porte manteaux pour les vestiaires sportifs, des casiers en acier, etc.

Les produits d'ABEO ont une durée de vie moyenne de 15 ans.

Les services vendus par ABEO

Les services vendus par le Groupe sont de deux ordres : la pose et la maintenance. La pose intervient dans le cadre de grands projets de l'ordre de 100 à 150 K€¹. La maintenance intervient dans le cas de vente de projets équipés de casiers informatisés.

Les marques du Groupe



Réalisations Récentes

<ul style="list-style-type: none"> • France 	<ul style="list-style-type: none"> • Centrale EDF de Tricastin • Stade des Lumières Lyon (Groupama Stadium) • ARENA 92 à Nanterre (stade et salle de spectacle) • Fondation Louis Vuitton à Paris • Parc des Princes à Paris • Center Parcs • Hôpital Ambroise Paré à Marseille • EDF Cattenom
------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

¹ Source : estimations ABEO.

	<ul style="list-style-type: none"> • ADP (Aéroport de Paris)
<ul style="list-style-type: none"> • International 	<ul style="list-style-type: none"> • Parc de loisirs SC2 de Rhyl au Royaume-Uni • Université de Birmingham • Station de ski ZERMATT en Suisse • London Aquatic Center • Ibiza Sports Club • Imperial War Museum à Londres • Gymbox Covent Garden • Portland Marina • Vitam Parc Migros en France

1.1.2 Une offre alliant innovation, qualité, sécurité adaptation aux usages locaux et proximité des clients

ABEO associe les capacités industrielles et la largeur d'offre d'un groupe européen et le sur-mesure d'un artisan de proximité.

Les contraintes des clients sont intégrées en amont grâce à la mise en place de processus de fabrication industriels tout en privilégiant une relation personnalisée de proximité basée sur le respect des délais, une sécurité et une qualité sans cesse améliorée et une finition associant esthétique et efficacité. Les clients bénéficient de solutions efficaces et compétitives et d'un accompagnement sur-mesure, grâce à un important réseau de plus de 100 commerciaux permettant un échange continu avec les clients.

ABEO fonde son développement mondial sur un modèle décentralisé permettant un ancrage local fort et la connaissance approfondie de ses marchés. Responsables de leur politique commerciale et marketing, les pays adaptent leur offre pour répondre aux spécificités locales.

La largeur de l'offre d'ABEO vise à couvrir l'ensemble des besoins des entreprises et des collectivités, quelle que soit leur taille. L'écoute permanente des besoins des clients permet au Groupe d'étoffer régulièrement sa gamme de produits et de l'améliorer.

Sécurité, ergonomie et confort sont les priorités d'ABEO. Tous les produits et services référencés font l'objet d'une sélection rigoureuse et d'audits réguliers. Pour ses achats, le Groupe ne dépend d'aucun fournisseur en particulier. Associé à une fabrication internalisée, le Groupe peut ainsi proposer ses produits en toute indépendance, selon ses propres standards de qualité.

ABEO développe la qualité et l'innovation continue de ses produits pour protéger la santé et l'intégrité physique des personnes pratiquant une activité sportive grâce à ses équipements.

Dotée d'un service Recherche et Développement performant, ABEO innove en permanence pour proposer à ses clients de nouveaux produits adaptés à leurs besoins. Pour s'adapter et anticiper continuellement les besoins du marché, ABEO travaille en étroite relation avec les gymnastes, les entraîneurs et les professeurs d'éducation physique et sportive. En complément, ABEO siège dans des commissions internationales de normalisation. L'axe innovation est ainsi un moyen de différenciation fort pour ABEO : l'objectif est de toujours améliorer les performances des personnes pratiquant une activité sportive, tout en assurant leur confort et en minimisant les risques de blessures. Par ailleurs, ABEO réalise des nombreux tests en interne (calcul de résistance, test d'impact, de poinçonnement, etc.) pour contrôler et garantir la qualité de ses produits. La faible proportion des coûts

associés au service après-vente (estimée par le Groupe à moins de 1% du chiffre d'affaires au 31/03/2021)¹ illustre ce haut niveau de qualité et fidélise la clientèle du Groupe.

Enfin, pour offrir à ses clients des solutions complètes, compétitives et personnalisées, ABEO propose des services associés : montage, pièces détachées, conception sur-mesure, livraison express, etc.

¹ Source : ABEO, chiffres en normes IFRS.

1.1.3 Historique

1.1.3.1 Les grandes dates de l'histoire d'ABEO

1955 – 2002

Les origines d'ABEO

Les origines du Groupe remontent à 1955, date à laquelle la société France Equipement a été créée et dirigée par M. Bernard ESTEVES, père du PDG actuel Olivier ESTEVES. A l'époque, FRANCE EQUIPEMENT est un distributeur généraliste d'équipements pour les collectivités publiques. A la fin des années 80, Olivier Estèves arrive dans l'entreprise en tant que Directeur commercial et prend la succession de son père en 1992. Il entame le recentrage de France Equipement autour des activités « Vestiaires ». En 1997, le chiffre d'affaires est de 4 M€. En 2000, les sociétés France Equipement, Suffix et Acman, situées à Besançon et Vesoul se regroupent à Rioz (70) dans des locaux neufs. En 2002, la société ABEO, constituée en 1990 à des fins patrimoniales, est transformée à l'occasion du rachat de Gymnova et Entre-Prises en société anonyme et devient le holding chapeautant l'ensemble du Groupe.

2003 – 2015

La croissance et le déploiement du Groupe à l'international

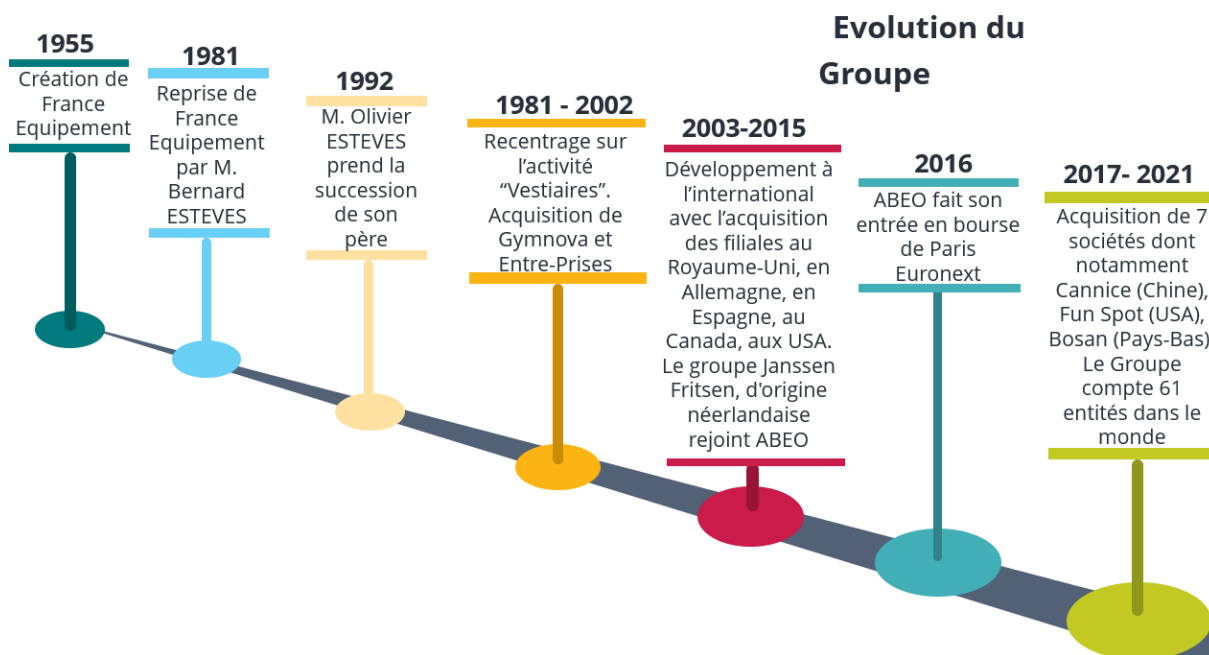
En 2002, le chiffre d'affaires s'élève à 30 M€, principalement réalisé en France. Le Groupe consolide ses parts de marché en France et conquiert de nouveaux marchés à l'international. ABEO réalise dans ce cadre de nombreuses acquisitions de sociétés (Spieth-Anderson aux Etats-Unis, Prospec au Royaume-Uni, Navic et Sanitec en France) ou de Groupes bénéficiant d'un positionnement européen et notamment le Groupe Janssen-Fritsen, d'origine néerlandaise et également implanté en Belgique et en Allemagne. Créé en 1950, Janssen-Fritsen est spécialisé dans les équipements de gymnastique et plus généralement les équipements sportifs. Cette acquisition permet à ABEO d'atteindre une taille critique avec un chiffre d'affaires annuel proforma de 134 M€ en 2015 (données non auditées).

2016 – 2021

Développement à l'international et recentrage opérationnel autour de 3 Divisions

ABEO entre dans une nouvelle phase de son développement et s'introduit en Bourse sur EURONEXT PARIS en 2016 (20% du capital) puis réalise une levée de fonds de 26,8 M€ en février 2018.

Le Groupe continue ainsi sa politique de croissance et consolide ses marques à travers des filiales en Europe, en Amérique ou encore en Asie en réalisant 7 acquisitions : Clip'n Climb, Sportsafe et Erhard en 2016/17, Meta, Cannice et Bosan en 2017/18 et Fun Spot en 2018/19. ABEO modifie également son organisation et regroupe ses activités au sein de trois Divisions : Sport, Sportainment & Escalade, Vestiaires. Ces activités complémentaires se complètent permettant au Groupe d'être un acteur global dans le monde du sport et des loisirs.



1.1.3.2 Un historique de croissance rentable

Issue de la société France Equipement et porté par une équipe de dirigeants familiaux expérimentés et entrepreneuriaux, ABEO s'est développée tant par croissance organique, notamment grâce à la présence de ses marques leaders dans des compétitions internationales lui assurant une notoriété forte, que par croissance externe, lui permettant de pénétrer plus efficacement de nouvelles catégories de produits et zones géographiques. Le Groupe a ainsi réalisé 18 acquisitions depuis 2002, lui permettant de développer les activités Escalade, Sport et Sportainment et compléter également son activité Vestiaires d'origine.

L'acquisition de la société familiale hollandaise Janssen-Fritsen fin 2014, un des principaux concurrents du Groupe dans les équipements de gymnastique, a marqué une nouvelle étape, en conférant à ABEO une taille critique lui permettant d'accélérer son développement à l'international. Le Groupe commercialise aujourd'hui ses produits dans une centaine de pays.

Au 31/03/2021, ABEO emploie 1339 salariés et réalise, dans un contexte de pandémie mondiale impactant tous les marchés du Groupe, un chiffre d'affaires de 174 M€, dont 73% à l'international¹. Les divisions Sport, Sportainment & Escalade et Vestiaires ont toutes fortement subi les effets de la crise et réalisent respectivement un chiffre d'affaires de 85,4 M€, 36 M€ et 52,6 M€. Au cours de l'exercice précédent (2019/2020), ABEO avait réalisé un chiffre d'affaires de 235,7 M€.

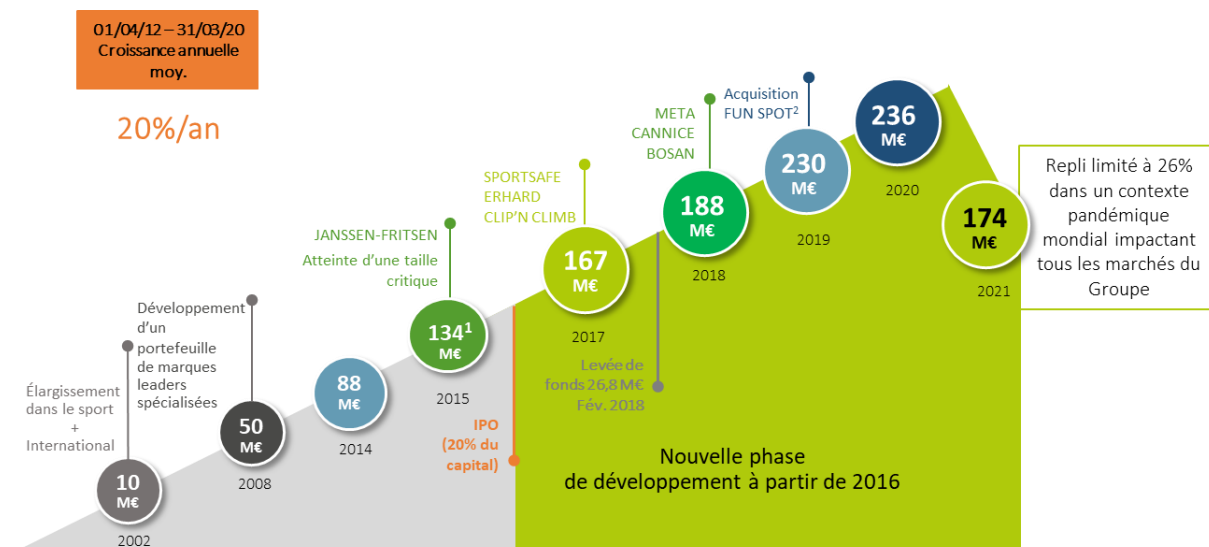
¹ Source : Chiffres en normes IFRS. Ventés export depuis les filiales en France + ventes réalisées hors de France depuis les filiales étrangères

L'intégration et la maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur permettent de dégager une marge brute de 61,9%¹ et un EBITDA courant de 19,1 M€ (14,1 M€ hors IFRS 16), soit une rentabilité opérationnelle² de 11,0% au 31/03/2021³ (8,1% hors IFRS 16).

Un chiffre d'affaires en croissance régulière grâce à une combinaison de croissance organique et de croissance externe

La capacité du Groupe à générer croissance organique et croissance externe est l'un des facteurs clés de succès d'ABEO.

Aperçu de l'évolution du Groupe



Entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2020, c'est-à-dire en neutralisant l'exercice 2020/21 fortement impacté par la pandémie Covid-19, la croissance annuelle moyenne d'ABEO s'est élevée à 20% par an.

ABEO a ainsi démontré sa capacité à générer de la croissance organique, portée par :

- La notoriété des marques d'ABEO ;
- Les relations à long terme qu'entretient le Groupe avec ses clients ;
- L'innovation continue apportée aux produits ;
- Et le développement à l'international du Groupe avec un double facteur : l'extension des marques sur de nouvelles zones géographiques et l'accélération du développement à l'international pour toutes les marques du Groupe dès que l'une d'elles pénètre dans un nouveau pays.

¹ Marge brute = chiffre d'affaires + autres revenus d'exploitation - achats consommés. % de Marge brute = Marge brute / chiffre d'affaires.

² EBITDA courant = Résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements. Rentabilité opérationnelle = EBITDA / chiffre d'affaires.

³ Source : Chiffres en normes IFRS.

1.1.4 Activité pour l'exercice clos le 31 mars 2021

1.1.4.1 Chiffre d'affaires

En Millions d'Euros	2020/2021	2019/2020	Variation	Variation organique
Chiffre d'affaires	174,0	235,7	-26,2 %	-25,6 %
Sport	85,4	112,1	-23,8 %	-23,4 %
Sportainment & Escalade	36,0	61,5	-41,5 %	-40,1 %
Vestiaires	52,6	62,1	-15,2 %	-15,0 %

L'exercice 2020/21 aura été marqué par une crise inédite entraînant des variations d'activité exceptionnelles. Dans ce contexte sans précédent qui a impacté tous les marchés du Groupe, avec la fermeture des salles de sport et loisirs pendant la majeure partie de l'exercice, ABEO a démontré son agilité et sa capacité d'adaptation rapide. Avec un chiffre d'affaires de 174,0 M€ sur l'ensemble de l'exercice 2020/21, la baisse des ventes a ainsi pu être limitée à 26,2%.

Les effets de la crise sanitaire mondiale ont fortement impacté les activités des 3 divisions, notamment au cours d'un 1^{er} trimestre 2020/21 (avril-juin) très difficile (-42%), subissant les effets des mesures de confinement mises en place dans la plupart des pays où le Groupe est implanté, avec pour conséquence l'arrêt total ou partiel de la plupart des sites industriels au cours du mois d'avril. Les moyens de production ont immédiatement été ajustés au niveau de la demande et sont progressivement montés en puissance au cours des mois de mai et juin.

Le Groupe a ensuite constaté une dynamique séquentielle positive au 2^{ème} trimestre (+41% par rapport au 1^{er} trimestre) avec la levée progressive des mesures de confinement au cours de l'été 2020 mais a continué d'évoluer dans un environnement de marché à nouveau dégradé au 3^{ème} et au 4^{ème} trimestre suite au renforcement de mesures restrictives tant en Europe (Royaume-Uni, Allemagne, France) qu'aux États-Unis. Pendant cette période, la dynamique de rebond constatée dans les divisions Sport et Vestiaires s'est néanmoins poursuivie.

Sur l'ensemble de l'exercice, l'activité d'ABEO s'est contractée davantage dans certains pays, comme en France et au Royaume-Uni, ainsi qu'aux États-Unis, fortement marqués par un attentisme lié à la crise sanitaire et aux élections présidentielles. D'autres pays ont néanmoins pu se maintenir à un bon niveau, comme le Benelux et l'Allemagne.

Division Sport :

La division Sport affiche un chiffre d'affaires de 85,4 M€ et ressort en recul de 23,8% sur 12 mois mais en nette amélioration sur le dernier trimestre (-9,6% au 4ème trimestre), portée par ses ventes au Bénélux et par une reprise graduelle des activités de gymnastique sur le second semestre.

En Chine, la nouvelle organisation industrielle est effective et les volumes internes ont significativement augmenté au cours de l'exercice. Le déploiement de nouvelles activités (gymnastique et éducation physique) sur le marché chinois a néanmoins pris du retard dans un contexte de pandémie.

Division Sportainment & Escalade :

La division enregistre un chiffre d'affaires de 36 M€ en baisse de 41,5 % sur l'exercice et a continué de souffrir fortement des effets de la crise sanitaire jusqu'en fin d'exercice, pénalisée par les nouvelles restrictions mises en place au cours du 4ème trimestre, notamment en France et au Royaume-Uni, et sans aucun signe de reprise encore constaté au 31 mars 2021 sur ses marchés aux États-Unis.

La division a subi de nombreux reports de livraison, dans un premier temps en France et au Royaume-Uni puis aux États-Unis, et la fermeture des centres d'escalade en France et en Espagne.

L'activité Sportainment, principalement portée par la société Fun Spot aux États-Unis, a également dû faire face à un ralentissement brutal de ses commandes dans un contexte très attentiste de la part des clients-investisseurs. Le fort potentiel de ce marché n'est néanmoins pas remis en cause de manière structurelle et l'activité devrait retrouver un niveau plus normatif dans les mois à venir.

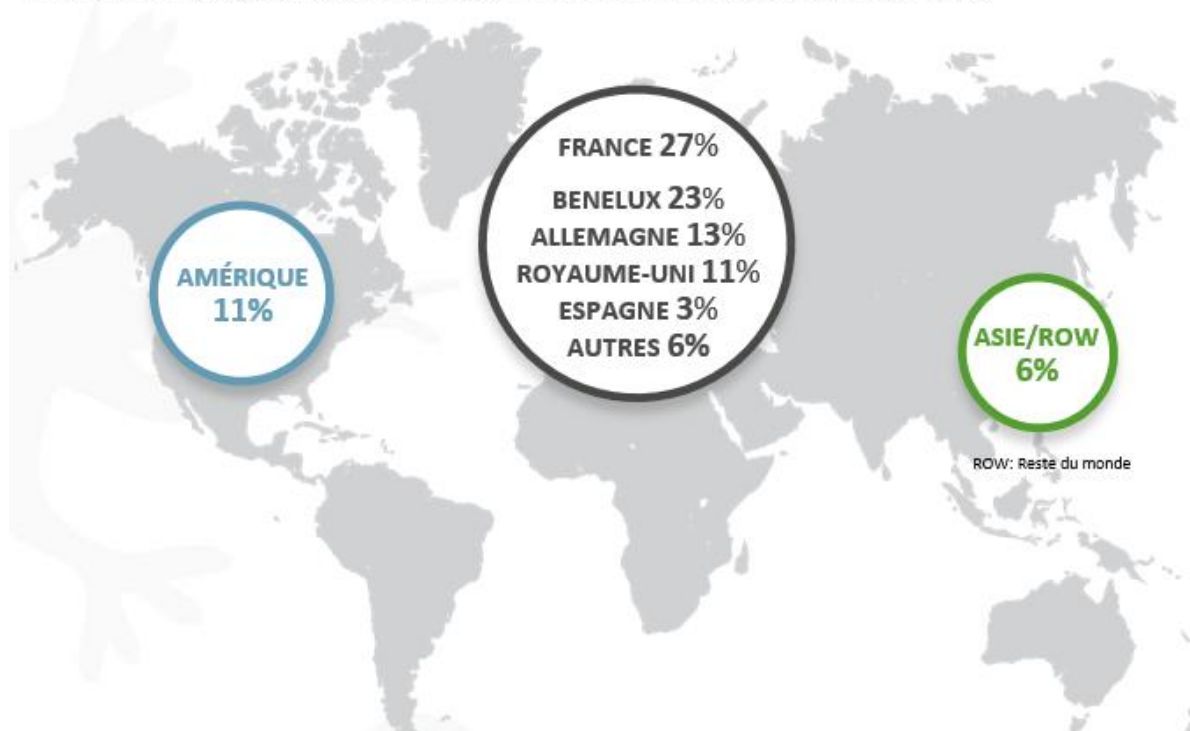
Division Vestiaires :

Avec un chiffre d'affaires de 52,6 M€, la division connaît un recul moins marqué à - 15,2% sur 12 mois et poursuit son redressement en renouant même avec la croissance sur le 4ème trimestre (+0,4%).

Le marché allemand a particulièrement bien résisté et la filiale Meta ressort en croissance sur l'exercice 2020/21. Les activités de la division Vestiaires en France réalisent également une performance notable avec un repli limité à 7% sur le deuxième semestre de l'exercice (-20% sur 12 mois).

Au 31 mars 2021, le chiffre d'affaires réalisé hors de France représente 73% de l'activité du Groupe soit une proportion quasi identique à celle de l'exercice 2019/2020.

Répartition géographique du chiffre d'affaires 2020/21 (en % du CA total)



1.1.4.2 Résultat opérationnel d'activité

Les taux de marge du Groupe et par division ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice :

	31/03/2021				31/03/2020			
	Sport	Sportainment & Escalade	Vestiaires	Total Groupe	Sport	Sportainment & Escalade	Vestiaires	Total Groupe
CHIFFRE D'AFFAIRES	85 370	35 979	52 623	173 972	112 101	61 521	62 084	235 706
MARGE BRUTE	51 575	23 460	32 637	107 672	69 005	36 658	38 111	143 774
% du Chiffre d'affaires	60,4%	65,2%	62,0%	61,9%	61,6%	59,6%	61,4%	61,0%

La marge brute sur achats consommés pour les produits et projets vendus entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021 augmente de 0,9 pt et s'établit à 61,9 % du chiffre d'affaires contre 61,0% un an auparavant.

La marge brute sur achats consommés de la division **Sport** s'établit à 60,4%, en baisse de 1,2 pt principalement sous l'effet de la diminution du poids de la Gymnastique dans la division.

La marge brute sur achats consommés de la Division **Sportainment & Escalade** ressort à 65,2% en augmentation de 5,6 pts par rapport à l'exercice précédent sous les effets suivants :

- Mix produit et meilleure maîtrise des coûts de production sur les activités murs d'escalade sportifs et escalade ludique ;

- Meilleure maîtrise des opérations pendant les périodes d'ouverture sur l'activité d'exploitation des Centres;
- Incorporation de nouvelles gammes de produits sur l'activité de Fun Spot.

La marge brute sur achats consommés de la division **Vestiaires** augmente de 0,6 pt à 62% grâce à l'optimisation des capacités industrielles et des négociations achats.

Les taux d'EBITDA courant du Groupe et par division ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice :

En K€	31/03/2021				31/03/2020			
	Sport	Sportainment & Escalade	Vestiaires	Total Groupe	Sport	Sportainment & Escalade	Vestiaires	Total Groupe
CHIFFRE D'AFFAIRES	85 370	35 979	52 623	173 972	112 101	61 521	62 084	235 706
EBITDA Courant publié	12 765	-646	7 019	19 138	12 098	2 485	7 611	22 195
% du Chiffre d'affaires	15,0%	-1,8%	13,3%	11,0%	10,8%	4,0%	12,3%	9,4%
EBITDA Courant hors IFRS 16	9 543	-1 760	6 363	14 147	8 459	1 308	6 790	16 557
% du Chiffre d'affaires	11,2%	-4,9%	12,1%	8,1%	7,5%	2,1%	10,9%	7,0%

L'EBITDA courant de l'exercice 2020/21 ressort à 19,1 M€, contre 22,2 M€ un an auparavant, soit un taux de marge opérationnelle en hausse de 1,6 pt à 11% du chiffre d'affaires.

Neutralisé des effets de la norme IFRS 16, l'EBITDA courant ressort à 14,1 M€ soit 8,1% du chiffre d'affaires, contre 16,6 M€ et 7,0% du chiffre d'affaires un an plus tôt.

Dans un contexte de fort ralentissement de l'activité lié à la pandémie Covid-19 (-26,2%), la bonne résistance de la rentabilité opérationnelle constitue une réelle performance du Groupe et traduit l'efficacité des mesures prises rapidement dans le cadre du plan de performance (optimisation de la structure de coûts) annoncé dès le début de la crise afin d'abaisser le point d'équilibre opérationnel.

Le Groupe a maintenu son objectif de réduction significative de son point d'équilibre opérationnel jusqu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2021 et l'ensemble des mesures déployées au cours de l'exercice permettent au Groupe d'enregistrer une baisse des charges opérationnelles de 33,7 M€ (hors IFRS 16) répartie comme suit :

- Des charges de personnel en retrait de 12,4 M€, soit -18%, à la suite d'un ajustement de la masse salariale dans un contexte de crise majeure (gel des recrutements et des rémunérations, réduction des contrats à durée déterminée, non remplacement des départs/retraites, suppression de postes) ;
- Des mesures de soutien obtenues de la part des pouvoirs publics (chômage partiel en France, aides et subventions dans certains pays) pour un effet total de 6,1 M€ ;
- Des charges fixes et semi fixes (marketing, publicité, déplacements, frais généraux) en diminution de 9,9 M€, soit -28% ;
- Des charges variables en baisse de 5,3 M€, soit -25% (sous-traitance, intérim ...).

Le Groupe est ainsi parvenu à abaisser son point mort de plus de 20% en année pleine.

La Division Sport affiche un EBITDA courant de 12,8 M€, soit une rentabilité opérationnelle de 15% en amélioration de 4,1 pts par rapport à l'exercice 2019/20 (hors IFRS 16, le taux de marge d'EBITDA courant ressort à 11,2% et progresse de 3,6 pts sur la période).

Cet excellent niveau de performance opérationnelle est le fruit d'une gestion rigoureuse des frais fixes et du recours aux aides gouvernementales en France, en Allemagne, aux États-Unis et aux Pays-Bas.

Le volume d'activité de la Division Sportainment & Escalade subit plus sévèrement les effets du contexte sanitaire et la Division présente un EBITDA courant de -0,7 M€, soit une rentabilité opérationnelle de -1,8% en baisse de 5,8 pts par rapport à l'exercice 2019/20 (hors IFRS 16, le taux de marge d'EBITDA courant ressort à -4,9% en baisse de 7,0 pts sur la période). L'amélioration substantielle du taux de marge brute, tout comme la mise en place d'un plan d'économies encore plus drastique, toujours en cours de déploiement, ont néanmoins permis de diminuer le point mort et de limiter l'impact de la baisse d'activité sur la rentabilité opérationnelle, notamment aux États-Unis.

L'EBITDA courant de la Division Vestiaires ressort quant à lui à 7,0 M€, soit une rentabilité opérationnelle de 13,3% en amélioration de 1,1 pt par rapport à l'exercice 2019/20 (hors IFRS 16, le taux de marge d'EBITDA courant ressort à 12,1% en hausse de 1,2 pt sur la période).

L'amélioration du taux de marge brute de 0,6 pt a permis de compenser une partie de la diminution du chiffre d'affaires en volume. Dans le même temps, la mise en place rigoureuse d'un plan de performance, le recours au chômage partiel en France et la comptabilisation de subventions au Royaume-Uni, ont permis d'amortir les effets de la baisse d'activité.

1.1.4.3 Résultat opérationnel

Après comptabilisation des dotations aux amortissements (-11,1 M€ dont -5,1 M€ liés à la norme IFRS 16), le résultat opérationnel courant s'établit à 8,0 M€ (10,0 M€ un an auparavant), soit 4,6% du chiffre d'affaires en amélioration de 0,4 point.

Autres produits et charges opérationnels non courants (Montants en K€)	31/03/2021	31/03/2020
Frais de restructuration	-2 984	-615
Frais de restructuration projet industriel Cannice - Entre-Prises China	-1 191	
Frais d'acquisition		-319
Produit net de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	62	
Fermeture Puerto Venecia (TOP 30)		-379
Divers	-46	-55
Total	-4 159	-1 367

Les autres produits et charges opérationnels de l'exercice correspondent à une charge nette de 4 159 K€ et se composent principalement :

- De coûts de restructuration engagés par le Groupe dans le cadre de la mise en œuvre du plan de performance pour 3 M€.

- De coûts engagés sur les entités chinoises pour 1,2 M€ suite à la mise en œuvre du projet de réorganisation industrielle (fusion des unités de production de Entre-Prises China et de Cannice).

Au cours de l'exercice précédent, les autres produits et charges opérationnels étaient principalement composés de frais de restructuration chez Janssen-Fritsen (0,2 M€), Prospec UK (0,2 M€), ainsi que de coûts liés à la fermeture du centre de Puerto Venecia chez TOP 30 Espagne pour 0,4 M€.

Ainsi, le résultat opérationnel s'établit à 3,9 M€ en 2020/21.

1.1.4.4 Résultat financier net

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en K€)	31/03/2021	31/03/2020
Coût de l'endettement financier net	-4 598	-3 484
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	26	37
Charges d'intérêts	-4 624	-3 521
<i>Dont charges d'intérêts liées à IFRS 16</i>	<i>-838</i>	<i>-829</i>
Autres produits et charges financiers	638	-449
Résultat de change	-113	-457
Variation de juste valeur des instruments financiers	9	27
Baisses de loyers provisoires IFRS16	597	0
Autres	144	-19
Résultat financier net	-3 960	-3 933

Le résultat financier net s'établit à 3,9 M€, en ligne avec l'exercice précédent.

Il est constitué essentiellement des intérêts liés aux financements accordés à ABEO SA, du résultat de change.

Coût de l'endettement financier net :

Le coût de l'endettement financier net est en hausse de 1,1 M€ sur l'exercice et, en dehors des impacts liés à la norme IFRS 16 pour 0,8 M€, est principalement constitué des charges d'intérêts des sociétés ABEO SA (pour 3,3 M€) et Cannice (pour 0,4 M€).

L'augmentation des charges d'intérêts par rapport à l'exercice précédent correspond pour moitié à la hausse des taux d'emprunts sur le crédit syndiqué suite à l'application de la grille de marge et, pour l'autre moitié, à l'augmentation de l'endettement brut sur l'exercice suite à la mise en place de nouveaux financements pour faire face à la crise Covid-19 (un Prêt Garanti par l'État de 23 M€ et deux nouveaux financements BPI d'un montant total de 10 M€).

Résultat de change

Le résultat de change reste négatif à -0,1 M€ contre -0,5 M€ sur l'exercice précédent.

Ce résultat négatif provient essentiellement de la dépréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport à l'Euro. A l'inverse, l'appréciation du dollar canadien a conduit à des gains de change.

Par rapport au 31 mars 2020 :

- Le dollar américain s'est déprécié contre l'euro de 6,3% ;
- La livre britannique (GBP) s'est dépréciée de 2% contre l'euro ;
- Le dollar canadien s'est apprécié de 5,1% contre l'euro.

Autres produits financiers / Baisses de loyers IFRS 16

Suite à des négociations menées avec leurs bailleurs, certaines sociétés du Groupe ont obtenu une remise provisoire sur leurs charges de loyers, généralement pour une durée d'un an. Conformément aux dispositions d'IFRS 16, la quote-part de dette concernée déjà comptabilisée au 31 mars 2020 a été annulée et un produit financier de 0,6 M€ a été constaté.

1.1.4.5 Impôt sur les sociétés

Impôt sur les bénéfices (Montants en K€)	31/03/2021	31/03/2020
Impôt exigible	1 087	3 584
Impôts différés	-615	630
TOTAL	472	4 214

La charge d'impôt sur les sociétés de l'exercice s'établit à 0,5 M€ au 31 mars 2021 contre 4,2 M€ au 31 mars 2020. Elle est composée d'une charge d'impôt courant de 1,1 M€ et d'un produit d'impôt différé de 0,6 M€.

Le taux d'impôt effectif est doublement impacté par les variations d'impôts non récurrentes constatées sur l'exercice, activations et/ou désactivations de déficits fiscaux notamment, ainsi que par un résultat avant impôt proche de l'équilibre amplifiant en conséquence les écarts avec le taux d'impôt théorique de 28%. Il s'analyse essentiellement de la manière suivante :

A la hausse du taux d'IS :

- o Non-activation d'impôts différés pour les pertes réalisées dans certains pays, principalement en Espagne et en Chine, pour un impact total de 1,2 M€.
- o Annulation d'impôts différés précédemment activés en Espagne sur des déficits fiscaux reportables, pour un impact total de 0,5 M€.

A la baisse du taux d'IS : activation d'impôts différés sur des déficits fiscaux reportables à hauteur de 1,1 M€ au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en Chine.

1.1.4.6 Résultat net consolidé

	31/03/2021	31/03/2020
EBITDA courant *	19 138	22 195
Dotation aux amortissements	(11 111)	(12 213)
Produits/Charges non courants	(4 159)	(1 367)
Résultat financier et MEE **	(3 949)	(3 948)
Impôts sur les sociétés	(472)	(4 214)
Résultat net total	(552)	454
Résultat net part du Groupe	(611)	690

* L'EBITDA courant hors IFRS 16 atteint 14 147 K€ au 31 mars 2021 et 16 557 K€ au 31 mars 2020

** MEE : résultat des sociétés Mises En Equivalence.

1.1.4.7 Goodwill

La valeur des Goodwill diminue de 0,8 M€ passant de 81,3 M€ au 31 mars 2020 à 80,5 M€ au 31 mars 2021.

Cette diminution est uniquement liée à la comptabilisation des écarts de change sur les goodwill en devise.

1.1.4.8 Capitaux propres

Les capitaux propres du Groupe diminuent de 2 M€, passant de 97,1 M€ au 31 mars 2020 à 95,1 M€ au 31 mars 2021. Cette variation s'analyse de la manière suivante :

- Résultat net 2020/2021 : -0,6 M€
- Variation de l'écart de conversion : -1,3 M€

1.1.4.9 Endettement

Analyse de l'Endettement financier net (Montants en K€)	31/03/2021	31/03/2020
A - Trésorerie :	72 002	56 473
- placements à court terme dans des instruments monétaires	0	0
- disponibilités	72 002	56 473
B - Créances financières à court terme :	0	0
- instruments financiers dérivés - actif	0	0
C - Dettes financières à court terme :	28 966	35 807
- part court terme des emprunts obligataires	0	0
- part court terme des emprunts bancaires	19 237	25 141
- découverts bancaires	4 033	5 026
- autres dettes financières court terme	1 224	858
- dettes court terme liées aux passifs de location (IFRS 16)	4 472	4 782
D - Endettement financier net à court terme (C) - (A) - (B)	-43 035	-20 665
E - Endettement financier à moyen et long terme	133 893	119 343
- part long terme des emprunts obligataires	20 000	20 000
- part long terme des emprunts bancaires	86 369	70 578
- autres dettes financières long terme	9	105
- dettes long terme liées aux passifs de location (IFRS 16)	27 516	28 661
F - Endettement financier net (E) + (D)	90 857	98 677
F - Endettement financier net (E) + (D) hors IFRS 16	58 869	65 234

L'endettement financier net s'établit à 90,9 M€ au 31 mars 2021 contre 98,7 M€ un an plus tôt, soit une diminution de 7,8 M€ sur l'exercice 2020/21.

Hors IFRS 16, il ressort à 58,9 M€ au 31 mars 2021 contre 65,2 M€ un an plus tôt, en baisse de 6,4 M€.

La variation se décompose principalement comme suit :

- Une augmentation des dettes financières brutes de 9,9 M€ :
 - o Mise en place de nouveaux financements pour faire face à la crise Covid-19 pour 33 M€ dont un Prêt Garanti par l'État de 23 M€ et deux nouveaux financements BPI d'un montant total de 10 M€ ;
 - o Remboursement de la ligne de crédit revolving du crédit syndiqué pour 20 M€ ;
 - o Remboursement de lignes court terme en Chine pour 2,5 M€ ;
 - o Remboursement de financements BPI pour 0,8 M€.
- Une augmentation de la trésorerie nette de 16,5 M€ au cours de l'exercice.
- Une diminution des dettes liées aux passifs de location (IFRS 16) de 1,5 M€ sur la période (-5 M€ correspondant aux loyers payés, +1,4 M€ correspondant à des modifications de contrats et +2,2 M€ à des nouveaux contrats).
- La comptabilisation des instruments financiers de couverture pour 0,3 M€.

1.1.4.10 Couverture de taux

La politique du Groupe est de s'endetter à taux variable et de protéger une part significative de la dette contre une éventuelle hausse des taux. Les emprunts à taux variables sont contractés en majorité à Euribor 3 mois plus marge. Dans ce cadre, des contrats de couverture ferme de taux d'intérêts, des swaps, ont été conclus. Le Groupe livre un taux variable et reçoit un taux fixe.

Les emprunts auprès des établissements de crédit et découverts bancaires du Groupe s'élèvent à 130,9 M€ au 31 mars 2021 contre 121,7 M€ au 31 mars 2020. L'exposition au risque de taux avant et après prise en compte des instruments financiers dérivés de taux est présentée ci-dessous :

En K€		31/03/2021	31/03/2020
Total taux fixe		60 880	30 980
Total taux variable		69 992	90 728
Swap / Cap payeur de taux fixe		43 000	43 000
Exposition au risque de taux après couverture	Taux fixe	103 880	73 980
	Taux variable	26 992	47 728

Les instruments dérivés couvrant une dette à taux variable sont classés dans la catégorie des couvertures de flux de trésorerie et enregistrés à leur juste valeur. Leur juste valeur est déterminée en utilisant les taux de marché du jour de clôture du bilan, tels que fournis par des établissements financiers ; elle représente le montant estimatif que le Groupe aurait payé ou reçu s'il avait été mis fin au contrat le jour de clôture du bilan.

La juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie représente à la date du bilan, un passif latent de 300 K€ au 31 mars 2021 contre 10 K€ au 31 mars 2020.

Le montant des variations de valeur de ces instruments qui a été porté au résultat représente un produit de 9 K€ au 31 mars 2021 contre un produit de 25 K€ au 31 mars 2020. La variation comptabilisée en capitaux propres est de 300K€ sur l'exercice.

Les facteurs de risques relatifs aux taux sont présentés dans la section 2.1.2.5 page 83 du présent Document d'Enregistrement Universel.

1.1.4.11 Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

En tant que holding active, ABEO SA a continué à supporter ses filiales françaises et étrangères dans leur développement, en phase avec le projet stratégique du Groupe. Son chiffre d'affaires, composé de redevances facturées aux sociétés du Groupe, a diminué de 31% sur l'exercice, passant de 8 075 K€ au 31 mars 2020 à 5 585 K€ au 31 mars 2021.

La baisse du chiffre d'affaires a mécaniquement impacté le résultat d'exploitation qui diminue de 776 K€, et passe de -1 107 K€ à -1 883 K€ sur le nouvel exercice, malgré une baisse des charges d'exploitation de 20% (de 10 546 K€ à 8 403 K€ soit -2 143 K€) notamment obtenue dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan d'économies.

Le résultat financier s'établit à 641 K€ au 31 mars 2021, contre 3 268 K€ au 31 mars 2020, sous les effets principaux suivants :

- Dividendes reçus des filiales, en ligne avec ceux de l'exercice précédent, pour un montant de 3 273 K€ ;
- Intérêts d'emprunts d'un montant de 2 820 K€, en hausse de 890 K€ par rapport à l'exercice précédent sous l'effet combiné d'une hausse des taux (grille de marge du crédit syndiqué) et d'une hausse de la dette brute de 33 M€ (prêts PGE de 23 M€ et prêts BPI de 10 M€) ;

- Produit net des intérêts sur les comptes courants des filiales de 1 310 K€, en baisse de 833 K€ par rapport à l'exercice précédent ;
- Provision pour pertes de change de 919 K€ sur les prêts en dollar américain, soit une hausse de 959 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel négatif de 359 K€ (frais de restructuration principalement), et d'un produit d'impôt sur les sociétés de 1 277 K€ (crédit d'impôt), le résultat net de la société est proche de l'équilibre et s'établit à -325 K€ au 31 mars 2021 contre +2 253 K€ au 31 mars 2020.

1.1.5 Faits marquants de l'exercice clos le 31 mars 2021

Environnement général

L'activité de l'exercice 2020/21 s'est déroulée dans un environnement exceptionnel, marqué par la généralisation de la crise sanitaire Covid-19 à tous les continents. Les mesures de confinement et les effets d'incertitude ont provoqué une chute brutale de la croissance mondiale, en particulier en Europe et aux États-Unis. Certains pays, comme l'Allemagne ou les Pays-Bas, ont vu leur économie moins impactée mais les activités d'ABEO en France, au Royaume-Uni, en Espagne et aux États-Unis ont en revanche été fortement ralenties sur la période.

La plupart des devises se sont significativement dépréciées contre l'euro, en particulier le dollar américain et la livre sterling générant des impacts de change globalement défavorables pour ABEO, impactant les capitaux propres consolidés du Groupe et le résultat financier des comptes sociaux d'ABEO SA.

Crise sanitaire Covid-19

Déroulé de la crise

Le virus de la Covid-19 est apparu à Wuhan en Chine en fin d'année 2019 et s'est rapidement propagé à travers le monde. Le fonctionnement des filiales chinoises Cannice et Entre-Prises China a ainsi été perturbé dès les premiers mois de l'année 2020.

Le 11 mars 2020, l'OMS a qualifié la situation engendrée par la Covid-19 de pandémie et des mesures de confinement ont été mises en place dans de nombreux pays. La crise est ainsi devenue mondiale.

ABEO a décidé mi-mars 2020 la suspension temporaire de l'activité de ses sites de production français, britanniques et espagnols afin de protéger la santé de ses salariés face à cette pandémie. Des mesures temporaires de télétravail ont immédiatement été mises en œuvre afin d'assurer une continuité de service pour les clients et prestataires du Groupe. Par ailleurs, la mise en place rapide d'un protocole de sécurité et le renforcement des mesures barrières ont permis au Groupe d'annoncer en avril 2020 la reprise partielle et progressive de l'activité sur les sites où elle avait été temporairement suspendue.

Après une amélioration de la situation et la levée progressive des mesures de confinement depuis le mois de mai et au cours de l'été 2020, permettant une reprise progressive et graduelle des activités, le Groupe a continué d'évoluer dans un environnement de marché à nouveau difficiles au 3^{ème} et au 4^{ème} trimestre suite au renforcement de mesures restrictives tant en Europe (France, Espagne, Royaume-Uni) qu'aux États-Unis. Néanmoins, l'application systématique des protocoles de sécurité et des mesures barrières sur l'ensemble des sites a permis au Groupe de poursuivre son activité dans des conditions bien moins

dégradées que celles constatées au cours du premier trimestre de l'exercice (avril -juin 2020).

Impacts pour le Groupe ABEO

Il est difficile de mesurer précisément les impacts de la crise liée à la Covid-19 car ils sont disséminés au sein du compte de résultat. Néanmoins, les écarts de performance observés sur le niveau de chiffre d'affaires et les prises de commandes de l'exercice 2020/21, sont quasi exclusivement dus à la crise sanitaire¹. Dans ce contexte sans précédent qui a impacté tous les marchés du Groupe, avec la fermeture des salles de sport et loisirs pendant la majeure partie de l'exercice, ABEO a démontré son agilité et sa capacité d'adaptation rapide. Avec un chiffre d'affaires de 174,0 M€ sur l'ensemble de l'exercice 2020/21, la baisse des ventes a ainsi pu être limitée à 26,2%. Pour mémoire, hors effet Covid-19 sur la fin de l'exercice 2019/20, la croissance organique du chiffre d'affaires au cours des 4 dernières années avait été de l'ordre de 5% en moyenne.

Des indices de perte de valeur avaient été identifiés dans ce contexte conjoncturel difficile (fermetures temporaires d'usines et baisse d'activité). Toutefois les tests de perte de valeur réalisés selon la méthodologie décrite dans la note 4.1.3 du chapitre 5.3 « Comptes consolidés » n'ont pas donné lieu à la comptabilisation de dépréciations.

Le Groupe a également effectué une revue des principaux postes d'immobilisations incorporelles et corporelles isolées, ainsi que les clients et stocks, qui n'a pas donné lieu à des dépréciations en lien avec la crise.

Report des Jeux Olympiques

Dans cette conjoncture, les Jeux de la XXXIIe Olympiade à Tokyo ont été reportés et reprogrammés du 23 juillet au 8 août 2021.

ABEO rappelle d'une part, que la majeure partie de ses équipements sont déjà sur place pour les épreuves test et d'autre part, que cette compétition ne contribue pas directement à l'activité du Groupe : il met à disposition les équipements sportifs, en assure l'entretien et la maintenance, et à l'issue des Jeux, reprend ou revend ces équipements.

À l'occasion de cet évènement sportif planétaire, ABEO sera présent comme fournisseur sur 3 disciplines à travers ses marques, Schelde Sports pour les équipements de basketball, Spieth Gymnastics pour la fourniture des installations de gymnastique artistique et rythmique avec son partenaire japonais et Entre-Prises pour la fourniture de structures d'escalade. Ainsi, tous les marchés sur lesquels le Groupe pouvait concourir ont été remportés, faisant des Jeux une formidable vitrine pour les marques et les savoir-faire du Groupe.

1.1.5.1 Croissance externe

Le Groupe n'a pas procédé à des opérations de croissance externe au cours de l'exercice 2020/21.

¹ Estimation ABEO

1.1.5.2 Acquisition de participations ne conférant pas le contrôle

Néant.

1.1.5.3 Structure de financement

Afin de préserver ses ressources pendant la période de crise, ABEO a obtenu, au cours du premier semestre de l'exercice 2020/21, deux prêts d'un montant total de 10 M€ de la part de BPI France et, de ses partenaires bancaires, des Prêts Garantis par l'État d'un montant total de 23 M€. Ceux-ci ont ainsi renouvelé leur pleine confiance dans la capacité de rebond du Groupe.

ABEO a également obtenu de ses banques un report des échéances du crédit syndiqué, initialement prévues en décembre 2020, sur la durée restante du crédit.

Les Prêts Garantis par l'État ont été souscrits pour une durée initiale d'un an. En mai 2021, ABEO a obtenu l'accord de ses partenaires financiers pour que ces prêts soient amortis sur une durée de 5 ans avec 1 an de décalage de remboursement du capital.

En ce qui concerne la ligne de crédit revolving du crédit syndiqué de 20 M€ tirée fin mars 2020, elle a été remboursée en juillet 2020 dès l'obtention des prêts « PGE ».

Le Groupe a dégagé sur l'exercice une marge brute d'autofinancement largement positive et des free cash flows de 15,4 M€, notamment grâce à la réduction du Besoin en Fonds de Roulement et à une gestion prudente des investissements

ABEO S.A. dispose au 31 mars 2021 d'un niveau de trésorerie active de 61,9 M€ et de lignes de financement confirmées pour un montant total de 40 M€, composées d'une ligne de crédit revolving de 20 M€ et d'une ligne de crédit d'investissement de 20 M€.

Dans le cadre du Contrat de Crédits souscrit le 4 décembre 2018, ainsi que de l'émission obligataire du 16 avril 2018, le Groupe était soumis aux covenants financiers suivants au 31 mars 2021 :

- Dettes financières nettes / Fonds propres
- Limitation du montant des Dettes financières Nettes

Ces limites sont respectées au 31 mars 2021.

1.1.5.4 Contrats de partenariat

Un nouveau contrat de partenariat a été signé le 2 septembre 2020 entre Schelde Sports et la Fédération Internationale de Basket-Ball Amateur (FIBA) jusqu'en 2024. Cet accord porte sur l'approvisionnement, l'installation et services associés des panneaux de baskets pour l'ensemble des compétitions internationales de haut niveau, en particulier le Championnat d'Europe en 2022, la Coupe du monde de Basket-Ball FIBA en 2023 et les épreuves de Basket-Ball des Jeux Olympiques de Paris 2024.

1.1.6 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture 31 mars 2021 n'est à mentionner.

1.1.7 Perspectives et tendances

1.1.7.1 Evolution prévisible et perspectives d'avenir au niveau du Groupe

Les prises de commandes au 31 mars 2021 s'élèvent à 171,0 M€, en retrait de 29,3%. Sur le dernier trimestre 2020/21, le niveau des prises de commandes bénéficie d'un net redressement sur les divisions Sport et Vestiaires permettant au Groupe d'afficher un carnet de commandes bien orienté en fin d'exercice.

Après un exercice 2020/21 marqué par un repli d'activité, les premiers indicateurs 2021/22 sont encourageants. La sortie de crise mondiale va ainsi conduire à la réouverture progressive des marchés clés du Groupe.

Forte du maintien des effets du plan de performance, du renforcement des synergies et d'une dynamique de marché qui reste porteuse, ABEO est en ordre de marche pour capter le rebond d'activité.

Olivier Estèves, Président-Directeur Général d'ABEO, déclare « *Dans un contexte totalement inédit, le Groupe a su s'adapter et repenser son organisation afin de préserver sa rentabilité et ses ressources financières. Grâce à l'agilité, l'engagement et le professionnalisme de ses équipes, ABEO ressort renforcé de cette période et compte profiter pleinement de l'après crise.* »

1.2 Marché dans lequel évolue ABEO

1.2.1 Un marché mondial porteur

1.2.1.1 ABEO évolue sur un marché de niche au sein du secteur mondial du sport et des loisirs

Un marché adressable de 5 milliards d'euros dans le monde

Le secteur du sport et des loisirs représente entre 500 milliards et 1 300 milliards de dollars de dépenses annuelles¹, toutes disciplines confondues, depuis l'activité de divertissement jusqu'à la compétition.

Dans ce secteur du sport et des loisirs, ABEO est spécialisé dans la conception, la fabrication et la distribution de biens d'équipements de sport et loisirs à destination des organismes publics et privés. Le Groupe estime ainsi la taille de son marché à 1,2% du secteur du sport et des loisirs, soit environ 5 milliards d'euros dans le monde.

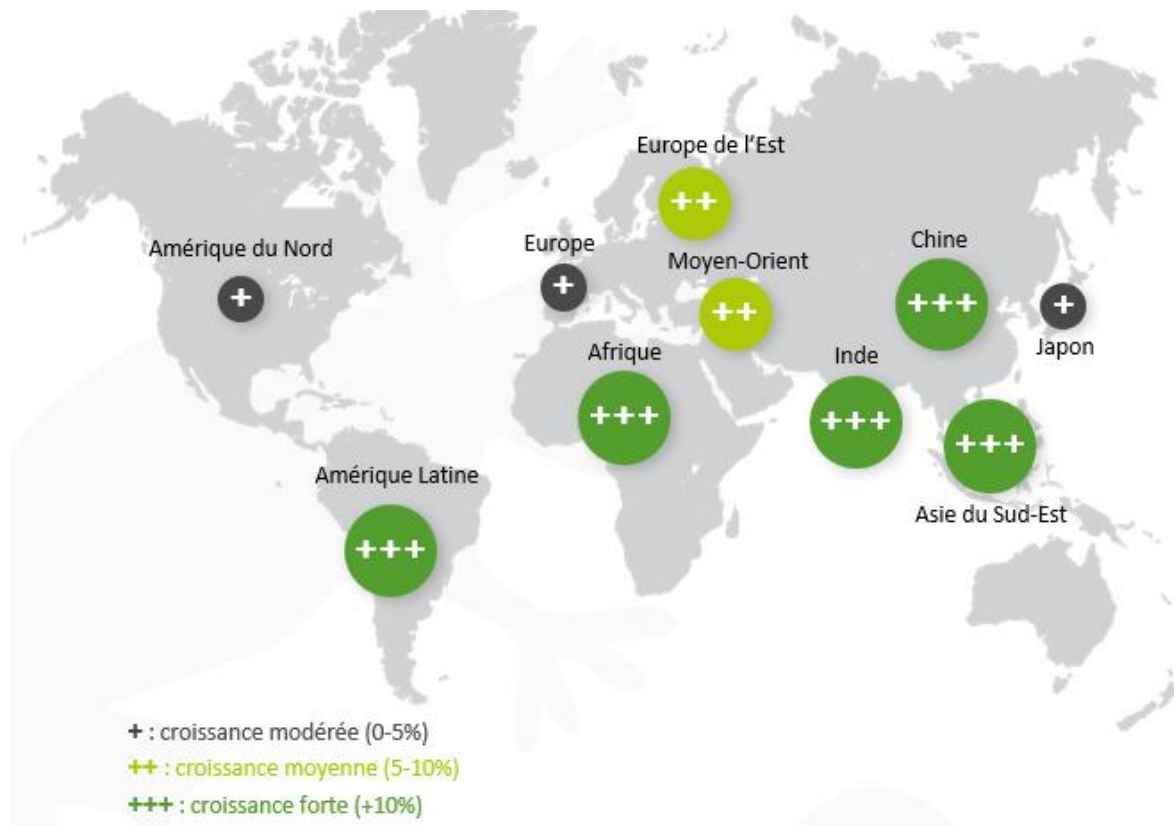
Un marché porté par la croissance du PIB et des dépenses sportives dans le monde

Comme détaillé dans la carte ci-après, ABEO estime que le marché des équipements dédiés à la pratique des sports et des loisirs à destination des professionnels continuera à évoluer

¹ *spartyco.io, chiffres de 2017*

dans les années à venir à un rythme modéré mais néanmoins supérieur à la croissance du PIB (entre 0 et 5% de croissance annuelle moyenne) dans les pays à économie avancée (zone Euro, Etats-Unis, Canada, Japon) et à un rythme plus soutenu (croissance annuelle moyenne supérieure à 10%) dans les pays émergents et en développement (Chine, Amérique latine, Inde, Afrique). En Europe de l'Est et au Moyen-Orient, le Groupe prévoit des taux de croissance annuelle moyens entre 5 et 10%.

Carte de la croissance estimée du marché des biens d'équipements de sport et loisirs à destination des organismes publics et privés



Les pouvoirs publics voient dans le sport un enjeu en termes de qualité de la santé et de dépenses publiques de santé. Les 35 pays de l'OCDE consacraient en moyenne, en 2017, 9% de leur PIB en dépenses de santé¹.

Conscients des bienfaits de la pratique sportive sur la santé et des enjeux de réduction des dépenses de santé publique, les pouvoirs publics maintiennent un niveau significatif des dépenses sportives dans leur budget annuel, variant ainsi entre 5,1% et 16,4% du PIB selon les pays².

1.2.1.2 Les spécificités d'ABEO au regard des acteurs des activités Sport, Sportainment & Escalade et Vestiaires

ABEO est le seul acteur global présent sur plusieurs segments du marché des équipements de sport et loisirs à destination des professionnels. Le marché, très fragmenté, compte en effet de nombreuses sociétés de petite et moyenne taille, souvent locales et familiales, et spécialisées dans un seul segment. De manière générale, l'offre sur ce marché est très disparate, variant considérablement d'un pays à l'autre. Le degré d'intégration verticale

¹ Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2017.

² Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2015.

(fabrication ou non, conception des produits ou non, etc.) varie lui aussi dans de grandes proportions. Certains marchés sont ainsi dominés par de purs distributeurs, d'autres par des sociétés complètement intégrées.

Les activités Sport, Sportainment & Escalade et Vestiaires, comptent plus de 20 acteurs dans les principaux pays de l'OCDE sur le marché des biens d'équipement de sport et loisirs à destination des organismes publics et privés.

Pour une meilleure compréhension de la structure de l'offre, un distinguo a été établi entre les *acteurs* et les *concurrents* :

- Sont considérés comme des **acteurs** des sociétés actives sur ce marché mais pas en concurrence frontale avec ABEO, leur présence géographique et/ou leur gamme de produits étant différentes de celles d'ABEO ;
- Sont considérées comme **concurrentes** des sociétés en concurrence frontale avec ABEO, sur au moins un pays et au moins une gamme de produits.

Le Sport

L'offre sur le marché correspondant à l'activité Sport du Groupe est importante, variée, et très hétérogène d'un pays à l'autre.

Dans le domaine de la gymnastique, l'offre est composée de *concurrents* à emprise essentiellement locale, fortement intégrés. Les concurrents sont souvent des références dans leur pays ou sur un type de produit spécifique. Ils peuvent être partenaires de la fédération nationale de gymnastique locale et peuvent équiper les compétitions nationales. Les concurrents les plus importants d'ABEO sont les sociétés dont tout ou partie de la gamme est homologuée par la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG) et qui accèdent au statut de partenaire technique de la FIG : c'est notamment le cas de American Athletics Inc. (AAI) aux Etats-Unis et de Senoh au Japon.

Dans le domaine de l'éducation physique et des sports collectifs, le profil des *acteurs* varie considérablement d'un pays à l'autre. Certains marchés sont dominés par de purs distributeurs, et d'autres par des fabricants intégrés verticalement, à l'instar de Janssen-Fritsen au Benelux.

Les deux premiers *acteurs* sur les marchés français et allemand sont ainsi des distributeurs (Casal Sports en France et Sport Thieme en Allemagne). Dans les deux cas, plus de 90% de leur activité est locale. Ce ne sont pas des *concurrents* d'ABEO car ABEO n'a à ce jour pas de présence sur ces segments de marché dans ces deux pays.

Sur le marché britannique, le leader est Continental, un fabricant, qui lui aussi se limite à son propre marché.

Sur les trois marchés évoqués précédemment (France, Allemagne, Royaume-Uni), ABEO développe ses positions de spécialiste et peut ponctuellement passer des accords de distribution ou de partenariat avec les distributeurs locaux.

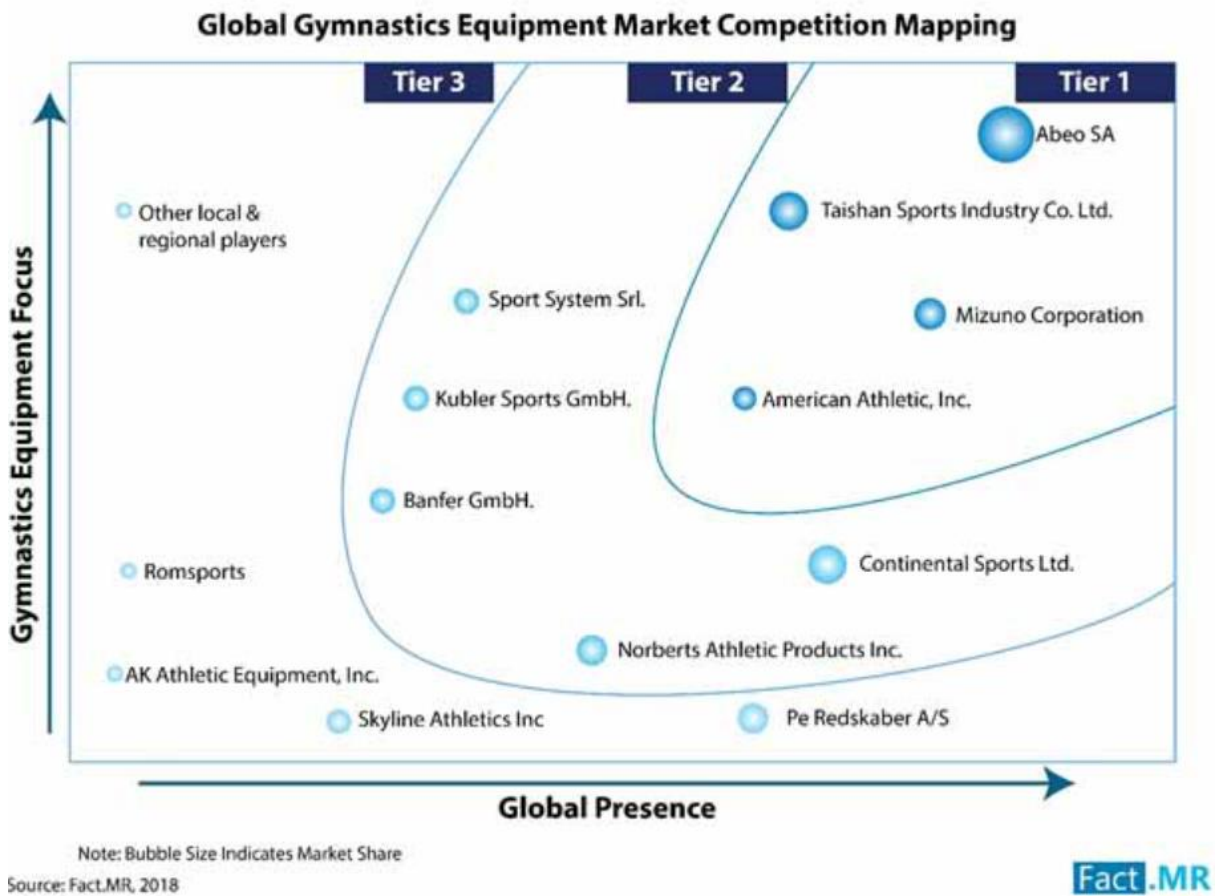
Les autres *acteurs* sur ces marchés ont généralement une gamme de produits beaucoup moins large. Ils sont eux aussi peu internationalisés (en France : Dimasport, Marty Sport ; en Allemagne : Benz).

Le reste de l'Europe compte peu d'*acteurs* de taille significative à l'exception du Finlandais Kerko. Ce dernier est présent sur les quatre pays scandinaves et est à la fois distributeur et fabricant.

En Amérique du Nord, l'offre est extrêmement morcelée, très régionalisée. Aucun leader ne se détache clairement sur ces segments de marchés. Les *acteurs* américains sont peu présents sur le marché international.

Le marché chinois est aujourd'hui dominé par Taishan, partiellement intégré verticalement, en phase de développement à l'international.

Position concurrentielle d'ABEO sur le marché des équipements de gymnastique :



L'Escalade

L'offre sur le marché de l'escalade est très éclatée. La grande majorité des acteurs et concurrents d'ABEO sont locaux, spécialisés, et intégrés.

Deux concurrents se distinguent de ce profil : Walltopia, fabricant bulgare, et Zhongti, chinois, division spécialisée d'une entreprise générale du bâtiment.

En ce qui concerne l'exploitation de centres d'escalade et de loisirs les *acteurs* sont nombreux. Pour autant, dans les pays où ABEO opère, aucun *acteur* n'offre une combinaison de prestations directement comparables à celles de Dock39.

Le Sportainment

Le nombre d'*amusement parks* à la fin 2020 est estimé à environ 1 500 dans le monde, principalement en Amérique du Nord et en Europe. Le nombre de parcs ouverts chaque année évolue dans une fourchette comprise entre 250 et 350 avec une forte croissance en Amérique du Nord et en Asie (Chine, Océanie), France et Royaume-Uni.

L'offre sur le marché du Sportainment est essentiellement segmentée par continents avec une forte présence des acteurs nord-américains et européens et une part croissante d'acteurs chinois. Les concurrents d'ABEO dans ce secteur sont généralement spécialisés et locaux.

L'acquisition de Fun Spot a permis à ABEO de pénétrer le marché nord-américain du Sportainment.

Ses principaux *concurrents* sont Best American Trempolines, Eli Play, Sidijk.

Les Vestiaires

En ce qui concerne l'activité Vestiaires du Groupe, ABEO couvre essentiellement trois pays, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

En France, les concurrents d'ABEO sont des sociétés de petite taille (inférieure à 5 M€ de chiffre d'affaires, comme DIP, LDM, Comepal, Kalysse...), ou dans certains cas des filiales de sociétés plus importantes.

Parmi les acteurs, se trouvent des sociétés de taille plus importante, spécialisées sur des segments de produits différents ou complémentaires, à l'instar d'Acial.

Au Royaume-Uni, le marché est beaucoup plus vaste : c'est le premier en Europe. Il compte une grande quantité de *concurrents* de taille moyenne, en grande majorité intégrés verticalement. Les principaux acteurs sont RSBP Ltd et Grant Westfield.

L'Allemagne, deuxième marché en Europe après le Royaume-Uni, compte trois *acteurs* principaux : Kemmlit, Schäfer et Meta. Ce dernier a rejoint ABEO (acquisition en novembre 2017).

Dans les autres pays d'Europe où le Groupe est présent (Belgique, Italie, Espagne, Suisse), le marché comporte uniquement des *acteurs* locaux de petite taille.

Le marché Nord-Américain reste à ce jour peu ouvert aux produits industriels/préfabriqués utilisés en Europe. L'offre locale paraît très morcelée et très régionalisée. C'est aussi le cas des marchés asiatiques.

Le positionnement unique d'ABEO

ABEO a un positionnement spécifique au regard des autres acteurs des activités de Sport, Sportainment & Escalade et Vestiaires :

- Le Groupe est le seul acteur à développer ces 3 activités complémentaires ;
- Le Groupe a développé un savoir-faire important en matière de croissance externe ;
- Le Groupe a intégré ses capacités de production, ce qui lui permet d'optimiser sa marge brute, son efficacité industrielle et sa capacité à répondre aux besoins de ses clients avec des produits sur-mesure ;
- Le Groupe dispose d'un savoir-faire commercial, notamment à travers sa capacité à détecter et traiter une volumétrie d'appels d'offres, à gérer des projets globaux tout en assurant le traitement d'environ 67 000 commandes par an.




Par ailleurs, ABEO se différencie fortement des autres acteurs du marché grâce à :

- Son expertise, forte de plus de 50 ans d'expérience, et la force de ses marques ;
- Son offre complète de produits et services sur ses 3 activités ;
- Son réseau étendu de partenaires dans tous les types de sports (institutions et fédérations) ;
- Son parc installé ;
- Sa capacité à consolider son marché en rachetant des concurrents directs.

1.2.2 Un groupe de référence au positionnement unique

1.2.2.1 Un acteur de référence

Aperçu des 3 activités d'ABEO au 31/03/2021¹

 <p>SPORT</p>	 <p>S&C</p>	 <p>CHANGING</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Gymnastique • Éducation physique • Sports collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Murs d'escalade artificiels • Modules d'escalade ludiques et trampolines • Centres de loisirs et centres d'escalade sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Casiers • Cabines • Aménagements
<ul style="list-style-type: none"> • 85,4 M€ de chiffre d'affaires • 49 % du chiffre d'affaires d'ABEO • 7 sites de production : 2 en France, 2 au Pays-Bas, 1 en Allemagne, 1 en Chine et 1 au Canada • 585 employés 	<ul style="list-style-type: none"> • 36 M€ de chiffre d'affaires • 21 % du chiffre d'affaires d'ABEO • 4 sites de production (Espagne, Royaume-Uni et Etats-Unis) • 12 centres d'escalade et loisirs • 426 employés, dont 138 dans les centres d'escalade 	<ul style="list-style-type: none"> • 52,6 M€ de chiffre d'affaires • 30 % du chiffre d'affaires d'ABEO • 5 sites de production : 3 en France, 1 en Allemagne et 1 site au Royaume-Uni • 285 employés

ABEO a fourni la totalité des équipements de gymnastique, les buts de basket et les podiums des Jeux Olympiques qui se sont tenus à Rio en juillet 2016. Le Groupe compte à son actif 14 participations aux Jeux Olympiques depuis 1956, comme le détaille le tableau ci-dessous. En 2021, les marques Schelde Sports (basket ball), Spieth Gymnastics (gymnastique) et Entre-Prises (escalade) représenteront ABEO aux Jeux Olympiques de Tokyo.

Liste des Jeux Olympiques auxquels les différentes filiales d'ABEO ont participé²

¹ Source : ABEO, chiffres en normes IFRS au 31/3/2021.

² Source : ABEO.

1956	Melbourne	Spieth Gymnastics
1960	Rome	Spieth Gymnastics
1964	Tokyo	Spieth Gymnastics
1968	Mexico	Janssen-Fritsen, Spieth Gymnastics
1972	Munich	Janssen-Fritsen, Spieth Gymnastics, Schelde Sports
1976	Montréal	Spieth Gymnastics, Schelde Sports, SA Sports
1980	Moscou	Schelde Sports
1988	Séoul	Spieth Gymnastics, Schelde Sports
1992	Barcelone	Schelde Sports, Janssen-Fritsen, Spieth Gymnastics
2000	Sydney	Schelde Sports
2004	Athènes	Janssen-Fritsen, Spieth Gymnastics
2008	Beijing	Janssen-Fritsen, Spieth Gymnastics
2012	Londres	Gymnova, O'Jump, Acman
2016	Rio	Spieth Gymnastics, Gymnova, Schelde Sports
2021	Tokyo	Schelde Sports, Spieth Gymnastics et Entre-Prises

1.2.2.2 Un groupe international

Depuis 2003, ABEO s'est fortement internationalisé. Le seuil des 50% de chiffre d'affaires à l'international a été dépassé lors de l'exercice clos le 31/03/2015¹ grâce à l'acquisition de Janssen-Fritsen. Il atteint 73% lors de l'exercice clos le 31/03/2021. ABEO distribue ses produits dans plus de 100 pays, majoritairement en direct mais également par le biais de distributeurs.

Au 31 mars 2021, ABEO réalise 27% de son chiffre d'affaires en France, pays qui reste encore le premier marché du Groupe, 56% dans le reste de l'Europe et 17% hors Europe². 11% du chiffre d'affaires est réalisé en Amérique du Nord pour l'exercice clos au 31 mars 2021.

Le premier marché à l'international du Groupe est le Royaume-Uni, devant les Pays-Bas. Le volume d'activité réalisé au Royaume-Uni provient de la présence des 3 Divisions du Groupe dans ce pays à travers quatre filiales : Prospec, Entre-Prises, Sportsafe et Gymnova.

¹ Source : Chiffres en normes IFRS.

² Source : ABEO. Le chiffre d'affaires international visé ici est le chiffre d'affaires réalisé soit à l'export depuis les filiales françaises, soit directement hors de France.

Le tableau de passage ci-dessous permet de rapprocher ces données des données financières comptables détaillées en annexe des comptes (voir section 5.3 « Comptes Consolidés » du présent Document d'Enregistrement Universel page 258).

Au 31 mars 2021

31/03/2021	France	Internatio nal	Total	Amériqu es	France	Allemag ne	Royaum e-Uni	Pays- Bas	Belgique	Espagne	Autres pays	Asie/Res te du	Total
Comptable	55 863	118 111	173 974	19 329	55 863	30 179	18 975	27 408	12 174	4 560	360	5 126	173 974
Export France	9 219 46 644	117 664 447	126 883 47 091	19 331 -2	9 219 46 644	29 887 292	18 975 0	27 253 155	12 172 2	4 560 0	360 0	5 126 0	126 883 47 091
En K€ %	55 863 32%	118 111 68%	173 974 100%	19 329 8%	55 863 24%	30 179 13%	18 975 8%	27 408 12%	12 174 5%	4 560 2%	360 0%	5 126 2%	173 974 74%

Au 31 mars 2020

31/03/2020	France	Internatio nal	Total	Amériqu es	France	Allemag ne	Royaum e-Uni	Pays- Bas	Belgique	Espagne	Autres pays	Asie/Res te du	Total
Comptable	74 428	161 278	235 706	34 001	74 428	36 377	30 377	30 910	12 486	6 456	348	10 324	235 706
Export France	13 279 61 149	160 409 869	173 688 62 018	33 949 52	13 279 61 149	35 720 657	30 375 2	30 752 158	12 486 0	6 456 0	348 0	10 324 0	173 688 62 018
En K€ %	74 428 32%	161 278 68%	235 706 100%	34 001 14%	74 428 32%	36 377 15%	30 377 13%	30 910 13%	12 486 5%	6 456 3%	348 0%	10 324 4%	235 706 100%

1.2.2.3 Des partenariats de premier plan qui font d'ABEO un acteur incontournable

ABEO dispose d'un réseau étendu de partenariats de premier plan, tant au niveau national qu'au niveau international, avec des fédérations sportives et de grandes associations.

Ces partenariats renforcent la proximité avec les utilisateurs des équipements de sport et loisirs et permettent au Groupe d'obtenir un retour d'informations direct et de qualité, idéal pour optimiser les produits existants et pour développer des produits nouveaux.

Ce réseau de partenaires apporte à ABEO une grande visibilité et le rend incontournable sur ses activités.

1.2.2.4 Une base de clientèle professionnelle diversifiée, non dépendante des tendances macro-économiques ni des dépenses publiques

La clientèle professionnelle d'ABEO est atomisée (les 10 premiers clients ne représentent que 6,4% du chiffre d'affaires au 31/03/2021¹) composée d'acteurs privés et publics, et d'un large éventail des produits et prestations gages de stabilité pour ABEO. Sur la base de son périmètre à la Date du Document d'Enregistrement Universel, le Groupe compte environ 28 000 clients actifs (qui ont acheté dans les 12 derniers mois) et enregistre en moyenne 67 000 commandes sur une année².

Les clients du Groupe sont des salles de sport spécialisées, des clubs de gymnastique, des clubs d'escalade, des centres et des parcs de loisirs, des salles de fitness, des écoles, collèges, lycées, des universités, des fédérations sportives, des collectivités locales et des professionnels du bâtiment (entreprises générales, menuiseries).

¹ Source : ABEO, chiffres en normes IFRS.

² Source : ABEO.

Les grands contrats dépassant 200 K€ de chiffre d'affaires représentaient 17% de l'activité au 31/03/2021 et sont porteurs de visibilité et de notoriété pour les marques du Groupe¹.

Au 31/03/2021², la valeur moyenne de la commande pour les divisions Vestiaires et Sport est proche de 2 K€. Ces commandes protègent le Groupe d'éventuelles fluctuations de marché (résilience grâce au parc installé) et expriment la proximité développée avec les clients. La valeur moyenne de la commande atteint 150 K€ pour la division Sportainment & Escalade.

Les acteurs publics représentent environ 33% du chiffre d'affaires total d'ABEO au 31/03/2021³(division Sport principalement)

1.2.3 L'environnement réglementaire

Le marché du sport et des loisirs est soumis à l'évolution de l'environnement légal et réglementaire de chaque pays. Il s'agit essentiellement de normes sanitaires et constructives, contrôles, enquêtes et réglementations relatifs à la qualité et la traçabilité des produits, à la protection des consommateurs, de la concurrence, au commerce électronique, à la protection des données personnelles, à l'informatique, aux garanties contractuelles fournies aux clients et à la sécurité et à l'accessibilité en magasin.

Le marché est également soumis à la réglementation en matière d'environnement, notamment les modalités de transport des produits et le traitement des déchets des sites de production.

1.2.3.1 L'activité Sport

Concernant la conception des agrès et produits de manière générale, il n'y a aucune obligation de respecter les normes existantes en vigueur. Seul un décret impose l'application d'une certaine norme pour un type de matériel. La norme est d'application volontaire. ABEO suit les normes européennes et spécifiques à chaque pays pour ses équipements sportifs.

ABEO adhère aux directives européennes lors de la fourniture d'équipements électriques avec un certificat Communauté Européenne.

Pour tous les autres sports de balle, ABEO suit les normes internationales actuelles en ce qui concerne les paniers, les filets, etc.

1.2.3.2 L'activité Escalade

Il n'y a pas de décret ou d'arrêté spécifique aux modalités de contrôle. Les normes sont d'application volontaire. ABEO suit les normes européennes et spécifiques à chaque pays.

ABEO suit par ailleurs les recommandations de la Fédération Internationale d'escalade (IFSC).

Concernant les centres d'escalade, ABEO suit le décret 2004-249 du 19 mars 2004 modifiant l'article R233-155 du code du travail et relatif à la location ou à la mise à disposition d'Équipements de Protection Individuelle d'occasion pour certaines activités de sport ou de loisirs.

¹ Source : ABEO.

² Source : estimations ABEO.

³ Source : ABEO.

1.2.3.3 L'activité Sportainment

Le champ de ce type d'activité est extrêmement large (Fun Climbing trampoline parks, amusement parks, etc..).

Il n'y a pas de décret ou d'arrêté spécifique aux modalités de contrôle. Les normes sont d'application volontaire.

1.2.3.4 L'activité Vestiaires

Les casiers fabriqués par ABEO sont assimilés à du mobilier.

En France, les cabines sont soumises à des règles d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Les commissions de sécurité pour les bâtiments accueillant du public, appliquent la circulaire interministérielle n° DGUHC 2007-53 du 30 novembre 2007.

Les parois de douches respectent la norme Parois de douche NF EN 14428 (Juillet 2015 – Prescriptions fonctionnelles et méthodes d'essai).

Les produits d'ABEO sont fabriqués en standard avec des matières premières homologuées M2 en France (Bs 2, d0 ailleurs en Europe). Sur demande spécifique, le Groupe produit des cabines et casiers avec une classification M1 en France.

Au Royaume-Uni, ABEO respecte les préconisations de réalisation de Sport England et suit la norme British standards 8300.

En Allemagne, ABEO est conforme aux exigences de la norme Arbeitsstättenrichtlinien ASR A4.1.

1.3 Objectifs et stratégie

1.3.1 Une stratégie de développement ambitieuse basée sur une combinaison de croissance organique et de croissance externe

ABEO garde pour objectif de devenir un des leaders sur chaque continent, en consolidant le marché et en développant le Groupe dans le « Sportainment » (sport et loisirs).

1.3.1.1 Une stratégie ambitieuse

L'expansion internationale

ABEO s'appuie sur le développement de ses activités à l'international comme premier axe de croissance.

Les objectifs du Groupe sont de pénétrer les zones à fort potentiel et augmenter les parts de marché du Groupe. Les zones prioritaires sont l'Asie (Chine, Japon, Asie du Sud-Est), l'Amérique du Nord et l'Europe du Nord (Allemagne, Royaume-Uni...).

Au cours du dernier exercice clos le 31/3/2021, la part du chiffre d'affaires réalisé hors de France s'est élevée à 126,9 M€, soit 73% de l'activité totale d'ABEO.

L'activité Sport consolide ses parts de marché en Europe, et va accélérer son développement en Amérique du Nord et en Asie Pacifique.

L'activité Sportainment & Escalade cherche quant à elle à saisir des opportunités de développement en Amérique du Nord et en Asie pour consolider ses positions existantes sur ces zones géographiques.

Enfin, l'activité Vestiaires souhaite exploiter son potentiel de développement à l'international grâce à la vente de certains produits et concepts exportables, tels que les casiers à gestion informatisée, prioritairement en Europe.

Les acquisitions ciblent des fabricants, des marques et distributeurs locaux à l'image de ce qui a été réalisé en 2016/2017 avec Erhard Sport en Allemagne et Sportsafe UK au Royaume-Uni, en novembre 2017 en Allemagne avec Meta, en janvier 2018 en Chine avec Cannice, en février 2018 aux Pays-Bas avec Bosan et en novembre 2018 aux Etats-Unis avec Fun Spot.

La capitalisation sur les marques

ABEO dispose d'un portefeuille d'une vingtaine de marques leaders, dont 9 avec une stature internationale (Gymnova, Spieth, Janssen-Fritsen, Schelde, Clip'n Climb, EP, Fun Spot, Prospec et Meta).

ABEO pilote ses marques pour les rendre incontournables et plus performantes (spécialisation, gamme, clientèle, zone géographique). Les plans d'action du Groupe passent par une politique de segmentation et d'innovation renforcée.

Dans l'activité Sport, ABEO vise à élargir son offre pour la rendre plus compatible avec les économies émergentes.

L'activité Sportainment & Escalade, mise quant à elle sur le développement de l'escalade ludique et des *amusement parks*, en complément de l'escalade sportive et l'escalade de compétition.

Dans l'activité Vestiaires, la marque Sanitec poursuivra sa diversification vers l'hôtellerie et les bateaux de croisière, tandis que la marque Navic élargit sa gamme de produits en capitalisant sur l'innovation comme les vestiaires connectés (par exemple des casiers de ski en stratifié massif, réservables par internet via son smartphone et chauffants). La marque Meta, un des leaders sur le marché allemand, permet au Groupe de consolider ses positions en Europe grâce à la synergie de l'offre produit.

Le renforcement sur le Sportainment et les services

L'objectif du Groupe est d'élargir son offre et de se renforcer sur ses activités de *Sportainment* (sport et loisirs). Dans le cadre de son offre globale, le Groupe vise à développer les services, la maintenance (pour créer de la récurrence) et apporter des solutions d'aménagement clés en main. ABEO est déjà positionné dans l'aménagement de centres sportifs et la maintenance de matériel et entend systématiser ce positionnement.

Compétition > Loisirs	Produits > Services
Escalade ludique et amusement parks	Offre globale
Education Physique	Aménagement de centres sportifs
Innovation	Maintenance

1.3.1.2 La croissance externe comme élément essentiel de la stratégie du Groupe

Impact de la crise sanitaire sur la stratégie de croissance externe

Au cours de l'exercice 2020/21, dans un contexte de crise sanitaire d'une ampleur exceptionnelle, le Groupe a marqué une pause dans sa stratégie de croissance externe pour se consacrer au déploiement de mesures pour préserver la rentabilité, améliorer la génération de trésorerie et conserver une structure financière saine afin d'être en mesure de capter le rebond d'activité en sortie de crise.

Le Groupe est devenu consolideur naturel de son secteur

Le rachat de Janssen-Fritsen fin 2014 a conféré à ABEO une nouvelle taille critique et une forte visibilité vis-à-vis des autres acteurs de son marché, essentiellement de petites sociétés. Passé à une stature européenne, le Groupe est devenu consolideur naturel d'un marché qui reste très fragmenté. Disposant d'un savoir-faire historique en matière de croissance externe, ABEO est régulièrement sollicité pour des opportunités d'acquisitions.

Les critères d'acquisitions

Les acquisitions ont permis au Groupe d'accéder à de nouveaux marchés, d'augmenter ses parts de marché et à long terme contribuer à la croissance rentable.

Comme détaillé ci-dessous, la stratégie d'acquisition d'ABEO a reposé sur différents critères :

Critères géographiques	Complémentarité de la cible par rapport aux positions géographiques du Groupe et à sa stratégie de développement à l'international.
Critères produits	Complémentarité de la cible par rapport à l'offre produits du Groupe et à sa stratégie d'élargissement de sa gamme.
Critères opérationnels	Capacité à intégrer verticalement les différentes étapes des processus de conception, de fabrication et de distribution des produits.

La nature des synergies des acquisitions

ABEO cherche à mettre en œuvre ainsi deux types d'acquisition, chacune générant des synergies :

- L'acquisition de cibles qui donnent accès à des marchés où le Groupe est peu ou pas présent, augmentant ainsi le taux de pénétration du Groupe dans ces marchés. Ce type d'acquisition permet de viser des économies de coûts industriels avec plus de volumes et d'organisations plus efficaces (productivité des processus de fabrication), des gains sur les volumes achetés, la recherche et le développement ainsi que la mutualisation des ressources partagées ;
- L'acquisition de cibles dans un pays où le Groupe est déjà présent et souhaite renforcer sa position, augmentant ainsi sa part de marché et développant son offre produits. Ce type d'acquisition permet de viser des synergies de 2 types : des synergies issues de l'optimisation de la politique tarifaire en jouant de la complémentarité des marques, des gammes et des relations commerciales, et des synergies issues de la réduction des charges fixes.

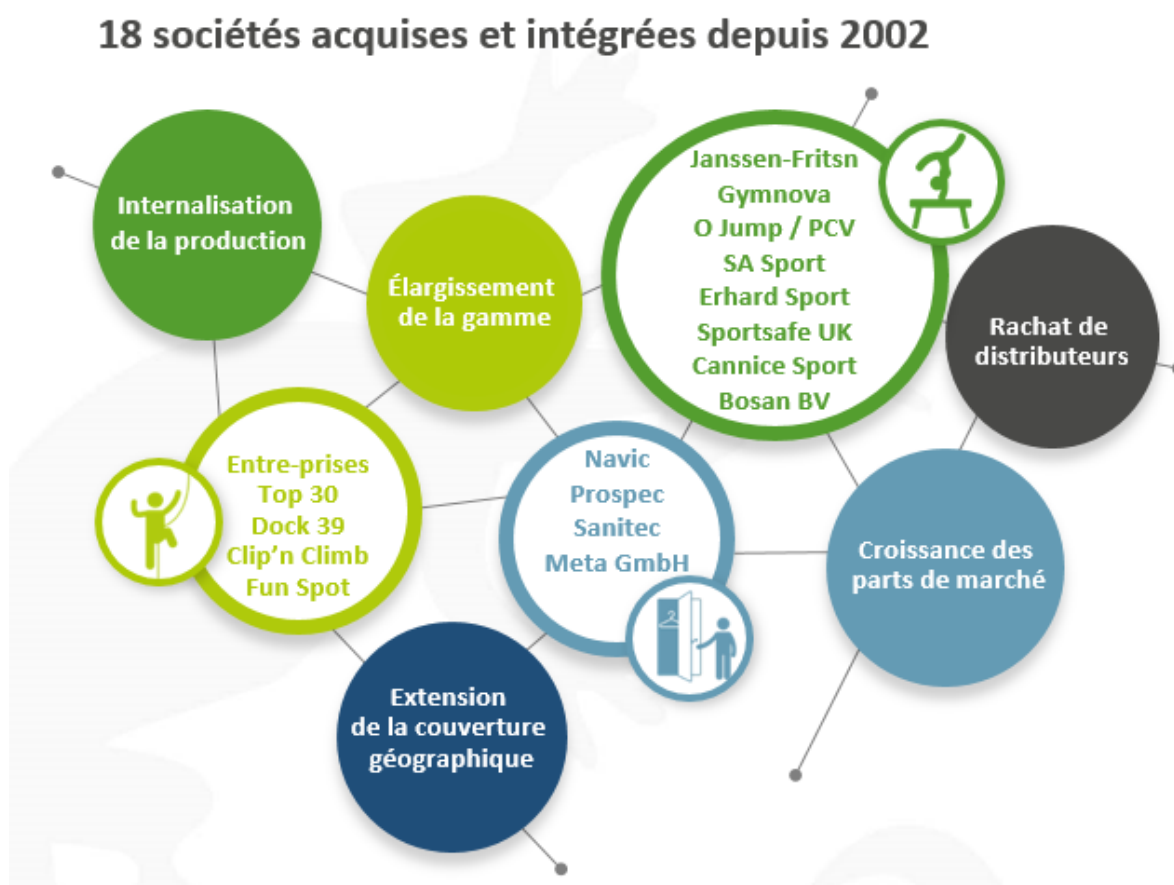
Toutes les sociétés acquises récemment répondent à ces critères.

Au global, les synergies sont soit directes (marketing, prix, fabrication en interne et achats), soit indirectes (meilleure organisation des marchés, mutualisation des équipes).

Pour assurer la génération des synergies envisagées, ABEO s'appuie sur le développement de fonctions centrales (recherche et développement, finances, informatique, achats et amélioration continue etc.), le déploiement d'outils opérationnels communs au Groupe, le partage des meilleures pratiques opérationnelles éprouvées au sein du Groupe (systématisation des flux tendus) et l'intervention d'une équipe d'intégration dédiée dans les trois premiers mois suivant chaque acquisition.

Les acquisitions réalisées

En complément de la croissance organique, la croissance externe est une donnée permanente de la stratégie d'ABEO. Avec l'acquisition de Fun Spot en novembre 2018, le Groupe a réalisé 18 acquisitions depuis 2002 dans les activités du sport, de l'escalade et des vestiaires :



La stratégie de croissance externe d'ABEO part de deux constats :

- Les marques du Groupe, par leurs succès et le niveau de pénétration relativement élevée dans leur marché d'origine, ont des opportunités de croissance supérieures dans les territoires étrangers voisins ;
- Chaque marché national est segmenté et présente des spécificités locales de gammes de produits et de réseau de distribution : il est donc plus rapide et plus efficace d'acquérir un concurrent local, qui dispose de l'expérience, de la crédibilité et des produits requis par le marché local avant de procéder à un élargissement de la gamme des produits vendus.

Les 18 acquisitions réalisées en France et à l'étranger depuis 2002 ont répondu à l'un des 2 objectifs suivants d'ABEO :

- Le développement sur des activités ou des pays où le Groupe n'était pas ou peu présent ;
- Le développement sur des activités où le Groupe était déjà présent pour augmenter le taux de pénétration, optimiser les positions, rationaliser l'offre et augmenter la rentabilité.

Le Groupe a prioritairement ciblé des sociétés rentables, aux marques reconnues, et a démontré historiquement sa capacité intégrer et à développer ces nouvelles sociétés au-delà de leurs activités d'origine.

Par ailleurs, les acquisitions du Groupe ont généré des synergies et des leviers de croissance :

- Le rachat de la société familiale hollandaise Janssen-Fritsen fin 2014 a conféré à ABEO une nouvelle taille critique pour un Groupe commercialisant aujourd'hui ses produits dans une centaine de pays ;
- En 2017, l'acquisition de META, un des leaders du marché allemand des aménagements de vestiaire et de sanitaires vient renforcer la présence du Groupe en Europe du Nord.
- Début 2018, le rachat de Cannice dans le Sport a permis d'établir un levier de distribution pour les marques d'ABEO sur un marché en forte croissance et d'acquérir un outil industriel performant renforçant la compétitivité du Groupe.
- Le rachat de Fun Spot en 2018 a permis à ABEO d'acquérir une position de leader sur le marché nord-américain du Sportainment.
- Les rachats de Erhard Sport et Sportsafe en 2017 ainsi que Bosan en 2018 viennent renforcer la présence d'ABEO tant au niveau de la spécialisation que de la présence géographique en Europe du Nord.

Ces acquisitions ont permis au Groupe de :

- Prendre des parts de marché sur de nouveaux segments de marché (biens d'équipement du sport et des loisirs à destination des campings, bateaux de croisières, aéroports, marchés des seniors et maisons de retraite) ou de nouveaux territoires (Meta en Allemagne pour les vestiaires, Cannice en Chine pour le Sport et Fun Spot aux Etats-Unis pour le Sportainment & Escalade) ;
- Se développer dans l'escalade ludique avec la marque Clip'n Climb ;
- Se positionner comme un acteur majeur du Sportainment (sport ludique) avec la marque Fun Spot ;
- Coordonner les stratégies commerciales en Belgique francophone par le rachat du distributeur de Gymnova (Gym Passion), consolider les parts de marché aux Pays-Bas, avec le rachat de Bosan, et renforcer le développement en Allemagne par le rachat de la marque Erhard Sport ;
- Et développer les compétences du Groupe dans les services (Sportsafe UK).

Les acquisitions du Groupe ont également généré des synergies commerciales avec la gestion et la coordination des marques sur les marchés (complémentarité des produits et des gammes) et l'internalisation de marges de production et de distribution.

Plusieurs prix viennent récompenser la pertinence de cette stratégie :

- En 2015, ABEO a été récompensé par le grand prix CFNews de la croissance externe, témoignage du savoir-faire du Groupe en termes d'acquisitions ;
- En novembre 2017, ABEO a remporté les 5^{ème} European Small and Mid-Cap Awards dans la catégorie « International Star ». Le prix « International Star Award » est décerné à une entreprise qui sait démontrer la solidité de sa gestion et de sa stratégie pour capter des opportunités en dehors de son propre pays ;

- En septembre 2018, ABEO reçoit le « Prix de l'entreprise Globale » dans la catégorie Entrepreneur de l'année pour la Région Auvergne Rhône Alpes, récompensant les dirigeants dont l'entreprise réalise au moins 25 % de son chiffre d'affaires à l'export avec une stratégie et une culture tournée vers l'international.

1.3.1.3 Nouveau plan stratégique

Au cours de l'exercice 2020/21, ABEO a dû faire face aux conséquences d'une crise sanitaire inédite ayant entraîné des variations d'activité exceptionnelles. Dans ce contexte, le Groupe a reporté post crise la préparation de son nouveau Plan Stratégique à long terme.

L'ambition du Groupe demeure intacte. ABEO reste confiant dans ses fondamentaux et sa capacité à poursuivre un développement à long terme créateur de valeur.

1.3.2 Stratégie RSE

En 2016, ABEO a formalisé ses engagements au travers de son premier rapport de performance extra financière. L'exercice 2019/20 a permis au Groupe de poursuivre la coordination de ses actions afin d'intégrer la dimension RSE dans la conduite de ses affaires.

Le Groupe privilégie ainsi les opportunités de croissance stratégiques et créant de la valeur à long terme en ligne avec son modèle de développement et d'intégration verticale. (Voir la section 1.2.2 « Un Groupe de référence au positionnement unique » page 49)

Durant ces dernières années, les clients du Groupe, ainsi que les utilisateurs finaux de ses produits, ont recherché des expériences de plus en plus personnalisées et adaptées à leurs besoins : sensations plus intenses et performances de pointe, pratiques de nouvelles disciplines mêlant l'effort sportif à l'aspect ludique, attentes élevées en termes de qualité et de sécurité, intérêt majeur pour l'origine et le devenir des produits utilisés. Globalement, les attentes des consommateurs se sont de plus en plus portées sur les pratiques sociales, sociétales et environnementales des entreprises.

La transition vers un monde décarboné s'accélère. Les exigences et le rôle des parties prenantes s'affirment. Les réglementations évoluent : loi anti-corruption, déclaration de performance extra-financière, redéfinition de 17 objectifs de Développement Durable par les Nations Unies. La finalité de l'entreprise est questionnée et doit refléter un partage de bénéfices équilibré entre l'entreprise et la société. ABEO prend la mesure de ce changement global et vise à transformer ces nouvelles attentes en opportunités (voir Chapitre 2 « Risques et gestion des risques » page 72)

Compte tenu de la nature de ses activités (ventes d'article de sport), le Groupe considère que les thèmes suivants : gaspillage alimentaire, lutte contre la précarité alimentaire, l'alimentation responsable, équitable et durable ; ne constituent pas des risques RSE principaux.

Ainsi, ABEO a défini sa politique RSE autour des 4 leviers d'action stratégiques suivants :

- Contribuer à la santé, au développement et au bien-être par le sport et le loisir sportif ;
- Créer une valeur ajoutée durable par un comportement exemplaire ;
- Un développement partagé ;
- Réduire les impacts environnementaux de l'ensemble de la chaîne de valeur.

Impact de la crise Covid-19 sur la stratégie RSE du Groupe

Depuis la fin de l'année 2019, le monde est confronté à une situation sans précédent avec la crise de la Covid-19. Du fait de la présence d'ABEO dans plusieurs régions du monde, le Groupe a dû affronter cette réalité dès les premiers mois de la pandémie.

Dans ce contexte si particulier, les actions du Groupe ont été et restent guidées par des principes fondamentaux :

- La protection des individus qu'ils soient salariés, clients ou partenaires ;
- La poursuite de nos activités à chaque fois que cela est possible, avec l'organisation du travail la mieux adaptée au contexte local et dans le respect absolu des directives des autorités, le maintien du lien social et managérial.

La situation est évidemment très contrastée selon les régions dans lesquelles le Groupe opère, mais son modèle de gouvernance a permis de prendre les mesures adaptées à chaque réalité locale.

Partout où l'activité a continué ou va reprendre, nous mettons en œuvre les moyens d'un retour progressif à la normale. Le Groupe vise à faire respecter les consignes sanitaires afin d'assurer un environnement de travail sécurisé et efficace. L'organisation du travail est déterminée au niveau de chaque entité afin d'assurer le meilleur service dans ce contexte contraignant : travail en équipes, horaires décalés, télétravail, etc....

Malgré ces difficultés, le Groupe a poursuivi son action face aux autres enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance auxquels il est confronté.

1.4 Propriétés immobilières et équipements

Propriétés immobilières et usines au 31 mars 2021

La division Sport dispose de 7 sites de production, deux sites implantés en France, deux aux Pays-Bas, un en Allemagne, un en Chine et un au Canada.

La division Sportainment & Escalade compte 4 sites de production, localisés en Espagne, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

La division Vestiaires dispose de 5 sites de production : 3 sites de production en France, 1 en Allemagne et 1 au Royaume-Uni.

Le Groupe dispose ainsi dans le monde de 16 sites à caractère industriel dans lesquels il produit : 5 en France, 2 au Royaume-Uni, 2 en Allemagne, 2 aux Pays-Bas, 1 en Espagne, 1 au Canada, 2 aux Etats-Unis, 1 en Chine. Certains bâtiments utilisés par le Groupe (détaillés ci-après) peuvent être contractuellement qualifiés de bâtiments industriels bien que le Groupe n'y exerce aucune activité industrielle.

1.5 Organigramme juridique et opérationnel

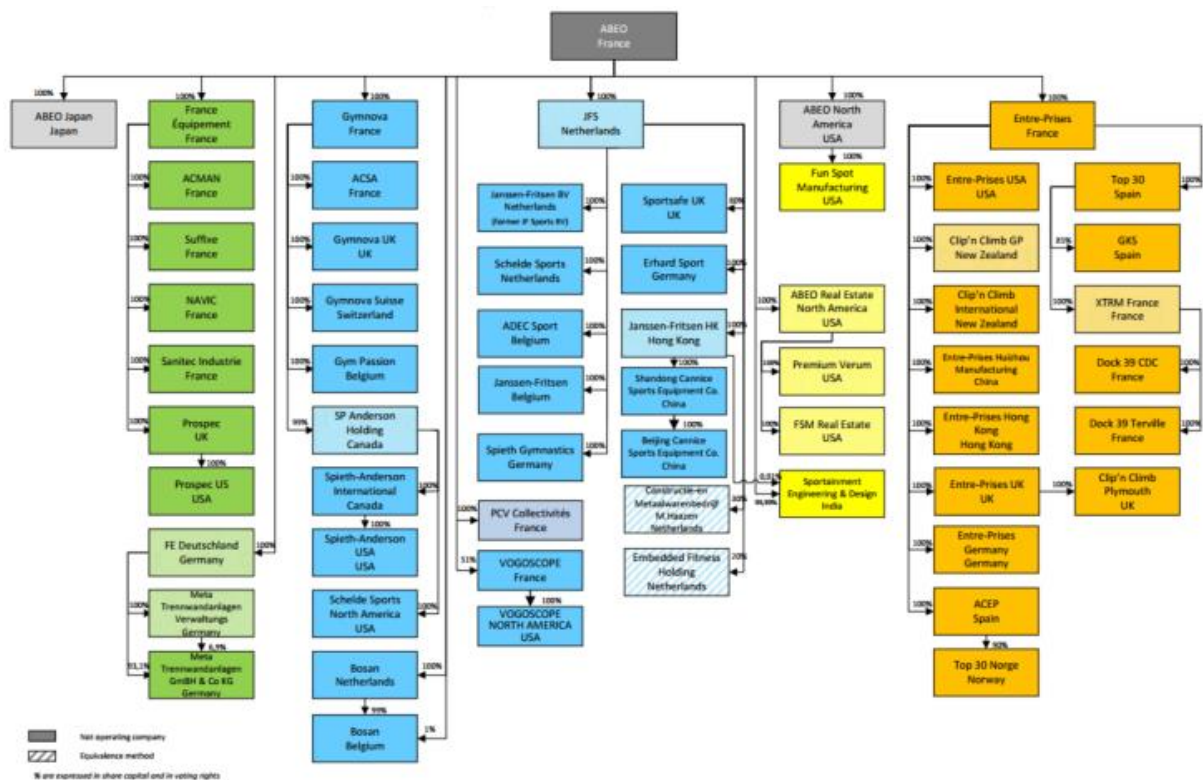
1.5.1 Organigramme juridique

A la Date du Document d'Enregistrement Universel, l'organigramme juridique du Groupe est le suivant :

Légende



Les pourcentages de capital et de droits de vote respectivement détenus dans chaque société sont explicités dans la section 1.5.2 du présent Document d'Enregistrement Universel, « Sociétés du Groupe ».



1.5.2 Sociétés du groupe

A la Date du Document d'Enregistrement Universel, le Groupe est constitué de la société ABEO SA, société mère du Groupe et de 60 filiales ou sous-filiales consolidées, dont 59 par la méthode d'intégration globale (IG) et 2 par mise en équivalence (ME).

Au cours de l'exercice les sociétés Vogoscope et Vogoscope North America ont été créées.

La société ABEO SA dispose d'une majorité de contrôle dans toutes ses filiales et sous-filiales, à l'exception des 2 sociétés suivantes :

- La société Constructie-en Metaalwarenbedrijf M.Haazen B.V., au sein de la division Sport, détenue en capital et en droits de vote à 30 %,
- La société Embedded Fitness Holding B.V., au sein de la division Sport, détenue en capital et en droits de vote à 20 %,

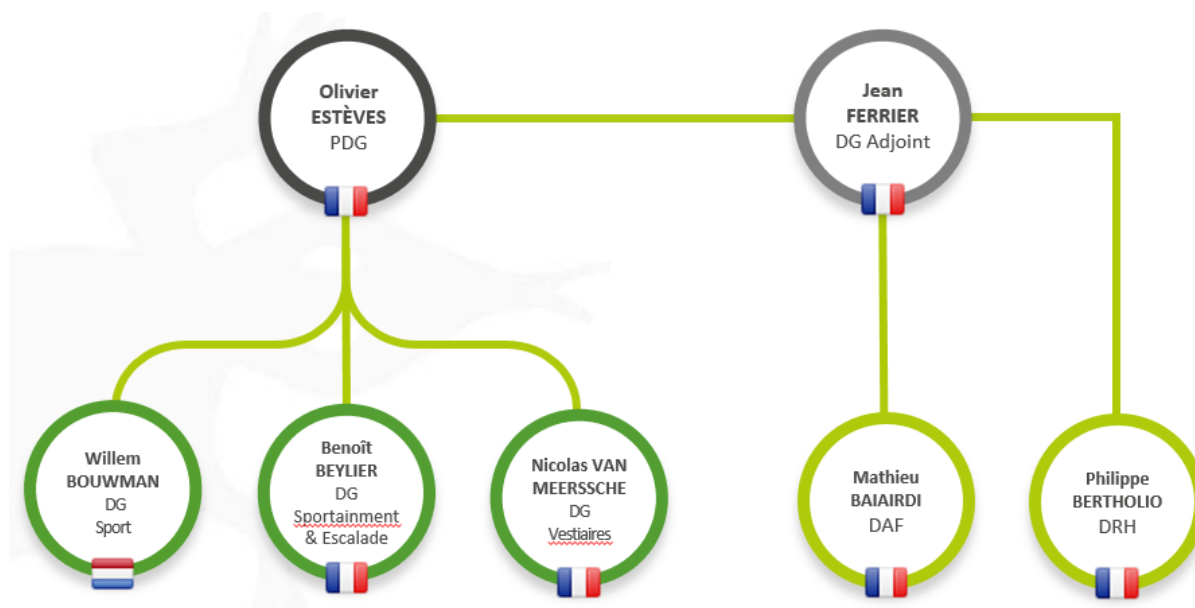
La liste des sociétés du Groupe au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020 figure dans les Comptes consolidés au 31 mars 2021 (page 257).

Il n'existe pas de pacte d'associés dans les sociétés dans lesquelles il existe des intérêts minoritaires.

1.5.3 Un organigramme opérationnel qui reflète les 3 activités du Groupe

Le Groupe compte 3 divisions opérationnelles qui reflètent les 3 activités du Groupe : la division Sport, la division Sportainment & Escalade et la division Vestiaires. Chaque division est gérée par un responsable opérationnel et fonctionne de manière autonome avec sa propre organisation commerciale, industrielle, logistique, achats, recherche et développement, et comptable.

L'organigramme opérationnel du Groupe (ExCom) se présente comme suit :



La division Sport est pilotée par Willem Bouwman depuis les Pays-Bas, et compte quatre Business Units :

- La BU Gymnastique qui regroupe les marques mondiales du Groupe dans ce domaine : Gymnova, Spieth America et Spieth Gymnastics
- Et trois Business Units d'éducation physique (« Physical Education (PE) »)
 - o PE Benelux (marques Janssen-Fritsen, Adec et Bosan)
 - o PE Europe (marques Sportsafe et Erhard)
 - o PE Reste du monde : essentiellement Asie et Amérique du Nord (marques Cannice et Schelde)

La division Sportainment & Escalade est dirigée par Benoît Beylier et compte trois directions opérationnelles : la première axée sur les professionnels (conception, fabrication, ventes de murs ou de modules ludiques), la deuxième sur les particuliers (exploitation de centres de sports et loisirs) et la troisième correspond à l'activité de « Sportainment ».

La division Vestiaires est dirigée par Nicolas Van Meerssche, qui a fait tout son parcours au sein de cette division, ayant précédemment été directeur de France Equipement, principale société de la division.

Les trois divisions opérationnelles d'ABEO sont supervisées directement par Olivier Estèves, ce dernier étant également en charge de la coordination du M&A.

Le siège d'ABEO héberge les fonctions supports du Groupe ayant pour vocation d'accompagner les divisions opérationnelles dans leur structuration en mettant à disposition des compétences multiples et transverses : Recherche et Développement, Organisation industrielle, Systèmes d'Information, achats, Intégration des acquisitions, Ressources Humaines, Finance et Juridique.

L'ensemble des fonctions supports d'ABEO est rattaché à Jean Ferrier, Directeur Général Adjoint.

Olivier Estèves déploie et s'assure de la bonne exécution de la stratégie interne et externe d'ABEO au travers d'un EXCOM (« EXecutive COMmittee ») et d'un CORCOM (« CORporate COMmittee ») mensuels.

Outre Olivier Estèves et Jean Ferrier :

- L'EXCOM est composé des trois Directeurs de chaque division (Sport, Sportainment & Escalade et Vestiaires), du Directeur Administratif et Financier et du Directeur des Ressources Humaines ;
- Le CORCOM est composé du Directeur Administratif et Financier et de son adjoint, du Directeur des Ressources Humaines, du Directeur des Systèmes d'Information, du Directeur de la Recherche et Développement, du Directeur Juridique, du Directeur des Achats, du Directeur des Processus et de l'Amélioration Continue.

Les membres du CORCOM ont pour responsabilité d'assurer le Support des divisions, en phase avec la stratégie de la Société

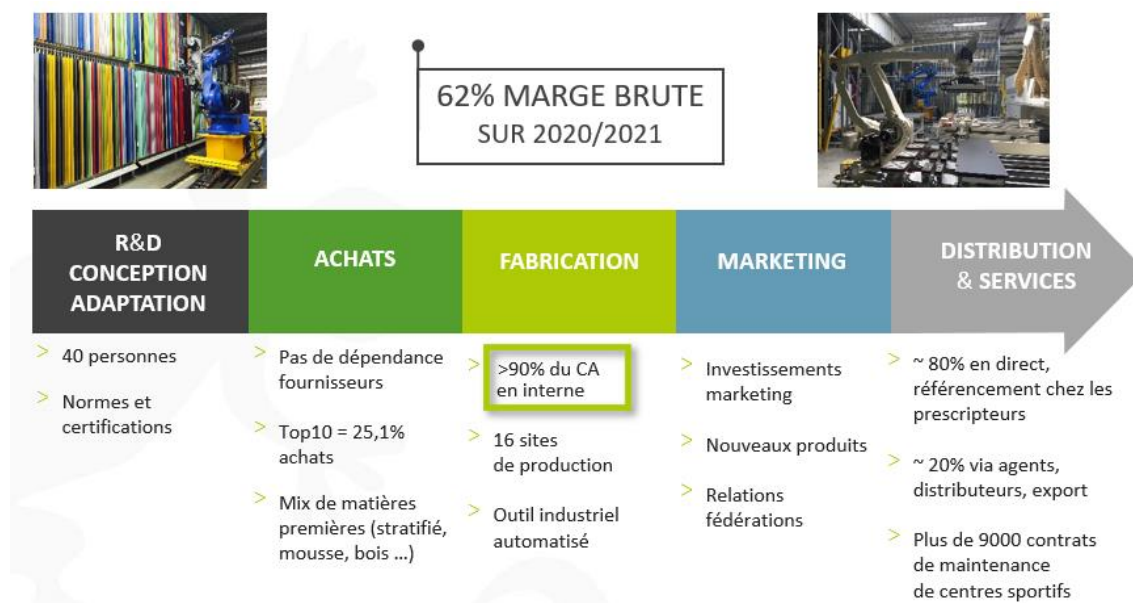
1.5.3.1 Présentation du modèle verticalement intégré d'ABEO

ABEO fonctionne sur un modèle intégré verticalement depuis la conception des produits jusqu'à la gestion de l'après-vente et la maintenance des équipements vendus, en passant par la fabrication et la commercialisation. Ce modèle d'intégration verticale lui permet de dégager au 31/03/2021 une marge brute de 62 %¹.

Chaque division d'ABEO conçoit ses produits dans son propre bureau d'études, les fabrique au sein de filiales dédiées, les commercialise et les installe.

¹ Source : ABEO, chiffres en normes IFRS.

Aperçu du modèle verticalement intégré d'ABEO¹



1.5.3.2 R&D, conception et développement produit

Chacune des 3 divisions opérationnelles d'ABEO dispose d'un centre de développement produits constitué d'un bureau d'étude et un bureau ingénierie/méthode. Au 31/03/2021, 40 personnes travaillaient au développement des produits au sein d'ABEO, dont 34 personnes dans le domaine de la Recherche et Développement.

La coordination des 3 centres se fait au niveau Groupe par un Directeur technique du Groupe. Des synergies sont développées entre les centres.

La proximité locale et l'écoute permanente des besoins des clients permettent à ABEO d'étoffer régulièrement sa gamme de produits et d'intégrer une innovation constante avec des priorités d'ergonomie, de sécurité et de confort.

Suffixe et Navic dans la division Vestiaires (casiers électroniques) et Embedded Fitness (produits intelligents) dans la division Sport sont spécialisées dans les produits électroniques.

Les achats

Grâce à sa taille européenne, ABEO dispose d'une force de négociation importante et dispose d'une base diversifiée de fournisseurs. L'optimisation de la fonction achats est une des priorités du Groupe, qui s'est doté d'une Direction Achats.

Le Groupe n'est pas dépendant d'un fournisseur particulier. Les volumes d'approvisionnements des produits ou matières premières stratégiques sont répartis sur plusieurs fournisseurs avec lesquels le Groupe entretient une étroite collaboration. Les prix d'achat font l'objet d'une négociation annuelle en fonction des volumes prévisionnels.

¹ Source : ABEO, chiffres en normes IFRS.

Les fournisseurs sont en général payés à 60 jours (hors transporteurs à 30 jours). La fréquence de livraison peut aller d'une semaine à six mois, avec en moyenne une livraison mensuelle.

Les principaux achats du Groupe sont :

- Les panneaux composant les cabines (des panneaux en HPL – *High Pressure Laminate* une technique de panneaux à base de papier kraft superposés encore appelée stratifier, ou des panneaux en verre) ;
- Les composants des tapis (mousse et tissu PVC) ;
- La partie métal des produits (aluminium, serrures) ;

Le Groupe a des contrats exclusifs de fabrication de certaines formulations de mousses et moquettes développées en partenariat.

La totalité du transport est sous-traitée.

1.5.3.3 La fabrication et l'amélioration continue

ABEO a mis en place une fabrication intégrée, privilégiant qualité des produits, confort et protection de la santé des personnes pratiquant une activité sportive à l'aide de ses équipements. L'intégration de la fabrication permet au Groupe d'optimiser sa marge brute et de réaliser des produits sur-mesure, en amélioration continue.

ABEO a développé de nombreuses méthodes pour industrialiser dans la mesure du possible une fabrication traditionnellement manuelle. Les moyens de production ont été spécialement étudiés pour répondre aux spécificités de chaque activité. ABEO a équipé ses centres de fabrication de machines-outils à la pointe de la technologie lui permettant de minimiser les déchets de matières premières et ainsi les coûts d'achat des marchandises, tout en maximisant les capacités de production.

Au 31 mars 2021, ABEO compte 16 sites de production (3 en Amérique du Nord, 11 en Europe et 2 en Asie) qui contribuaient à la réalisation de près de 95 % du chiffre d'affaires du Groupe et regroupaient 56% des effectifs du Groupe¹.

Ce réseau de sites de production est constitué d'unités de taille variable adaptées aux marchés locaux. Sur les 16 centres de production, seule une moitié a vocation à exporter les produits finis. La production d'ABEO présente trois caractéristiques :

- Les impacts des économies d'échelle sont importants ;
- Les produits fabriqués sont d'un niveau de technicité moyen, certains d'entre eux impliquant une démarche proche de « l'artisanat » ;
- La proportion de sur-mesure est importante (notamment dans les divisions Vestiaires et Sportainment & Escalade).

Les principales filiales du Groupe sont toutes certifiées ISO 9001 et certaines également ISO 14001. Toutes les divisions du Groupe possèdent un service qualité qui est garant de la traçabilité et de la conformité des produits, qui sont tous identifiés et numérotés. ABEO maîtrise en interne la programmation et les logiciels nécessaires au bon fonctionnement des différents sites. En dehors des sites des sociétés Meta, Cannice et Fun Spot acquises récemment, ABEO a équipé une grande majorité de ses sites de l'ERP Microsoft Dynamics AX.

Le Groupe a consacré en moyenne sur les 4 dernières années 2,5% de son chiffre d'affaires annuel aux investissements industriels de renouvellement et d'adaptation technologique.

¹ Source : estimations ABEO.

Pour ce qui concerne les investissements capacitaires associés à la croissance organique attendue :

- Les sites de production de la division Vestiaires disposent d'un potentiel de développement des volumes sans nécessité d'accroître les investissements dans les années futures. L'acquisition de Meta fin 2017 a renforcé ce potentiel avec une usine fortement automatisée et non saturée.
- La division Sport dispose de sites de production ayant plus les caractéristiques de sites d'assemblage et ne nécessitant pas des investissements industriels lourds. La croissance organique pourra ainsi se faire sans besoin d'investissement exceptionnel.
- La division Sportainment & Escalade poursuit une croissance organique forte qui nécessitera un outil de production permettant de délivrer les volumes escomptés. Les investissements capacitaires pourront être nécessaires mais ne devraient pas représenter des montants significatifs.

Les unités de production disposent ainsi d'un important potentiel de développement des volumes fabriqués, sans qu'il soit nécessaire d'investir lourdement.

La division Sport

ABEO produit agrès, tapis, matelas, cheval d'arçons et autres équipements de gymnastique, en petites séries. Une partie de la fabrication de ces produits est faite sur mesure. L'industrialisation porte sur la gestion des flux et des stocks. Les produits sont homologués par la Fédération Internationale de Gymnastique qui délivre ensuite un avis favorable pour la mise en service. Le Groupe réalise lui-même ses tests dans ses usines. Il a également un partenariat avec les pôles France d'Antibes et de Marseille de la Fédération Française de Gymnastique, qui permet aux athlètes de tester les agrès et de livrer au Groupe une analyse sur les produits.

La division Sportainment & Escalade

ABEO a investi dans des centres de production locaux (Espagne, Royaume-Uni, Etats-Unis, Chine).

La division Vestiaires

En ce qui concerne la production des vestiaires et sanitaires, le système de production a été totalement industrialisé, permettant de fabriquer des produits sur mesure dans un délai de fabrication moyen de 3 semaines. Le site de production de Meta à Rengsdorf en Allemagne est fortement automatisé et permet de répondre à des commandes dans un délai inférieur à 48 heures.

1.5.3.4 Le marketing

Chaque division a sa politique marketing pour positionner les marques sur les différents segments de marché nationaux et internationaux.

La participation aux compétitions, les partenariats avec les différentes fédérations et associations sportives ainsi que l'évolution des produits permettent au Groupe de nourrir la notoriété de ses marques.

En termes d'outils support au marketing, les catalogues, plaquettes et sites internet sont renouvelés régulièrement pour bien détailler le positionnement des marques et les différentes gammes de produits. Les échantillons produits, les showrooms, la participation aux salons professionnels et la communication dans la presse spécialisée complètent ce dispositif marketing.

1.5.3.5 La distribution, le service après-vente et la maintenance

Une distribution en propre associée à un réseau de distributeurs pour une proximité maximale

ABEO a développé une distribution en propre en France, Benelux, Royaume-Uni, Espagne, Suisse, Canada et aux Etats-Unis.

Au 31/03/2021, ABEO réalise environ 80% de son chiffre d'affaires par distribution directe.¹

Dans les autres pays, le Groupe développe une distribution indirecte avec des agents exclusifs ou non exclusifs.

Service après-vente et maintenance

ABEO garantit ses équipements sportifs pendant 5 ans et ses autres produits pendant 2 ans. Le Groupe estime le coût du service après-vente à moins de 1% du chiffre d'affaires au 31/3/2021².

Le Groupe développe une activité de maintenance principalement au Benelux et en France. Au 31/3/2021, le Groupe recensait environ 9 000 contrats pour cette activité de maintenance, essentiellement à destination des centres sportifs.

1.5.4 Un organigramme basé sur une politique de diversité

1.5.4.1 Application du principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil

En application de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance, la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 40% dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé. La composition du Conseil d'administration de la société ABEO respecte les exigences légales avec la présence de quatre administrateurs de sexe féminin (prise en compte des représentants permanents de Crédit Mutuel Equity SCR et de Bpi France Investissement) sur un total de neuf administrateurs.

1.5.4.2 Information sur les résultats en matière de mixité dans les 10% de postes à plus forte responsabilité

Tenant compte de la taille des sociétés composant ABEO, 140 postes ont été identifiés comme étant les postes à plus haute responsabilité, soit environ 10% des effectifs totaux du Groupe. Cette cartographie recouvre les postes de direction générale, de direction des départements « supports », de direction des divisions et adjoints, de direction des sociétés, ainsi que les principaux postes managériaux directement rattachés à ces fonctions.

La féminisation du management intermédiaire est restée stable, puisque le taux de personnel féminin sur les postes concernés se situe à 38%, comme l'an passé. La progression de ce taux fait l'objet d'un suivi particulier. La sensibilisation de l'ensemble des interlocuteurs (internes et externes) participant aux processus de recrutement et de promotion interne demeure un axe de travail majeur afin de garantir l'alignement des décisions sur les valeurs du Groupe.

¹ Source : estimations ABEO.

² Source : estimations ABEO.

1.5.4.3 Des dirigeants entrepreneurs et expérimentés

Les dirigeants du Groupe sont Olivier ESTEVES et Jean FERRIER. Leurs parcours sont détaillés à la section 3.1.5 page 111.

1.5.4.4 Un comité de direction international complémentaire

L'expérience de l'équipe de direction du Groupe et sa capacité à intégrer le double schéma de croissance organique et externe d'ABEO sont des éléments majeurs du succès du Groupe. Cette équipe de direction très expérimentée compte 6 personnes en plus d'Olivier Estèves et de Jean Ferrier (voir la section 3.1.6).

1.6 Contrats importants

A l'exception des contrats mentionnés ci-après, il n'existe pas de contrats importants ou significatifs conclus par ABEO et qui sortiraient du cours normal des affaires et/ou qui seraient conclus à des conditions non courantes.

1.6.1 Partenariats avec la fédération et organisations sportives

ABEO dispose d'un réseau étendu de partenariats de premier plan, tant au niveau national qu'au niveau international, avec des fédérations sportives et de grandes associations.

Ces partenariats renforcent la proximité avec les utilisateurs des équipements de sport et loisirs et permettent au Groupe d'obtenir un retour d'informations direct et de qualité, idéal pour optimiser les produits existants et pour développer des produits nouveaux.

Ce réseau de partenaires apporte à ABEO une grande visibilité et le rend incontournable sur ses activités.

Ainsi, ABEO a conclu de nombreux contrats de partenariat avec différentes fédérations sportives conférant aux sociétés d'ABEO la qualité de fournisseur officiel exclusif et le droit d'utiliser, pendant une période déterminée, les signes distinctifs de chacune des Fédérations et de communiquer sur leur qualité de fournisseur officiel. Les contrats les plus significatifs ont notamment été conclus entre :

- La Fédération Internationale d'Escalade et la société Entre-Prises. Ce contrat de partenariat se termine le 31 décembre 2021. Les clauses de résiliation sont classiques (de cessation de paiement d'Entre-Prises, changement de contrôle d'Entre-Prises...) si l'une des parties ne respecte pas ses obligations contractuelles.
- La Fédération Française de Gymnastique et Gymnova. Ce contrat de partenariat se termine le 31 décembre 2024 avec une clause d'échéance intermédiaire entre le 1^{er} décembre 2020 et le 31 décembre 2024. Le contrat peut être résilié avec un mois de préavis dans le cas où l'une des deux parties ne respecte pas son engagement contractuel.
- L'Union européenne de Gymnastique et le Pool des fournisseurs d'agrès représenté par les sociétés Janssen-Fritsen, Spieth Gymnastics et Gymnova : ce contrat se termine le 31 décembre 2024. Ce contrat peut être résilié à tout moment par l'une des parties en cas de non-respect d'une clause essentielle du contrat.

- La Fédération internationale de Basketball (FIBA) et la société Schelde Sports. Ce contrat a été renouvelé en septembre 2020 et se terminera en 2024. Les conditions de résiliations anticipées ne sont pas précisées.
- Swiss Timing (Swatch) et ABEO SA pour un accord de coopération dans le cadre des Jeux Olympiques de Tokyo.
- Simone Biles et Spieth America ont établi un contrat jusqu'en 2028.
- Vivendi Sport et ABEO SA. Ce contrat se termine fin mars 2022. Ce contrat peut être résilié à tout moment par l'une des parties en cas de non-respect d'une clause essentielle du contrat.
- Le consortium Tokyo 2020 et Entre-Prises. Ce contrat se termine à la fin des jeux Olympiques de Tokyo (repoussés en juillet-août 2021 suite à la crise de la Covid-19).
- USA Climbing et Entre-Prises USA. Ce contrat se termine fin décembre 2025. Les conditions de renouvellement et de ruptures ne sont pas précisées.

Pour l'ensemble de ces contrats, il n'existe pas de clauses de renouvellement.

1.6.2 Conventions significatives conclues avec des apparentés

Les Conventions significatives conclues sur les exercices précédents sont présentées dans le Document de Base enregistré auprès de l'AMF le 14 juin 2016 sous le numéro I.16-055 et dans le Document d'Enregistrement Universel D.20-0642 enregistré auprès de l'AMF le 30 juin 2020.

Il n'existe pas de nouvelles conventions conclues avec des apparentées, comme mentionné dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes de la Société présentés dans la Section 3.5, page 161 du présent Document d'Enregistrement Universel. Ces dernières sont rappelées à la section 3.4, page 157 « Opérations avec les apparentés » du présent Document d'Enregistrement Universel.

A la Date du Document d'Enregistrement Universel, il existe plusieurs conventions conclues avec des apparentés, dont un certain nombre sont mentionnées dans les rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes de la Société. Ces dernières sont listées dans le tableau de synthèse ci-dessous, qui fait référence aux Rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées, dont celui au 31 mars 2021 est présenté dans la Section 3.5 « Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées » page 161 qui les détaille.

Nature de la Convention	Référence au sein du Document d'Enregistrement Universel
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes pour les exercices clos le 31 mars 2020 et 31 mars 2021	
Aucune nouvelle convention intervenue au cours de ces exercices	
<u>Exécution de conventions approuvées au cours d'exercices précédents :</u>	-
Rémunération du compte courant de Jalenia : - non applicable sur l'exercice clos au 31 mars 2021 - rémunéré à 1,35% pour la période du 1 ^{er} avril 2019 au 30 septembre 2019 et 1,27% pour la période du 1 ^{er} octobre 2019 au 31 mars 2020. Néant au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021.	Section 3.5 « Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées »
Facturation de prestations à Jalenia : 7 440 € au cours de l'exercice clos au 31 mars 2021 5 881 € au cours de l'exercice clos au 31 mars 2020	Section 3.5 « Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées »
Modification des loyers intra-groupe du bail commercial sur les locaux industriels de Rioz avec France Equipement, Acman et Suffixe	Sections 3.4.1 "Opérations intragroupe"
Convention de Prestation de Services aux sociétés du Groupe (Convention de Prestation de Services et Convention de Présidence)	Section 3.4.1 "Opérations intragroupe"
Convention de Gestion de Trésorerie du Groupe	Section 3.4.1 "Opérations intragroupe"
Caution solidaire DOCK39TERVILLE en faveur de IF PLEIN EST pour 617 K€	Section 3.4.1 "Opérations intragroupe"
Caution solidaire DOCK 39 CDC en faveur de Chanteloup 02 pour 552 K€	Section 3.4.1 "Opérations intragroupe"
Caution du 28/07/2016 en faveur de SG pour la garantie des lignes court terme au bénéfice de XTRM France à hauteur de 382 K€	Section 3.4.1 "Opérations intragroupe"
Garantie Maison-Mère accordée à HSBC China afin de garantir les lignes en Chine à Entre-Prises Chine (novembre 2019) pour 781 K€	Section 3.4.1 "Opérations intragroupe"
Garantie bancaire accordée à Arch Insurance pour le compte d'EP USA pour 299 K€	Section 3.4.1 "Opérations intragroupe"
SBLC émise par HSBC pour le compte d'ABEO pour garantie du prêt de Cannice à hauteur de 5 208 K€	Section 3.4.1 "Opérations intragroupe"

En outre, un certain nombre d'autres conventions sont mentionnées et décrites aux sections suivantes du Document d'Enregistrement Universel : 3.4 « Opérations avec les apparentés », 3.1.4.3 « Conflits d'intérêts et conventions auxquelles les mandataires sont intéressés » et 3.4.2 « Conventions conclues ou poursuivies avec des administrateurs au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 ».

1.6.3 Conventions de prestations de services

Le Groupe a mis en place au niveau de la holding une série de conventions relatives à l'organisation des flux financiers intragroupe selon la structure suivante :

Conventions de prestations de services au sein de la division Escalade

Dans la mesure où certains employés sont en charge de projets ou tâches affectant une ou plusieurs autres sociétés du Groupe, certaines entités de la division Sportainment et Escalade ont mis en place, le 1^{er} octobre 2012, une convention cadre de prestations de services intragroupe entre certaines sociétés de la division, pour une durée de 6 mois reconductible tacitement pour des durées successives de 12 mois, sans risque social identifié. A ce jour, ladite convention est encore applicable pour les relations entre les sociétés Entre-Prises France d'une part et TOP 30 SLU.

D'autres conventions ayant le même objet ont entre-temps été conclues entre les sociétés Entre-Prises d'une part, et notamment : ACEP, Clip'N Climb International, Entre-Prises China, Entre-Prises UK, Entre-Prises Germany et Entre-Prises USA.

Les rémunérations et frais annexes de certains employés sont refacturés via une clé de répartition basée sur les prestations réalisées aux autres sociétés de la division.

Convention de gestion de trésorerie du Groupe

A compter du 1^{er} décembre 2002, le Groupe a mis en place une convention de gestion centralisée de trésorerie pour une durée indéterminée. Outre la société ABEO SA, les sociétés signataires de cette convention et qui font partie du Groupe sont Acman, France Equipement, Suffixe, Gymnova, Acsa et Entre-Prises. Toutes les sociétés commerciales ayant des liens juridiques de mère à filiale ou inversement avec une des sociétés participantes ont été intégrées dans la convention. Avec le développement du Groupe, les nouvelles filiales ont contractuellement été rajoutées à cette convention de gestion de trésorerie.

Aux termes de cette convention, la société ABEO SA assure la gestion centralisée de la trésorerie des sociétés participantes, centralisant leurs disponibilités financières, les gérant aux meilleures conditions du marché et les prêtant aux différentes sociétés en fonction des disponibilités et besoins de chacune. Cette gestion implique des opérations courantes d'encaissement et décaissement de trésorerie, des opérations de financement à moyen et long terme, de placement, d'opérations de changes et d'opérations particulières de paiement.

Par ailleurs, cette convention met en place la centralisation des tâches de gestion de trésorerie des sociétés signataires, réalisant ainsi des économies d'échelle, tirant bénéfice de négociations regroupées et rentabilisant de manière optimale les compétences humaines et le matériel moderne de communication et de gestion.

Au 31 mars 2021, le taux d'intérêt appliqué dans le cadre de cette convention est de Euribor 3 mois + 2,5%.

Conventions entre ABEO SA et ses filiales

Les conventions entre ABEO SA et ses filiales sont détaillées dans la section 6.1 « Informations sur les comptes sociaux » page 353

Chapitre 2. Risques et contrôle interne

Chapitre 2. Risques et contrôle interne	72
2.1 Principaux facteurs de risques	73
2.1.1 Risques opérationnels et industriels	75
2.1.2 Risques financiers	78
2.1.3 Risques stratégiques	84
2.1.4 Risques juridiques	86
2.1.5 Mise à jour des litiges et procédures judiciaires en cours	88
2.2 Gestion des risques et contrôle interne	88
2.2.1 Objectifs de la gestion des risques et du contrôle interne	88
2.2.2 Environnement de contrôle interne	89
2.2.3 Procédures de contrôle interne mises en œuvre dans l'entreprise	91
2.2.4 Procédures de contrôle relatives à l'information comptable et financière mises en œuvre dans l'entreprise	93
2.3 Politique d'assurance	95

2.1 Principaux facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document d'Enregistrement Universel, en ce compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre, avant d'acquiescer des actions de la Société. Dans le cadre de la préparation du présent Document d'Enregistrement Universel, le comité d'audit du Conseil d'Administration de la Société a procédé à une revue des risques pouvant avoir un effet défavorable significatif pour le Groupe, son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas de risques significatifs autres que ceux présentés ci-après.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives, peuvent ou pourraient exister.

Synthèse des facteurs de risques

Conformément à la réglementation applicable, le Conseil d'Administration a décidé de la mise en place d'un Comité d'Audit, lequel a en particulier pour mission de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de s'assurer de l'efficacité du système de contrôle interne et de gestions des risques.

Afin d'identifier et d'évaluer les risques susceptibles d'avoir un impact défavorable sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats (ou sa capacité à atteindre ses objectifs) et son développement, le Comité d'Audit, en lien avec le comité exécutif du Groupe et le Conseil d'Administration, a mis en place toutes les dispositions nécessaires visant à cartographier, hiérarchiser, traiter et réduire le cas échéant les risques associés aux activités de la Société.

Cela lui a tout d'abord permis d'identifier les risques potentiels et d'évaluer leur probabilité d'incidence et, lorsque cela est possible, d'évaluer leur impact potentiel d'un point de vue financier, juridique et de réputation, ainsi que sur la réalisation des objectifs de la Société. Cela a ensuite permis d'identifier et d'évaluer des moyens de contrôler ces risques.

La cartographie des risques est un outil de gestion faisant l'objet d'un examen périodique par le Comité d'Audit. A l'occasion de cet examen, l'ensemble des risques et des mesures d'atténuation est examiné et réévalué. Cet outil est également complété par une analyse détaillée des causes et impacts en cas de survenance de tout risque significatif et tient compte des actions et mesures d'atténuation mises en place par la Société. Cette méthodologie doit donner un aperçu de l'environnement de risque qui affecte la Société et doit lui permettre de définir, si nécessaire, le plan d'action pour la gestion des risques et les domaines de contrôle et d'audits internes pour l'année à venir.

L'exercice de cartographie des risques a permis à la Société de décrire ci-dessous les risques importants après mesures de réduction et de les regrouper en catégories, indiquées ci-après. La Société a regroupé ces risques en quatre catégories. Dans chaque catégorie, les risques les plus importants sont classés en premier lieu.

Le tableau ci-dessous présente les principaux risques identifiés par la Société (la typologie des risques, puis le résumé des différents risques y afférent, ainsi qu'une estimation chiffrée de 1 à 5 de leur probabilité de survenance et de l'ampleur de leur impact négatif potentiel, cette évaluation étant nette des mesures d'atténuation des risques mises en place au sein du Groupe).

La dernière colonne présente une note totale résultant de la multiplication de l'indice de probabilité par l'indice d'impact reflétant la criticité de ces risques pour la Société. Dans chacune des quatre catégories susmentionnées, les risques ont été classés en fonction de cette classification, les risques avec la probabilité de survenance la plus élevée et l'impact négatif le plus élevé étant hiérarchisés de manière décroissante.

A la première ligne du tableau :

- P : indique la probabilité d'occurrence du risque ;
- I : indique l'impact négatif que pourrait avoir la réalisation du risque sur la Société ;
- C : indique la criticité totale du risque pour la Société (P x I).

Typologie du risque	Réf.	Résumé du risque	P	I	C
Risques opérationnels et industriels (2.1.1)	1	La pandémie de coronavirus « Covid-19 » a eu et va avoir un impact majeur sur la conjoncture macroéconomique mondiale et par conséquent sur l'activité du Groupe	3	3	9
	2	Le Groupe intervient sur des marchés où une pression concurrentielle importante s'exerce.	3	3	9
	3	La sécurité des produits du Groupe doit être irréprochable. Un défaut de sécurité pourrait entraîner la responsabilité civile ou pénale d'une société du Groupe.	3	2	6
	4	Une faille dans le système de cybersécurité ou une défaillance des systèmes d'information du Groupe pourraient entraîner l'arrêt de l'activité du Groupe.	3	2	6
	5	En cas de perte d'un site de production, la capacité du Groupe à produire pourrait être réduite, le cas échéant significativement.	2	2	4
	6	La qualité des produits du Groupe doit être irréprochable. Un défaut de qualité pourrait entraîner une baisse d'attractivité des marques du Groupe et de son niveau de chiffre d'affaires.	2	2	4
Risques financiers (2.1.2)	1	Le Groupe pourrait être confronté à un risque de liquidité et des risques liés à son endettement	3	3	9
	2	Des dépréciations d'actifs du Groupe pourraient être rendues nécessaires.	3	3	9
	3	Le Groupe pourrait être confronté à une mauvaise gestion du besoin en fonds de roulement et de la saisonnalité des activités	3	2	6
	4	Risque de change	3	2	6
	5	Risque de taux	3	1	3
	6	Risque de crédit	1	2	2
Risques stratégiques	1	Le Groupe dépend et pourrait dépendre d'hommes clés et au besoin d'attirer et de fidéliser le personnel clé	3	3	9

Typologie du risque	Réf.	Résumé du risque	P	I	C
(2.1.3)	2	La survenance d'évènements défavorables liés à l'éthique des affaires pourrait durablement endommager la réputation et la crédibilité du Groupe	2	2	4
Risques juridiques (2.1.4)	1	Risques liés à la propriété intellectuelle (brevets et marques)	2	3	6
	2	Risques environnementaux	1	2	2
	3	Risques liés à la sécurité des personnes au travail	2	2	4

2.1.1 Risques opérationnels et industriels

2.1.1.1 La pandémie de coronavirus « Covid-19 » a eu et va avoir un impact majeur sur la conjoncture macroéconomique mondiale et par conséquent sur l'activité du Groupe

Le 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé déclarait que l'épidémie due au Coronavirus (Covid-19), qui avait débuté en janvier 2020 était devenue une pandémie.

Le développement de cette pandémie à l'échelle mondiale a généré, génère et peut générer de nombreuses menaces sanitaires significatives dans les pays où le Groupe opère et entraîne ou peut entraîner la mise en œuvre progressive de mesures publiques concernant notamment la restriction de la circulation des biens et des personnes.

Cette situation a perturbé, perturbe et pourrait continuer à perturber, voire empêcher, sur une période plus ou moins longue, le fonctionnement de tout ou partie de nos centres de production et de nos centres de R&D situés dans des zones impactées ou du fait d'une baisse de la demande de nos clients, mais aussi impacter de la même manière les chantiers, ou les installations et sites sportifs de tout ou partie de nos clients et les usines de nos fournisseurs situés dans des zones impactées ou du fait d'une baisse de la demande du secteur.

Face à cette pandémie, ABEO a pris les dispositions les plus adaptées à cette situation exceptionnelle afin d'assurer au mieux la protection de l'ensemble de ses collaborateurs, dans le respect des mesures prises par les gouvernements des différents pays dans lesquels le Groupe est présent. Des mesures ont immédiatement été prises afin de limiter les effets négatifs sur le résultat opérationnel et le cash-flow du Groupe.

Il n'est pas à exclure que ce type d'évènement se produise à nouveau dans le futur, qu'il s'agisse d'une nouvelle vague de la Covid-19 ou d'un autre virus.

Une pandémie ou une catastrophe naturelle pourrait entraîner des impacts significatifs multiples concernant :

- La santé et la disponibilité de nos employés au sein de nos usines et de nos centres de R&D ;
- La performance financière du Groupe et de ses partenaires (chiffre d'affaires, marge opérationnelle et trésorerie notamment) ;

- Les activités opérationnelles du Groupe ou de ses partenaires (production, fournisseurs, R&D notamment) ;
- Le report ou à la baisse du niveau des investissements publics et privés dans les infrastructures sportives au profit d'autres infrastructures jugées plus prioritaires.

2.1.1.2 Le Groupe intervient sur des marchés où une pression concurrentielle importante s'exerce.

Le Groupe se trouve principalement en concurrence avec :

- Des fabricants ou distributeurs locaux ou internationaux, ainsi que des acteurs de niche ;
- Des spécialistes d'une discipline sportive ou des acteurs qui ne sont présents dans l'équipement sportif qu'en complément d'une autre activité principale ;
- Des concurrents établis ou plus récents et de nouveaux entrants, qui peuvent présenter une offre disruptive reposant sur un nouveau modèle commercial comme celui de la société Clip \n Climb acquise par le Groupe en 2015.

Le Groupe dispose d'une gamme qui s'adresse à différents marchés et dont les produits peuvent avoir différents positionnements. Certaines marques visent un segment de marché haut de gamme, comme Spieth ou Gymnova, d'autres sont plus généralistes comme Janssen-Fritsen. Si le Groupe n'arrivait pas à maintenir la diversité de sa gamme de produits, il pourrait perdre des parts de marché significatives, ce qui impacterait son chiffre d'affaires, ses résultats et sa capacité à développer de nouveaux produits.

Par ailleurs, l'ensemble des produits du Groupe est soumis à l'impératif d'accompagner la révolution digitale. De plus en plus de produits du Groupe intègrent une composante électronique, comme les casiers de ski chauffants en stratifié massif, réservables par internet via son smartphone, développés par Navic. Si le Groupe n'arrivait pas à développer sa gamme de produits intégrant de l'électronique ou proposant des services digitalisés, cette gamme pourrait perdre en attractivité, voire devenir obsolète.

Par ailleurs, sur certains produits, le Groupe pourrait être concurrencé par des groupes en provenance notamment d'Asie ou d'Inde. Ces groupes pourraient augmenter leurs productions et leur savoir-faire grâce à leur marché intérieur en plein développement. Bénéficiant de coûts de productions attractifs, ces derniers pourraient venir à terme concurrencer les produits du Groupe sur ses marchés historiques (en Europe et aux Etats-Unis, par exemple).

D'une manière générale, une meilleure anticipation des attentes des clients, des tendances nouvelles ou encore des économies d'échelles, pourraient conférer un avantage concurrentiel aux concurrents d'ABEO, se traduisant pour le Groupe par une perte de parts de marché. En parallèle, certains concurrents établis pourraient pratiquer des politiques de prix agressives et conduirait le Groupe à réduire ses marges et/ou ses parts de marché.

Autrement dit, les résultats financiers et les perspectives de développement du Groupe pourraient être affectés par sa difficulté à répondre aux pressions concurrentielles sur ses marchés.

2.1.1.3 La sécurité des produits du Groupe doit être irréprochable. Un défaut de sécurité pourrait entraîner la responsabilité civile ou pénale d'une société du Groupe

Le Groupe produit des aménagements et des équipements de sites sportifs. La sécurité des produits vendus est critique pour le Groupe, car dans un cadre sportif un accident causé par un produit défectueux peut avoir pour conséquence la mort de l'utilisateur, ou un handicap partiel ou total de celui-ci.

En cas de dommage corporel causé par un défaut de qualité de ses produits, le Groupe pourrait voir sa responsabilité pénale ou civile engagée.

La renommée des marques du Groupe pourrait être négativement affectée en raison d'une commercialisation de produits défectueux et/ou de la survenance d'un accident lié à la sécurité de ses produits.

De tels défauts pourraient également entraîner une baisse significative des ventes du Groupe.

Le Groupe a mis en place en interne un système de contrôle qualité rigoureux.

Par ailleurs, le Groupe ne fabrique pas l'ensemble de ses produits lui-même. Il dépend par conséquent de fabricants externes pour garantir que les produits qu'il commercialise sont conformes aux spécifications et normes de qualité appropriées. Si un défaut est identifié pendant les contrôles de qualité exercés par le Groupe, le Groupe n'acceptera pas la livraison du produit faisant l'objet du défaut.

Les procédures de contrôle de qualité pourraient toutefois ne pas détecter un défaut.

Le Groupe dispose également d'une couverture d'assurance en responsabilité produits (police pour « Responsabilité Civile » et « Responsabilité Décennale ») pour faire face aux réclamations des clients en cas de défaut de sécurité ou de défectuosité des produits.

2.1.1.4 Une faille dans le système de cybersécurité ou une défaillance des systèmes d'information du Groupe pourraient entraîner l'arrêt de l'activité du Groupe

Le Groupe dépend d'infrastructures et plus généralement de systèmes d'information communs à l'ensemble de ses activités. Ceux-ci incluent notamment la recherche et développement pour les nouveaux produits du Groupe, l'approvisionnement, la production, la distribution et les opérations de facturation, de comptabilisation, d'audit et de consolidation.

A la date du présent Document d'Enregistrement Universel, le Groupe n'a été confronté à aucune défaillance significative de ses systèmes d'information. Les risques d'interruption ou de défaillance des systèmes d'information, provoqués par des facteurs aussi bien internes qu'externes, pourraient avoir des conséquences néfastes pour l'ensemble des activités du Groupe notamment en impactant la disponibilité des données et la continuité des activités.

De plus, dans un contexte d'évolution constante, les inadaptations des technologies aux transformations de l'entreprise pourraient ralentir son efficacité et son efficacité opérationnelle.

Les risques pesant sur la cybersécurité peuvent prendre la forme d'atteintes à la confidentialité, à l'intégrité ou à la disponibilité des données et des transactions opérées par les systèmes d'information (dysfonctionnement des systèmes, vol de données, destruction ou perte d'intégrité des données). Ces menaces peuvent être externes (déni de services, tentative d'intrusion, malware) ou internes (malveillance, atteinte à la confidentialité des données). D'autres types de menaces indirectes sont aussi à prévenir telles que celles de type ingénierie sociale (« fraude au Président ou au trésorier », chantage, ransomware, etc.).

2.1.1.5 En cas de perte d'un site de production, la capacité du Groupe à produire pourrait être réduite, le cas échéant significativement

Le Groupe compte 16 sites de production. Une partie de ces sites présente des spécificités en matière de production qui rendent difficile la mise en œuvre de solutions alternatives dans un laps de temps court en cas d'incident majeur.

Les principales causes identifiées qui pourraient conduire à la perte d'un site industriel majeur sont :

- un départ de feu ou une explosion liée à la présence de matériaux combustibles (mousse, bois, plastique...) et/ou la manipulation de produits chimiques inflammables (solvants, hydrogène) ;
- un événement climatique majeur tels une inondation, un tremblement de terre, un cyclone ou une tempête de neige.

La perte totale ou partielle d'un site de production majeur pourrait se traduire par un arrêt de l'approvisionnement des clients du Groupe avec des conséquences majeures dans la finalisation des chantiers des clients, dans les divisions Vestiaires et « Sportainment & Escalade » en particulier. Un tel événement aurait également des conséquences sur l'image du Groupe, son chiffre d'affaires et son résultat opérationnel.

2.1.1.6 La qualité des produits du Groupe doit être irréprochable. Un défaut de qualité pourrait entraîner une baisse d'attractivité des marques du Groupe et de son niveau de chiffre d'affaires.

La croissance des ventes d'ABEO dépend de la qualité et de la fiabilité de ses produits et de ses rapports avec ses clients. Dans l'éventualité où les produits ABEO ne répondraient pas aux exigences de ses clients de manière répétée, sa réputation et le volume de ses ventes pourraient en être altérés.

Par exemple, les sociétés de la division Sports produisent des agrès homologués par la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG) qui examine régulièrement l'ensemble de la gamme concernée par ces homologations. La perte des certificats ainsi délivrés par la FIG, notamment en cas de non-conformité technique des agrès, serait problématique. Les bureaux d'études et les services de production sont donc très vigilants à ce sujet.

Des contrôles réguliers sont effectués à chaque compétition et de manière aléatoire sur les productions. Ces contrôles réguliers des performances et de la sécurité sont contraignants et coûteux, mais cette rigueur imposée par la Fédération constitue une barrière à l'entrée protectrice pour ABEO. Les éventuelles évolutions des normes imposées par la Fédération sont notifiées avant leur entrée en vigueur, ce qui permet à ABEO d'anticiper et de s'adapter rapidement, sans être contraint d'engager des coûts excessifs. Les équipes techniques et R&D ABEO travaillent très étroitement avec la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG)

De manière générale, les principales filiales sont certifiées ISO 9001 et/ou ISO 14001. Le Groupe a dans ce cadre mis en place un certain nombre de mesures de management de la qualité. Un plan d'actions consiste à faire converger l'ensemble des sociétés du Groupe vers une politique qualité la plus exigeante possible. Un groupe d'amélioration a été mis en place et les principaux sites de production sont dotés d'un responsable qualité.

La renommée des marques du Groupe pourrait être négativement affectée en raison de la baisse de qualité de ses produits.

Compte tenu de la stratégie de diversification du portefeuille de marques du Groupe et sa présence sur plusieurs activités et régions géographiques, le risque d'une baisse générale de qualité des produits du Groupe est modéré. Le taux de SAV sur chiffre d'affaires inférieur à 1% indique un risque existant mais aujourd'hui maîtrisé.

2.1.2 Risques financiers

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, le Groupe a engagé un plan significatif de réduction des coûts (dispositifs de chômage partiel, recours aux congés payés, gel des

recrutements, plan de réduction des coûts externes et des coûts fixes, synergies et mutualisation des ressources) et de préservation de ses liquidités, comprenant entre autres la mise en place de nouveaux financements post-clôture, le report d'échéances de dettes, (le gel de certaines dépenses d'investissements et l'absence de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021).

2.1.2.1 Le Groupe pourrait être confronté à un risque de liquidité et des risques liés à son endettement

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face aux engagements à leur échéance. Cela inclut, d'une part, le risque que des actifs ne puissent être vendus rapidement dans des conditions satisfaisantes en cas de besoin et, d'autre part, le risque d'exigibilité anticipée des passifs ou de nonaccès au crédit à des conditions satisfaisantes.

a) Concernant la position de liquidité du Groupe à la date du présent Document d'Enregistrement Universel

Dans un contexte de crise, le Groupe pourrait ne pas être en capacité d'obtenir les financements ou refinancements nécessaires pour mettre en œuvre son plan d'investissements ou d'obtenir ces financements ou refinancements à des conditions acceptables.

Une crise de liquidité aurait un impact très important sur les capacités opérationnelles du Groupe (paiement des fournisseurs, salariés, remboursement des échéances d'emprunt) et le respect à moyen terme de la stratégie du Groupe.

Afin de sécuriser la structure financière pour faire face aux impacts directs de la crise Covid-19 sur l'exercice 2020/21, mais également pour être en mesure d'accompagner la reprise d'une activité plus normative, ABEO SA a obtenu au cours du premier trimestre 2020/21 plusieurs lignes de financement détaillée dans la section 1.1.6 page 43 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le montant des dettes financières non courantes hors IFRS 16, au 31 mars 2021 s'élève à 106,4 M€. Le montant des dettes financières courantes, au 31 mars 2021 s'élève 24,5 M€.

Le Groupe génère historiquement des flux de trésorerie opérationnels positifs, même lors des exercices présentant une moindre rentabilité.

Concernant la position de liquidité à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, le risque de liquidité pour le Groupe est limité. En effet, le Groupe pense être en capacité de rembourser ses encours par la génération de flux de trésorerie issus des opérations et avec la trésorerie disponible de 72 M€ au 31 mars 2021

Dans ces conditions, l'endettement net du Groupe hors IFRS 16 ressort en baisse de 6,4 M€ sur l'exercice et s'établit à 58,9 M€ au 31 mars 2021.

b) Concernant le risque d'exigibilité anticipée des financements du Groupe

Les principaux financements moyen-terme du Groupe, à savoir le crédit syndiqué et l'Euro PP visés en note 4.7.2 « Dettes financières courantes et non-courantes » de la section 5.3 « Comptes consolidés » du présent Document d'Enregistrement Universel, comportent des clauses (*covenants*) imposant le respect de ratios financiers, lesquels sont testés à chaque clôture annuelle.

Pour la date de test au 31 mars 2021, le Groupe respectait l'ensemble des ratios fixés.

Le non-respect de ces ratios donnerait aux prêteurs concernés la faculté d'exiger le remboursement anticipé de l'emprunt. Les prêteurs obligataires (Euro PP) pourraient également formuler une demande d'exigibilité anticipée au titre de la clause de défaut croisé prévue dans les modalités des obligations émises par le Groupe.

Si ces prêteurs décidaient de mettre en œuvre la clause d'exigibilité anticipée, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de rembourser avec sa trésorerie disponible les montants dus au titre du crédit syndiqué et de l'Euro PP. Cela aurait une incidence défavorable significative sur la situation financière du Groupe à très court terme et le placerait dans une situation critique.

Le risque de déclaration de l'exigibilité anticipée de l'endettement financier du Groupe est limité à la date du présent Document d'Enregistrement Universel. En effet, le Groupe pense être en capacité de respecter les covenants financiers prévus dans ses contrats de financement, ou, le cas échéant, réussir à obtenir de ses créanciers des amendements ou renonciations à certaines stipulations contractuelles lorsque cela apparaîtrait nécessaire.

c) Concernant le refinancement de l'endettement du Groupe

La capacité du Groupe à rembourser ou à refinancer sa dette, ou à financer ses dépenses de développement et d'investissement prévues ou les opportunités qui peuvent survenir, telles que les acquisitions d'autres sociétés, dépendront de sa performance future et de sa capacité à générer de la trésorerie et/ou à obtenir du financement en accédant aux marchés financiers et aux crédits bancaires de manière suffisantes pour répondre à ses besoins.

Il ne peut être garanti que les emprunts futurs seront disponibles en quantité suffisante pour lui permettre de rembourser ses dettes, ou pour couvrir d'autres besoins de liquidités.

Si les futurs flux de trésorerie opérationnels et les autres sources de financement sont insuffisants pour honorer les obligations du Groupe à leur échéance ou pour financer ses besoins de liquidité, le Groupe pourrait être contraint de réduire ou retarder ses activités commerciales et ses dépenses d'investissement, vendre ses actifs, contracter des dettes supplémentaires ou recourir à des capitaux propres supplémentaires ou encore de restructurer ou refinancer tout ou partie de sa dette.

A la date du présent Document d'Enregistrement Universel le Groupe pense avoir un niveau de trésorerie active suffisante et être en capacité de générer une trésorerie liée à l'exploitation suffisante pour couvrir ses futures échéances de remboursement.

2.1.2.2 Des dépréciations d'actifs du Groupe pourraient être rendues nécessaires

Le total des actifs du Groupe compte des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie, comme le *goodwill*, des marques, des impôts différés actifs, ainsi que des actifs à long terme, principalement les immeubles dont le Groupe détient la propriété, les aménagements, l'outillage et les stocks.

Le Groupe établit certaines estimations et projections en lien avec des analyses de dépréciation pour ces actifs incorporels non courants. Il contrôle également la valeur comptable de ces actifs pour dépréciation au moins une fois par an et lorsqu'un événement ou une modification dans les circonstances indique que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Le Groupe enregistre une dépréciation si la valeur comptable de l'actif sous-jacent, du groupe d'actifs ou de l'unité d'exploitation (UGT) excède sa juste valeur.

Au 31 mars 2021, le goodwill du Groupe s'élevait à 80,5 M€ soit 25% de son actif.

La valeur du *goodwill* est basée sur les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires, de rentabilité et de besoin en fonds de roulement de l'unité génératrice de trésorerie (UGT).

Les flux futurs de trésorerie utilisés sont issus des prévisions du plan stratégique. Le test de dépréciation permet de comparer la valeur comptable des actifs et passifs regroupés par UGT au montant le plus élevé entre leur valeur d'utilité, égale à la somme actualisée des flux nets futurs de trésorerie attendus, et leur valeur de marché nette des coûts de cession.

Une éventuelle perte de valeur serait imputée en priorité sur le goodwill et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « *Autres produits et charges opérationnels non courants* ».

Si la performance commerciale et financière future des sociétés acquises par le Groupe s'éloignait négativement des prévisions réalisées dans le plan stratégique du Groupe, le goodwill pourrait faire l'objet de dépréciations. Ces dépréciations pourraient avoir un impact sur le résultat du Groupe lors des exercices au cours desquelles elles seraient constatées. A plus long terme, l'actif du Groupe serait réduit du montant de ces dépréciations ce qui pourrait limiter sa capacité de financement.

En cas d'écart dans les estimations ou projections utilisées aux fins d'évaluer la juste valeur de ces actifs ou si les résultats d'exploitation s'avèrent inférieurs aux estimations actuelles du Groupe au niveau de certaines filiales, ce dernier pourrait être amené à comptabiliser des provisions pour dépréciation de nature à affecter ses résultats d'exploitation.

A la date du présent Document d'Enregistrement Universel le Groupe ne constate pas de déviation entre le plan ayant servi à la réalisation de ces tests et la performance réelle.

2.1.2.3 Le Groupe pourrait être confronté à une mauvaise gestion du besoin en fonds de roulement et de la saisonnalité des activités

Les activités d'ABEO sont soumises à la saisonnalité de ses marchés. Il en résulte des contraintes organisationnelles portant à la fois sur la gestion des stocks, la planification de la production, les livraisons, mais également sur la disponibilité des ressources humaines, afin de gérer au mieux ces périodes, ainsi que les contraintes financières liées à un besoin en fonds de roulement plus ou moins marqué selon la période de l'année. Ces contraintes sont néanmoins largement minimisées par le fait que les marchés, sur lesquels ABEO intervient, ont des périodes de saisonnalité différentes. En effet, la stratégie historique du Groupe a consisté à investir sur des marchés et/ou des zones géographiques différentes pour permettre de lisser le niveau d'activité sur l'ensemble de l'année.

Corrélativement, l'expansion internationale pourrait entraîner des contraintes financières liées au financement du besoin en fonds de roulement.

Aussi, malgré toutes les mesures mises en œuvre par ABEO, une forte croissance des activités soumises à la saisonnalité par rapport aux capacités d'absorption de la croissance d'ABEO dans ces domaines pourrait avoir une incidence sur les activités, les résultats et la situation financière d'ABEO.

Dans un contexte de chutes brutales d'activités puis de reprise parfois très rapide dans certains pays, le Groupe pourrait être soumis dans les prochains mois à des problématiques de rupture/retards de certains approvisionnements et pourrait devoir gérer des hausses de prix de la part de certains fournisseurs pouvant entraîner une dégradation temporaire des marges.

Le Groupe prévoit de faire face à cette situation grâce à sa capacité à répercuter les hausses de prix, à diversifier ses approvisionnements et à constituer des stocks de sécurité pour les matières jugées les plus stratégiques, tout en limitant au maximum l'impact de ce pilotage sur le Besoin en Fonds de Roulement.

Pour l'exercice clos au 31 mars 2021, la variation du Besoin en Fonds de Roulement liée à l'activité s'est élevée à -4,2 M€ contre -13,6 M€ au 31 mars 2020. Cette variation est corrigée de l'effet périmètre (composants du Besoin en Fonds de Roulement provenant des sociétés acquises à la date de leur acquisition) ainsi que de l'écart de conversion. La variation est donc le reflet de l'activité de la fin d'exercice des sociétés acquises depuis plus de 12 mois, ainsi que la maîtrise de ses composants.

La diminution du Besoin en Fonds de Roulement opérationnel de -4,2 M€ entre les deux exercices provient essentiellement de l'évolution du solde clients (voir section 5.2.2.2 Actifs sur contrats), qui diminue de 2,5 M€ sous l'effet d'une optimisation du recouvrement, et de la baisse du niveau de stocks (-3 M€) dans un contexte de baisse d'activité lié à la crise Covid-19. Inversement, les dettes fournisseurs diminuent de 3 M€ pour les mêmes raisons.

Comme indiqué au paragraphe 7.2.1 page 321 des états financiers consolidés (cf. section 5.3 du présent Document d'Enregistrement Universel), les délais moyens de recouvrement des créances clients augmentent légèrement de 3 jours pour s'établir à 49 jours de chiffre d'affaires.

En proportion du chiffre d'affaires, le niveau de BFR opérationnel au 31 mars 2021 augmente raisonnablement de 2,6 pts dont 1 pt lié à un effet mix des activités.

2.1.2.4 Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux de change sur les transactions commerciales et financières qui sont effectuées dans une devise différente de la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe qui les enregistre. Le Groupe est en particulier exposé à une variation des parités entre les dollars canadiens et américains contre l'euro, entre la livre sterling contre l'euro et entre le yuan chinois contre l'euro.

Les fluctuations des parités peuvent entraîner des conséquences sur la marge opérationnelle, le résultat financier, les capitaux propres et l'endettement net du Groupe.

Le taux moyen résultat de change sur chiffre d'affaires est compris entre 0,1% et 0,7% sur ces 4 dernières années soit un niveau faible compte tenu de la forte variation des taux de change, du niveau d'exposition international d'ABEO (32,5 % des ventes réalisées hors zone euro) et des opérations de croissance externe hors zone euro.

Malgré sa forte croissance internationale, le poids des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro est inférieur à 10 % du total bilan. Les liquidités à l'étranger sont en GBP, USD, CAD\$, NZD\$, CNH / CNY et CHF principalement, et elles représentent un montant total de 5,2 M€ au 31 mars 2021.

La probabilité de gains ou pertes de change opérationnels et financiers est estimée quasi certaine compte tenu des opérations du Groupe. Le Groupe ne peut donc exclure qu'une évolution défavorable des taux de change des devises susvisées puisse avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats. Pour autant le Groupe a mis en place plusieurs mesures pour diminuer son exposition au risque :

- Le Groupe développe l'auto-couverture en demandant à ses filiales qui vendent dans une devise d'acheter et de fabriquer dans la même zone de devise.
- Le chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2021 est facturé essentiellement en EUR (75%), en GBP (11%), et en USD (10%). Les transactions internes sont essentiellement réalisées dans les devises de la société qui émet la facture.
- Les dépenses sont majoritairement libellées en euro : 70% au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020, à l'exception des dépenses locales des filiales et bureaux réalisés en monnaie locale. Au 31 mars 2021, le Groupe a constaté que 70% des transactions financières étaient en Euro, 12% en GBP, 9% en USD et 9% dans d'autres devises.

La proportion des transactions en Euro est sensiblement identique à l'exercice précédent.

- Le Groupe a également mis en place un système de *cash-pooling* entre certaines filiales visant à optimiser le financement en devises étrangères, limitant le risque de conversion. Les filiales n'utilisant pas l'euro disposent ainsi de liquidités pour financer leurs besoins de trésorerie à court terme. Par ailleurs, la Direction Financière Groupe, assure le suivi des risques de change et des risques de taux pour l'ensemble des entités du Groupe.

Enfin, la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne a pesé sur la croissance du Groupe et a créé de la volatilité sur ce marché depuis 2018 en raison de l'évolution défavorable du taux de change entre l'euro et la livre sterling. Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, le Royaume-Uni a représenté environ 11% du chiffre d'affaires du Groupe. Le Groupe ne peut exclure que cette décision n'ait pas d'autres impacts négatifs sur son activité et ses résultats, notamment en cas de dégradation de la conjoncture économique au Royaume-Uni ou de modification de la réglementation britannique en matière de droits de douane et de fiscalité.

2.1.2.5 Risque de taux

Pour le Groupe, le risque de taux est le risque d'évolution à la hausse de la composante variables des intérêts portant sur son endettement financier. Si le taux variable augmente, le coût des intérêts augmentera.

Depuis plusieurs exercices, la politique du Groupe est de s'endetter à taux variable et de couvrir une part significative de la dette contre une éventuelle hausse des taux.

La structure du taux de l'endettement financier avant et après l'application des instruments dérivés de taux est présentée ci-dessous :

En K€		31/03/2021	31/03/2020
Total taux fixe		70 674	63 453
Total taux variable		92 186	92 186
Swap / Cap payeur de taux fixe		43 000	43 000
Exposition au risque de taux après couverture	Taux fixe	113 674	106 453
	Taux variable	49 186	49 186

Les emprunts à taux variables sont contractés en majorité à Euribor 3 mois plus marge.

Les principaux vecteurs de variation du taux applicable à l'endettement financier du Groupe sont :

- la variation de l'Euribor 3 mois (influencé par le niveau de croissance économique et le taux d'inflation) ; et
- la variation de la marge sur le Contrat de Crédit en fonction de la hausse ou de la baisse du ratio de la dette financière nette sur EBITDA.

L'historique de l'évolution des indices de taux (Euribor, Libor, Eonia...), dont l'Euribor 3 mois, indique que leur fluctuation future, potentiellement importante dans les prochaines années, est très probable.

Pour se couvrir contre la fluctuation de l'Euribor 3 mois, le Groupe a souscrit des contrats d'échange ferme de taux d'intérêts (*swaps* de taux). Le Groupe livre à la contrepartie financière un taux variable et reçoit un taux fixe en échange.

Ces *swaps* de taux sont classés dans la catégorie des couvertures de flux de trésorerie et enregistrés à leur juste valeur. Ils portent sur une valeur notionnelle totale de 43 000 K€ au 31 mars 2021.

L'impact d'une variation des indices et de l'Euribor 3 mois en particulier, est considéré comme faible. En effet une hausse de 100 points de base de l'indice Euribor 3 mois sur le Contrat de Crédit entraînerait une charge d'intérêt annuelle supplémentaire de 670 K€, réduite à 336 K€, compte tenu des *swaps* de taux mises en place, soit environ 5% du résultat avant impôts du Groupe.

Le risque de taux d'intérêt est géré par la direction du Groupe en liaison avec ses principaux établissements bancaires partenaires.

2.1.2.6 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Concernant le risque de crédit des banques du Groupe, ces banques ont toutes satisfait aux exigences des tests de solvabilité prévus par les réglementations de l'Union Européenne ou locales.

Par ailleurs un risque de crédit existe dès lors qu'une perte éventuelle peut survenir, si un client ne peut honorer ses engagements dans les délais prévus. Le Groupe évalue régulièrement le risque de solvabilité de ses clients. Cette solvabilité tient compte à la fois des éléments purement internes au Groupe, mais aussi d'éléments contextuels comme sa localisation géographique, la situation économique globale et les perspectives d'évolution sectorielle.

Une demande de couverture auprès d'un assureur crédit est généralement sollicitée, lorsque c'est possible, lors de l'ouverture d'un compte client.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif, celui-ci est principalement concentré sur les créances clients. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par le Groupe, en fonction des informations à la date de clôture. Le Groupe n'a pas pris en compte de garanties, ni d'accords de compensation éventuels avec des passifs de même maturité pour réaliser les tests de dépréciation des actifs financiers. En effet, la structure des clients d'ABEO est très diluée.

Pour l'exercice clos au 31 mars 2021, le poids des 10 premiers clients est de 6,4% du chiffre d'affaires et le poids du client le plus important est de 1,3%. Pour l'exercice clos au 31 mars 2020, le poids des 10 premiers clients était de 8,3% du chiffre d'affaires et le poids du client le plus important était de 2,8%.

Il n'existe pas d'actifs financiers échus non dépréciés significatifs. Le Groupe a mis en place un suivi permanent du risque-crédit de ses clients en interne. Lorsqu'une exposition possible au risque est identifiée, le Groupe exige de ses clients le versement d'acomptes.

2.1.3 Risques stratégiques

2.1.3.1 Le Groupe dépend et pourrait dépendre d'hommes clés et au besoin d'attirer et de fidéliser le personnel clé

Le succès d'ABEO dépend largement de l'implication et de l'expertise de son équipe dirigeante, ainsi que des dirigeants des entités opérationnelles et responsables de départements tels que la recherche et développement, le marketing ou la *supply-chain*. De

plus, le Président-Directeur Général d'ABEO est très fortement présent au capital de la Société.

Malgré la structure mise en place afin de sécuriser le développement d'ABEO, l'indisponibilité prolongée ou le départ de l'une ou plusieurs de ces personnes ou d'autres collaborateurs clés pourrait entraîner des pertes de savoir-faire, de relationnel clients et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus fortes en cas de transfert à la concurrence, ou des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir certains segments d'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité d'ABEO à atteindre ses objectifs.

ABEO aura par ailleurs besoin de recruter de nouveaux dirigeants, des commerciaux et du personnel qualifié pour le développement de ses activités. Malgré l'attrait que peut présenter ABEO au regard de ses perspectives de développement, il pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique. Cela pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

La probabilité de réalisation de ce risque est avérée (le taux de rotation annuel des effectifs au niveau du Groupe étant supérieur à 10%).

Pour réduire son exposition, ABEO a mis progressivement en place pour certains membres du personnel salarié des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail : clauses de non-concurrence, de transfert de droits de propriété intellectuelle et de confidentialité. Enfin, ABEO s'est attaché à mettre en place un environnement de travail et une politique salariale dynamiques et motivants.

2.1.3.2 La survenance d'évènements défavorables liés à l'éthique des affaires pourrait durablement endommager la réputation et la crédibilité du Groupe

ABEO ne fait aucun compromis avec les règles d'éthique et de conformité même dans un contexte de marché plus difficile.

a) Concernant le respect des droits humains fondamentaux par les entités du Groupe et par ses fournisseurs

Le Groupe accorde une importance particulière aux risques liés aux droits humains fondamentaux (travail des enfants, travail forcé, non-respect de la liberté syndicale, dommages environnementaux, etc.) vis-à-vis de ses activités, de l'ensemble de ses fournisseurs et sous-traitants. En raison d'un nombre important de fournisseurs, le Groupe ne peut toutefois totalement exclure l'existence de mauvaises pratiques au sein de ses fournisseurs en matière de respect de l'environnement, de l'éthique des affaires, du droit du travail ou des droits humains et des libertés fondamentales.

Une mise en cause du Groupe sur ces sujets pourrait avoir des conséquences significatives sur sa réputation, son activité et sa situation financière.

Les actions mises en place par le Groupe concernant le respect des droits humains sont décrites dans la section **4.1.3** « Le co-développement comme axe stratégique » du présent Document d'Enregistrement Universel.

b) Concernant le respect des règles des marchés publics et les risques liés à la corruption

Le Groupe intervient de manière non négligeable dans des procédures de marchés publics et a adopté une organisation décentralisée. Il est implanté dans plus de 14 pays et chacun de ces pays peut disposer de législations en matière de marchés publics et de lutte contre la corruption. Ces réglementations, récentes pour certaines, et les spécificités du secteur exposent le Groupe à des sanctions en cas de manquement.

Une mise en cause du Groupe sur ces sujets pourrait avoir des conséquences significatives sur sa réputation, son activité et sa situation financière.

Les actions mises en place par le Groupe pour limiter ces risques sont décrites dans la section 4.1.2.1 « La prévention de toute forme de corruption » page 187 du présent Document d'Enregistrement Universel.

2.1.4 Risques juridiques

2.1.4.1 Risques liés à la propriété intellectuelle (brevets et marques)

L'innovation est au cœur de la chaîne de valeur d'ABEO. En maîtrisant sa recherche et développement et en la faisant réaliser exclusivement en interne, ABEO s'assure la maîtrise de ses droits de propriété intellectuelle.

ABEO évolue sur un marché sans barrières à l'entrée prohibitives et dans lequel des nouveaux concurrents pourraient apparaître. La concurrence existante pourrait par ailleurs essayer de s'inspirer des innovations des produits du Groupe par le *reverse engineering* par exemple.

ABEO suit donc une politique active visant à protéger le caractère exclusif de sa propriété intellectuelle et de son savoir-faire. ABEO protège ses produits et sa technologie par des droits de propriété intellectuelle, tels que des brevets, marques et dessins et modèles. ABEO est propriétaire de plus de 300 marques et 50 brevets protégés à travers le monde.

La croissance future d'ABEO dépend notamment de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle, ainsi que de sa capacité à conserver en interne son savoir-faire en termes d'innovation, mais également d'ingénierie de processus de fabrication et de conception de ses équipements.

Malgré les efforts entrepris par ABEO pour protéger ses éléments de propriété intellectuelle, le Groupe ne peut garantir le niveau de protection qui sera accordé à son portefeuille de brevets et de marques et éviter les risques de contrefaçon de ses produits, d'appropriation ou d'utilisation illicite de ses droits de propriété intellectuelle. De manière générale, ABEO ne peut pas garantir de manière absolue que :

- les droits de propriété intellectuelle délivrés à ABEO ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ;
- l'étendue de la protection conférée par les droits de propriété intellectuelle est suffisante pour le protéger face à la concurrence et aux droits des tiers couvrant des produits ou dispositifs similaires ;
- les concurrents d'ABEO n'ont pas, en développement, une technologie ou des produits semblables à ceux d'ABEO ;

les technologies d'ABEO ne contrefont pas des droits appartenant à des tiers.

Par ailleurs, des évolutions, changements ou des divergences d'interprétation des lois régissant la propriété intellectuelle en Europe, aux Etats-Unis ou dans d'autres pays pourraient permettre à des concurrents d'utiliser les inventions ou les droits de propriété intellectuelle d'ABEO, de développer ou de commercialiser les produits d'ABEO ou ses technologies sans compensation financière.

Une procédure relative à la propriété intellectuelle intentée par ou contre une des sociétés du Groupe, quelle qu'en soit l'issue, pourrait entraîner des coûts substantiels, compromettre son image, sa réputation, ou tout ou partie de l'activité concernée, et par voie de conséquence pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, les résultats, la santé financière et les perspectives d'ABEO.

2.1.4.2 Risques environnementaux

Compte tenu de ses activités industrielles ainsi que de l'utilisation de produits et de matières potentiellement polluants rentrant dans le cadre du processus de fabrication de ses produits, ABEO peut être exposé à des risques environnementaux, tels que le risque de pollution accidentelle ou le risque lié au durcissement des réglementations environnementales.

Les processus de fabrication du Groupe présentent des risques tels que des accidents industriels, des explosions, des incendies et des dangers pour l'environnement comme des rejets accidentels de produits polluants ou dangereux. De tels événements sont susceptibles de causer des interruptions imprévues de son activité, la destruction totale ou partielle d'installations, des pollutions environnementales, voire des préjudices corporels ou le décès d'employés du Groupe à la suite d'erreurs humaines, de défaillance de matériels, d'avaries, ou encore d'actes de malveillance, de terrorisme ou d'événements exceptionnels tels que la pandémie de Covid-19 ou de force majeure.

Certains sites de production du Groupe sont susceptibles de présenter un passif environnemental, qui pourrait faire naître des obligations coûteuses de retirer ou d'isoler les matériaux contaminés ou d'autres opérations de dépollution. Une pollution accidentelle pourrait également obliger le Groupe à engager des frais significatifs de remise en état des sites concernés.

ABEO pourrait également être exposé à des risques opérationnels liés à une mauvaise gestion énergétique (générant des émissions de CO2 excessives) ou une mauvaise gestion des matières premières ou déchets.

De manière générale, le non-respect des réglementations environnementales pourrait nuire de façon considérable à la réputation du Groupe et générer un impact financier important (entre autres sous la forme de condamnations pénales mais aussi de pertes d'opportunités).

Les actions mises en place par le Groupe pour limiter ces risques sont décrites dans la section **4.1.4** « Maîtriser les impacts environnementaux de l'ensemble de notre chaîne de valeur » page 204 du présent Document d'Enregistrement Universel.

2.1.4.3 Risques liés à la sécurité des personnes au travail

Le Groupe emploie environ 450 ouvriers à travers le monde, soit environ 33% de ses effectifs.

Dans le contexte des activités de production du Groupe, le personnel est exposé à des risques divers notamment d'accidents sur leurs lieux de travail (en particulier sur les sites industriels) ou lors de trajets, de maladies professionnelles ou liés à l'environnement de travail en général, susceptibles d'affecter sa santé ou son intégrité physique.

Les principaux impacts potentiels sur le Groupe concernent les préjudices subis par la/les personne(s) concernée(s). Le Groupe pourrait également être impacté d'un point de vue réputationnel en cas de gestion insuffisante des conditions de travail mais aussi financièrement en cas de pénalités financières associées à ces préjudices.

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19 affectant notamment les zones d'implantation des sites de production du Groupe, la survenance d'un ou plusieurs cas de salariés ou sous-traitants contaminés par le Covid-19 pourrait contraindre le Groupe de limiter, voire

d'interrompre totalement la production sur les sites où travaillent les salariés ou sous-traitants concernés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur les activités du Groupe.

En dépit de l'attention portée à la sécurité et aux conditions de travail, le Groupe ne peut exclure la survenance ou l'accroissement, en fréquence comme en gravité, d'accidents du travail et maladies liées au travail.

Compte tenu de son activité industrielle, le Groupe est très vigilant aux risques pouvant altérer à la santé de ses collaborateurs. Parmi les indicateurs suivis dans le cadre de sa politique RSE, le taux d'accident du travail et le taux de gravité restent des indicateurs prioritaires.

Les actions mises en place par le Groupe concernant le respect des droits humains sont décrites dans la section 4.1.3 « Le co-développement comme axe stratégique » page 195 du présent Document d'Enregistrement Universel.

2.1.5 Mise à jour des litiges et procédures judiciaires en cours

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge du Groupe.

La liste des litiges et procédures judiciaires en cours au 31 mars 2021 est présentée dans la note 4.9, page 300, de la section 5.3 « Comptes consolidés » du présent Document d'Enregistrement Universel.

2.2 Gestion des risques et contrôle interne

2.2.1 Objectifs de la gestion des risques et du contrôle interne

Le contrôle interne est un ensemble de moyens, de procédures, de dispositifs, et d'actions appropriées à l'organisation et à l'activité de la Société et de ses filiales, permettant de conférer une assurance raisonnable du traitement des principaux risques auxquelles elles sont confrontées.

Il s'inspire du cadre de référence publié par l'AMF et vise à assurer :

- la réalisation des objectifs fixés par la Direction Générale, par l'utilisation efficiente de ses ressources et moyens ;
- la conformité des actes industriels et commerciaux avec les règles internes à la Société et avec les lois et règlements ;
- la protection du patrimoine immatériel de la Société et de ses filiales ;
- la qualité et la disponibilité des informations permettant le pilotage de l'entreprise ;
- la prévention et la détection des fraudes et des erreurs.
- Il contribue à la maîtrise des activités de la Société et de ses filiales, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Compte tenu de l'activité des sociétés du Groupe, les objectifs généraux de contrôle interne se traduisent dans les domaines suivants :

- s'assurer de la sécurité et de la protection des personnes, des produits et des sites de production ;
- vérifier la qualité des produits fabriqués ou distribués ;
- s'assurer de l'intégration de personnels compétents et que les comportements s'inscrivent dans le cadre des orientations définies par les organes de direction, les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise, les lois et règlements ;
- contrôler le bon fonctionnement du système d'information ;
- produire une information financière fiable et de qualité.

A l'instar de tout système de contrôle, il ne peut cependant garantir que ces risques soient totalement éliminés.

2.2.2 Environnement de contrôle interne

Les principaux acteurs exerçant des activités de contrôle sont :

- Le Conseil d'Administration ;
- Le Comité d'Audit ;
- Le Comité en charge de l'intégration des sociétés acquises ;
- La Direction Générale, constituée : du Président-Directeur Général et du Directeur-Général Adjoint, également membres du Conseil d'Administration ;
- La Direction Administrative et Financière, constituée : du Directeur Administratif et Financier, d'un Directeur Financier Adjoint, d'un Responsable consolidation, d'un Trésorier Groupe, d'un Responsable comptable et financier France et de responsables financiers dans les filiales ;
- Le Directeur de la R&D ;
- Les Directeurs des sites de production ;
- Le Directeur de l'Organisation industrielle et de l'Amélioration Continue ;
- Le Directeur des Ressources Humaines ;
- Le Directeur des Systèmes d'Information (DSI).

2.2.2.1 Le Conseil d'Administration

Conformément à son règlement intérieur, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il est informé de tout événement significatif dans la conduite des affaires de la Société. Chaque réunion du Conseil donne l'opportunité au Président-Directeur Général de présenter les événements significatifs survenus depuis la précédente réunion du Conseil, ainsi que sur l'activité, les résultats de la Société, ainsi que ses perspectives de développement à court et moyen terme.

2.2.2.2 Le Comité d'Audit

Conformément à la recommandation R6 du code Middledent et des dispositions de l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Conseil d'Administration dans sa séance en date du 30 août 2017 a décidé de la mise en place d'un Comité d'Audit en charge notamment :

- du suivi du processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, la formulation de recommandations pour en garantir l'intégrité,
- du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance,
- de l'émission d'une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement de l'Assemblée Générale,
- du suivi de la réalisation par les commissaires aux comptes de leur mission, en tenant compte éventuellement des constatations et conclusions du H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) consécutives aux contrôles réalisés par ce dernier,
- de l'assurance du respect par les commissaires aux comptes des conditions d'indépendance dans les conditions légales et réglementaires,
- de l'approbation de la fourniture par les commissaires aux comptes des services autres que la certification des comptes,
- de rendre compte au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions,
- de rendre compte au Conseil d'Administration des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus ; l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

2.2.2.3 Le Comité en charge de l'intégration des sociétés acquises

Conformément à la recommandation R6 du code Middledent, le Conseil d'Administration dans sa séance en date du 30 août 2017 a décidé de la mise en place d'un Comité en charge de l'intégration des sociétés acquises ayant notamment pour missions :

- le suivi de l'intégration des sociétés acquises ou intégrées dans le Groupe,
- faire rapport au Conseil d'Administration des problèmes rencontrés dans l'intégration des nouvelles entités,
- émettre toutes suggestions ou propositions pour améliorer le processus d'intégration en place au sein du Groupe.

Compte tenu de l'absence d'acquisitions depuis fin 2018 et du contexte Covid-19, le Conseil a décidé le 10 juin 2020 de suspendre le Comité d'intégration. Les sujets résiduels éventuels liés aux intégrations sont désormais directement traités par le Conseil d'Administration.

2.2.2.4 La Direction Générale et les Comités de Direction (EXCOM et CORCOM)

La Direction Générale met en œuvre le contrôle interne dans le cadre d'un EXCOM (« EXecutive COMmittee ») en charge de la bonne exécution de la stratégie et des politiques du Groupe, qui se réunit tous les mois, et d'un CORCOM (« CORporate COMmittee ») en charge de la mise en œuvre des fonctions Support du Groupe, qui se réunit tous les mois également. Depuis mars 2020 et l'émergence de la crise liée à la Covid-19, les réunions de l'EXCOM se sont intensifiées.

Outre MM. Olivier Estèves, Président-Directeur Général, et Jean Ferrier, Directeur Général Adjoint, l'EXCOM est composé des trois Directeurs de chaque division (Sport, Sportainment & Escalade, et Vestiaires), du Directeur Administratif et Financier et du Directeur des Ressources Humaines. Les membres de l'EXCOM ont la responsabilité des divisions et des fonctions Supports, et sont garants d'une gestion efficace des risques associés aux divisions et fonctions qui dépendent de leur responsabilité.

Outre MM. Olivier Estèves, Président-Directeur Général, et Jean Ferrier, Directeur Général Adjoint, le CORCOM est composé du Directeur Administratif et Financier et de son adjoint, du Directeur des Ressources Humaines, du Directeur juridique, du Directeur des Systèmes d'Information, du Directeur de la Recherche et Développement, du Directeur des Achats, du Directeur de l'Organisation industrielle et de l'Amélioration Continue. Les membres du CORCOM ont pour responsabilité d'assurer le Support des divisions, en phase avec la stratégie de la Société.

2.2.3 Procédures de contrôle interne mises en œuvre dans l'entreprise

2.2.3.1 Procédures de conduite et de suivi des projets stratégiques

La Direction Générale élargie au sein de l'EXCOM avec les principaux cadres dirigeants du Groupe se réunit une fois par mois pour échanger sur les risques d'activités, les implications découlant de la poursuite du projet d'entreprise et l'application des grandes orientations stratégiques. Elle examine également la performance financière des différentes filiales du Groupe et décide des mesures éventuelles à adopter.

Les projets d'acquisition sont examinés par la Direction Générale. Les acquisitions de sociétés font systématiquement l'objet d'audits d'acquisition préalables par des cabinets extérieurs (diligences financières, fiscales, juridiques, sociales et environnementales). La Direction Administrative et Financière est en charge de l'analyse des rapports d'audit portant sur les projets d'acquisition sous la supervision du Président Directeur Général.

Les acquisitions de sociétés sont également examinées en Conseil d'Administration.

2.2.3.2 Procédures relatives au suivi des filiales

Le Président-Directeur Général assure la présidence des sociétés françaises et appartient aux organes de direction des sociétés filiales étrangères, dirigées par des managers locaux. Le Président-Directeur Général et le Directeur Général Adjoint assurent la surveillance périodique des filiales, en particulier, sur le plan opérationnel. Ils s'appuient sur les cadres dirigeants des filiales, ainsi que sur la Direction Financière. Les filiales significatives font l'objet de visites d'un membre de la Direction Générale plusieurs fois par an en fonction de leur taille.

2.2.3.3 Procédures relatives au suivi de la production et des risques industriels

Le Directeur R&D est en charge du suivi réglementaire et de la conformité et des activités de Recherche et Développement. Il est notamment en charge du suivi de la correcte application des normes REACH (règles en matière de substances chimiques) et des normes de production et distribution des produits du Groupe, en liaison avec le Directeur de l'Organisation industrielle et de l'Amélioration Continue.

Les Directeurs des usines ont la charge du management des personnels de production, la mise en œuvre et la maintenance des outils de production, le suivi des fabrications et les projets d'évolution des outils industriels. Les productions réalisées font l'objet de tests de qualité par des laboratoires.

Une majorité des sociétés du Groupe est certifiée ISO 9001 et certaines également ISO 14001. Les divisions du Groupe possèdent une fonction Qualité qui est garante de la traçabilité et de la conformité des produits. L'ensemble des processus de production fait l'objet d'un suivi par le responsable qualité et est intégré au système de management certifié selon les exigences ISO 9001 et 14001. Un inventaire exhaustif des stocks est réalisé une à deux fois par an, à l'exception des stocks contrôlés sur la base d'inventaires tournants.

2.2.3.4 Procédures relatives à la gestion des ressources humaines

Le Directeur des Ressources Humaines est en charge du suivi des processus liés à la gestion des ressources humaines. En particulier, il supervise les processus de recrutement et d'évaluation des salariés, et définit avec la Direction Générale les principes d'évolution des rémunérations des salariés.

Il veille au suivi et au respect des règles de droit social et de gestion des ressources humaines, notamment en matière de paie et de sécurité.

Il apporte son support aux Directeurs de filiales qui ont en charge la gestion des ressources humaines en fonction de leurs besoins et de leurs spécificités locales.

Il est également en charge de l'élaboration et du suivi des plans de formation.

De plus, il est responsable de la mise en œuvre de la Déclaration de Performance Extra-Financière qu'il soumet pour validation au Président-Directeur Général et au Directeur Général Adjoint à qui il reporte. Il est également le DPO (Délégué Protection Données) du Groupe dans le cadre de la mise en place des procédures liées au RGPD.

Enfin, le Directeur des Ressources Humaines réalise, en lien avec des conseils extérieurs, le suivi des procédures contentieuses et des litiges liés au personnel.

2.2.3.5 Sécurité des systèmes d'information

La DSI œuvre pour maintenir une disponibilité constante des outils informatiques de l'entreprise et pour assurer l'intégrité et la confidentialité des informations contenues dans le système d'information.

Depuis plusieurs années, le Groupe a poursuivi le déploiement de son progiciel de gestion intégré Microsoft Axapta, qui permet d'assurer une plus grande homogénéité et intégrité des données et des processus des différentes sociétés. Ainsi, une grande majorité des sociétés du Groupe dispose de cet outil commun (même si les versions utilisées diffèrent parfois d'une division à l'autre ou au sein même d'une division).

Le Groupe a lancé fin 2016 un projet de mise à niveau de son système d'information sur la version AX2012 R3 visant à définir un modèle standard (*Core Model*) qui permettra

d'harmoniser les processus à l'intérieur du Groupe tout en respectant les spécificités de chacune des divisions. Il est assisté dans ce projet par Microsoft et par des consultants experts intégrant également la dimension managériale du changement (*Change management*). Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, bien que ralentie par la gestion interne de la crise Covid-19, la mise à niveau de l'ERP s'est poursuivie sans difficultés particulières notamment sur les sociétés françaises du site de Rioz.

Le système d'information unifié permet à la Société de disposer d'indicateurs de mesure de performance partagés et cohérents, d'acquérir une maîtrise supérieure des risques opérationnels et de favoriser l'atteinte du plan stratégique du Groupe.

2.2.4 Procédures de contrôle relatives à l'information comptable et financière mises en œuvre dans l'entreprise

Les services administratifs et financiers sont placés sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier du Groupe, qui est en charge de l'établissement et de la diffusion de l'information financière.

La direction financière définit et met en œuvre la stratégie financière, et assure le développement des outils de pilotage et de contrôle des activités opérationnelles (reporting, consolidation, budget, trésorerie etc.). Les équipes consolidation et contrôle assurent l'établissement et la diffusion des indicateurs mensuels consolidés de performance et les états financiers du Groupe, semestriels et annuels. Ces services ont également la responsabilité de la gestion du processus budgétaire et de l'établissement des prévisions et atterrissages de l'activité (*forecasts et landing*). Ils assurent la mise à jour périodique et la diffusion des procédures comptables et financières. Le Groupe produit son information financière consolidée à partir de Microsoft AXAPTA et du logiciel de consolidation, CCH Tagetik.

La Société a également recours à des spécialistes externes sur certains domaines de compétences pour lesquels elle ne dispose pas de personnel (actuariat, fiscalité, etc.).

Le Groupe met en œuvre une décentralisation permettant à chacune de ses divisions d'être plus proche de son marché et de rester flexible. Afin de contrôler efficacement l'organisation mise en place, le Groupe a déployé un progiciel de gestion intégré commun autour de Microsoft Axapta, piloté par les équipes centrales (*Corporate*). Les divisions sont ainsi accompagnées par les services Corporate dans l'établissement de leurs reportings ou états financiers périodiques. Une revue de leurs états financiers permet de questionner, puis de valider la qualité des états financiers reportés. Certaines filiales étant d'une taille trop modeste pour disposer d'une équipe comptable structurée, le Groupe a recours dans ce cas à des prestataires locaux qui assurent, pour le compte de la filiale, l'ensemble des obligations déclaratives et de reporting.

Le Groupe a défini des Indicateurs Alternatifs de Performance (IAP) :

- Croissance organique du chiffre d'affaires ;
- Croissance externe du chiffre d'affaires ;
- EBITDA courant.

Le Groupe dispose par ailleurs, pour son pilotage opérationnel mensuel, des indicateurs suivants :

- reporting des ventes, des marges brutes et de l'EBITDA courant par division et par société ;
- taux de chiffre d'affaires réalisé à l'international (par destination) ;

- état du Besoin en Fonds de Roulement opérationnel (clients, stocks, fournisseurs) ;
- état de la trésorerie et de l'endettement net ;
- suivi des effectifs ;
- compte de résultat opérationnel (EBITDA courant) pour le Groupe et par division.

L'établissement des états financiers consolidés s'accompagne de travaux périodiques :

- revue des indicateurs d'activité et analyse des écarts budgétaires ;
- revue de l'état d'avancement des projets, de la valorisation des en-cours et des marges à fin ;
- confirmation (mensuelle) des soldes et flux intragroupes ;
- revue des créances, de leurs perspectives de recouvrement, de leur besoin de provisionnement ;
- inventaires physiques périodiques ou annuels portant sur les stocks de matières premières, d'encours et de produits finis.

Le Groupe a désigné des commissaires aux comptes ou des auditeurs externes dans ses filiales qui permettent de couvrir la quasi-totalité des revenus, résultats et actifs et passifs du Groupe. Le Groupe organise avec ses commissaires aux comptes (en France, pour le consolidé et les sociétés françaises, et parfois à l'étranger pour une filiale étrangère selon les besoins) des réunions de planning et de finalisation des interventions. Les auditeurs communiquent alors à la Direction Générale les conclusions de leurs travaux et les pistes d'amélioration pour les clôtures ultérieures.

2.2.4.1 Amélioration du contrôle interne en cours d'exercice

Dans le cadre de l'application d'IFRS 16, la Société continue à identifier au sein de chaque filiale, puis analyse, l'ensemble des contrats de location simple non-sujets aux exemptions de faible valeur ou de courte durée.

Les retraitements effectués au 31 mars 2021 pour l'application de cette norme sont exposés dans la note 2.1 de la section 5.3 « Comptes consolidés » page 266 du présent Document d'Enregistrement Universel.

2.2.4.2 Processus budgétaire

Chaque division et chaque société du Groupe établit un budget détaillé au cours du dernier trimestre de l'année fiscale. Ce budget est construit sur la base des performances déjà réalisées, de l'atterrissage prévu et des perspectives de développement à 12 mois. Ces budgets sont revus par la Direction Financière avant présentation à la Direction Générale. Les investissements sont fixés au cours de ce processus. Le budget est présenté aux membres du Conseil d'Administration.

2.2.4.3 Procédures relatives à l'élaboration de la communication financière

Les états financiers du Groupe, comptes et annexes, sont élaborés à partir des données définitives issues du logiciel de consolidation. Ils sont ensuite intégrés aux Rapports annuels et semestriels. Les textes de toutes les publications du Groupe et en particulier ceux qui relèvent de l'information réglementée (Rapports annuels et semestriels, communiqués de presse, etc.) sont rédigés sur la base d'un recueil d'informations tout au long de l'année et d'entretiens spécifiques, lors des EXCOM et CORCOM et en fonction de l'actualité et des sujets traités, avec les Directeurs des divisions (Sport, Sportainment &

Escalade, Vestiaires) et des Fonctions Supports, en suivant un processus de validation rigoureux. Le Groupe s'appuie également sur un prestataire externe pour optimiser la qualité de sa communication.

Les présentations qui en découlent et qui sont utilisées tout au long de l'année lors de réunions, de road shows ou de conférences téléphoniques avec des analystes financiers ou des gérants de portefeuille sont élaborées en cohérence avec les communiqués de presse et également validées par la Direction Générale.

L'information réglementée fait l'objet d'une diffusion effective et intégrale par voie électronique (conformément au Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers) en respectant les principes d'exactitude, de précision, de sincérité et d'égalité de traitement entre les actionnaires et/ou investisseurs.

Toutes les informations financières du Groupe sont actualisées en permanence et sont disponibles sur le site internet de la Société : www.groupe-abeo.com.

2.3 Politique d'assurance

ABEO a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'il estime en adéquation avec la nature de ses activités. Le montant des charges payées par le Groupe au titre de l'ensemble des polices d'assurance s'élevait respectivement à 2 400 K€ au titre de l'exercice 31 mars 2021 et 2 355 K€ au titre de l'exercice 31 mars 2020.

La politique d'assurance du Groupe est coordonnée par la direction financière et juridique du Groupe qui a pour mission d'identifier les risques principaux assurables, d'en qualifier les conséquences potentielles dans le but soit :

- Pour certains risques, de les réduire en préconisant des mesures de prévention en collaboration avec d'autres directions du Groupe ;
- En choisissant le transfert d'assurance, pour les risques à caractère exceptionnel, de forte amplitude potentielle et de faible fréquence.

Chaque filiale du Groupe a la charge de fournir à la direction financière du Groupe les informations nécessaires à l'identification et à la quantification des risques assurés ou assurables relevant du Groupe et de mettre en œuvre les moyens utiles pour assurer la continuité des activités en cas de sinistre.

En dehors des assurances traditionnelles couvrant les risques liés à leurs activités, chacune des filiales du Groupe souscrit aussi à des polices d'assurances locales afin de couvrir des risques adaptés à une couverture locale comme l'assurance flotte automobiles, l'assurance garantie décennale spécifique aux activités exercées sur le territoire français ou l'assurance responsabilité de l'employeur spécifique aux activités exercées sur le territoire du Royaume-Uni.

La mise en place des polices d'assurance est fondée sur la détermination du niveau de couverture nécessaire pour faire face à la survenance, raisonnablement estimée, de risques de responsabilité, de dommages ou autres. Cette appréciation prend en compte les évaluations faites par les assureurs en tant que souscripteurs des risques.

Les principales polices du Groupe, souscrites auprès de compagnies d'assurance de réputation internationales, sont notamment les suivantes :

- Responsabilité civile générale qui comprend la responsabilité civile d'exploitation et la responsabilité civile produits ou « après-livraison » ; la garantie de responsabilité civile générale couvre les dommages de toutes natures causés aux tiers, tels que les dommages corporels, matériels ;

- Dommages aux biens et pertes d'exploitation ;
- Responsabilité des dirigeants ;
- Cybersécurité.

Chapitre 3. Gouvernement d'entreprise

Chapitre 3. Gouvernement d'entreprise	97
3.1 Structure de gouvernance, composition et fonctionnement des organes de Direction et d'administration	98
3.1.1 Structure de gouvernance	98
3.1.2 Organisation et fonctionnement des organes de direction et d'administration	99
3.1.3 Composition du Conseil d'administration	106
3.1.4 Déclarations concernant les membres du Conseil d'administration et la direction générale	110
3.1.5 Informations complémentaires relatives aux membres du Conseil d'administration	111
3.1.6 Le comité de direction, organe opérationnel en charge de l'exécution de la stratégie fixée par le Conseil d'Administration	129
3.2 Rémunérations des mandataires sociaux	131
3.2.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux	131
3.2.2 Montant des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux	136
3.3 Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital d'ABEO	143
3.3.1 Attribution gratuite d'actions	143
3.3.2 Stock-options	149
3.3.3 Intéressement et participation	156
3.3.4 Epargne salariale- Actionnariat salarié	156
3.3.5 Plan d'épargne pour la retraite	156
3.3.6 Opérations sur titres des dirigeants mandataires sociaux	156
3.4 Opérations avec les apparentés	157
3.4.1 Opérations intragroupe	157
3.4.2 Conventions conclues ou poursuivies avec des administrateurs au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021	160
3.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés	161
3.5.1 Conventions soumis à l'approbation de l'assemblée générale	162
3.5.2 Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale	162

3.1 Structure de gouvernance, composition et fonctionnement des organes de Direction et d'administration

3.1.1 Structure de gouvernance

3.1.1.1 Code de gouvernance

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext. Ce Code est disponible sur le site internet www.middlenext.com.

3.1.1.2 Mise en œuvre de la règle « Appliquer ou expliquer »

La Société applique les 19 recommandations du Code Middlenext. Dans le cadre de la mise en œuvre du principe « appliquer ou expliquer » recommandé par l'AMF, le tableau ci-dessous récapitule les recommandations énoncées par ledit Code et leur application au sein de la Société.

Recommandations du Code MiddleNext	Adoptée	Sera adoptée	En cours de réflexion	Ne sera pas adoptée
I. Le pouvoir de surveillance				
R1 : Déontologie des membres du Conseil	X			
R2 : Conflits d'intérêts	X			
R3 : Composition du Conseil : présence de membres indépendants	X			
R4 : Information des membres du Conseil	X			
R5 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	X			
R6 : Mise en place de Comités	X ⁽¹⁾			
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X			
R8 : Choix de chaque administrateur	X			
R9 : Durée des mandats des membres du Conseil	X			
R10 : Rémunération de l'administrateur	X			
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X			
R12 : Relation avec les actionnaires	X			

Recommandations du Code MiddleNext	Adoptée	Sera adoptée	En cours de réflexion	Ne sera pas adoptée
II. Le pouvoir exécutif				
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X			
R14 : Préparation de la succession des dirigeants	X			
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social	X ⁽²⁾			
R16 : Indemnités de départ	X			
R17 : Régimes de retraite supplémentaires	X			
R18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X			
R19 : Revue des points de vigilance	X			

(1) Le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 30 août 2017 a décidé de la mise en place de deux comités spécialisés : (i) un comité d'audit composé de Mme Marine Charles (Présidente), de M. Cédric Weinberg représentant permanent du Fonds Nobel et de Mme Emmanuelle Gervais représentante permanente de BPI France Investissement et (ii) un comité en charge de l'intégration des sociétés acquises, lequel était composé de Mme Liz Musch (Présidente), de M. Jacques Janssen, de Mme Blandine Roche représentante permanente de Crédit Mutuel Equity SCR et de M. Jean Ferrier. Compte tenu de l'absence d'acquisition depuis fin 2018 et du contexte Covid-19 le Conseil d'Administration a décidé de suspendre le Comité d'intégration en date du 10 juin 2020.

(2) M. Jean Ferrier, ancien directeur Administratif et Financier, a été nommé en qualité de Directeur Général Adjoint (salarié non-mandataire social) à effet du 1^{er} mars 2019. Il avait été nommé en qualité d'Administrateur par le Conseil d'Administration du 16 mai 2019 en remplacement de M. Gérard Barbafiéri.

3.1.1.3 Formule d'organisation des pouvoirs

La Société est constituée sous forme de société anonyme à Conseil d'Administration.

Par décision en date du 29 avril 2016, le Conseil d'Administration a choisi de ne pas dissocier les fonctions de Président et Directeur Général et de nommer Monsieur Olivier Estèves en qualité de Président-Directeur Général de la Société.

Eventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général

Dans les limites de l'objet social et des limitations prévues par la Loi, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus, sans limitation.

3.1.2 Organisation et fonctionnement des organes de direction et d'administration

3.1.2.1 Direction générale

Modalités d'exercice

La direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des Administrateurs présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration fixe la durée de l'option, la décision du Conseil sur ce point restant, en tout état de cause, valable jusqu'à décision contraire. Le changement de la modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration (le « *Règlement Intérieur* ») précise que le Conseil a la volonté constante de s'assurer de la mise en œuvre par la direction générale des orientations qu'il a définies. Il confie au Président le soin de développer et d'entretenir une relation confiante et régulière entre le Conseil et le Directeur Général. Le Conseil, ou un éventuel Comité spécialisé, s'attache à examiner de manière régulière la question de la succession des dirigeants et des personnes clés.

Exercice de la direction générale

Consécutivement au renouvellement des mandats d'Administrateurs de Messieurs Olivier Estèves et Jacques Janssen, le Conseil d'Administration en date du 18 juillet 2018 a procédé respectivement au renouvellement des intéressés dans leur mandat de Directeur Général et Directeur Général Délégué avec les mêmes pouvoirs que précédemment et pour la durée de leur mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021.

Monsieur Jacques Janssen a démissionné de son mandat de Directeur Général Délégué ainsi que de ses fonctions salariales au sein du Groupe au cours de la réunion du Conseil d'Administration en date du 8 février 2019 avec effet au 31 mars 2019. Il n'a pas été procédé à la nomination d'un nouveau Directeur Général Délégué, mais Monsieur Jean Ferrier, ancien Directeur Administratif et Financier, a été nommé en qualité de Directeur Général Adjoint (salarié, non mandataire social).

Direction générale (art. 19.2 des statuts)

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les Administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est Administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de quatre-vingts (80) ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées générales d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dirigeants de la Société s'assurent que les conditions du dialogue avec les actionnaires sont réunies. Les dirigeants veillent à rencontrer les actionnaires significatifs qui expriment la demande.

Directeurs Généraux Délégués (art. 19.3 des statuts)

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration peut choisir les Directeurs Généraux Délégués parmi les Administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de cinq (5).

La limite d'âge est fixée à quatre-vingts (80) ans. Lorsqu'un Directeur Général Délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

3.1.2.2 Conseil d'Administration

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration a été adopté par le Conseil d'Administration du 29 avril 2016. Il précise le rôle du Conseil, sa composition et les critères permettant d'apprécier l'indépendance de ses membres, les règles de son fonctionnement ainsi que les conditions de préparation de ses réunions.

Le Règlement Intérieur rappelle en outre les droits et devoirs des administrateurs dans l'exercice de leur mandat.

Le Règlement Intérieur a été amendé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 6 juin 2017 pour une mise en conformité avec le code Middlenext révisé (version 2016). Ce Règlement Intérieur s'adresse à chaque administrateur de la Société, à chaque représentant permanent d'un administrateur personne morale et plus généralement, s'agissant des règles qui ne sont pas proprement liées à la fonction d'administrateur et notamment celles relatives à la confidentialité des informations, aux conflits d'intérêts et à la prévention des délits ou manquements d'initiés, à toute personne participant ou assistant, à quelque titre que ce soit, de manière permanente ou occasionnelle, aux réunions du Conseil ou de ses Comités.

Fonctionnement du Conseil d'administration

Le Règlement Intérieur fait état des modalités de convocation et de délibération des réunions du Conseil. Il précise que tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur l'ordre du jour et sur les questions soumises à l'examen du Conseil sont joints à la convocation ou bien leur sont adressés ou remis dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion. Les informations communiquées à un administrateur dans le cadre de ses fonctions lui sont données à titre strictement confidentiel. Il doit en protéger personnellement la confidentialité et ne doit les divulguer en aucun cas. Cette obligation s'impose également aux représentants d'une personne morale administrateur.

Le Règlement Intérieur définit également les modalités de participation aux séances du Conseil par moyens de télécommunication ou visioconférence.

Il précise également que les délibérations du Conseil sont constatées sur les procès-verbaux signés par le Président de séance et par un administrateur ou, en cas d'empêchement du Président de séance, par deux administrateurs au moins.

Le Règlement Intérieur rappelle aux administrateurs de prendre connaissance des différentes dispositions légales, réglementaires, statutaires et prévues dans ledit Règlement Intérieur qui leur sont applicables notamment en matière de cumul de mandats, de conventions réglementées, de définition de pouvoir du Conseil et de détention et d'utilisation d'informations privilégiées.

Le Règlement Intérieur rappelle aux administrateurs les obligations leur incombant en raison du respect de l'intérêt social, de leur devoir d'efficacité du Conseil et de leur liberté de jugement.

En outre, il rappelle également aux administrateurs leur devoir en matière de conflit d'intérêts (Cf. section 3.1.4.3 page 111 du présent Document d'Enregistrement Universel), de diligence et de confidentialité.

Missions du Conseil d'administration (art. 17 des statuts et 1.1 du Règlement Intérieur)

Outre les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration reçoit une information périodique, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses Comités, sur tout événement significatif pour la conduite des affaires de la Société. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, notamment sur le bon fonctionnement des organes internes de contrôle, et il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et aux marchés financiers.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an sur convocation de son Président ou du tiers au moins de ses membres, huit jours ouvrables avant la séance, sauf cas d'urgence, par tous moyens ou verbalement. Tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur les points à l'ordre du jour sont joints à la convocation ou remis dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

Le Conseil peut conférer à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des statuts. Il peut également décider de la création de Comités spécialisés chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis à leur examen, le Conseil restant l'organe social décisionnaire.

Travaux du Conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021 et depuis le début de l'exercice en cours

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, le Conseil d'Administration s'est réuni à sept reprises avec un taux de participation de 92%, ce qui constitue un taux de participation élevé.

Lors de ces sept réunions, le Conseil d'Administration a mené l'ensemble des travaux qui lui incombent au titre de ses missions, et a notamment examiné les points suivants :

Principaux travaux spécifiques du Conseil d'administration		Principaux travaux des comités revus et/ou arrêtés par le Conseil d'administration	
		Comptes rendus des réunions des Comités	
		Comité d'audit	Comité chargé de l'intégration des sociétés acquises
Gouvernance <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil d'administration • Rapport sur le gouvernement d'entreprise • Plan de succession des dirigeants mandataires sociaux • Indépendance des administrateurs • Politique de diversité du Conseil d'administration • Revue des points de vigilance 	Rémunération <ul style="list-style-type: none"> • Rémunération des dirigeants mandataires sociaux • Plan d'attribution gratuite d'actions • Plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions 	Résultats de la Société <ul style="list-style-type: none"> • Comptes annuels sociaux et consolidés 2019-20 et rapport de gestion • Affectation du bénéfice et fixation du dividende • Comptes semestriels au 30/09/2020 et rapport financier semestriel • Documents de gestion prévisionnelle • Avis des Commissaires aux comptes • Communication financière 	Investissement <ul style="list-style-type: none"> • Examen des principaux projets d'acquisition et d'investissements • Suivi des acquisitions et des investissements
Stratégie Suivi du plan stratégique Gestion de la crise Covid-19	Ressources Humaines <ul style="list-style-type: none"> • Approbation de la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale • Etat de l'actionnariat salarié 	Gestion des risques, contrôle interne et audit internes <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'audit et du contrôle interne • Mise à jour de la cartographie des risques • Cyber sécurité 	Stratégie et investissements <ul style="list-style-type: none"> • Examen des perspectives stratégiques de développement du Groupe • Examen de projets de partenariats stratégiques • Examen d'un projet de joint-venture
Assemblées Générales <ul style="list-style-type: none"> • Convocation des assemblées • Arrêté des projets de résolutions et des rapports à l'Assemblée générale 	Éthique et RSE <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des indicateurs (KPI) Groupe • Activité Qualité 	Gestion financière de la Société <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté du budget annuel • Examen des garanties octroyées par ABEO au cours de l'exercice 2020/21 • Autorisation des cautions, avals et garanties • Stratégie de financement et d'endettement • Forecast • Programme de rachat d'actions et du contrat de liquidité • Calendrier des fenêtres négatives 2020/21 • Calendrier de communication financière pour 2020/21 • Suivi des nouvelles normes comptables (IFRS 16) • Revue du plan d'économies mis en place dans le cadre de la crise Covid-19 • Evaluation des besoins de financement du Groupe 	Stratégie <ul style="list-style-type: none"> • Examen des perspectives stratégiques de développement du Groupe • Examen de projets de partenariats stratégiques

	Thématique récurrente
	Thématique ponctuelle

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes semestriels au 30 septembre 2020 lors de sa réunion du 9 décembre 2020, et les comptes annuels au 31 mars 2021 lors de sa réunion du 9 juin 2021.

Lors de chacune des réunions du Conseil, un point a été fait sur la marche des affaires du Groupe. Un point d'avancement sur le plan stratégique du Groupe, notamment la segmentation et le dimensionnement des marchés, les priorités par pays, les projets de croissance externe, l'évolution du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie nette, a régulièrement fait l'objet d'échanges au sein du Conseil d'Administration.

A la date du présent Document d'Enregistrement Universel, et depuis la clôture de l'exercice au 31 mars 2021, le Conseil d'Administration s'est réuni à deux reprises avec un taux de participation de 100 %.

Le Conseil d'Administration en date du 17 mai 2021 a, notamment, arrêté le chiffre d'affaires annuel 2020/21, approuvé le budget 2021-22 du Groupe, fait une revue des dossiers d'acquisition, fait le point des comités spécialisés et procédé à une synthèse des travaux d'évaluation du Conseil.

Le Conseil d'Administration du 9 juin 2021 a, notamment, arrêté les comptes sociaux et consolidés au 31 mars 2021, arrêté le rapport de gestion, délibéré et arrêté à l'unanimité la politique et les critères de fixation de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux sur la base de discussions menées en son sein avec l'ensemble des Administrateurs.

Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier en matière d'émission ou de rachat d'actions

Les délégations données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'émission ou de rachat d'actions sont présentées dans la Section 7.1.11, « *Tableau des délégations de compétence accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'opérations sur le capital* » page 378 du présent Document d'Enregistrement Universel.

3.1.2.3 Comités spécialisés

Comité d'audit

Le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 30 août 2017 a décidé notamment de la mise en place d'un comité d'audit composé de Mme Marine Charles (Présidente), de M. Cédric Weinberg représentant permanent du Fonds Nobel et de Mme Emmanuelle Gervais représentante permanente de BPI France Investissement.

Les missions du Comité d'audit sont les suivantes :

Processus d'élaboration de l'information financière	Le Comité d'audit, agissant sous la responsabilité du Conseil d'administration, assure le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité. Il assure le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance.
------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Mission du commissaire aux comptes</p>	<p>Le Comité d’audit suit la réalisation par les commissaires aux comptes de leur mission. Il tient compte des constatations et conclusions du H3C consécutives aux contrôles réalisés.</p> <p>Il s’assure du respect par les commissaires aux comptes des conditions d’indépendance définies à la section 2 du chapitre II du Livre VIII du Code de commerce. Il s’assure également du respect des conditions mentionnées à l’article 6 du règlement (UE) 537/2014 relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des EIP (respect des conditions avant d’accepter ou de poursuivre une mission, confirmation annuelle de son indépendance et évaluation des risques qui pèsent sur son indépendance).</p> <p>Il rend compte régulièrement au Conseil d’administration de ses missions. Il rend compte également des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l’intégrité de l’information financière et du rôle qu’il a joué dans ce processus. Il l’informe sans délai de toute difficulté rencontrée.</p>
<p>Services autres que la certification des comptes</p>	<p>Le Comité d’audit approuve la fourniture, par les commissaires aux comptes, de services autres que la certification des comptes non interdits.</p>
<p>Procédure de sélection du commissaire aux comptes</p>	<p>Le Comité d’audit émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l’assemblée générale ou le Conseil d’administration. Cette recommandation adressée au Conseil d’administration est élaborée conformément aux dispositions de l’article 16 du règlement (UE) 537/2014 relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des EIP. Il émet également une recommandation au Conseil d’administration lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires aux comptes est envisagé à l’issue d’une procédure de sélection, en cas de commissariat aux comptes unique, à la fin de la période maximale de dix ans, pour une période de six exercices (option appel d’offres).</p>
<p>Honoraires d’audit : honoraires reçus de la Société supérieurs à 15 % des honoraires totaux reçus par un commissaire aux comptes</p>	<p>Lorsque les honoraires totaux reçus de la Société représentent, pendant les trois derniers exercices consécutifs, plus de 15 % du total des honoraires reçus par les commissaires aux comptes ou le cabinet d’audit, ce dernier en informe le Comité d’audit et analyse avec lui les risques pesant sur son indépendance et les mesures de sauvegarde appliquées pour atténuer ces risques. Le Comité d’audit examine si la mission devrait être soumise à un examen de contrôle qualité de la mission par un autre commissaire aux comptes ou cabinet d’audit avant la publication du rapport d’audit.</p> <p>Si la situation persiste, le Comité d’audit décide si le commissaire aux comptes ou le cabinet d’audit peut continuer à effectuer ce contrôle pendant une période supplémentaire, qui ne peut en aucun cas excéder deux ans.</p>

A la date du présent Document d’Enregistrement Universel, le Comité d’audit s’est réuni :

- Le 6 octobre 2020 le Responsable Consolidation et Contrôle Interne a présenté au Comité une synthèse des travaux de mise à jour de la cartographie des risques du Groupe dans le contexte de crise Covid-19 et l’évolution de la stratégie d’audit IT. Puis le Directeur financier a présenté les sujets liés à la clôture des comptes semestriels au 30 septembre 2020 et la mission de Conseil en fiscalité déployée au sein du groupe. Enfin, le Comité a entériné sa recommandation de réaliser un appel d’offre dans le cadre du renouvellement à venir du mandat de Commissaire aux Comptes de Grant Thornton.

- Le 26 novembre 2020 en vue de faire un point sur les travaux d'audit réalisés par les Commissaires aux Comptes dans le cadre de la clôture au 30 septembre 2020 et notamment sur les tests de dépréciation des goodwill. Le Comité d'audit a constaté qu'aucune provision pour dépréciation n'avait à être comptabilisée au titre de l'arrêté des comptes semestriels au 30 septembre 2020. Par ailleurs, le Comité d'audit a abordé la question du taux effectif d'imposition du Groupe, lequel constitue un axe de travail majeur pour l'exercice en cours et les suivants.
- Le 30 mars 2021, le Responsable Consolidation et Contrôle Interne a présenté au Comité une synthèse des travaux de mise à jour de la cartographie des risques du Groupe. Puis le Directeur financier a présenté les sujets liés à la clôture des comptes annuels au 31 mars 2021 et les résultats de la mission de Conseil en fiscalité déployée au sein du groupe.
- Les 6 et 13 avril 2021 pour assister aux soutenances orales des cabinets d'audit retenus dans le cadre de l'appel d'offre pour le renouvellement à venir du mandat de Grant Thornton.
- Le 20 mai 2021, en vue de faire un point sur les travaux d'audit réalisés par les Commissaires aux Comptes dans le cadre de la clôture au 31 mars 2021 et notamment sur les tests de dépréciation des goodwill et autres actifs incorporels. Le Comité d'audit a constaté qu'aucune provision pour dépréciation n'avait à être comptabilisée au titre de l'arrêté des comptes annuels au 31 mars 2021.

Comité en charge de l'intégration des sociétés acquises

Le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 30 août 2017 a décidé notamment de la mise en place d'un comité en charge de l'intégration des sociétés acquises composé, de Mme Liz Musch (Présidente), de M. Jacques Janssen, de M. Gérard Barbaferi (remplacé depuis le 5 juin 2019 par M. Jean Ferrier) et de Mme Blandine Roche représentante permanente de Crédit Mutuel Equity SCR.

En remplacement de Monsieur Gérard Barbaferi démissionnaire de son mandat d'administrateur et de membre du Comité d'Intégration, le Conseil d'Administration du 5 juin 2019 a décidé de la nomination de Monsieur Jean Ferrier comme nouveau membre du Comité.

La mission confiée à ce Comité est la suivante : à partir de l'acquisition d'une société dans le Groupe, le Comité suit les actions sur les plans commercial, financier, organisationnel, associées à l'intégration dans le groupe de la société au moins au cours des 12 mois suivant son acquisition, en incluant les impacts financiers. Le Comité a pour mission de faire des recommandations d'amélioration au Conseil en matière de processus d'intégration.

Compte tenu de l'absence d'acquisitions depuis fin 2018 et du contexte Covid-19, le Conseil d'Administration a par ailleurs décidé lors de sa réunion du 10 juin 2020 de suspendre momentanément les travaux du Comité en charge de l'intégration des sociétés acquises.

Aussi, Mme Liz Musch qui n'est plus administrateur de la Société et Mme Blandine Roche qui n'est plus la représentante permanente de la société Crédit Mutuel Equity SCR, n'ont pas été remplacées à ce jour.

3.1.3 Composition du Conseil d'administration

3.1.3.1 Règles de composition du Conseil d'administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Le Conseil d'Administration est composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

En cours de vie sociale, les Administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des Administrateurs est de trois (3) ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Par exception et pour la première période trois (3) ans, il sera procédé au renouvellement des Administrateurs par tiers tous les ans et par tirage au sort pour les deux premières périodes de renouvellement, afin de déterminer l'ordre du renouvellement des Administrateurs. Une fois le roulement établi, soit à l'issue de la première période de trois (3) ans, les renouvellements s'effectueront par ancienneté de nomination pour la durée et dans les conditions indiquées au paragraphe ci-avant. Cette durée et ce mode de renouvellement sont adaptés aux spécificités de l'entreprise, en conformité avec la recommandation R9 du Code Middledent.

Nul ne peut être nommé Administrateur si, ayant dépassé l'âge de quatre-vingts (80) ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'Administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'Administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

3.1.3.2 Composition du Conseil d'administration et de ses comités au 30 juin 2021

Nom	Début de mandat	Échéance du mandat en cours	Comité d'Audit	Comité d'intégration des sociétés acquises par le groupe
Dirigeant et mandataire social				
Monsieur Olivier Estèves <i>Président-Directeur Général</i>	Nommé en qualité d'Administrateur par l'AG du 29 avril 2016, puis renouvelé pour une durée de 3 ans par l'AG du 18 juillet 2018	AGOA 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021	-	-
Administrateurs qualifiés d'indépendants par le Conseil d'Administration				
Madame Manuela Borella	Nommée en qualité d'Administrateur par le CA du 10 juin 2020 en remplacement de Mme Liz Musch, laquelle avait été nommée par l'AG du 20 mai 2016, puis renouvelée pour une durée de 3 ans par l'AG du 17 juillet 2019	AGOA 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022	-	-
Madame Marine Charles	Nommée en qualité d'Administrateur par l'AG du 20 mai 2016, puis renouvelée successivement pour une durée de 3 ans par les AG du 19 juillet 2017 et du 28 juillet 2020	AGOA 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023	X Présidente	-
Monsieur Marc-Olivier Strauss-Kahn	Nommé en qualité d'Administrateur par l'AG du 28 juillet 2020, pour une durée de 3 ans	AGOA 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023	-	-
Administrateurs				
Monsieur Jean Ferrier <i>Directeur Général Adjoint (salarié, non mandataire social) et Administrateur</i>	Nommé en qualité d'Administrateur par le CA du 16 mai 2019 en remplacement de M. Gérard Barbafiéri, lequel avait été nommé par l'AG du 29 avril 2016, puis renouvelé successivement pour une durée de 3 ans par les AG	AGOA 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023	-	X

Nom	Début de mandat	Échéance du mandat en cours	Comité d'Audit	Comité d'intégration des sociétés acquises par le groupe
	du 19 juillet 2017 et du 28 juillet 2020			
Monsieur Jacques Janssen <i>Administrateur</i>	Nommé en qualité d'Administrateur par l'AG du 29 avril 2016, puis renouvelé pour une durée de 3 ans par l'AG du 18 juillet 2018	AGOA 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021	-	X
Crédit Mutuel Equity SCR Représentant permanent : Madame Agnès Tixier	Nommé en qualité d'Administrateur par l'AG du 29 avril 2016, pour une durée de 3 ans, puis renouvelé pour une durée de 3 ans par l'AG du 17 juillet 2019	AGOA 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022	-	X
Bpifrance Investissement Représentant permanent : Madame Emmanuelle Gervais	Nommé en qualité d'Administrateur par l'AG du 19 juillet 2017, pour une durée de 3 ans, puis renouvelé pour une durée de 3 ans par l'AG du 28 juillet 2020	AGOA 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023	X	-
Fonds Nobel Représentant permanent : Monsieur Cédric Weinberg	Nommé en qualité d'Administrateur par l'AG du 19 juillet 2017, pour une durée de 3 ans, puis renouvelé pour une durée de 3 ans par l'AG du 28 juillet 2020	AGOA 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023	X	-
Censeur				
Monsieur Marc-Olivier Strauss-Kahn	Nommé en qualité de Censeur par le Conseil d'administration du 10 juin 2020, pour une durée de 3 ans	Le mandat de Censeur est tombé automatiquement par l'effet de la nomination de M. Marc-Olivier Strauss-Kahn en qualité d'administrateur par l'AG du 28 juillet 2020	-	-

3.1.3.3 Evolution de la composition du Conseil d'administration

En remplacement de Madame Liz Musch démissionnaire de son mandat d'administrateur, le Conseil d'Administration du 10 juin 2020 a décidé de la nomination de Madame Manuela Borella comme nouveau membre du Conseil d'Administration. Madame Liz Musch avait été nommée administrateur par l'assemblée générale du 20 mai 2016, puis renouvelée pour une durée de 3 ans par l'assemblée générale du 17 juillet 2019, son mandat devant prendre fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022. La nomination de Madame Manuela Borella au poste d'administrateur a par la suite été ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires du 28 juillet 2020, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Par ailleurs le Conseil d'Administration dans sa séance du 10 juin 2020 a décidé de nommer en qualité de censeur Monsieur Marc-Olivier Strauss-Kahn pour une durée de 3 ans, son mandat devant prendre fin lors de la réunion du Conseil d'Administration appelée à arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023. A cette occasion, le Conseil d'Administration a également décidé de présenter sa candidature à un poste d'administrateur à l'assemblée générale des actionnaires du 28 juillet 2020, cette dernière ayant entériné sa nomination en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans, son mandat devant prendre fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023. Par l'effet de cette nomination en qualité d'administrateur, le mandat de censeur de Monsieur Marc-Olivier Strauss-Kahn a pris fin automatiquement.

3.1.4 Déclarations concernant les membres du Conseil d'administration et la direction générale

3.1.4.1 Absence de condamnation pour fraude, faillite, sanctions publiques au cours des cinq derniers exercices

A la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil et de la Direction générale, n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années, de condamnation pour fraude, ou n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou une liquidation judiciaire, ni fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, ni n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la conduite des affaires d'un émetteur.

3.1.4.2 Contrats de services

Il n'existe aucun contrat de prestations services entre l'un ou l'autre des Administrateurs, dirigeants ou non, et la Société ou l'une de ses filiales.

Certains administrateurs sont intéressés au titre de conventions conclues directement ou indirectement avec la Société ou les sociétés du Groupe (cf. section 3.4 « Opérations avec les apparentés » du présent Document d'Enregistrement Universel).

3.1.4.3 Conflits d'intérêts et conventions auxquelles les mandataires sont intéressés

Lors de sa séance du 9 juin 2021, le Conseil d'Administration a pris acte qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs à l'égard de la Société de l'un quelconque des membres du Conseil d'Administration et ses intérêts privés et/ou autres devoirs.

A la connaissance de la Société, et sous réserve des relations décrites à la Section 3.4 du présent Document d'Enregistrement Universel, il n'existe pas de conflit potentiel d'intérêts entre les devoirs à l'égard de la Société des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés.

Le Conseil d'Administration a adopté un règlement intérieur dont un article relatif à la « *Prévention des conflits d'intérêts* » prévoit l'obligation pour un Administrateur se trouvant dans une telle situation d'informer complètement et immédiatement le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions d'Administrateur, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir des débats et/ou de voter les délibérations concernées.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration rappelle les règles de déontologie que doivent suivre les membres du Conseil. Au moment de leur nomination, chaque Administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent, à l'observation des règles de déontologie et de non-cumul relatives à son mandat, à l'information du Conseil en cas de survenance de situation de conflit d'intérêts, à la nécessaire assiduité aux réunions du Conseil et à la confidentialité des débats qui s'y déroulent.

Le Conseil d'Administration peut recommander à un Administrateur en fonction dont il estime qu'il est en situation de conflit d'intérêts avérée et permanente ou quasi-permanente, de présenter sa démission.

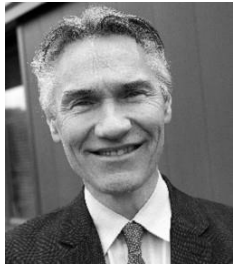
3.1.4.4 Liens familiaux

Il n'existe pas de liens familiaux entre les différents administrateurs de la Société.

3.1.5 Informations complémentaires relatives aux membres du Conseil d'administration

3.1.5.1 Liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'Administration

Conformément à la recommandation R8 du Code Middlednext, une information sur la biographie, la liste des mandats exercés, l'expérience et la compétence de chaque administrateur est fournie ci-après, ainsi que lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque administrateur.



Monsieur Olivier ESTÈVES

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL - ADMINISTRATEUR

Nationalité

Française

Adresse :

6, rue Benjamin Franklin, BP 10, 70190 Rioz, France

Nombre d'actions détenues directement et indirectement :

3 598 912

Né le 4 décembre 1959 à Besançon, de nationalité française, Olivier Estèves est aujourd'hui Président Directeur Général d'ABEO, et le dirigeant principal de l'entreprise familiale depuis 1992, date à laquelle il a succédé à son père, Bernard Estèves.

Diplômé d'HEC (option Entrepreneurs) en 1981, il a commencé sa carrière chez PHILIPS dans des fonctions marketing (chef de produits grand-public, chef de marque) au siège de la filiale française à Paris. Il a rejoint en 1986 le siège international de PHILIPS à Eindhoven aux Pays-Bas. Il y a mené différentes missions dans les domaines du marketing et de l'organisation commerciale, pour le compte de filiales européennes (Europe du Sud, Royaume-Uni).

Il est revenu en France en 1988 pour préparer la succession de son père à la tête de France Equipement, en assumant la direction commerciale de l'entreprise, puis sa direction générale en 1991. Entre 1992 et 1996, il a mené une restructuration et un repositionnement complets de la société, alors en difficulté.

A l'occasion de l'acquisition du groupe ISD (GYMNOVA, ENTRE-PRISES) en 2002, il a donné au groupe le nom d'ABEO. Il veille depuis lors à son développement.

Il a occupé différentes fonctions électives au Centre des Jeunes Dirigeants au niveau local et national dans les années 90. Depuis juillet 2017, il est membre du Conseil d'Administration de l'association LYON POLE BOURSE qui a pour mission de promouvoir le financement des entreprises par le marché boursier et fédérer l'écosystème boursier régional.

Mandats et fonctions exercés au sein du groupe ABEO durant l'exercice écoulé :

A titre personnel :

- ABEO SA (France), Président Directeur Général
- ABEO JAPAN (Japon), Administrateur
- ABEO NORTH AMERICA Inc. (USA), Administrateur

Mandats et fonctions exercés hors du groupe ABEO durant l'exercice écoulé :

A titre personnel :

- JALENIA, Gérant
- SCI CROIX CANADA (France), Gérant
- SCI TRIANGLE (France), Gérant
- SCI RECTANGLE (France), Gérant
- SCI OCTOGONE (France), Gérant

Mandats et fonctions échus, exercés au cours des cinq dernières années, au sein du groupe ABEO :

A titre personnel :

- BEIJING CANNICE (Chine), Administrateur
- SHANDONG CANNICE SPORTS DEVELOPMENT CO LTD (Chine), Administrateur

En tant qu'Administrateur de JFS BV :

- JF GROUP BV (Pays-Bas), Administrateur

<ul style="list-style-type: none"> - ABEO REAL ESTATE NORTH AMERICA (USA), Administrateur - CLIP 'N CLIMB GP Ltd (Nouvelle-Zélande), Administrateur - CLIP 'N CLIMB PLYMOUTH (Royaume-Uni), Administrateur - ENTRE-PRISES GERMANY (Allemagne), Administrateur. - ENTRE-PRISES HONG KONG (Hong Kong), Administrateur - ENTRE-PRISES HUIZHOU MANUFACTURING (Chine), Administrateur - ENTRE-PRISES USA (USA), Administrateur - FE DEUTSCHLAND (Allemagne), Administrateur - GYMNOVA SUISSE (Suisse), Gérant - GYMNOVA UK (Royaume-Uni), Administrateur - JANSSEN-FRITSEN HK (Hong Kong), Administrateur - JANSSEN-FRITSEN NV (Belgique), Représentant permanent - JFS BV (Pays-Bas), Administrateur - META TRENNWANDANLAGEN VERWALTUNGS (Allemagne), Administrateur - PROSPEC LTD (Royaume-Uni), Administrateur - SP ANDERSON HOLDING (Canada), Administrateur 	<ul style="list-style-type: none"> - SCI ALOXE (France), Gérant - SCI SPHERE (France), Gérant LYON POLE BOURSE (France), Administrateur 	<ul style="list-style-type: none"> - REUTHER GYMNASTICS BV (Pays-Bas), Administrateur <p>En tant qu'Administrateur de JF GROUP BV :</p> <ul style="list-style-type: none"> - JANSSEN-FRITSEN BV (Pays-Bas), Administrateur - JF INTERNATIONAL BV (Pays-Bas), Administrateur - JF OPERATIONS BV (Pays-Bas), Administrateur - JF SPORTS BV (Pays-Bas), Administrateur <p>Mandats et fonctions échus, exercés au cours des cinq dernières années, hors du groupe ABEO :</p> <p>Néant</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- SPIETH GYMNASTICS GmbH (Allemagne), Administrateur
- SPIETH-ANDERSON INTERNATIONAL INC. (Canada), Administrateur
- SPORTSAFE UK LTD (Royaume-Uni), Administrateur
- TOP 30 NORGE (Norvège), Administrateur
- SCHELDE SPORTS NORTH AMERICA LLC (USA), Administrateur
- SPIETH-ANDERSON USA LLC (USA), Administrateur

En tant que Président Directeur Général d'ABEO SA :

- ACEP (Espagne), Administrateur
- ACMAN (France), Président
- ACSA (France), Président
- BOSAN BV (Belgique), Administrateur
- DOCK 39 CDC (France), Président
- DOCK 39 TERVILLE (France), Président
- ENTRE-PRISES UK (Royaume-Uni), Administrateur
- FRANCE EQUIPEMENT (France), Président
- GKS (Espagne), Administrateur
- GYMNOVA (France), Président
- GYMNOVA UK (Royaume-Uni), Administrateur
- NAVIC (France), Président
- PCV COLLECTIVITES (France), Président
- SANITEC INDUSTRIE (France), Président

- SPORTAINMENT ENGINEERING AND DESIGN LLP (Inde), Administrateur
- SUFFIXE (France), Président
- TOP 30 SLU (Espagne), Administrateur
- XTRM FRANCE (France), Président

En tant qu'Administrateur de CLIP'N CLIMB GP Ltd :

- CLIP'N CLIMB INTERNATIONAL LP (Nouvelle-Zélande), Administrateur

En tant qu'Administrateur de JFS BV :

- ADEC SPORT (Belgique), Président et Administrateur
- JANSSEN-FRITSEN NV (Belgique), Administrateur
- JANSSEN-FRITSEN BV (Pays-Bas), Administrateur
- SCHELDE SPORTS BV (Pays-Bas), Administrateur

En tant qu'administrateur de META TRENNWANDANLAGEN VERWALTUNGS :

META TRENNWANDANLAGEN GMBH & CO KG (Allemagne), Administrateur



Monsieur Jacques JANSSEN

ADMINISTRATEUR

Nationalité

Néerlandaise

Adresse :

Gustav Mahlerlaan 381, 1082 MK, Amsterdam, Pays-Bas

Nombre d'actions détenues directement et indirectement :

573 820

Né le 28 juin 1973 à Geldrop aux Pays-Bas, de nationalité hollandaise, Jacques Janssen a été Directeur Général Délégué d'ABEO SA depuis l'acquisition par ABEO SA du groupe JANSSEN-FRITSEN, de novembre 2014 jusqu'au 31 mars 2019.

Après l'obtention de son diplôme à l'Université de Maastricht (MBA en "Business Economics"), il a commencé sa carrière comme analyste au siège social de PHILIPS ELECTRONICS à Amsterdam. En 1999, il a rejoint le groupe JANSSEN-FRITSEN (entreprise familiale) en tant que Directeur Financier. En 2001, il a remplacé son père au poste de Directeur Général. Entre 2000 et 2014, le groupe JANSSEN-FRITSEN est passée de 100 employés et environ 10 M€ de chiffre d'affaires, à 200 employés et environ 45 M€ de chiffre d'affaires. Pendant cette période, plusieurs projets de modernisation et restructuration ont été mis en œuvre au sein du groupe.

Mandats et fonctions exercés au sein du groupe ABEO durant l'exercice écoulé :

Néant

Mandats et fonctions exercés au sein du groupe ABEO durant l'exercice écoulé :

Néant

Mandats et fonctions échus, exercés au cours des cinq dernières années, au sein du groupe ABEO :

A titre personnel :

- ABEO SA (France), Directeur Général Délégué (03/2019)
- ABEO NORTH AMERICA INC. (USA), Vice-Président (02/2019)
- ABEO REAL ESTATE NORTH AMERICA (USA), Vice-Président (02/2019)
- JANSSEN-FRITSEN HK LTD. (Hong Kong), Administrateur (10/2019)
- JF GROUP BV (Pays-Bas), Administrateur (10/2019)
- JFS BV (Pays-Bas), Administrateur (10/2019)

- SCHELDE SPORTS NORTH AMERICA LC (USA), Vice-Président (10/2019)
- SP ANDERSON HOLDING INC. (Canada), Vice-Président (03/2019)
- SPIETH ANDERSON INTERNATIONAL INC. (Canada), Vice-Président (03/2019)
- SPIETH ANDERSON USA LC (USA), Vice-Président (08/2019)
- SPORTSAFE UK (Royaume-Uni), Administrateur (10/2019)

En tant qu'Administrateur de JF GROUP BV :

- ADEC SPORT (Belgique), Administrateur (2019)
- JANSSEN-FRITSEN BV (société fusionnée au sein de JF SPORTS BV, elle-même renommée JANSSEN FRITSEN BV), Administrateur (2019)
- JANSSEN-FRITSEN BV (ancienne société JF SPORTS BV) (Pays-Bas), Administrateur (2019)
- JF INTERNATIONAL BV (Pays-Bas), Administrateur (2019)
- JF OPERATIONS BV (Pays-Bas), Administrateur (2019)
- SCHELDE SPORTS BV (Pays-Bas), Administrateur (2019)

En tant qu'administrateur de JFS BV :

- JANSSEN-FRITSEN NV (Belgique), Administrateur (09/2019)
- REUTHER GYMNASTICS BV (société fusionnée au sein de JFS BV) (Pays-Bas), Administrateur

Mandats et fonctions échus, exercés au cours des cinq dernières années, hors du groupe ABEO :

A titre personnel :

- ARGO BV (Pays-Bas), Administrateur
- SERDON BV (Pays-Bas), Administrateur
- STITCHING ADMINISTRATIEKANTOOR SERDON (Pays-Bas), Administrateur
- VAGANT BV (Pays-Bas), Administrateur
- VAGANT BVBA (Belgique), Administrateur
- VESTA CV, Administrateur

En tant que représentant permanent de VESTA CV, VAGANT BV, SERDON BV :

- ADEC SPORT (Belgique), Président (2018)
- JANSSEN-FRITSEN BV (Pays-Bas), Administrateur (2018)
- JANSSEN-FRITSEN NV (Belgique), Administrateur (2018)
- JF GROUP BV (Pays-Bas), Administrateur (2018)
- JF INTERNATIONAL BV (Pays-Bas), Administrateur (2018)
- JF OPERATIONS BV (Pays-Bas), Administrateur (2018)
- JF SPORTS BV (Pays-Bas), Administrateur (2018)
- REUTHER GYMNASTICS BV (Pays-Bas), Administrateur (2018)
- SCHELDE SPORTS BV (Pays-Bas), Administrateur (2018)

		- SPIETH GYMNASTICS GMBH (Allemagne), Administrateur (2018)
--	--	----------------------------------------------------------------

**Madame Agnès TIXIER**

ADMINISTRATEUR – REPRESENTANT PERMANENT DE CREDIT MUTUEL EQUITY SCR

Nationalité

Française

Adresse professionnelle :

2 Rue du Président Carnot, 69002 Lyon, FRANCE

Nombre d'actions détenues directement et indirectement :

1 385 828

Agnès TIXIER a rejoint les équipes de Crédit Mutuel Equity SCR en 2019 et a été nommée Directeur Exécutif du bureau de Lyon et Marseille en janvier 2020. Auparavant, elle a exercé les fonctions de Directrice Administrative et Financière au sein des groupes SHB (groupe hôtelier), Avenir Télécom (services téléphonie mobile), Transalliance (groupe de transport et logistique) et IDEOL (Eolien Offshore).

De nationalité française, elle est diplômée de ICN Business School de Nancy, titulaire du DECS et membre de la SFAF.

Mandats et fonctions exercés au sein d'ABEO durant l'exercice écoulé :**A titre personnel :**

Néant

En tant que représentant permanent de Crédit Mutuel Equity SCR :

Néant

Mandats et fonctions exercés hors d'ABEO durant l'exercice écoulé :

- Administrateur au Conseil d'administration d'Armafina en tant que représentant permanent de Crédit Mutuel Equity
- Membre du Conseil de Surveillance de Valbiotis à titre personnel
- Présidente du comité d'audit de Valbiotis à titre personnel
- Administrateur au conseil d'administration Lyon Place Financière et Tertiaire
- Administrateur au conseil d'administration Fondation Emergences

Mandats et fonctions au sein et hors d'ABEO, exercés au cours des cinq dernières années et échus :

Néant



Monsieur Jean Ferrier

ADMINISTRATEUR

Nationalité

Française

Adresse professionnelle :

1 boulevard Vivier Merle, 69003 Lyon, France

Nombre d'actions détenues directement et indirectement :

5 000

Né le 6 janvier 1967, de nationalité française, Jean Ferrier est depuis le 1er mars 2019 Directeur Général Adjoint d'ABEO SA, après avoir occupé depuis début 2017 le poste de Directeur Administratif et Financier.

Avant de rejoindre ABEO, il a passé 8 ans au sein de l'équipementier de tennis BABOLAT, dont il était le Directeur Général Délégué.

Il a débuté sa carrière chez Arthur Andersen en Audit/Transactions où il était Directeur Associé, avant d'évoluer vers des postes de Direction Financière en entreprise.

Il est diplômé de Sciences Po Paris (Economie-Finances) en 1988, et possède également un diplôme d'expert-comptable.

Mandats et fonctions exercés au sein du groupe ABEO durant l'exercice écoulé :

A titre personnel :

- ABEO SA (France), Directeur Général Adjoint (salarié non-mandataire social)
- ABEO NORTH AMERICA INC. (Etats Unis), Secrétaire et trésorier
- ADEC SPORT (Belgique), Secrétaire
- JANSSEN-FRITSEN NV (Belgique), Administrateur
- SHANDONG CANNICE SPORTS DEVELOPMENT CO LTD (Chine), Administrateur
- SPORTSAFE UK LIMITED, Administrateur

Mandats et fonctions exercés hors du groupe ABEO durant l'exercice écoulé :

Néant

Mandats et fonctions échus, exercés au cours des cinq dernières années, au sein du groupe ABEO :

A titre personnel :

- ABEO SA (France), Directeur Administratif et Financier (03/2019)

Mandats et fonctions échus, exercés au cours des cinq dernières années, hors du groupe ABEO :

A titre personnel :

BABOLAT (France), Directeur Général Délégué

**Madame Marine CHARLES**

ADMINISTRATEUR INDEPENDANT

Nationalité

Française

Adresse professionnelle :

3 rue André Karman, 93300 Aubervilliers - FRANCE

Nombre d'actions détenues directement et indirectement :

[Aucune]

Après avoir œuvré pendant 3 ans en tant que Directrice Générale Adjointe de l'enseigne Lapeyre, Marine Charles est actuellement Directrice Générale de l'enseigne, au sein du Groupe Saint Gobain, depuis juillet 2019.

Elle avait rejoint le Groupe Saint Gobain en 2013, et avait exercé pendant 3 ans la fonction de Directrice de la Stratégie et du M&A du pôle Distribution Bâtiment. Auparavant, après quelques années de conseil en stratégie, elle a évolué au sein du Groupe Casino, notamment aux postes de Directrice du Contrôle de Gestion des Activités Internationales, et de Directrice Adjointe de la Stratégie et du Plan.

De nationalité française, elle est diplômée d'HEC (master Entrepreneurs) et de Sciences Po Paris.

Mandats et fonctions exercés au sein d'ABEO durant l'exercice écoulé :

Néant

Mandats et fonctions exercés hors d'ABEO durant l'exercice écoulé :

Présidente de DISTRILAP (Lapeyre)

Mandats et fonctions au sein et hors d'ABEO, exercés au cours des cinq dernières années et échus :

Néant

**Madame Emmanuelle GERVAIS**

ADMINISTRATEUR – REPRESENTANT PERMANENT DE BPIFRANCE INVESTISSEMENT

Nationalité

Française

Adresse professionnelle :

27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort, FRANCE

Nombre d'actions détenues directement et indirectement :

375 722

Emmanuelle Gervais est directrice d'investissement au sein de Bpifrance Investissement qu'elle a rejoint en 2010.

Avant cela, elle a passé 6 ans au sein des équipes d'Edmond de Rothschild Capital Partners (ERCP), en charge de nombreuses opérations d'acquisitions ou cessions. Elle a commencé sa carrière chez Eurazeo.

De nationalité française, elle est diplômée d'HEC (1997) et de l'IFA (Institut Français des Administrateurs).

Mandats et fonctions exercés au sein d'ABEO durant l'exercice écoulé :**A titre personnel :**

Néant

En tant que représentant permanent de Bpifrance Investissement :

Néant

Mandats et fonctions exercés hors d'ABEO durant l'exercice écoulé :

- Membre du Conseil d'Administration de Financière Motihari SAS
- Membre du Comité de Surveillance de Financière Carré Blanc SAS
- Membre du Comité de Surveillance de Galipharm Invest SAS

Mandats et fonctions au sein et hors d'ABEO, exercés au cours des cinq dernières années et échus :

- Censeur au Comité Stratégique d'Amplitude Laser Group SAS
- Censeur au Comité Stratégique de Ludendo Entreprises SAS
- Observateur au Conseil de Surveillance de Domidep SAS
- Membre du Comité Stratégique de Holding Melkonian SAS

**Monsieur Cédric WEINBERG**

ADMINISTRATEUR – REPRESENTANT PERMANENT DU FONDS NOBEL

Nationalité

Française

Adresse professionnelle :

1 rue Lincoln, 75008 Paris, FRANCE

Nombre d'actions détenues directement et indirectement :

626 693

Cédric Weinberg a rejoint Weinberg Capital Partners en 2015 pour lancer NOBEL, un fonds d'investissement spécialisé dans la prise de participations stratégiques dans des sociétés cotées françaises, doté d'une approche amicale, active et de long terme. Il a plus récemment lancé un nouveau fonds investissant dans des sociétés répondant positivement aux enjeux environnemental et sociétal.

Auparavant, il a été pendant 5 ans directeur d'investissements au sein du FCDE (Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises), un fonds de situations spéciales, en charge de nombreux investissements. Il a commencé sa carrière chez Goldman Sachs à Londres, où il a travaillé dans le département fusions-acquisitions pendant 5 ans.

De nationalité française, il est diplômé de Reims Management School.

Mandats et fonctions exercés au sein d'ABEO durant l'exercice écoulé :**A titre personnel :**

Néant

En tant que représentant permanent du Fonds Nobel :

Néant

Mandats et fonctions exercés hors d'ABEO durant l'exercice écoulé :

Néant

Mandats et fonctions au sein et hors d'ABEO, exercés au cours des cinq dernières années et échus :

Administrateur de Netbooster S.A.

Représentant permanent de Nobel au sein du Conseil d'Administration, Membre des Comités M&A, des Nominations et Rémunération au sein de la société Artefact SA



Monsieur Marc-Olivier STRAUSS-KAHN

ADMINISTRATEUR

Nationalité

Française

Adresse professionnelle :

11 avenue de SUFFREN, 75007 Paris, FRANCE

Nombre d'actions détenues directement et indirectement :

Aucune

Né le 10 mars 1954, Marc-Olivier Strauss-Kahn est depuis le 1^{er} avril 2019 Directeur Général honoraire de la Banque de France (BDF), après y avoir été nommé Directeur général des Statistiques, des Etudes et des Relations internationales pour la 1^{ère} fois en 2001.

Entré à la BDF en 1978, il y a été successivement chercheur, prévisionniste, conseiller et manager, représentant la France dans diverses instances internationales. Il a aussi travaillé au FMI (Fonds Monétaire International), l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique), l'embryon de la BCE (Banque centrale européenne), la BRI (Banque des Règlements internationaux), la FED (Réserve fédérale américaine) et la BID (Banque Interaméricaine de Développement).

Il est diplômé de l'ESSEC Grande Ecole (1975), d'Econométrie à Paris I-Sorbonne (1975), de Sciences Po Paris (1976), d'Economie Publique à Paris X-Nanterre (1979) et de l'Université de Chicago (1983).

Mandats et fonctions exercés au sein d'ABEO durant l'exercice écoulé :

Néant

Mandats et fonctions exercés hors d'ABEO durant l'exercice écoulé :

- Président du Conseil scientifique et Administrateur, Citeco, Cité de l'Economie
- Trustee, The American University of Paris

Mandats et fonctions au sein et hors d'ABEO, exercés au cours des cinq dernières années et échus :

- Conseiller spécial du Gouverneur de la Banque de France
- Directeur général de la Banque de France
- Administrateur suppléant, Banque des Règlements Internationaux



Madame Manuela BORELLA (mariée : Le Gavrian)

ADMINISTRATEUR

Nationalité

Italienne

Adresse professionnelle :

17 boulevard Haussmann, 75009 Paris, FRANCE

Nombre d'actions détenues directement et indirectement :

Aucune

Née le 11 mars 1976, Manuela Borella est depuis le 1^{er} mars 2020 Vice-Présidente Plant Based Acceleration pour la division Nutrition Spécialisée du groupe Danone (Plant Based étant la branche dédiée aux alternatives aux produits et nutriments d'origine animale), après avoir occupé plusieurs postes depuis son arrivée, en Octobre 2000.

Entrée chez Danone Espagne à la fin de l'année 2000, Manuela a été successivement responsable du marketing et a rejoint ensuite le siège mondial à Paris au sein de l'équipe de la stratégie, dont elle a été la directrice entre 2010 et 2014. En parallèle, elle a été la directrice de cabinet du Comité Exécutif pendant 8 ans. Manuela a été chargée du projet de transformation Danone 2020 sous la responsabilité du CEO Emmanuel Faber et a été Directrice Générale de l'Accélérateur d'Innovation de l'entreprise jusqu'à janvier 2020.

Manuela est diplômée en Economie Politique de l'Université Bocconi di Milano (2000).

Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe durant l'exercice écoulé :

Néant

Mandats et fonctions exercés hors du Groupe durant l'exercice écoulé :

Néant

Mandats et fonctions au sein et hors du Groupe, exercés au cours des cinq dernières années et échus :

Néant

3.1.5.2 Indépendance des membres du Conseil d'Administration

La recommandation R3 du Code Middlednext prévoit de tester cinq critères qui permettent de justifier de l'indépendance des membres du Conseil d'Administration, caractérisée par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de jugement. En application de ces critères, le Conseil d'Administration comptait, au 31 mars 2021, trois Administrateurs indépendants sur les neuf Administrateurs en fonction.

	Olivier ESTEVES	Jacques JANSSEN	Jean FERRIER	Crédit Mutuel Equity SCR (Agnès TIXIER)	Marc-Olivier Strauss-Kahn	Manuela BORELLA	Marine CHARLES	Bpifrance Investissement (Emmanuelle GERVAIS)	Fonds Nobel (Cédric WEINBERG)
1 - Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société du groupe	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
2 - Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)	OUI	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

3 - Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	NON	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON
4 - Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou actionnaire de référence	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON
5 - Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, Commissaires aux Comptes de l'entreprise	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Conclusion du Conseil sur la qualification d'indépendance ou non des administrateurs : Deux administrateurs sont qualifiés d'indépendants	Non indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Non indépendant	Non indépendant

3.1.6 Le comité de direction, organe opérationnel en charge de l'exécution de la stratégie fixée par le Conseil d'Administration

L'expérience de l'équipe de direction du Groupe et sa capacité à intégrer le double schéma de croissance organique et externe d'ABEO sont des éléments majeurs du succès du Groupe.

3.1.6.1 Missions du Comité de Direction

Cette équipe de direction, très expérimentée, composé des principaux dirigeants et haut-responsables du Groupe compte 5 personnes en plus d'Olivier Estèves et de Jean Ferrier. Elle forme le Comité de Direction.

Le Comité de direction pilote les projets stratégiques, fixe les objectifs financiers et opérationnels, décide les priorités, alloue les moyens nécessaires, examine la gestion opérationnelle.

Le Comité de Direction se réunit une fois par mois.

Les administrateurs sont régulièrement en interaction avec les membres du Comité de Direction. Ainsi les membres du Comité peuvent être invités ponctuellement aux réunions du Conseil d'Administration pour rendre compte de l'évolution des projets dont ils ont la charge.

Des réunions plus informelles peuvent également être organisées entre les membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction, en tant que de besoin, afin de tenir informé le Conseil de la marche des affaires.

3.1.6.2 Composition du Comité de Direction

La composition du Comité de Direction est la suivante :

Nicolas Van Meerssche - Directeur Général de la division Vestiaires

Nicolas Van Meerssche est le Directeur Général de la division Vestiaires depuis 2015. Diplômé de l'école de commerce Majestic à Lons en 1999, il a débuté son expérience professionnelle dans une société d'études marketing à Paris. Il gérait les dossiers de clients nationaux et internationaux, les plus connus étant Total, Relais & Châteaux, Rue Du Commerce, etc. Il a rejoint France Equipement en 2002 en tant que Chef de produits. Il est devenu responsable marketing en 2004 et a contribué à la mise en valeur des produits et services de l'entreprise dans un contexte de fort développement du chiffre d'affaires. En 2010, il a pris la responsabilité du réseau commercial puis la direction de France Equipement en 2013, avant d'être promu dans sa fonction actuelle.

Benoît Beylier - Directeur Général de la division Sportainment & Escalade

Benoit Beylier est le Directeur Général de la division Sportainment & Escalade d'ABEO. Diplômé de de Grenoble Ecole de Management (ESC) en 1993, il démarre sa carrière en tant que co-fondateur de la société Airstar (Eclairage événementiel et industriel). Il ouvre plusieurs filiales à l'étranger et, en 2003, il s'installe aux Etats Unis pour établir la marque sur place. En 2007, il revient en France et prend la présidence de Airstar. En 2015, il rejoint le Groupe GL Events et prend la direction de la filiale Middle East en étant basé à Dubaï. Il participe à de nombreux événements internationaux dans cette zone et en Asie du Sud Est.

Il est recruté par Entre-Prises en 2018 pour gérer la zone Asie Pacifique et superviser les 2 filiales situées dans cette zone. En avril 2020, il prend la direction générale de la division Sportainment et Escalade.

Willem Bouwman - Directeur Général de la division Sport

Willem Bouwman est Directeur Général de la division Sport et y apporte ses 21 ans d'expérience dans le secteur de l'équipement de sport, dans le monde entier.

Diplômé de l'Université HZ des sciences appliquées à Vlissingen (BBA Commercial Economics), il fait son service militaire comme officier d'infanterie.

En 1984, il débute sa carrière comme représentant commercial à Ferro (Hollande) B.V., filiale d'une multinationale américaine en produits chimiques, et devient Sales & Service Manager avant de quitter la société en 1994. Il était alors responsable du développement et des ventes de poudre de céramique aux entreprises de carrelage dans tous les pays où Ferro ne disposait pas de filiale.

En 1994, il est nommé directeur des ventes pour l'Allemagne de Nedstaal B.V. à Alblasserdam. Il est alors responsable des ventes de fil d'acier haut de gamme aux fournisseurs de l'industrie automobile allemande, en charge à la fois des bureaux situés en Allemagne et en Hollande.

En 1997, Willem Bouwman est recruté comme Export Manager chez Janssen-Fritsen puis occupe divers postes de management dans les ventes et le marketing. Au cours des 8 dernières années, il a joué un rôle important dans l'intégration de Spieth et Schelde Sports au sein de Janssen-Fritsen. Il était jusqu'à fin 2016 en charge de l'ensemble des activités de Janssen-Fritsen aux Pays-Bas et en Allemagne. Il est devenu Directeur Général de la division Sport début 2017.

Mathieu Baiardi - Directeur Administratif et Financier

Mathieu Baiardi a rejoint ABEO en mai 2019 en tant que Directeur Administratif et Financier, à la suite de la nomination de Jean Ferrier en tant que Directeur Général Adjoint.

Diplômé de l'École de Management de Grenoble (ESC), Mathieu Baiardi était jusqu'alors Chief Financial Officer de NUTRISENS (EVOLEM) qu'il avait intégré en 2014, en charge de la Direction Financière, des Systèmes d'Information et des Ressources Humaines. Au cours de cette expérience, il a notamment conduit le process d'ouverture du capital en 2017 et contribué aux différentes opérations de croissance externe.

Auparavant, il était Directeur Financier du Groupe CAPELLI après avoir été adjoint du Directeur financier de JACQUET METAL SERVICE, deux sociétés cotées sur Euronext Paris. Il a participé dans ce cadre à la fusion des groupes JACQUET METAL et IMS. Mathieu Baiardi a débuté sa carrière chez ERNST & YOUNG, cabinet de conseil où il a occupé des fonctions d'auditeur.

Philippe Bertholio – Directeur des Ressources Humaines

Diplômé de l'ESSEC en 1982, Philippe Bertholio est un professionnel confirmé de la fonction « ressources humaines », dont l'expérience a été acquise dans des environnements très diversifiés en France et à l'International.

Après une première expérience au sein du groupe Placoplatre, il est devenu responsable de l'administration du personnel de Canal+, dans les premières années de la chaîne.

Il a ensuite participé au développement international de la marque Celine pour le compte du groupe LVMH pendant 8 ans, avant de devenir DRH pour la France, puis pour l'Europe du Sud, d'Euomaster, la filiale de distribution de Michelin en Europe.

Après quelques années passées chez Boiron, leader mondial de l'homéopathie, il a retrouvé le secteur automobile, comme DRH de FirstStop France, filiale de services de Bridgestone, tout en étant responsable de plusieurs projets européens en matière de ressources humaines et de RSE, notamment dans le cadre de la politique d'acquisitions importantes du Groupe en Europe.

Il a rejoint ABEO en février 2018, afin de poursuivre le développement et la structuration du projet RH du Groupe.

3.2 Rémunérations des mandataires sociaux

3.2.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

3.2.1.1 Présentation de la politique de rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération des mandataires sociaux définit les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux mandataires sociaux de la Société en raison de leur mandat.

Conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, l'Assemblée Générale du 20 juillet 2021 sera appelée à approuver, sur la base de la politique de rémunération décrite ci-dessous, les principes de rémunération établis par le Conseil d'Administration.

Ces principes et critères s'appliqueront au cours de l'exercice 2021-22 à toute personne occupant une fonction de mandataire social.

La Société se conforme à la recommandation R13 du Code Middlednext pour la détermination des rémunérations des mandataires sociaux : les principes de détermination de ces rémunérations répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de comparabilité, de cohérence, de lisibilité des règles, de mesure et de transparence.

La Société a pris en compte le vote *ex-post* sur les rémunérations de l'Assemblée Générale du 28 juillet 2020 en renouvelant sensiblement dans les mêmes termes la politique de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice devant se clore le 31 mars 2022.

Les rémunérations effectivement versées par la Société au Président Directeur Général et aux administrateurs pour l'exercice clos le 31 mars 2021 ont respecté, sans écarts la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et sans dérogation.

La Société n'a pas fait usage de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021.

Le Conseil d'Administration pourrait décider de déroger temporairement à la présente politique de rémunération.

I. Principes généraux en matière de rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'Administration et fait l'objet d'une revue annuelle.

En raison de la taille de la Société, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas créer de comité des rémunérations et de prendre, en formation collégiale, les décisions relatives aux nominations et à la rémunération des dirigeants. Le Conseil, lors de l'examen des sujets relatifs à la rémunération des dirigeants peut néanmoins faire appel à des conseillers

externes spécialisés en matière de rémunération des dirigeants. Il est également à l'écoute des commentaires des actionnaires institutionnels ou individuels.

Le Conseil d'Administration veille à ce que la politique de rémunération soit adaptée à la stratégie et au contexte dans lequel évolue la Société et ait pour objectif de promouvoir sa performance et sa compétitivité sur le moyen et long terme. Elle repose sur les principes de détermination suivants :

- Conformité : la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société est établie en conformité avec la réglementation en vigueur et les recommandations du Code Middledent ;
- Adaptation : la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société, et en particulier des dirigeants est compétitive pour permettre de retenir les talents dans l'entreprise, équilibrée et motivante et permet un alignement des intérêts des dirigeants avec celui des actionnaires et les autres parties prenantes ;
- Transparence : la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société est régie par des règles simples, lisibles et transparentes.

II. Rémunération des administrateurs

Les administrateurs, ne pourront en principe recevoir de la société aucune rémunération, permanente ou non, à l'exception des rémunérations décrites ci-dessous.

L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité une somme fixe annuelle (anciennement appelée « jetons de présence »). Il est d'usage pour la Société que l'assemblée générale ne se prononce pas annuellement sur le montant de cette rémunération, dont le montant est généralement fixé pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale. Si l'assemblée générale ne se prononce pas d'une année sur l'autre sur la somme allouée, celle-ci ne fait l'objet d'aucune indexation.

Le montant de la rémunération annuelle que le Conseil d'Administration propose à l'assemblée générale de fixer est basé sur le niveau de responsabilité des administrateurs et le temps qu'ils consacrent à leur fonction.

Cette enveloppe est répartie librement au sein du Conseil d'Administration en tenant compte de la participation effective des administrateurs aux réunions du conseil, des comités, ou d'éventuelles fonctions spécifiques comme celles de vice-président ou d'administrateur référent. Seuls les administrateurs indépendants pourront recevoir une partie de la rémunération annuelle pouvant être allouée aux administrateurs.

Si le Conseil d'Administration devait, à la suite d'une modification de sa composition actuelle, ne plus être composé conformément au premier alinéa de l'article L. 22-10-3 du Code de commerce, le versement de la rémunération des administrateurs au titre de leur participation aux travaux du Conseil serait suspendu. Le versement serait rétabli lorsque la composition du Conseil d'Administration redeviendrait régulière, incluant l'arriéré depuis la suspension.

Les administrateurs peuvent également recevoir des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats ponctuels qui n'entrent pas dans le cadre de l'exercice normal de leurs attributions et ne revêtent pas un caractère permanent, comme des études de marchés, la participation active à une opération de financement ou une mission scientifique. Dans ce cas, ces rémunérations, portées aux charges d'exploitation seront soumises aux dispositions des articles L. 225-38 à L. 225-42, L. 22-10-12 et L. 22-10-13 du Code de commerce.

Les administrateurs peuvent recevoir des bons de souscription pour prendre des parts dans le capital d'entreprises nouvellement créés dans les conditions légales applicables.

Des bons de souscription d'actions pourront être émis au profit des administrateurs dans les conditions légales applicables et seulement à des conditions de marché.

**Rémunération fixe annuelle des administrateurs pour l'exercice
devant se clore le 31 mars 2021**

En vertu de la décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 juillet 2020, il a été décidé l'allocation d'une enveloppe annuelle de soixante mille euros (60 000,00 €) afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de l'Assemblée Générale des actionnaires en décide autrement.

Depuis cette décision, cette rémunération fixe annuelle a été allouée aux seuls administrateurs indépendants.

III. Rémunération des mandataires sociaux dirigeants

Par décision en date du 29 avril 2016, le Conseil d'Administration a choisi de ne pas dissocier les fonctions de Président et Directeur Général et de nommer Monsieur Olivier Estèves en qualité de Président-Directeur Général de la Société. En raison de ce choix de structure de gouvernance, la présente politique de rémunération doit être lue et s'appliquer globalement au Président Directeur Général. En cas de changement de gouvernance, la présente politique continuera à s'appliquer, selon le cas à un nouveau Président Directeur Général, soit à un nouveau Président et/ou un nouveau Directeur Général. Les dispositions relatives à la rémunération du Directeur Général s'appliquent également aux Directeurs Généraux Délégués qui pourraient être nommés par le Conseil d'Administration.

Structure de la rémunération du Président

La rémunération du Président du Conseil d'Administration peut être composée d'une rémunération fixe ainsi que de régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé, d'avantages en nature, comme une voiture de fonction et d'attribution gratuite d'actions soumise à conditions de performance dans les conditions légales applicables.

Le Président du Conseil d'Administration pourra percevoir une quote-part de la rémunération fixe annuelle allouée aux administrateurs au titre de sa participation aux réunions du Conseil d'Administration.

Si le Président du Conseil d'Administration devenait non-exécutif, il ne pourrait disposer d'aucune rémunération variable ou exceptionnelle ou d'aucun dispositif d'intéressement à long terme.

Structure de la rémunération du Directeur Général (mandataire social)

La rémunération du Directeur Général peut être composée notamment (i) d'une rémunération fixe, (ii) d'une rémunération variable, (iii) d'une rémunération exceptionnelle, (iv) d'avantages en nature comme le bénéfice de régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé, de régime de retraite complémentaire, d'une assurance chômage et d'une voiture de fonction, (v) d'une indemnité de départ, ou de prise de fonction, ou de non-concurrence et (vi) d'attributions gratuites d'actions soumises à conditions de performance.

La part fixe est, chaque année, soumise, à la revue du comité des rémunérations lorsqu'il en existe un, et au Conseil d'Administration, lequel, sur proposition du comité des rémunérations lorsqu'il en existe un, décide de la fixer, la maintenir inchangée ou de la modifier eu égard notamment au contexte du marché, aux évolutions propres à la Société et à l'évolution des rémunérations des salariés du Groupe.

Afin d'aligner les intérêts du dirigeant sur ceux de la Société, le Conseil d'Administration veille à ce que la part de rémunération variable du Directeur Général, fondée sur des critères de performance précis, soit suffisamment significative par rapport à sa rémunération fixe. La politique de rémunération du Directeur Général vise un équilibre entre la performance à long terme et à court terme afin de promouvoir le développement de l'entreprise pour toutes ses parties prenantes.

La part variable annuelle (ci-après la « *Part Variable Annuelle* ») doit avoir pour objet de refléter la contribution personnelle du Directeur Général au développement du Groupe. Elle est équilibrée par rapport à la partie fixe. L'essentiel de la Part Variable Annuelle est lié des critères de performance qui doivent être fixés par le Conseil d'Administration.

En fonction de ce qui précède, des critères de performance quantifiables et/ou qualitatifs, précis et exigeants sont fixés chaque année sur proposition du comité des rémunérations le cas échéant et contribuent à maintenir un lien entre la performance du Groupe et la rémunération du Directeur Général dans une perspective de court, moyen et long terme.

La part exceptionnelle (ci-après la « *Part Exceptionnelle* ») a pour objet, quant à elle, de refléter la contribution personnelle du Directeur Général à la réalisation d'opérations exceptionnelles participant au développement, au financement et à la structuration du Groupe. Elle est équilibrée par rapport aux parties fixe et variable annuelles.

Le versement des éléments de rémunération correspondant à la Part Variable Annuelle et à la Part Exceptionnelle au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021 sera conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2022.

Le Directeur Général pourra bénéficier d'avantages en nature tels que le bénéfice de régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé, de régime de retraite complémentaire, d'une assurance chômage et de la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Par ailleurs, le Directeur Général pourra bénéficier d'un système de retraite supplémentaire à cotisations définies du type « article 83 » et « article 39 » et, le cas échéant, de la protection des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé pouvant être mis en place au sein de la Société.

Le Directeur Général pourra également se voir attribuer gratuitement des actions de la Société ou des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, dans les conditions légales applicables. L'attribution définitive de ces actions sera soumise à des conditions de performance pertinentes traduisant l'intérêt à moyen et long terme de la Société appréciées sur une période d'une durée significative.

Enfin, le Directeur Général pourra bénéficier d'indemnités ou d'avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions. Le bénéfice de ces indemnités et/ou avantages sera subordonné au respect de conditions liées aux performances du mandataire social dirigeant appréciées au regard de celles de la Société dans le respect des dispositions des articles L.225-42-1 et L.225-90-1 du Code de commerce.

En cas de nomination d'un nouveau Directeur Général venant d'une société extérieure au Groupe, le Conseil d'Administration pourrait décider de lui accorder une indemnité de prise de fonction (en numéraire et/ou en actions) visant à compenser la perte de rémunération ou d'avantages antérieurs (hors avantages liés à la retraite). Une telle rémunération ne pourra être versée ou mise en œuvre que sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce.

Le Directeur Général ayant la qualité de Président Directeur Général ou d'administrateur pourra percevoir des jetons de présence au titre de sa participation aux réunions du Conseil d'Administration.

Rémunération de M. Olivier Estèves en qualité de Président Directeur Général pour l'exercice devant se clore le 31 mars 2022

Rémunération fixe

La rémunération de Monsieur Olivier Estèves a été fixée à hauteur de 200 000 € en base annuelle le 29 septembre 2015, avec effet au 1^{er} octobre 2015. En suite de la transformation de la Société en société anonyme le 29 avril 2016, le Conseil d'Administration du même jour a décidé qu'au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Olivier Estèves ne sera pas rémunéré, mais que sa rémunération (reconduite sur les mêmes bases que sa rémunération d'alors et décrite ci-dessous) est attachée à ses fonctions de Directeur Général.

Ces éléments de détermination de la rémunération fixe ont été confirmés lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 6 juin 2018 et n'ont pas été modifiés depuis.

Rémunération variable annuelle et pluriannuelle et autres éléments de rémunération

Aucune rémunération variable annuelle et pluriannuelle, aucun mécanisme de prime, bonus ou autres éléments de rémunération n'ont été décidés afin de rémunérer Monsieur Olivier Estèves, en vertu de ses mandats de Président du Conseil d'Administration et/ou de Directeur Général.

L'absence de rémunération variable attribuable au Président Directeur Général s'explique en raison de sa situation d'actionnaire majoritaire de la Société. Son mandat de Président Directeur Général est déjà totalement aligné avec ses intérêts en qualité d'actionnaire majoritaire intéressé aux performances à long terme de la Société. Le Conseil d'Administration estime qu'il n'y a, jusqu'à présent, pas eu lieu de compléter la rémunération du Président Directeur Général d'éléments incitatifs à caractère variable ou exceptionnel.

3.2.1.2 Vote de l'assemblée générale sur la politique de rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération sera soumise au vote de l'Assemblée Générale annuelle convoquée pour le 20 juillet 2021. Le dispositif légal prévoit deux types de vote :

- un premier vote *ex ante*, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, relatif aux principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués : il s'agit d'un vote sur la politique de rémunération applicable à chacun des dirigeants de la Société ;
- un second vote *ex post*, en application de l'article L. 22-10-34, II. du Code de commerce qui interviendra l'année suivant celle de l'approbation de la politique de rémunération (vote *ex ante*), et qui portera sur les montants de la rémunération versée ou attribuable au titre de l'exercice précédent et visera chaque dirigeant nominativement ; il s'agit d'un vote qui conditionnera le versement aux dirigeants des éléments variables ou exceptionnels de leur rémunération respective au titre de l'exercice précédent.

Dans ce cadre, il sera demandé aux actionnaires de la Société d'approuver :

- les éléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 ou attribués au titre du même exercice au Président-Directeur Général, M. Olivier Estèves ;
- la politique de rémunération applicable aux administrateurs pour l'exercice clos le 31 mars 2022 ;
- la politique de rémunération applicable au Président Directeur Général, M. Olivier Estèves pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

Ces résolutions sont présentées à la section 7.5.2 « Projets de résolutions » du Document d'Enregistrement Universel.

3.2.2 Montant des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux

En application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, nous vous rendons compte, au vu des informations en notre possession, de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés par la Société durant l'exercice clos le 31 mars 2021, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93. Les rémunérations et avantages ci-dessous comprennent ceux reçus des sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 ainsi que de la société qui contrôle la Société.

L'information ci-après est établie en se référant notamment au Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext.

En outre, les tableaux des rémunérations et avantages relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021 et à l'exercice précédent, clos le 31 mars 2020, sont présentés ci-après conformément à la Position - recommandation AMF DOC-2021-02 du 29 avril 2021.

3.2.2.1 Rémunération de M. Olivier Estèves, Président Directeur Général au titre des exercices clos les 31 mars 2020 et 31 mars 2021

La rémunération de M. Olivier Estèves pour l'exercice clos le 31 mars 2021 n'a comporté qu'un volet de rémunération fixe, sans variable.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34, II du Code de commerce, la prochaine Assemblée Générale ordinaire sera appelée à voter sur un projet de résolution relatif aux éléments de rémunération attribués lors de l'exercice clos le 31 mars 2021 au Président Directeur Général.

Rémunération fixe

La rémunération de Monsieur Olivier Estèves a été fixée à hauteur de 200 000 € en base annuelle le 29 septembre 2015, avec effet au 1^{er} octobre 2015. En suite de la transformation de la Société en société anonyme le 29 avril 2016, le Conseil d'Administration du même jour a décidé qu'au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Olivier Estèves ne sera pas rémunéré, mais que sa rémunération (reconduite sur les mêmes bases que sa rémunération d'alors et décrite ci-dessous) est attachée à ses fonctions de Directeur Général.

Ces éléments de détermination de la rémunération fixe ont été confirmés lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 6 juin 2018 et n'ont pas été modifiés depuis.

Les informations indiquées ci-dessous sont constitutives notamment des éléments de rémunération versés au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021 en vertu de la politique de rémunération adoptée par l'Assemblée Générale du 28 juillet 2020 (vote *ex-post*).

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Monsieur Olivier Estèves :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social	Exercice clos le 31/03/2021	Exercice clos le 31/03/2020
Monsieur Olivier ESTEVES – Président Directeur Général		
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	200 000 € ⁽ⁱ⁾	200 000 € ⁽ⁱ⁾
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	Néant	Néant
Valorisation des autres plans de rémunération à long terme	Néant	Néant
TOTAL	200 000 €	200 000 €

(i) La rémunération d'Olivier ESTEVES a été fixée à hauteur de 200 000 € en base annuelle le 29 septembre 2015, avec effet au 1^{er} octobre 2015. En suite de la transformation de la Société en société anonyme le 29 avril 2016, le Conseil d'Administration du même jour a décidé qu'au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, Olivier ESTEVES ne sera pas rémunéré, mais que sa rémunération (reconduite sur les mêmes bases que sa rémunération d'alors et ci-dessus décrite) est attachée à ses fonctions de Directeur Général.

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Olivier Estèves :

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social	Exercice clos le 31/03/2021		Exercice clos le 31/03/2020	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾
Monsieur Olivier ESTEVES – Président Directeur Général				
Rémunération fixe	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Rémunération variable annuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social	Exercice clos le 31/03/2021		Exercice clos le 31/03/2020	
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €

Options de souscriptions ou d'achat d'actions attribuées à Monsieur Olivier Estèves par l'émetteur et par toute société du groupe depuis l'exercice clos le 31 mars 2021

Néant.

Options de souscriptions ou d'achat d'actions levées par Monsieur Olivier Estèves depuis l'exercice clos les 31 mars 2021

Néant.

Actions attribuées gratuitement à Monsieur Olivier Estèves depuis l'exercice clos le 31 mars 2021 :

Néant.

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour Monsieur Olivier Estèves depuis l'exercice clos les 31 mars 2021 :

Néant.

3.2.2.2 Synthèse des contrats de travail/régimes de retraite et autres indemnités attribués aux dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Olivier Estèves, Directeur Général et Président du Conseil d'Administration		X		X		X		X
Date début mandat :	Conseil d'Administration du 29 avril 2016							
Date de renouvellement :	Conseil d'Administration du 20 juillet 2018							
Date fin mandat :	Assemblée Générale tenue en 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2021							

3.2.2.3 Rémunération fixe et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

En vertu de la décision de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 28 juillet 2020, il a été décidé l'allocation d'une enveloppe annuelle de soixante mille euros (60 000,00 €) de jetons de présence afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de l'Assemblée Générale des actionnaires en décide autrement. Ces jetons de présence ont été alloués aux seuls administrateurs indépendants.

Les membres du Conseil d'Administration n'ont bénéficié, au cours de l'exercice, d'aucune autre rémunération ni d'aucun autre avantage par la Société que ceux décrits ci-dessus, à l'exception de Monsieur Jean FERRIER, qui a perçu d'autres rémunérations au titre du contrat de travail qui le lie à la société ABEO SA en qualité de Directeur Général Adjoint (salaire).

Aucune rémunération autre que celles mentionnées ci-dessous n'a été versée aux mandataires sociaux non dirigeants de la Société par d'autres sociétés du Groupe au cours de l'exercice écoulé.

Tout administrateur a droit sur présentation des justificatifs correspondants au remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses exposés dans l'exercice de ses fonctions et engagés dans l'intérêt de la Société.

Tableau sur la rémunération fixe et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants	Exercice clos le 31/03/2021	Exercice clos le 31/03/2020
Crédit Mutuel Equity SCR – Administrateur		
Rémunérations (fixe et variable)	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €
Madame Liz MUSCH – Administrateur		
Rémunérations (fixe et variable)	N/A	20 000 ⁽¹⁾ €
Autres rémunérations	N/A	0 €
Avantages en nature	N/A	0 €
Madame Manuela Borella – Administrateur		
Rémunérations (fixe et variable)	20 000 ⁽¹⁾ €	N/A
Autres rémunérations	0 €	N/A
Avantages en nature	0 €	N/A
Madame Marine CHARLES – Administrateur		
Rémunérations (fixe et variable)	20 000 ⁽¹⁾ €	20 000 ⁽¹⁾ €
Autres rémunérations	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €
BPIFRANCE Investissement – Administrateur		
Rémunérations (fixe et variable)	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €
FONDS NOBEL – Administrateur		
Rémunérations (fixe et variable)	0 €	0 €

Autres rémunérations	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €
Jean Ferrier – Administrateur		
Rémunérations (fixe et variable)	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €
Monsieur Jacques Janssen – Administrateur		
Rémunérations (fixe et variable)	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €
Monsieur Marc-Olivier Strauss-Kahn – Administrateur		
Rémunérations (fixe et variable)	20 000 ⁽¹⁾ €	N/A
Autres rémunérations	0 €	N/A
Avantages en nature	0 €	N/A
TOTAL	60 000 €	20 000 €

(1) Montant provisionné dans les comptes sociaux au 31 mars 2021 et non encore versé durant l'exercice en cause.

3.2.2.4 Ratios d'équité (article L. 22-10-9 du Code de commerce)

I. Multiples de rémunération entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés du Groupe en France

En application des dispositions de l'article L. 22-10-9, I, 6° du Code de commerce, les informations relatives aux ratios entre le niveau de la rémunération du Président-Directeur Général et la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés est présenté ci-dessous.

La structure de gouvernance du Groupe a été recomposée au moment de l'introduction en bourse de la Société. Le Conseil d'Administration en date du 29 avril 2016 a nommé M. Olivier Estèves en qualité de Président Directeur Général et M. Jacques Janssen en qualité de Directeur Général Délégué. M. Jacques Janssen a démissionné de son mandat de Directeur Général Délégué ainsi que de ses fonctions salariales au sein du Groupe au cours de la réunion du Conseil d'Administration en date du 8 février 2019 avec effet au 31 mars 2019.

La fonction de Directeur Général Délégué ayant été supprimée au 31 mars 2019, les ratios et l'évolution annuelle sont donc présentés pour la période 2017-2021 et uniquement pour M. Olivier Estèves (qui a exercé la fonction de Directeur Général sur l'ensemble de la période).

Conformément aux lignes directrices sur les multiples de rémunération de l'AFEP en date du 28 janvier 2020, et mises à jour en février 2021, le périmètre retenu est celui des salariés de l'ensemble des entités légales françaises du groupe (soit 335 salariés en moyenne sur la période considérée), puisque la société mère ABEO SA n'a qu'une quarantaine de salariés (en moyenne sur la période considérée).

Pour le calcul des ratios, la rémunération présentée est la rémunération brute totale versée au cours des exercices considérés, incluant une estimation des éléments variables versés au titre de l'exercice considéré et de l'épargne salariale.

Pour le calcul de la rémunération moyenne et médiane, l'effectif retenu est l'ensemble des salariés en contrat à durée indéterminée présent au mois de mars de chaque exercice.

Le tableau ci-dessous présente, sur la base des hypothèses mentionnées ci-dessus, les ratios entre le niveau de rémunération du Président-Directeur Générale et la rémunération moyenne des salariés pour le périmètre retenu (autres que les mandataires sociaux) ainsi que la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés pour le périmètre retenu (autres que les mandataires sociaux) :

	31/03/ 2018	31/03/ 2019	31/03/ 2020	31/03/ 2021
Président du conseil d'administration M. Olivier Estèves	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Ratio avec rémunération moyenne France	6,3	5,8	5,7	5,9
Ratio avec rémunération médiane France	7,7	7,4	7,0	7,5

II. Evolution annuelle de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, des performances du groupe et de la rémunération des salariés du Groupe en France

Les éléments de rémunération et le périmètre pris en compte sont identiques à ceux retenus pour le calcul des ratios ci-dessus. Ils ne concernent donc que les salariés du Groupe travaillant en France.

Le critère de performance retenu pour apprécier la performance du Groupe est l'évolution du chiffre d'affaires ainsi que l'EBITDA courant hors IFRS 16. Ces critères sont établis sur une base consolidée.

Le tableau ci-dessous présente, sur la base des hypothèses mentionnées ci-dessus, l'évolution annuelle de la rémunération du Président-Directeur Général, des performances de la Société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés du Groupe en France (autres que les dirigeants), et des ratios mentionnés ci-dessus :

	2017/2018 vs 2018/2019	2018/2019 vs 2019/2020	2019/2020 vs 2020/2021
Évolution des rémunérations			
Rémunération du Président Directeur Général	+0,0%	+0,0%	+0,0%
Rémunération moyenne du périmètre France	+8,2%	+2,7%	-3,5%
Évolution des ratios			
Président Directeur Général et rémunération moyenne	-0,5	-0,1	+0,2
Président Directeur Général et rémunération médiane	-0,3	-0,4	+0,5
Évolution de l'indicateur de performance			
Evolution du chiffre d'affaires	+22,6%	+2,3%	-26,2%
Evolution de l'EBITDA courant hors IFRS 16	-1,2%	-6,2%	-14,6%

3.3 Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital d'ABEO

Au niveau de la société ABEO SA, conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 mars 2021 : la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce au 31 mars 2021 est nulle.

3.3.1 Attribution gratuite d'actions

Conformément à l'autorisation donnée pour une durée de trente-huit mois par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juillet 2019 (15^{ème} résolution), le Conseil d'Administration a décidé, lors des séances du 22 juillet 2019 (plan d'attribution d'actions gratuites n°1) et du 28 juillet 2020 (plan d'attribution d'actions gratuites n°2), de procéder à l'attribution d'un maximum de :

- s'agissant du plan d'attribution d'actions gratuites n°1 : 1 976 actions gratuites de la Société ; et
- s'agissant du plan d'attribution d'actions gratuites n°2 : 3 460 actions gratuites de la Société,

existantes ou à émettre, au profit des personnes ayant la qualité de (i) salarié de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, (ii) des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liés et qui répondent aux conditions visées à l'article L. 225-197-1, II dudit Code et dont la liste nominative et le nombre d'actions gratuites attribuées à chacun d'eux ont été fixés par le Conseil d'Administration à la date d'attribution.

Les conditions de performance des plans d'attribution gratuite d'actions, à remplir sur les années 2020, 2021 et 2022, s'agissant du plan d'attribution d'actions gratuites n°1, et sur les années 2021, 2022 et 2023, s'agissant du plan d'attribution d'actions gratuites n°2, portent sur des critères de performance boursière de l'action ABEO sur le marché d'Euronext Paris.

Les caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuite sont les suivantes :

1) Conditions de présence : sous réserve de certaines exceptions prévues dans le règlement du plan d'attribution gratuite d'actions, l'attribution d'actions gratuites est conditionnée à la conservation de la qualité de salarié ou de mandataire social d'ABEO ou d'une société affiliée à ABEO, par le bénéficiaire pendant la période d'acquisition (point 3 ci-dessous).

2) Conditions de performance : l'attribution des actions gratuites est également soumise à la réalisation des conditions de performance suivantes, évaluées sur chacune des périodes suivantes : 2020,2021 et 2022, s'agissant du plan d'attribution d'actions gratuites n°1, et sur les années 2021, 2022 et 2023, s'agissant du plan d'attribution d'actions gratuites n°2.

Le nombre d'actions gratuites à livrer à chaque bénéficiaire à l'issue de la période d'acquisition, sous réserve de la réalisation de la condition de présence et sauf cas particuliers prévus au règlement du plan, sera fonction de la réalisation des conditions de performance suivantes :

S'agissant du plan d'attribution d'actions gratuites n°1 :

Les actions gratuites seront acquises si le cours de l'action ABEO atteint une performance boursière annuelle de +18,48 %. La constatation de cette performance s'effectuera à chaque date d'anniversaire de la date d'attribution par comparaison de la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours de bourse précédents la date d'attribution, soit 28,26 €, et la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours de bourse précédents chaque date anniversaire et dans les proportions telles que définies ci-après :

	Performance à atteindre (progression du cours de bourse depuis la Date d'Attribution)	% de l'attribution en jeu
22-juil-20	+ 18,48 % (soit 33,48 €)	20%
22-juil-21	+ 40,38 % (soit 39,67 €)	50%
22-juil-22	+ 66,32 % (soit 47,00 €)	100%

3) Période d'acquisition : sous réserve du respect des conditions de présence et de performance, les actions gratuites seront effectivement acquises et livrées aux bénéficiaires au terme d'une période de trois (3) ans débutant à la date d'attribution et expirant, sauf cas particuliers ou exception prévus au règlement du plan, le 22 juillet 2022 (inclus).

S'agissant du plan d'attribution d'actions gratuites n°2 :

Les actions gratuites seront acquises si le cours de l'action ABEO atteint une performance boursière annuelle de +52 %. La constatation de cette performance s'effectuera à chaque date d'anniversaire de la date d'attribution par comparaison de la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours de bourse précédents la date d'attribution, soit 7,14 €, et la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours de bourse précédents chaque date anniversaire et dans les proportions telles que définies ci-après :

	Performance à atteindre (progression du cours de bourse depuis la Date d'Attribution)	% de l'attribution en jeu
28-juil-21	+ 51,82 % (soit 10,84 €)	20%
28-juil-22	+ 130,53 % (soit 16,46 €)	50%
28-juil-23	+ 250,14 % (soit 25,00 €)	100%

3) Période d'acquisition : sous réserve du respect des conditions de présence et de performance, les actions gratuites seront effectivement acquises et livrées aux bénéficiaires au terme d'une période de trois (3) ans débutant à la date d'attribution et expirant, sauf cas particuliers ou exception prévus au règlement du plan, le 28 juillet 2023 (inclus).

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social lors de l'exercice clos le 31 mars 2021

Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)

N° et Date du Plan	Nombre d'actions attribuées depuis le 31 mars 2021	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
---------------------------	-----------------------------------------------------------	---------------------------	------------------------------	----------------------------------

Les Actions Gratuites seront acquises si le cours de l'action ABEO atteint une performance boursière annuelle de +18,48%. La constatation de cette performance s'effectuera à chaque date d'anniversaire de la date d'attribution par comparaison de la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours de bourse précédents la Date d'Attribution, soit 28,26 €, et la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours de bourse précédents chaque date anniversaire et dans les proportions telles que définies ci-après :

Monsieur Jean FERRIER – Administrateur

N° 1
Date : 22/07/2019

1 335

22/07/2022

22/07/2022

	Performance à atteindre (progression du cours de bourse depuis la date d'attribution)	% de l'attribution en jeu
22-juil-20	+ 18,48 % (soit 33,48 €)	20%
22-juil-21	+ 40,38 % (soit 39,67 €)	50%
22-juil-22	+ 66,32 % (soit 47,00 €)	100%

Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)

N° et Date du Plan	Nombre d'actions attribuées depuis le 31 mars 2021	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
---------------------------	-----------------------------------------------------------	---------------------------	------------------------------	----------------------------------

Les Actions Gratuites seront acquises si le cours de l'action ABEO atteint une performance boursière annuelle de +52 %. La constatation de cette performance s'effectuera à chaque date d'anniversaire de la date d'attribution par comparaison de la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours de bourse précédents la Date d'Attribution, soit 7,14 €, et la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours de bourse précédents chaque date anniversaire et dans les proportions telles que définies ci-après :

Monsieur Jean FERRIER – Administrateur

N° 2	2 500	28/07/2023	28/07/2023
Date : 28/07/2020			

	Performance à atteindre (progression du cours de bourse depuis la date d'attribution)	% de l'attribution en jeu
28-juil-21	+ 51,82 % (soit 10,84 €)	20%
28-juil-22	+ 130,53 % (soit 16,46 €)	50%
28-juil-23	+ 250,14 % (soit 25,00 €)	100%

TOTAL	-	3 835	-	-	-
--------------	---	--------------	---	---	---

Historique des attributions gratuites d'actions (plan d'attribution d'actions gratuites n°1)

Date d'assemblée	17/07/2019 (15 ^{ème} résolution)
Date du Conseil d'administration	22/07/2019
Nombre total attribuées gratuitement	1 976
<i>Dont mandataires sociaux</i>	
Monsieur Jean FERRIER (Administrateur)	1 335
Date d'acquisition des actions	22/07/2022
Date de fin de période de conservation	22/07/2022
Nombre d'actions souscrites au 31 mars 2021	Néant
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	Néant
Actions attribuées gratuitement restantes à la date de l'URD	1 976

Historique des attributions gratuites d'actions (plan d'attribution d'actions gratuites n°2)

Date d'assemblée	17/07/2019 (15 ^{ème} résolution)
Date du Conseil d'administration	28/07/2020
Nombre total attribuées gratuitement	3 460
<i>Dont mandataires sociaux</i>	
Monsieur Jean FERRIER (Administrateur)	2 500
Date d'acquisition des actions	28/07/2023
Date de fin de période de conservation	28/07/2023
Nombre d'actions souscrites au 31 mars 2021	Néant
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	Néant
Actions attribuées gratuitement restantes à la date de l'URD	3 460

3.3.2 Stock-options

Conformément à l'autorisation donnée pour une durée de trente-huit mois par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juillet 2019 (14^{ème} résolution), le Conseil d'Administration a décidé, lors des séances du 22 juillet 2019 (plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n°1) et du 28 juillet 2020 (plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n°2), de procéder à l'attribution d'un maximum de :

- s'agissant du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n°1 : 4 916 options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ; et
- s'agissant du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n°2 : 4 844 options de souscription ou d'achat d'actions de la Société,

au profit des personnes ayant la qualité de (i) salarié de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, (ii) de mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 dudit Code et dont la liste nominative et le nombre d'options qui leur sont consenties ont été fixé par le Conseil d'Administration à la date d'attribution.

Conditions relatives à l'exercice de stock-options

Les options de souscription ou d'achat d'actions sont divisées en trois tranches distinctes (ci-après les « *Tranche 1* », « *Tranche 2* » et « *Tranche 3* »), lesquelles sont soumises à des conditions, notamment de performance, spécifiques décrites ci-dessous.

Sauf les cas d'exercice anticipé prévus pour la Tranche 1 et pour la Tranche 2, l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions (ci-après la « *Levée des options de souscription ou d'achat d'actions* ») pourra intervenir en une ou plusieurs fois à compter du 22 juillet 2022 et jusqu'au 22 juillet 2029 à minuit heure de Paris, s'agissant du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n°1, et à compter du 28 juillet 2023 et jusqu'au 28 juillet 2029 à minuit heure de Paris, s'agissant du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n°2 (ci-après la « *Période d'exercice* »), sous réserve de satisfaire aux conditions de présence et de performance exposées ci-après. Au-delà, les options de souscription ou d'achat d'actions seront automatiquement caduques.

Chaque option de souscription ou d'achat d'actions donne droit à son titulaire de souscrire une action ABEO sous réserve des ajustements éventuels prévus au plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

1) Conditions de présence : sous réserve de certaines exceptions prévues dans le plan (par exemple décès ou invalidité), l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions est conditionnée à la conservation de la qualité de salarié ou mandataire social d'ABEO ou d'une société affiliée à ABEO dans les conditions stipulées dans l'article L. 225-180 du Code de commerce et dans le plan, par le bénéficiaire pendant la période d'acquisition (point 3 ci-dessous).

2) Conditions de performance : le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions que chaque bénéficiaire pourra lever à l'issue de la période d'acquisition (ou de manière anticipée pour la Tranche 1 et/ou la Tranche 2), sous réserve de la réalisation de la condition de présence décrite ci-dessus (les « *Options Exerçables* ») et sauf cas particuliers prévus au présent règlement du plan, sera fonction de la réalisation des conditions de performance décrites ci-dessous.

S'agissant du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n°1 :

Les options de souscription ou d'achat d'actions seront acquises et exerçables si le cours de bourse de l'action ABEO atteint une performance boursière annuelle de +18,48 %. La constatation de cette performance s'effectuera à chaque date d'anniversaire de la date d'attribution par comparaison de la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours précédents la date d'attribution, soit 28,26 €, et la moyenne des cours d'ouverture des

20 jours précédents chaque date anniversaire et dans les proportions telles que définies ci-après :

	Performance à atteindre (progression du cours de bourse depuis la Date d'Attribution)	Pourcentage de l'attribution en jeu
22-juil-20	+ 18,48 % (soit 33,48 €)	20 % (Tranche 1)
22-juil-21	+ 40,38 % (soit 39,67 €)	50 % (Tranche 2)
22-juil-22	+ 66,32 % (soit 47,00 €)	100 % (Tranche 3)

S'agissant du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n°2 :

Les options de souscription ou d'achat d'actions seront acquises et exerçables si le cours de bourse de l'action ABEO atteint une performance boursière annuelle de +52 %. La constatation de cette performance s'effectuera à chaque date d'anniversaire de la date d'attribution par comparaison de la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours précédents la date d'attribution, soit 7,14 €, et la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours précédents chaque date anniversaire et dans les proportions telles que définies ci-après :

	Performance à atteindre (progression du cours de bourse depuis la Date d'Attribution)	Pourcentage de l'attribution en jeu
28-juil-21	+ 51,82 % (soit 10,84 €)	20 % (Tranche 1)
28-juil-22	+ 130,53 % (soit 16,46 €)	50 % (Tranche 2)
28-juil-23	+ 250,14 % (soit 25,00 €)	100 % (Tranche 3)

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux et options levées par ces derniers (Plan n°1)

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevées (information globale)	1 594	28,26 euros	1 594
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	Non applicable	28,26 euros	NA

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux et options levées par ces derniers (Plan n°2)

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 2
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevées (information globale)	1 344	7,14 euros	1 344
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	NA	7,14 euros	NA

Options de souscriptions ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe depuis l'exercice clos le 31 mars 2021

Nom du dirigeant mandataire social	N° et Date du Plan	Nombre de stock-options attribuées depuis le 31 mars 2021	Nature des options (achat ou souscription)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Monsieur Jean FERRIER – Administrateur	N° 1 Date : 22/07/2019	3 322	Options de souscription ou d'achat	3 322	28,26 €	<p>Les options de souscription ou d'achat d'actions ne pourront être exercées qu'au terme d'une période de trois (3) ans (la « Période d'Acquisition ») débutant à la date d'attribution (22/07/2019) et expirant, sauf cas particuliers ou exceptions prévus au présent règlement du plan n° 1, le 22 juillet 2022 (inclus).</p> <p>Une fois définitivement fixé le nombre des options de souscription ou d'achat d'actions, à l'issue de la période d'acquisition, les options de souscription ou d'achat d'actions pourront être exercées pendant une durée de sept (7) ans, soit jusqu'au le 22 juillet 2029 à minuit heure de Paris.</p>
	N° 2 Date : 28/07/2020	3 500	Options de souscription ou d'achat	3 500	7,14 €	<p>Les options de souscription ou d'achat d'actions ne pourront être exercées qu'au terme d'une période de trois (3) ans (la « Période d'Acquisition ») débutant à la date d'attribution (28/07/2020) et expirant, sauf cas particuliers ou exceptions</p>

Nom du dirigeant mandataire social	N° et Date du Plan	Nombre de stock-options attribuées depuis le 31 mars 2021	Nature des options (achat ou souscription)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
						<p>prévus au présent règlement du plan n° 2, le 28 juillet 2023 (inclus).</p> <p>Une fois définitivement fixé le nombre des options de souscription ou d'achat d'actions, à l'issue de la période d'acquisition, les options de souscription ou d'achat d'actions pourront être exercées pendant une durée de sept (7) ans, soit jusqu'au le 28 juillet 2029 à minuit heure de Paris.</p>
TOTAL	-	6 822	-		-	-

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des dirigeants mandataires sociaux et des mandataires sociaux (plan n°1)

Date d'assemblée	17/07/2019 (14 ^e résolution)												
Date du Conseil d'administration	22/07/2019												
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrit ou acheté par :	4 916												
<i>Les mandataires sociaux</i>													
Monsieur Jean FERRIER (Administrateur)	3 322												
Point de départ d'exercice des options	22/07/2022												
Date d'expiration	22/07/2029												
Prix de souscription ou d'achat	28,26 euros												
<p>Les options de souscription ou d'achat d'actions seront acquises et exerçables si le cours de bourse de l'action ABEO atteint une performance boursière annuelle de +18,48 %. La constatation de cette performance s'effectuera à chaque date d'anniversaire de la date d'attribution par comparaison de la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours précédents la date d'attribution, soit 28,26 €, et la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours précédents chaque date anniversaire et dans les proportions telles que définies ci-après :</p>													
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Performance à atteindre (progression du cours de bourse depuis la Date d'Attribution)</th> <th>% de l'attribution en jeu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>22-juil-20</td> <td>+ 18,48% (soit 33,48 €)</td> <td>20 % (Tranche 1)</td> </tr> <tr> <td>22-juil-21</td> <td>+ 40,38%(soit 39,67 €)</td> <td>50 % (Tranche 2)</td> </tr> <tr> <td>22-juil-22</td> <td>+ 66,32% (soit 47,00 €)</td> <td>100 % (Tranche 3)</td> </tr> </tbody> </table>		Performance à atteindre (progression du cours de bourse depuis la Date d'Attribution)	% de l'attribution en jeu	22-juil-20	+ 18,48% (soit 33,48 €)	20 % (Tranche 1)	22-juil-21	+ 40,38%(soit 39,67 €)	50 % (Tranche 2)	22-juil-22	+ 66,32% (soit 47,00 €)	100 % (Tranche 3)
		Performance à atteindre (progression du cours de bourse depuis la Date d'Attribution)	% de l'attribution en jeu										
	22-juil-20	+ 18,48% (soit 33,48 €)	20 % (Tranche 1)										
	22-juil-21	+ 40,38%(soit 39,67 €)	50 % (Tranche 2)										
22-juil-22	+ 66,32% (soit 47,00 €)	100 % (Tranche 3)											
Nombre d'actions souscrites au 31 mars 2021	Néant												
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	Néant												
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes à la date de l'URD.	4 916												

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des dirigeants mandataires sociaux et des mandataires sociaux (plan n°2)

Date d'assemblée	17/07/2019 (14 ^e résolution)												
Date du Conseil d'administration	28/07/2020												
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrit ou acheté par :	4 844												
<i>Les mandataires sociaux</i>													
Monsieur Jean FERRIER (Administrateur)	3 500												
Point de départ d'exercice des options	28/07/2023												
Date d'expiration	28/07/2029												
Prix de souscription ou d'achat	[•]												
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	<p>Les options de souscription ou d'achat d'actions seront acquises et exerçables si le cours de bourse de l'action ABEO atteint une performance boursière annuelle de +52 %. La constatation de cette performance s'effectuera à chaque date d'anniversaire de la date d'attribution par comparaison de la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours précédents la date d'attribution, soit 7,14 €, et la moyenne des cours d'ouverture des 20 jours précédents chaque date anniversaire et dans les proportions telles que définies ci-après :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Performance à atteindre (progression du cours de bourse depuis la Date d'Attribution)</th> <th>% de l'attribution en jeu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>28-juil-21</td> <td>+ 51,82% (soit 10,84 €)</td> <td>20 % (Tranche 1)</td> </tr> <tr> <td>28-juil-22</td> <td>+ 130,53% (soit 16,46 €)</td> <td>50 % (Tranche 2)</td> </tr> <tr> <td>28-juil-23</td> <td>+ 250,14% (soit 25,00 €)</td> <td>100 % (Tranche 3)</td> </tr> </tbody> </table>		Performance à atteindre (progression du cours de bourse depuis la Date d'Attribution)	% de l'attribution en jeu	28-juil-21	+ 51,82% (soit 10,84 €)	20 % (Tranche 1)	28-juil-22	+ 130,53% (soit 16,46 €)	50 % (Tranche 2)	28-juil-23	+ 250,14% (soit 25,00 €)	100 % (Tranche 3)
	Performance à atteindre (progression du cours de bourse depuis la Date d'Attribution)	% de l'attribution en jeu											
28-juil-21	+ 51,82% (soit 10,84 €)	20 % (Tranche 1)											
28-juil-22	+ 130,53% (soit 16,46 €)	50 % (Tranche 2)											
28-juil-23	+ 250,14% (soit 25,00 €)	100 % (Tranche 3)											
Nombre d'actions souscrites au 30 juin 2021	Néant												
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	Néant												
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes à la date de l'URD.	4 844												

3.3.3 Intéressement et participation

Des accords d'intéressement ont été conclus au sein de plusieurs filiales de la Société (ACSA, Entre-Prises, Gymnova et Navic et Suffixe). Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, 208 K€ ont été alloués à des salariés du Groupe dans le cadre des accords d'intéressement (contre 375 K€ au 31 mars 2020). L'intéressement est versé dans certaines filiales françaises selon les accords d'entreprise. La formule de calcul repose principalement sur un résultat avant impôts, soit strictement positif, soit avec des minima.

Certaines sociétés du Groupe de moins de 50 salariés qui en ont fait le choix ainsi que, conformément à la législation en vigueur, les sociétés du Groupe employant plus de 50 salariés et qui réalisent des bénéfices, versent une réserve de participation à leurs salariés. C'est le cas de Acman, ACSA, Gymnova et France Equipement. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, 524 K€ ont été alloués à des salariés du Groupe dans le cadre des accords de participation (contre 605 K€ au 31 mars 2020).

Les autres éléments d'informations sociales figurent dans la Déclaration de Performance Extra-Financière présentée en Section 4.1 page 165 du présent Document d'Enregistrement Universel.

3.3.4 Epargne salariale- Actionnariat salarié

A la date du présent Document d'Enregistrement Universel, la Société n'a pas mis en place de plan d'actionnariat salarié géré collectivement sous forme de plan d'épargne entreprise ou de fonds communs de placement entreprise.

A la connaissance de la Société, sur la base de l'actionnariat au nominatif pur, la participation des salariés au capital d'ABEO représente 9 773 actions correspondant à 0,13 % du capital social.

3.3.5 Plan d'épargne pour la retraite

Il n'est pas prévu de mettre en place des régimes de retraite additif ou additionnel (« retraite chapeau »). Les mandataires sociaux bénéficient des régimes de prévoyance et de retraite légaux ainsi que de ceux mis en place pour certaines catégories ou l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Voir la note 4.11 des Comptes consolidés page 302 (section 5.3 du présent Document d'Enregistrement Universel) pour une description des régimes de retraite généraux et obligatoires auxquels les sociétés du Groupe doivent cotiser. Au 31 mars 2021, les cotisations liées à ces régimes payées par le Groupe se sont élevées à 983 K€.

3.3.6 Opérations sur titres des dirigeants mandataires sociaux

Les dirigeants et les personnes qui ont un lien étroit avec eux mentionnées aux articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code Monétaire et Financier (mention « *personne liée à* ») ont déclaré à l'Autorité des marchés financiers les opérations suivantes effectuées durant l'exercice clos le 31 mars 2021 :

Déclarant	Date de l'opération	Nature de l'opération	Prix unitaire (en €)	Volume (nombre de titres)
Vesta CV (personne morale contrôlée par Jacques Janssen, Administrateur)	10 décembre 2020	Acquisition	9,62 €	9 287
Vesta CV	11 décembre 2020	Acquisition	9,11 €	3 076
Vesta CV	14 décembre 2020	Acquisition	9,56 €	1 918
Vesta CV	15 décembre 2020	Acquisition	9,47 €	3 805
Fonds Nobel , Administrateur	15 décembre 2020	Acquisition	9,45 €	16 027
Fonds Nobel , Administrateur	16 décembre 2020	Acquisition	10,09 €	57 584
Vesta CV	16 décembre 2020	Acquisition	10,00 €	5 969
Vesta CV	17 décembre 2020	Acquisition	10,56 €	4 825
Fonds Nobel , Administrateur	17 décembre 2020	Acquisition	10,11 €	1 000
Vesta CV	18 décembre 2020	Acquisition	11,78 €	8 659
Fonds Nobel , Administrateur	6 janvier 2021	Acquisition	11,70 €	300
Fonds Nobel , Administrateur	12 janvier 2021	Acquisition	11,90 €	411
Fonds Nobel , Administrateur	13 janvier 2021	Acquisition	11,85 €	1 499
Fonds Nobel , Administrateur	14 janvier 2021	Acquisition	11,85 €	2 000
Fonds Nobel , Administrateur	15 janvier 2021	Acquisition	11,85 €	281
Fonds Nobel , Administrateur	18 janvier 2021	Acquisition	11,90 €	1 372
Fonds Nobel , Administrateur	19 janvier 2021	Acquisition	11,90 €	540
Fonds Nobel , Administrateur	22 janvier 2021	Acquisition	11,69 €	9 625
Fonds Nobel , Administrateur	9 février 2021	Acquisition	11,00 €	13 331
Fonds Nobel , Administrateur	10 février 2021	Acquisition	10,89 €	13 066
Fonds Nobel , Administrateur	11 février 2021	Acquisition	10,79 €	6 651
Fonds Nobel , Administrateur	12 février 2021	Acquisition	10,75 €	25 000
Fonds Nobel , Administrateur	15 février 2021	Acquisition	10,65 €	287
Fonds Nobel , Administrateur	16 février 2021	Acquisition	10,75 €	49 713

3.4 Opérations avec les apparentés

Conformément aux dispositions des articles L. 22-10-12, L.225-40 et L. 225-40-1 du Code de commerce, le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 9 juin 2021 s'est livré à l'examen des conventions et engagements réglementés conclus au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 ou au début de l'exercice 2021/2022, ainsi que des conventions et engagements réglementés conclus et autorisés au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, et des conventions courantes conclues à des conditions normales.

3.4.1 Opérations intragroupe

A la Date du Document d'Enregistrement Universel, les principaux flux financiers entre les sociétés du Groupe sont relatifs aux conventions courantes ci-après décrites (se reporter

à la section 3.5, Rapport spécial des Commissaires aux comptes en ce qui concerne les conventions réglementées).

Aucune des conventions présentées ci-après n'est réglementée. En effet, depuis les délibérations du Conseil d'Administration du 12 mai 2016, une revue globale des conventions considérées comme réglementées est effectuée périodiquement et précisant les éléments de justification.

Un certain nombre de conventions ont été déclassées conformément à l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 en raison de (i) de leur autorisation antérieure, (ii) de la continuation de ces conventions au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016, (iii) du caractère courant et des conditions normales dans lesquelles elles se sont poursuivies, ou (iv) du contrôle à 100 % du capital des filiales avec lesquelles elles ont été conclues.

Ainsi seules demeurent, au titre des conventions réglementées, les conventions relatives aux comptes courants.

3.4.1.1 Conventions intragroupes

Pour le détail des conventions intragroupe, se référer à la note 3.2.4 de la section 5.3 « Comptes consolidés » du présent Document d'Enregistrement Universel.

Au 31 mars 2021, les conventions intragroupes suivantes sont en place :

- Conventions de prestation de services
 - o Conventions françaises et internationales de prestations de services par ABEO SA
 - o Conventions de prestations de services internes à la division Sportainment & Escalade
- Convention de gestion centralisée de trésorerie du Groupe
- Convention de rémunération des comptes courants
- Conventions fiscales
 - o Conventions fiscales françaises
 - o Conventions fiscales du sous-groupe Janssen-Fritsen
 - o Conventions fiscales britanniques

3.4.1.2 Contrats de location immobilière intra-groupe

Ces contrats sont détaillés ci-dessous :

Société locataire	Nature du contrat	Adresse	Bailleur	Nature des locaux	Date d'effet	Echéance	Loyer annuel contractuel
ACMAN	Bail commercial	6 rue Benjamin Franklin 70190 Rioz France	ABEO	Bâtiment industriel (Fabrication et Vente de casiers, vestiaires et cabines préfabriquées)	1 ^{er} janvier 2010	31 décembre 2027	180 284 €
ACSA	Location-Gérance	Place du Balmay 01430 Vieu-d'Izenave France	Gymnova	Bâtiment industriel (Etude, Conception, Fabrication et Commercialisation de matériel sportifs, éducatif et de loisirs)	1 ^{er} janvier 2003	Reconduction tacite annuelle	238 320 €
France Equipement	Bail commercial	6 rue Benjamin Franklin 70190 Rioz France	ABEO	Bâtiment industriel (Vente de casiers, vestiaires et cabines préfabriquées)	1 ^{er} janvier 2010	31 décembre 2027	81 460 €
Suffixe	Bail commercial	6 rue Benjamin Franklin 70190 Rioz France	ABEO	Bâtiment industriel (Bureau et stockage pour casiers vestiaires en milieu aquatique)	1 ^{er} janvier 2010	31 décembre 2027	19 248 €
XTRM France	Bail commercial	6 rue Benjamin Franklin 70190 Rioz France	ABEO	Bureaux	1 ^{er} mai 2014	30 avril 2023	1 440 €

3.4.1.3 Soutien financier entre sociétés du Groupe

Cautions solidaires

Dans le cadre du développement de l'activité Escalade et de la création de certaines filiales, ABEO SA apporte également son soutien financier à ses filiales Entre-Prises, Dock 39 CDC et Dock 39 Terville, compte tenu de la structure du bilan et de la situation de l'actif réalisable au regard du passif exigible à moins d'un an de ces entités. Compte tenu de l'amélioration continue de la rentabilité opérationnelle de l'activité Escalade et des perspectives favorables, la Société n'identifie pas de risques spécifiques.

Ci-dessous la liste des garanties et cautions au sein du groupe au 31 mars 2021 et 31 mars 2020.

Nature	Description	2020/2021	2019/2020
		Montants en K€	
	Garantie Maison-mère accordée à HSBC China afin de garantie les prêts en Chine à Cannice (Novembre 2019) pour 40M MB	5 208	5 142
	Garantie Maison-mère accordée à HSBC China afin de garantie les lignes en Chine à EP Chine (Novembre 2019) pour 6M MB	781	771
	Garantie bancaire accordée à Arch Insurance pour le compte d'EP USA	299	0
Total Garanties		6 287	5 914
Cautions	Caution solidaire DOCK39CDC en faveur de CHANTELOUP 02 (24/10/14) sur 12 ans - Participation Financière et Loyers	552	651
	Caution solidaire DOCK39TERVILLE en faveur de IF PLEIN EST (24/10/14) sur 12 ans - Participation Financière et Loyers	617	719
	Caution Solidaire ABEO pour Outdoorxtrm S.L. en Espagne en faveur de la société Westinvest Gesellschaft Fur Investmentfonds MBH du 31/03/14 sur 7 ans - Participation financière et Loyers	0	460
	Caution du 28/07/2016 en faveur de SG pour la garantie des lignes court terme au bénéfice de XTRM France à hauteur de 500k€ pour une durée de 1 an	482	386
Total Cautions		1 651	2 216
Total		7 938	8 130

Une lettre de soutien a été signée en mai 2021 en faveur de BNP Paribas France pour 1 447 K€ afin de garantir certaines filiales au sein du cashpool international.

3.4.2 Conventions conclues ou poursuivies avec des administrateurs au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, les conventions suivantes auxquelles sont directement ou indirectement concernés des administrateurs se sont poursuivies :

1. M. Jacques Janssen est propriétaire par l'intermédiaire de la société familiale Vagant BV, de l'immobilier loué par les filiales Janssen-Fritsen (Pays-Bas, Belgique) et Spieth Gymnastics (Allemagne) :

Les locaux loués par la société Janssen-Fritsen en Belgique sont situés 4 Franck van Dyckelaan 9140 Temse et se composent de bureaux pour une surface de 468 m², de 616 m² de show-room et de 329 m² de zone d'entrepôt pour une surface totale de 1 412 m². Le loyer annuel facturé par la société Vagant BV s'élève, à la date du 31 mars 2021, à 98 K€ et intègre une remise sur 12 mois liée au Covid-19 de 22K€. Le 18 octobre 2019, la

société Galtier Valuation a conclu que le loyer pratiqué pour les locaux loués par la société Janssen-Fritsen en Belgique était en phase avec les valeurs moyennes actuellement observées sur le marché local.

Les locaux loués par la société Spieth Gymnastics en Allemagne sont situés 13 In den Welden 73776 Altbach et se composent de bureaux pour une surface de 853 m², de 414 m² de show-room et de 1 765 m² de zone d'entrepôt pour une surface totale de 3 032 m². Le loyer annuel facturé par la société Vesta CV s'élève, à la date 31 mars 2021, à 327 K€ et intègre une remise sur 12 mois liée au Covid-19 de 73 K€. Le 18 octobre 2019, la société Galtier Valuation a conclu que le loyer pratiqué pour les locaux loués par la société Spieth Gymnastics en Allemagne était en phase avec les valeurs moyennes actuellement observées sur le marché local.

Les locaux loués par la société Janssen-Fritsen aux Pays-Bas sont situés 1 Berkveld 5709 AE Helmond et se composent de bureaux pour une surface de 1 998 m², de 1 125 m² de show-room, de 4 278 m² de zone d'entrepôt, et de 563 m² de garage, pour une surface totale de 7 964 m². Le loyer annuel facturé par la société Vesta CV s'élève, à la date du 31 mars 2021, à 449 K€ et intègre une remise sur 12 mois liée au Covid-19 de 100 K€. Le 18 octobre 2019, la société Galtier Valuation a confirmé que le loyer était en phase avec les valeurs moyennes actuellement observées sur le marché local.

2. M. Olivier Estèves est propriétaire, par l'intermédiaire de la société SCI Croix Canada, des locaux loués par Navic, filiale de France Equipement. Ces locaux, situés dans la zone d'activité de la Balmette à Thônes, se composent de bureaux sur une surface de 585 m² et de zones d'atelier et stockage sur une surface de 2 030 m². Le loyer annuel facturé par la SCI Croix Canada s'élève, à la date du 31 mars 2021, à 191 K€ et intègre une remise sur 12 mois liée au Covid-19 de 48 K€. Le 11 juin 2019, Galtier Valuation a confirmé que le loyer se trouvait dans une fourchette de plus ou moins 10 % d'écart avec les valeurs moyennes actuellement observées sur le marché.

Au regard des rapports d'évaluation réalisés et disponibles, les loyers des locaux loués sont en ligne avec les conditions de marché. Par ailleurs, les révisions de loyer se font selon les formules légales habituelles dans les pays concernés. Enfin, les expertises sont renouvelées tous les 3 ans. Dans ces conditions, le risque de conflit d'intérêt est réduit.

Les loyers payés par le Groupe aux différentes sociétés civiles immobilières détenues par ses mandataires sociaux s'élèvent à 1 065 K€ pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

3.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés

A l'Assemblée Générale de la société ABEO,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

3.5.1 Conventions soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

3.5.2 Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Compte courant d'associés avec la société JALENIA**

Administrateur concerné :

Monsieur Olivier ESTEVES, Président du Conseil d'Administration de votre société et Gérant de la société JALENIA.

Modalités et montants :

Néant au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021.

- **Prestations au profit de la société JALENIA**

Administrateur concerné :

Monsieur Olivier ESTEVES, Président du Conseil d'Administration de votre société et Gérant de la société JALENIA.

Modalités et montants :

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, votre société a facturé des prestations à la société JALENIA pour un montant de 7 440 €.

Besançon et Lyon, le 9 juin 2021

Les Commissaires aux Comptes,

GRANT THORNTON

ERNST & YOUNG et Autres

Membre français

de Grant Thornton International

Thierry Chautant

Pascal Rhoumy

Associé

Associé

Chapitre 4. Déclaration de Performance Extra-Financière

Chapitre 4. Déclaration de Performance Extra-Financière	164
4.1 Déclaration de performance extra-financière- 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (articles L. 225-102-1 alinéa 5, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de Commerce)	165
4.1.1 Contribuer à la santé, au développement et au bien-être par le sport et le loisir sportif	170
4.1.2 Créer une valeur ajoutée durable par un comportement exemplaire	187
4.1.3 Le co-développement comme axe stratégique	195
4.1.4 Maîtriser les impacts environnementaux de l'ensemble de notre chaîne de valeur	204
4.2 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière	218

4.1 Déclaration de performance extra-financière- 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (articles L. 225-102-1 alinéa 5, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de Commerce)

ABEO estime que les thématiques de responsabilité sociale et sociétale ainsi que la préservation de l'environnement sont des enjeux intrinsèques à son activité.

Par des actions concrètes ABEO contribue à la santé, au développement et au bien-être par le sport et le loisir sportif.

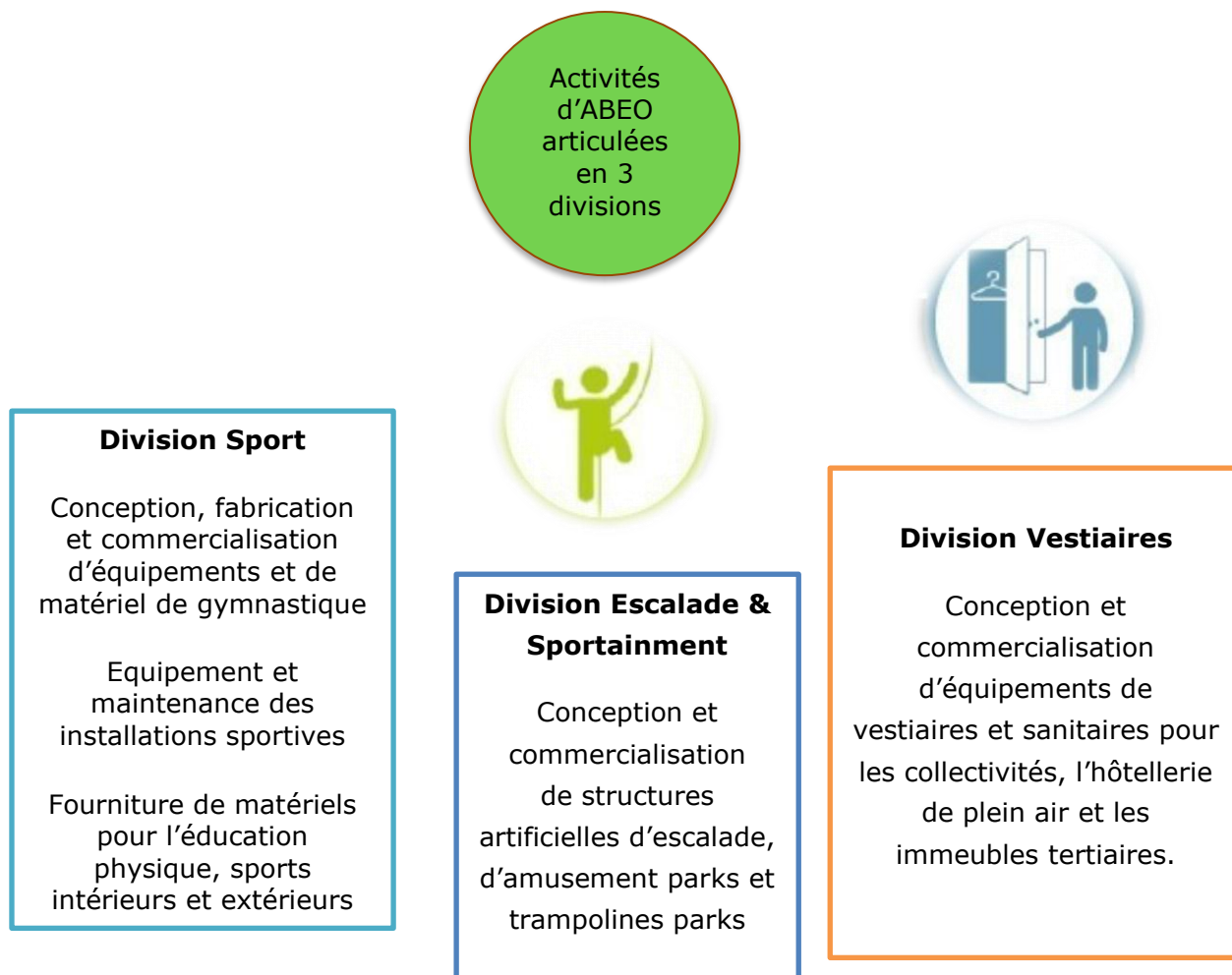
Introduction

ABEO, héritage fort de deux entreprises familiales, ABEO et JANSSEN-FRITSEN, créées respectivement en 1955 et 1950, est devenu aujourd'hui un Groupe international qui emploie à fin mars 2021 1 339 personnes.

ABEO est l'un des acteurs principaux du marché des équipements sportifs et de loisirs. Ses activités consistent en la conception, la fabrication et la distribution d'installations spécifiques au domaine sportif à destination des écoles, des Centres de loisirs, des clubs de gym, des gymnases, des Centres d'escalade etc.

Les sociétés du Groupe ont chacune leur propre culture et leur propre identité, mais se réunissent autour de valeurs communes telles que le respect, l'écoute, l'ouverture aux autres, la disponibilité, le souci d'échanger et de communiquer, d'anticiper les conflits, le sens de l'équipe et de la solidarité, et bien évidemment le sens du service aux clients.

ABEO associe les capacités industrielles et la largeur d'offres d'un groupe international avec le sur-mesure d'un acteur de proximité. Les gammes de produits et services d'ABEO visent à couvrir l'ensemble des besoins des entreprises et des collectivités, quelle que soit leur taille. L'écoute des besoins des clients permet au Groupe d'étoffer régulièrement sa gamme de produits, ce qui l'a conduit à intégrer au cours de l'exercice 2018/19 une activité de Sportainment au sein de sa Division Escalade.



En 2016, ABEO a formalisé pour la première fois ses engagements au travers de son premier rapport de performance extra financière.

Le Groupe privilégie ainsi les opportunités de croissance stratégiques et créant de la valeur à long terme en ligne avec son modèle de développement et d'intégration verticale.

Durant ces dernières années, les clients du Groupe, ainsi que les utilisateurs finaux de ses produits, ont recherché des expériences de plus en plus personnalisées et adaptées à leurs besoins : sensations plus intenses et performances de pointe, pratiques de nouvelles disciplines mêlant l'effort sportif à l'aspect ludique, attentes élevées en termes de qualité et de sécurité, intérêt majeur pour l'origine et le devenir des produits utilisés. Globalement, les attentes des consommateurs se sont de plus en plus portées sur les pratiques sociales, sociétales et environnementales des entreprises.

La transition vers un monde décarboné s'accélère. Les exigences et le rôle des parties prenantes s'affirment. Les réglementations évoluent : loi anti-corruption, déclaration de performance extra-financière, redéfinition de 17 objectifs de Développement Durable par les Nations Unies. La finalité de l'entreprise est questionnée et doit refléter un partage de bénéfices équilibré entre l'entreprise et la société. ABEO prend la mesure de ce changement global et vise à transformer ces nouvelles attentes en opportunités

La gestion de ces enjeux s'appuie sur les femmes et des hommes du Groupe qui demeurent mobilisés afin de revoir ces modes de conception, de production ainsi que la préservation des ressources et de l'environnement dans l'optique de servir au mieux les intérêts de ses clients et utilisateurs finaux.

Compte tenu de la nature de ses activités (ventes d'article de sport), ABEO considère cependant que les thèmes suivants : gaspillage alimentaire, lutte contre la précarité alimentaire, l'alimentation responsable, équitable et durable ; ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas un développement dans le présent rapport.

Un exercice particulier avec la survenance d'un nouveau risque : la COVID-19

La survenance d'une épidémie telle que celle de la COVID 19 a bouleversé les modèles d'activités et a impacté lourdement chaque organisation.

Dès les premiers moments de la crise, la gouvernance du Groupe a été renforcée afin de prendre les décisions nécessaires.

Pendant toute la période de « premières vagues » et de confinements successifs dans les pays, au niveau du Groupe, un comité de direction élargi a été organisé chaque semaine, en complément des réunions circonstanciées, afin de suivre les événements au plus près et prendre toutes les mesures nécessaires. Il comprenait, autour du PDG et du DG, les dirigeants de divisions, de BU et de zones, ainsi que les directeurs des principales fonctions supports.

Une mission de coordination et d'information au niveau Groupe a été confiée au DRH ABEO, relayée par les directeurs concernés au niveau de chaque société. Des messages réguliers et coordonnés ont pu être adressés aux équipes, l'information partagée en temps réel, et des plans d'action adaptés ont été mis en place.

Le recours aux mesures d'aides :

A chaque fois que cela a été possible, et suivant les dispositions prises dans les pays concernés, les sociétés du Groupe ont eu recours aux mesures d'aides mises en place :

- Recours au chômage partiel quand l'activité était en baisse voire arrêtée,
- Exonération ou étalement du paiement des impôts, taxes et cotisations sociales
- Prêts garantis
- Aides financières ponctuelles

La continuité d'activité :

La crise sanitaire a bien évidemment fortement impacté la vie des sociétés du Groupe tenues de se conformer aux mesures de lutte contre le virus : confinements, mesures générales de protection, restrictions sur les voyages inter régions et inter pays...

Le Groupe s'est donné pour objectif de maintenir l'activité au niveau le plus haut en tenant compte des situations locales.

En interne, dans le strict respect des mesures de protection des salariés évoquées ci-dessus, des plans de continuité d'activité ont été établis et suivis dans chaque entité. La diversité des approvisionnements a permis de maintenir un niveau de production en phase avec les commandes restant maintenues.

Des chantiers de maintenance des matériels ont également pu être maintenus à chaque fois qu'il a été possible d'intervenir sur les sites concernés.

Les centres d'escalade ont été les plus touchés par la crise du fait des fermetures successives imposées par les gouvernements, mais ont réussi selon les périodes autorisées à rouvrir au moins ponctuellement avec là encore un très strict respect des mesures de protection sanitaire des salariés et des clients.

En synthèse, notre type d'organisation, très décentralisée, nous a permis et nous permet encore d'être réactifs et de nous adapter selon le rythme auquel nos marchés évoluent, tout en respectant au mieux les consignes locales particulièrement changeantes au cours de cette période.

Partout où l'activité a continué ou va reprendre, le Groupe est mobilisé afin d'assurer un retour progressif à la normale.

La solidité financière :

La Direction Générale et les directions financières ont travaillé avec l'ensemble des partenaires financiers d'ABEO afin de renforcer la solidité financière du Groupe.

En dépit d'un exercice rendu complexe par la situation sanitaire, ABEO a poursuivi sa politique RSE, axée autour des 4 leviers d'action stratégiques précédemment définis :

- **Contribuer à la santé, au développement et au bien-être par le sport et le loisir sportif**
- **Créer une valeur ajoutée durable par un comportement exemplaire**
- **Un développement partagé**
- **Réduire les impacts environnementaux de l'ensemble de la chaîne de valeur**

IMPORTANT : Note sur la collecte de données

Tout comme pour les exercices précédents, ABEO a à cœur de fournir une information fiable et pertinente, sachant que le Groupe se construit par intégration de sociétés aux pratiques et organisations diverses. La collecte des nombreuses informations quantitatives requises par le décret n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale doit donc tenir compte de cette relative hétérogénéité. Ainsi, seules les données quantitatives jugées pertinentes par le Groupe ont été reprises dans ce document.

Les 37 sociétés composant le Groupe et comportant des effectifs à fin mars 2021 sont : ABEO SA, FRANCE EQUIPEMENT, SUFFIXE, ACMAN, NAVIC, SANITEC INDUSTRIE, PROSPEC UK, META, ENTRE-PRISES, ENTRE-PRISES USA, E-P HUIZOU MANUFACTURING, ACEP, TOP 30 SPAIN, ENTRE-PRISES UK, DOCK 39 TERVILLE, DOCK 39 CDC, CLIP N CLIMB PLYMOUTH, GLOBAL KIDS STRATEGY, FUN SPOT, SED, GYMNOVA, ACSA (2 sites : Wattrelos et Le Balmay), SPIETH ANDERSON INTERNATIONAL, SPIETH ANDERSON USA, GYMNOVA UK, GYM PASSION, SPIETH GYMNASTICS, PCV COLLECTIVITES, BOSAN NETHERLANDS, JF BELGIUM, ADEC SPORT, JANSSEN-FRITSEN BV, JFS NETHERLANDS, SPORTSAFE, SCHELDE SPORTS, CANNICE.

Note de méthodologie :

Dans le cadre de la rédaction de ce rapport, certaines sociétés du périmètre de consolidation financière du Groupe n'ont pas été retenues en application des règles suivantes :

- absence d'activité au 31 mars 2021 ;
- nombre de salariés inférieur à cinq ;
- société mise en équivalence pour la consolidation financière.

La sélection des indicateurs a été réalisée sur la base de leur pertinence au vu des principaux impacts environnementaux et sociaux du Groupe, eu égard à son cœur de métier et aux enjeux de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) identifiés comme stratégiques pour le Groupe. La méthode de calcul des indicateurs retenus dans ce rapport est détaillée sous chacun d'entre eux.

Par défaut, les données présentées pour les différents indicateurs sont celles consolidées pour le périmètre RSE indiqué ci-dessus. Si le périmètre diffère sur l'un des indicateurs, le taux de couverture est précisé à la suite des chiffres présentés.

4.1.1 Contribuer à la santé, au développement et au bien-être par le sport et le loisir sportif

Selon l'OMS, le manque d'activité physique est un important facteur de risque de maladies non transmissibles. Dans de nombreux pays l'activité physique est en recul. Dans l'ensemble du monde, **23%** des adultes et **81%** des adolescents scolarisés ne sont pas assez actifs physiquement.

Inciter la population à bouger est une stratégie cruciale pour réduire la charge des maladies non transmissibles, comme indiqué dans le Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 adopté par l'OMS.

Ce plan vise une réduction de 10% du manque d'exercice physique d'ici à 2025, ce qui contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

- Fait 1 : l'activité physique réduit le risque de maladie
- Fait 2 : Une activité physique régulière aide à garder un corps sain
- Fait 3 : L'activité physique se différencie du sport
- Fait 4 : Une activité physique d'intensité modérée à soutenue est bénéfique
- Fait 5 : 60 minutes d'activité par jour pour les jeunes de 5 à 17 ans
- Fait 6 : 2 heures 30 d'activité par semaine pour les adultes de 18 à 64 ans
- Fait 7 : Pratique de l'activité physique 3 jours par semaine pour les adultes de 65 ans et plus
- Fait 8 : Tous les adultes en bonne santé doivent être actifs physiquement
- Fait 9 : Un peu d'exercice vaut mieux que pas d'exercice du tout
- Fait 10 : Un environnement et un contexte social favorables aident à être plus actif physiquement

Source : https://www.who.int/features/factfiles/physical_activity/fr/

ABEO contribue à la santé, au développement et au bien-être par le sport et le loisir sportif. Les produits et services de ses marques sont visibles sur trois grands segments :

- Le sport de haut niveau au travers des grands événements sportifs et des athlètes partenaires
- Les fédérations, les écoles, les Centres de loisirs, les clubs de gym, les gymnases, et les Centres d'escalade
- Les activités de Sportainment et les nouvelles technologies

4.1.1.1 Transmettre les valeurs du sport et promouvoir l'ascenseur social via le haut-niveau

- **Une présence continue sur les grands événements sportifs**

Les différentes marques d'ABEO sont des partenaires majeurs dans le monde du sport de haut niveau, que ce soit au quotidien avec les fédérations et les athlètes mais aussi sur les plus grands événements mondiaux.

ABEO, au travers de ses marques, bénéficie d'une longue expérience dans l'équipement des compétitions sportives internationales. Cette présence régulière permet de valoriser le travail d'innovation de nos équipes, et représente une vitrine pour présenter la qualité de nos produits et services.



ABEO a donc naturellement candidaté et a été retenu au travers de ses marques en tant que fournisseur pour les Jeux Olympiques de Tokyo.

L'ensemble des marchés sur lesquels le Groupe pouvait concourir a donc été remporté par ses sociétés Entre-Prises, Schelde Sports et Spieth Gymnastics.

Cette participation représentera la **15e participation du Groupe au plus grand évènement sportif mondial depuis 1956 à Melbourne.**

ABEO renouvelle son ambition d'être un fournisseur permanent des plus grandes compétitions sportives avec une présence aux Jeux Olympiques et aux championnats du monde sur toutes les épreuves susceptibles d'être équipées par ses filiales.



ABEO se réengage avec la FIBA jusqu'en 2024 et équipera la Coupe du Monde de Basket-Ball FIBA 2023 et les épreuves de Basket-Ball des JO de Paris 2024 avec sa marque SCHELDE SPORTS

La Fédération Internationale de Basket-Ball Amateur (FIBA) renouvelle sa confiance en ABEO, concepteur, fabricant et distributeur d'équipements sportifs et de loisirs, et annonce que la marque d'ABEO - SCHELDE SPORTS -, spécialiste des sports collectifs, a été désignée une nouvelle fois fournisseur officiel mondial jusqu'en 2024.

Cet accord conclu entre SCHELDE SPORTS et la FIBA porte sur l'approvisionnement, l'installation et services associés des panneaux de baskets pour **l'ensemble des compétitions internationales de haut niveau**. Au cœur de ce nouveau partenariat, le Championnat d'Europe en République Tchèque, Géorgie, Italie et Allemagne du 1er au 18 septembre 2022, la Coupe du Monde de Basket-Ball FIBA 2023 qui aura lieu en Indonésie, au Japon et aux Philippines du 25 août au 10 septembre 2023 et également les épreuves de Basket-Ball des Jeux Olympiques de Paris 2024.

En parallèle de ces compétitions, SCHELDE SPORTS et la FIBA travailleront également conjointement **afin de proposer de nouveaux produits innovants, aussi bien sur le plan technologique que marketing**.

Leader mondial du marché des panneaux de Basket-Ball pour la compétition de haut-niveau avec une présence commerciale dans plus de 60 pays, sur les cinq continents, la marque experte des sports collectifs, SCHELDE SPORTS, développe ses propres produits - avec une attention portée au design, à l'efficacité et à la facilité d'utilisation - depuis 1892.

Ce renouvellement renforce les liens de longue date qui unissent ABEO et la FIBA, SCHELDE SPORTS étant partenaire de la Fédération depuis 1994.

Olivier Estèves, Président-Directeur Général d'ABEO, déclare : « Cette relation forte s'est inscrite dans la durée, les deux entités partageant la même mission : développer et promouvoir le Basket-Ball pour le rendre encore plus populaire. Nous sommes très fiers d'être une nouvelle fois équipementier de la FIBA et que notre savoir-faire continue d'être reconnu au travers d'évènements mondiaux majeurs. Cet accord offre au Groupe une visibilité accrue dans le monde entier et plus particulièrement sur le continent asiatique, de plus en plus séduit par la pratique de ce merveilleux sport qu'est le Basket-Ball. Par ailleurs, en tant qu'entreprise française, nous sommes également heureux d'assurer la présence d'ABEO aux Jeux Olympiques Paris 2024. »



La commission exécutive du Comité international olympique (CIO) a officiellement annoncé que **l'escalade figurait dans le programme des sports pour les Jeux olympiques de Paris 2024.**

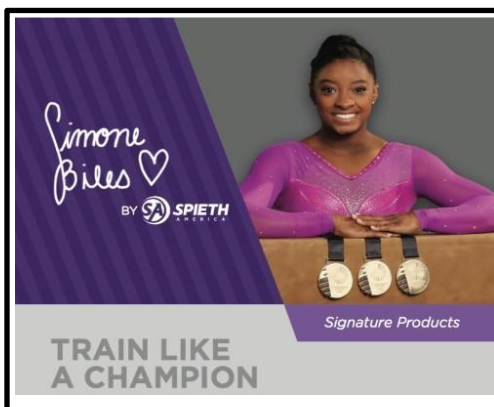
Cette décision marque le point d'orgue de l'histoire de la Fédération internationale d'escalade (IFSC), après l'ajout de ce sport aux Jeux olympiques de la jeunesse de Buenos Aires 2018 et huit mois à peine avant ses **débuts très attendus à l'Olympiade de Tokyo en 2021.**

La commission exécutive du CIO a également accepté d'ajouter des compétitions de bloc, de difficulté et de vitesse au programme, **portant à quatre le nombre d'épreuves d'escalade à Paris 2024**, soit deux de plus qu'à Tokyo 2021. Le nombre d'athlètes qui participeront aux Jeux de Paris 2024 dans cette discipline passera à 68, un nombre nettement plus élevé que les 40 participants attendus aux Jeux de Tokyo 2021 en août prochain.

En attendant cette prochaine édition parisienne, **Entre-Prises aura le plaisir de fournir les murs d'escalade pour les Jeux de Tokyo.** Un défi de taille et une grande fierté pour la société. Le prochain objectif sera de fournir les murs pour les Jeux de Paris, la France étant le pays qui accueille le siège historique d'Entre-Prises au cœur des Alpes.

➤ **Une présence remarquée auprès des sportifs de haut niveau**

La forte notoriété des marques du Groupe et le développement de celles-ci les amènent à s'associer à des athlètes de haut niveau. Cette collaboration mutuellement bénéfique nous permet de travailler sur le perfectionnement de nos gammes et nous assurer que nos évolutions répondent aux enjeux et aux normes les plus strictes imposées lors des compétitions de haut niveau.



Spieth America a annoncé en juin 2019 le renouvellement de son partenariat avec **Simone Biles**, quadruple championne du monde du concours complet, **jusqu'en 2028**.

Considérée comme l'une des plus grandes gymnastes de tous les temps, Biles s'entraîne et participe à des compétitions sur les équipements de gymnastique de pointe de **Spieth America** depuis

2012 et son engagement à long terme témoigne de leur vision commune de promouvoir le sport de la gymnastique.



Entre-Prises possède également plusieurs partenariats avec des athlètes de haut niveau tels que **Shauna Coxse** et **Will Bosi**.

Will a rejoint sa coéquipière d'escalade Britannique et partenaire d'entraînement Shauna Coxsey en tant qu'ambassadeur d'ENTRE-PRISES pour promouvoir

la mission et les valeurs d'Entre-Prises Climbing Walls : rendre l'escalade accessible à tous et soutenir la progression des grimpeurs dans ce sport à travers la conception, la fabrication et l'installation de solutions sur mesure dans le monde.

Ces partenariats peuvent parfois aller jusqu'au développement d'une gamme de produits « Signature » permettant d'associer l'image de l'athlète et celle des produits du Groupe. Ce type de partenariat renforce la notoriété des produits et associe l'image d'ABEO à des sportifs aux valeurs proches de celles du Groupe.

Depuis 2016 **Simone Biles** développe la marque « **Simone Biles by Spieth America** ».

Cette ligne de produits a été créée afin de permettre, à ceux qui souhaitent développer leurs compétences

gymniques, de pratiquer leur passion sur la gamme utilisée par Simone dans son club le « World Champions Centre ».



GYMNOVA a accueilli en 2020 une nouvelle partenaire.

En effet, **Mélanie De Jesus Dos Santos est devenue égérie de GYMNOVA.**

Médaillée à trois reprises lors des derniers Championnats d'Europe en Pologne, Mélanie fait désormais partie des gymnastes françaises les plus titrées et constitue un réel espoir pour la gymnastique féminine française lors des prochains Jeux Olympiques de Tokyo.

L'équipe GYMNOVA est donc heureuse et fière de vous annoncer cette toute nouvelle collaboration et souhaite à Mélanie toute la réussite possible dans ses projets.



Spieth Canada a signé avec Ellie Black un partenariat visant à développer la pratique de la gymnastique au Canada et dans le monde.

Ellie Black est une gymnaste de renommée mondiale, sextuple championne du Canada au concours complet qui a déclaré : « J'ai utilisé les produits Spieth pendant la majeure partie de ma carrière en gymnastique, et j'ai hâte de travailler avec une entreprise qui a fait partie de mon développement et de mon parcours en tant que gymnaste et qui comprend vraiment le sport et ses athlètes. »

4.1.1.2 Soutenir l'éducation de la jeunesse au travers du sport

Parce que le sport n'est pas cantonné à la performance de pointe et au dépassement de soi, ABEO s'engage à soutenir l'éducation de la jeunesse au travers du sport.

Pour ce faire, ABEO dispose d'un réseau étendu de partenariats de premier plan, tant au niveau national qu'au niveau international, avec des fédérations sportives et de grandes associations.

Les principaux partenariats de la division « Sports » :



Les principaux partenariats de la division « Escalade / Sportainment » :





SPIETH et la Fédération Israélienne de Gymnastique ont signé un accord de coopération en septembre 2020 d'une durée de 4 ans.

Durant cette période toutes les compétitions de gymnastique rythmique organisées par la Fédération Israélienne de Gymnastique seront équipées avec du matériel SPIETH.

SPIETH aidera également la Fédération à développer ses infrastructures et ses équipements.

ABEO s'est fixé comme objectifs de :

- Favoriser la pratique sportive régulière
- Être intransigeant sur la sécurité des personnes
- Garantir l'innocuité de ses produits par le respect des normes mondiales, internationales et nationales
- Participer à faciliter l'accès à la pratique sportive de toutes les populations :
 - o En garantissant des produits de qualité à un prix compétitif
 - o En allongeant la durée de vie des produits
 - o En mettant en place des partenariats permettant la réutilisation ou la rénovation des matériels usagés
- Améliorer de manière continue ses produits sur la base des avis clients

Les actions dans le sport de haut niveau et les fédérations permettent d'acquérir une forte visibilité auprès du grand public, de ses clients et d'étendre la pratique sportive y compris jusqu'au niveau amateur. En effet, en travaillant avec les marques d'ABEO, les clubs sportifs et associations peuvent bénéficier du matériel homologué par les fédérations et utilisé lors des plus grandes compétitions.

En renforçant leur attractivité et en permettant aux clients de proposer les meilleures conditions d'entraînement, ABEO contribue à l'élargissement de la pratique sportive au sein de la population.

Ces partenariats renforcent la proximité avec les utilisateurs des équipements de sport et de loisirs et permettent au Groupe d'obtenir un retour d'informations direct et de qualité, idéal pour optimiser les produits existants et pour développer de nouveaux produits.

Ces relations de long terme impliquent également une grande responsabilité afin de garantir que les produits respectent l'ensemble des normes édictées par les autorités de régulation d'une activité.

Parmi les principales normes auxquelles sont soumises les sociétés du Groupe, se présentent les certifications suivantes :

Certification	Principes de la certification	Société(s) concernée(s)
	<p>La Fédération Internationale de Gymnastique est un organisme indépendant qui réalise des tests sur tous les équipements de gymnastique destinés à la compétition. Le détail est présenté dans la partie « mesures prises en faveur de la santé des consommateurs ».</p>	<p>Toutes les sociétés réalisant des équipements sportifs dans la division gymnastique</p>
	<p>La certification TÜV permet d'attester que les équipements de gymnastique ont été contrôlés par des inspecteurs certifiés indépendants. La vérification est réalisée sur les risques relatifs à la sécurité ainsi que le respect de la législation et de la réglementation européenne.</p>	<p>Sociétés du Groupe JANSSEN-FRITSEN (dont ADEC SPORT et SPIETH)</p>

Cette proximité permet également d'échanger régulièrement sur les différents modes d'utilisation des produits et en assurer une parfaite innocuité et un niveau de sécurité le plus élevé possible. Ce niveau d'équipement homologué permet à la fois un apprentissage sécurisé et des opportunités de perfectionnement sans contraintes techniques.

En mai 2018, ABEO a annoncé que ses filiales **Janssen-Fritsen, Spieth Gymnastics et Gymnova ont adapté et prolongé leurs contrats en cours avec l'Union Européenne de Gymnastique (UEG) jusqu'en 2024** en tant que fournisseurs officiels d'agrès, afin de consolider un partenariat sur le long terme.

Ainsi, Janssen-Fritsen, Spieth Gymnastics et Gymnova ont été reconduits comme partenaires officiels d'équipements de Gymnastique de l'ensemble des activités de l'UEG dont les Championnats d'Europe de Gymnastique. Avec ses 50 fédérations membres, l'Union Européenne de Gymnastique est une organisation sportive qui dépasse les frontières politiques de l'Europe mais qui néanmoins soutient l'idée d'une nation gymnique unifiée.

Le Président de l'Union Européenne de Gymnastique, Farid Gayibov souligne l'importance de l'unité : « Dans le passé nous avons bien travaillé ensemble et maintenant il est temps de porter nos intentions à un niveau supérieur. En accordant des conditions plus favorables à nos membres, **nous souhaitons augmenter la popularité de notre sport partout en Europe.** Ceci peut seulement être réalisé en travaillant ensemble. »

Afin de soutenir l'atteinte de ces objectifs, ABEO a souhaité retravailler son organisation et renforcer ses équipes en charge de **l'innovation et du développement de produits à destination tant de la pratique professionnelle que de la pratique éducative et amateur.**

La **Direction Technique** est composée des services de Recherche et Développement et de la Direction des Achats. Elle est mise à contribution lors de l'intégration des sociétés rachetées par ABEO. Son intégration en amont des processus lui permet d'accompagner tous les cycles de développement produits de la rédaction des cahiers des charges en alignement avec le marketing, en passant par le prototypage et le suivi de celui-ci auprès des entités R&D des divisions.

La plupart des sociétés du Groupe possédant un département innovation sont désormais appuyées par une cellule innovation au niveau du Groupe, construite autour de compétences transverses qui lui permettront de raccourcir les cycles d'innovation.

Nos marques de Gymnastique ont su **anticiper les besoins de leurs clients** sur ces points et ont commercialisé durant un exercice très complexe pour la pratique sportive, des produits permettant de **réduire les risques COVID** et mettre en œuvre les mesures d'hygiène les plus pointues.

NOUVEAU



GYMNOVA - Réf. 6370
BÂCHE DE RECOUVREMENT BICOLORE POUR PRATICABLE EN PVC LISSE - 13 X 13 M

Ideale pour allonger la durée de vie de votre praticable, la bâche de recouvrement GYMNOVA devient indispensable dans les salles de gymnastique dans le cadre de la prévention contre le COVID-19. Elle permet de recouvrir entièrement la surface de...

[PLUS DE DETAILS](#)

Partagez sur: [f](#) [G+](#) [t](#) [@](#)

 Jusqu'à 5 ans de garantie produit

NOUVEAU



GYMNOVA - Réf. 7002
MATELAS DE CHUTE ADDITIONNEL - AVEC BACHE ANTIVIRUS - 200 X 175 X 10 CM

Vritable tapis multi-usages, ce sur-tapis a été conçu pour augmenter le confort en entraînement tout en limitant la propagation des virus. Grâce à ses propriétés antivirales il offre une protection efficace contre les virus comme la COVID-19...

[PLUS DE DETAILS](#)

Partagez sur: [f](#) [G+](#) [t](#) [@](#)

 Jusqu'à 5 ans de garantie produit

En partenariat avec un fournisseur, nous avons développé une magnésie liquide visant à remplacer les blocs de magnésie traditionnels. Dans cette période de mesures d'hygiène renforcées en raison de la Covid les gymnastes peuvent avoir leurs propres bouteilles. La solution étant réalisée avec de l'alcool, elle apporte aussi un effet désinfectant.



Lors du dernier exercice fortement impacté par la crise sanitaire, le Groupe n'a pas déposé de brevets mais souhaite pouvoir reprendre ses objectifs ambitieux en matière d'innovation dès la fin de la crise sanitaire.

Grâce à la réputation de ses produits et à leur exposition régulière lors de grands événements internationaux, ABEO bénéficie d'une image de marque différenciante. Cette image permet de nouer des partenariats dans des domaines où les compétences techniques ne sont pas disponibles au sein du Groupe.

De ce fait, ABEO est capable d'intégrer des technologies de pointe au sein des produits qui constituent son cœur de métier et d'élargir sa clientèle potentielle.



ABEO et VOGO ont annoncé en décembre 2020 la signature d'un accord relatif à la **création d'une joint-venture** pour déployer à l'échelle mondiale VOGOSCOPE, 1er kit clé-en-main de captation multi-caméras et de diffusion vidéo Live & Replay.

Cette signature fait suite à l'accord de partenariat signé en 2019 entre les deux groupes, dont la vocation était de bâtir une offre de rupture basée sur la technologie de VOGO et à destination des clients des marques d'ABEO associées aux divisions « Sport » (Gymnova, Spieth, Janssen-Fritsen, Schelde, Bosan...) et « Sportainment & Climbing » (Entre-Prises, Clip'n Climb, Fun Spot...).

Ce kit cible en priorité les sports amateurs et les centres d'entraînement qui souhaitent aujourd'hui s'équiper **d'outils vidéo** faciles à mettre en œuvre et polyvalents pour leur staff sportif (amélioration de la performance des athlètes), mais aussi pour permettre au public (parents, amis, proches) de suivre à distance les compétitions ne bénéficiant pas d'une captation filmée ou télévisée.

L'offre VOGOSCOPE intègre ainsi une **solution « Place Virtuelle »**, permettant aux organisateurs de manifestations de vendre des tickets aux spectateurs qui ne peuvent pas assister aux événements sur place (jauges réduites ou huis-clos, parents voulant suivre la compétition de leurs enfants à distance, ...). Les utilisateurs de la « Place Virtuelle » peuvent suivre l'évènement depuis chez eux en profitant de fonctionnalités étendues : plusieurs angles de vue, replay instantané, ralenti, zoom, mais aussi option d'enregistrement de ses propres clips avec partage sur les réseaux sociaux.

VOGOSCOPE constitue ainsi un levier attractif de notoriété pour des sports ou des événements insuffisamment relayés médiatiquement aujourd'hui, et une opportunité de monétisation pour les organisateurs. Elle est aussi un atout dans le contexte sanitaire actuel, nécessitant d'inventer de nouveaux canaux d'interaction avec les publics des événements sportifs, culturels ou de loisirs.

Pour ABEO, **cette alliance constitue une réelle valeur ajoutée et enrichit son offre** produits et services auprès de sa **clientèle diversifiée** (salles de sport, centres de loisirs, gymnases, salles d'escalade, écoles, etc.) à travers le monde. En accompagnant ses clients dans leur transformation digitale et en leur apportant un levier de médiatisation de leurs événements jusqu'ici inaccessible, cette offre commune permet à ABEO de renforcer sa stratégie de pénétration commerciale et de se démarquer sur ses marchés historiques.

Olivier Estèves, Président Directeur Général d'ABEO déclare : *« Je suis très heureux d'engager cette nouvelle étape qui ouvre la voie à une alliance technologique et commerciale prometteuse avec les équipes de VOGO. Au cours des derniers mois, nous avons pu mesurer sur le terrain l'adhésion forte de nos clients pour la solution VOGOSCOPE. Dans un contexte de profonde transformation du marché du sport, il est maintenant temps de passer à la vitesse supérieure. Une histoire commence pour nos deux groupes qui, en **unissant leurs capacités d'innovation et l'étendue de leurs réseaux***

commerciaux, ont tous les atouts pour assurer la percée rapide de cette offre unique à l'échelle internationale. »

4.1.1.3 Aider à l'épanouissement de chacun par le divertissement sain et actif

Avec un modèle de croissance bâti pour un tiers sur la croissance interne et pour deux tiers sur la croissance externe, ABEO anticipe les évolutions de ses marchés.

Certains marchés dont le dynamisme pourraient être porteur pour le développement d'ABEO représentent des relais de croissance potentiels. ABEO bénéficie de son agilité et de sa capacité à anticiper les besoins de ses clients afin d'agir soit en direct soit par le biais d'acteurs déjà établis sur ces nouveaux marchés.

En tant que producteur, fournisseur et aménageur d'infrastructures sportives indoor, ABEO fait rimer sport avec plaisir et divertissement.

Les FEC ou Family Entertainment Centers se développent actuellement à un rythme effréné. Les entrepreneurs sont à la recherche d'un mix d'activités permettant de générer suffisamment de trafic au sein de leurs Centres. Leur objectif principal est de faire vivre à leurs visiteurs une expérience unique et une journée inoubliable avec des attractions à couper le souffle.

En s'appuyant sur son expérience en termes de croissance externe et sa capacité à intégrer de nouvelles sociétés, ABEO a opéré une première acquisition majeure durant l'exercice 2018/2019 sur ce segment du sportainment.

« Les pratiques sportives évoluent vers moins de compétition et plus de jeux et de loisirs. Il s'agit d'un phénomène de société partout dans le monde, constate Olivier Estèves, le président d'ABEO. Ce développement nous intéresse et nous avons le savoir-faire pour y répondre, sans délaisser notre activité historique sur la pratique sportive axée sur la compétition jusqu'à un haut niveau. »



En rachetant la société américaine Fun Spot en novembre 2018, le Groupe s'est également diversifié, ce qui lui a permis d'accentuer sa présence sur le continent Nord-Américain et de se développer sur le segment d'avenir du Sportainment, dont le potentiel de croissance est considérable.

Créée il y a plus de 40 ans, Fun Spot, intégrée verticalement, est spécialisée dans la conception, la production et la distribution d'équipements pour les amusement parks, et notamment les trampoline parks : trampolines, modules Ninja Warrior, murs et blocs d'escalade.

S'appuyant sur plus de 130 collaborateurs, Fun Spot dispose d'une base industrielle forte avec 2 unités de production et d'un département en Inde de 38 designers expérimentés qui associent leur sens artistique aux meilleurs procédés de fabrication. Avec plus de 460 parcs conçus à travers le monde auprès d'une clientèle diversifiée de franchisés et de propriétaires indépendants, Fun Spot est un des leaders du Sportainment.

La division « Sportainment et Escalade », créée afin de favoriser l'intégration de nouvelles sociétés plus particulièrement spécialisées dans le domaine du loisir sportif, gère également les centres d'escalade présents essentiellement en Europe.



DOCK
39



Les Centres proposent deux grands domaines d'activité :

* Le divertissement des jeunes enfants comprenant un ensemble d'activités ludiques et variées telles que :

- L'escalade ludique autour de challenges Clip'n Climb
- Des terrains de football
- Des espaces de jeux thématiques
- Cinéma, théâtre
- Espaces de jeux

* Des activités plus physiques ciblant une clientèle majoritairement plus âgée, intégrant :

- Des murs d'escalade
- Des sensations fortes via une vague artificielle,
- Des tyroliennes
- Du patin à glace

Les Centres de loisirs représentent une activité unique au sein du Groupe.

En effet, l'activité d'ABEO est très majoritairement orientée vers le BtoB et la capacité à servir des clients qui reçoivent du public.

ABEO possède toutefois en direct une activité de Centres sportifs et/ou de loisirs exploités dans des locaux appartenant soit à des municipalités soit à des centres commerciaux sur la base de baux conclus sur du long terme.

En raison des mesures prises afin d'endiguer l'épidémie de COVID-19, les Centres de loisirs ont été fermés durant la majorité de l'exercice dans tous les pays concernés (France, Espagne, Royaume-Uni).

Néanmoins les équipes ont préparé des plans de reprise afin de permettre l'ouverture à chaque levée des mesures d'interdiction. Ces plans comprennent un ensemble de mesures sanitaires strictes concernant notre matériel et nos équipes visant à garantir un retour de nos clients dans les meilleures conditions.

La gestion des Centres amène le Groupe à adapter ses enjeux et ses pratiques.

Afin de s'adapter aux souhaits de ses clients, les installations sont ouvertes en soirée et le week-end (les pics d'affluence étant particulièrement élevés le soir après 16 heures ainsi que les week-ends).

Ces Centres ont été bâtis afin de permettre l'organisation d'événements de groupe (anniversaires, sorties familiales) en toute sécurité. Afin d'encadrer ces activités, le Groupe s'est doté d'un principe « **0 accident** » reflétant son intransigeance quant à la sécurité des personnes.

Le Groupe s'appuie sur ses connaissances et sa gamme de produits de sports et de loisirs et fait bénéficier ses Centres des murs d'escalade (traditionnels et interactifs) signés par **EP** et de modules **Clip'n Climb** qui font le bonheur de nos clients.

Durant l'exercice 2020-2021 une nouvelle gamme de challenges **Clip'n Climb « Prima »** a été lancée. Celle-ci vient compléter l'offre existante et apporte de nouveaux défis sportifs pour les grimpeurs de tout âge.



Faites votre propre combinaison à partir de votre fond géométrique coloré préféré pour grimper sur ces prises en forme de L et créer un mur d'escalade amusant et attrayant.

Ces prises rouges attrayantes sur l'un des 3 graphismes créent un parcours passionnant vers le sommet ! Les grimpeurs devront être aventureux et utiliser leur capacité à rester stables.

Choisissez parmi les 3 dessins muraux étonnants que vous préférez et ajoutez ces prises surprenantes pour créer le combo parfait : un défi visuellement et physiquement stimulant pour les débutants et les



Le sourire est contagieux ! Les visages souriants vous aideront, grâce à deux types de prises différentes, à trouver votre équilibre et à vous frayer un chemin jusqu'au sommet. Un entraînement amusant pour éaaver votre journée.

Une ascension attrayante avec 3 prises différentes pour grimper. Laissez votre stress s'envoler et grimpez rassuré et détendu sur ce mur !

Un motif géométrique avec des prises de couleurs vives pour créer de nombreuses voies d'ascension mouvementées ! Ne vous laissez pas distraire par le design visuellement attrayant et trouvez la meilleure façon d'attraper chaque prise pour vous assurer

Les clients bénéficient de formations dispensées par des équipes spécialisées avant de se lancer sur les modules d'escalade mais aussi de matériels de dernière génération favorisant une pratique sûre et autonome à la fois.

L'image professionnelle et ludique des Centres permet de disposer d'une grande attractivité auprès des candidats puisque le recrutement de contrats à durée déterminée dans les Centres représente plus de la moitié des recrutements du Groupe. En 2020/2021, ceux-ci ont recruté **303 postes** contre 430 durant l'exercice précédent.

Les employés bénéficient d'une formation dispensée à leur entrée et d'une période d'encadrement permettant d'assurer à tous les clients un très haut niveau de sécurité dans les Centres.

4.1.2 Créer une valeur ajoutée durable par un comportement exemplaire

ABEO s'est toujours fixé des objectifs de croissance ambitieux.

Bâti sur un modèle économique intégrant les particularités locales de ses marchés et une clientèle à la recherche de proximité, ABEO a mis en place un modèle de gestion décentralisé laissant une grande flexibilité à ses équipes locales spécialistes de leurs marchés.

Celles-ci démontrent chaque année leur capacité à répondre aussi bien aux projets d'envergure locale qu'aux projets de renommée mondiale nécessitant une coordination internationale et des savoir-faire multiples.

Ce modèle d'affaires décentralisé requiert un **comportement exemplaire** dans l'ensemble de nos filiales confortant ainsi la confiance que les clients placent dans le Groupe.

Face à ces objectifs, ABEO a souhaité fixer des règles de fonctionnement sur les thèmes suivants :

4.1.2.1 La prévention de toute forme de corruption

Les marchés et les clients demandant de plus en plus d'actions transnationales, nécessitant de coordonner plusieurs savoir-faire, il est apparu nécessaire de formaliser des valeurs communes à toutes les activités et communiquer des lignes de conduite permettant une croissance forte, rentable et durable.

Un code d'éthique des affaires a été rédigé courant 2017 et diffusé à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Ce document est également mis à disposition des fournisseurs, prestataires et de toute personne agissant pour le compte du Groupe.

Ce document définit le modèle d'exemplarité qu'ABEO souhaite promouvoir au sein de ses équipes mais aussi pour toutes les personnes agissant en son nom sur sa chaîne de valeur.

Afin de réduire tout risque de cette nature, ABEO a défini les principaux comportements susceptibles de relever ou d'être considérés comme de la corruption. Il a ensuite été défini une hiérarchie claire et les moyens techniques permettant de remonter toute infraction potentielle ou avérée. Enfin, le régime de protection du lanceur d'alerte a également été explicitement prévu.

Un comité éthique composé du Directeur des Ressources Humaines et du Directeur Général Adjoint est chargé de répondre à l'ensemble des sollicitations sur ce sujet.

Durant l'exercice 2020/21, le comité éthique a été sollicité à **1 seule reprise** (comme lors des deux exercices précédents). Ceci a donné lieu à plusieurs échanges avec les parties concernées qui ont permis de clarifier la situation.

Afin d'aller plus loin, et en raison de la complexité de certains projets, ABEO s'est doté d'une organisation interne permettant d'identifier clairement les responsabilités en termes de coordination des relations clients.

Le Groupe s'assure du respect de la réglementation fiscale et l'analyse des risques n'a pas identifié de risque majeur de non-conformité sur ce point.

En réduisant le nombre d'interlocuteurs dans les dossiers les plus complexes, en s'assurant que ceux-ci sont reconnus sur leurs marchés et parfaitement formés à ce type de relations, ABEO s'est donné les moyens de réduire les risques potentiels de corruption.

A titre d'exemple, la plupart des échanges avec les fédérations sont coordonnés par les Directeurs Généraux des marques. Ces relations sont bâties sur du long terme et impliquent une parfaite connaissance des procédures de réponse aux appels d'offre et des valeurs du Groupe.

Afin d'assurer la bonne diffusion de ses valeurs, le Groupe a souhaité pérenniser son engagement et diffuser ce document à 100% de ses collaborateurs.

Les collaborateurs du Groupe présents lors de l'exercice 2019/2020 avaient reçu et signé cet engagement.

Depuis cette date, les sociétés du Groupe ont incorporé ce document à leur procédure d'intégration des nouveaux arrivants, et chaque nouveau collaborateur est sensibilisé sur les risques liés à notre activité.

4.1.2.2 Garantir un processus d'achat responsable

Afin de compléter le code d'éthique des affaires, le Groupe a rédigé et diffusé début 2019 un Code des Achats regroupant l'ensemble des conduites, normes et procédures liées aux achats sur l'ensemble de ses activités.

Cette initiative a été portée à la connaissance des salariés les plus exposés aux risques de corruption et va être élargie à l'ensemble des collaborateurs du Groupe par le biais d'actions de sensibilisation, de formations et de communications ciblées. Ces documents seront également insérés dans les documents d'embauche des nouveaux arrivants. Ces deux dispositions sont applicables à l'ensemble des collaborateurs et acteurs agissant pour le compte d'ABEO ou de l'une de ses filiales.

En mars 2019, le Groupe s'était donné comme ambition que 100% des collaborateurs impliqués directement ou indirectement par un processus d'achat (acheteur, prescripteur, ...) puissent prendre connaissance de ce document à la fin de l'année civile.

Durant l'exercice 2018/2019, ABEO a diffusé le code d'éthique à l'ensemble de ses acheteurs.

Conformément à ses engagements, ce document fait aujourd'hui partie des documents reçus lors du processus d'embauche pour chaque nouvel entrant au sein du Groupe.

À compétitivité équivalente, les sociétés du Groupe accordent la priorité aux fournisseurs installés localement.

Ce choix de travailler avec des fournisseurs à proximité des lieux d'implantation nous permet de :

- Être capable de mieux connaître nos fournisseurs pour en maîtriser la sélection
- Réduire notre impact écologique par le biais de trajets restreints
- Contribuer au développement de l'économie nationale et locale en renforçant notre image d'acteur local au rayonnement mondial

ABEO s'est engagé à élargir les audits menés auprès de ses fournisseurs avec une attention particulière sur la qualité des produits et souhaite pouvoir étendre ces mesures aux nouveaux fournisseurs significatifs.

L'exercice 2020-2021 ayant été fortement marqué par la pandémie de COVID-19 le plan d'audits impliquant des déplacements et des visites sur sites n'a pu être déployé. Dès lors, nous avons adapté nos objectifs en mettant en œuvre une analyse qualitative du panel de fournisseurs lancée conjointement avec les acheteurs de nos filiales.

L'objectif a été, à travers l'évaluation des fournisseurs principaux sur des critères RSE, de sensibiliser les collaborateurs en charge des achats sur leur mission quant à la sélection des fournisseurs et questionner leur éventuel maintien dans le panel si l'évaluation n'était pas satisfaisante.

Afin d'obtenir une analyse représentative de l'activité le panel de fournisseurs retenus était basé sur la valeur d'affaires de l'exercice précédent.

Cet exercice a permis d'évaluer les fournisseurs sur les aspects sociaux, environnementaux, et économiques.

Pour chaque note correspondant au bas du référentiel un plan d'action a été mis en place afin de revenir sur les standards attendus par le Groupe soit par une action correctrice avec le fournisseur concerné, soit par le remplacement par un autre fournisseur du panel soit par le recours à un nouveau fournisseur.

Cette analyse a notamment permis de constater que le niveau RSE des fournisseurs de la division Vestiaires est dans l'ensemble homogène.

Les situations jugées comme potentiellement à risques (monosourcing) sur les composants principaux comme le HPL (cas de la société ACMAN) ont été identifiées et le risque a été traité par la mise en place d'un double sourcing (référencement d'un nouveau fournisseur, utilisation d'un fournisseur déjà au panel, intégration par une société du Groupe).

La division « Sports » dispose dans son panel de fournisseurs à la fois de fournisseurs de commodités (pour la mousse et le PVC par exemple) ayant une taille critique, mais aussi un panel de sous-traitants de taille plus modeste qui travaillent pour les sites de fabrication depuis de nombreuses années.

La division « Escalade » travaille quant à elle avec un nombre limité de fournisseurs pour la production des murs. Cette évaluation a notamment permis de travailler sur la sélection des fournisseurs de peinture en Chine. Ces actions ont conduit au référencement de fournisseurs aux performances environnementales supérieures aux normes locales en termes d'émission de composés volatiles organiques.

Le site de production de la division en Espagne (ACEP) a également travaillé en collaboration avec son fournisseur de peinture, sur l'homologation d'une nouvelle référence dont les performances sont meilleures que les prochaines normes d'émissions exigées au niveau européen.

Au sein d'ABEO, plusieurs sociétés ont fait le choix de formaliser un processus concret de sélection de leurs fournisseurs. Les principales procédures de sélection des fournisseurs sont présentées ci-après :

Société		Procédure(s) mise(s) en place
ACSA Balmay	Le	Sélection des fournisseurs autour de 2 points relatifs à la norme ISO 14 001, (proximité géographique et présence de normes/ plans environnementaux)
ACSA Wattrelos		Les fournisseurs européens sont privilégiés pour les contrats ainsi que la certification ISO 14 001
ENTRE-PRISES UK		Existence d'un guide d'appréciation des fournisseurs incluant : <ul style="list-style-type: none"> - Une évaluation du système de qualité mis en place (ISO 9001) - Une évaluation des facteurs environnementaux et éthiques en vérifiant que le fournisseur respecte effectivement la politique et les procédures prévues par la norme ISO 14001. - Questions diverses relatives à l'environnement et à l'éthique afin de compléter l'évaluation
ENTRE-PRISES US		Existence d'une procédure d'approbation formalisée pour l'approbation de tout nouveau fournisseur.
E-P Asie		Procédure d'approbation des fournisseurs approuvée par le directeur de production, le responsable comptable et le vice-président
Sociétés du groupe JANSSEN- FRITSEN	du	Existence d'une procédure de sélection des nouveaux fournisseurs de biens et de services intégrant les exigences minimales décrites dans le cahier des charges permettant de travailler avec des fournisseurs agréés et fiables. Cette procédure de sélection intègre un

	questionnaire relatif au système de qualité/environnement/RSE mis en place par le fournisseur.
PROSPEC	Un questionnaire d'évaluation des fournisseurs est utilisé pour : <ul style="list-style-type: none"> - L'intégration des nouveaux fournisseurs sur des produits critiques - L'évaluation annuelle des 20 principaux fournisseurs de la société
SANITEC	Existence d'une fiche d'évaluation et de suivi pour chaque fournisseur, avec notamment une grille d'évaluation sur la qualité des produits livrés.
NAVIC	Existence de critères définis permettant de fiabiliser le processus d'achat

Les procédures mises en place par les sociétés démontrent la volonté univoque d'avoir un processus de référencement clair et défini.

Afin de s'assurer de la bonne diffusion de ses pratiques, ABEO souhaite également partager son Code des Achats avec l'ensemble de sa chaîne de valeur en le diffusant à 100% de ses fournisseurs de sous-traitance et achats industriels.

Le Groupe tient à s'assurer de la bonne application de ses valeurs et s'est fixé comme objectif d'apporter une réponse en moins de 7 jours à toute alerte qui lui serait faite par le biais des adresses mails dédiées ou par tout autre moyen.

Depuis la mise en place de ce système d'alertes le Groupe est en ligne avec cet objectif et souhaite pérenniser cet engagement pour le futur.

4.1.2.3 Confidentialité des données



Focus sur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Début 2018, ABEO a mis en place des actions afin de se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la protection des Données personnelles.

Les sociétés concernées sont : les filiales Françaises (ABEO, ACMAN, ACSA Le Balmay, ACSA Wattrelos, DOCK Terville, DOCK Clos du Chêne, ENTRE-PRISES, FRANCE EQUIPEMENT, GYMNOVA, NAVIC, SANITEC, SUFFIXE) et le Groupe JANSSEN-FRITSEN, puis ont été déployées par la suite dans les autres filiales du Groupe.

Des actions ont été déployées afin de protéger les données personnelles contre les cyber attaques. Le but étant de gérer de manière éthique les données stockées. Cette politique est étendue à l'ensemble des filiales du Groupe.

Une équipe a été formée durant les mois de mise en conformité afin de poursuivre la mission.

Le Directeur des Ressources Humaines Groupe a été nommé Délégué à la Protection des Données (DPO) afin d'assurer la conformité avec le RGPD.

Depuis l'exercice 2018/2019 une seule question a été remontée au DPO provenant d'un organisme extérieur qui tentait de vérifier notre bonne application du Règlement Général sur la protection des Données personnelles. Suite aux réponses transmises, celui-ci n'a pas souhaité poursuivre plus en amont sa vérification.

Au-delà de la mise en conformité avec le RGPD, ABEO a lancé un projet structurant pour l'ensemble du Groupe lui permettant de centraliser ses données. Le Groupe a lancé son ERP sous le nom de projet « BOOSTER ».

Cet ERP mis à niveau couvrira l'ensemble des sociétés du Groupe et garantira une méthode de gestion unifiée des données clients et fournisseurs. Ce projet débuté en 2017 est toujours en cours de déploiement.

Par ailleurs aucune réclamation n'a été formulée au DPO Groupe sur l'exercice écoulé ni par lettre, ni via l'adresse email générique existante.

4.1.2.4 Audit des pratiques RSE du Groupe

Conscient des attentes particulières de la société en termes de transparence et d'éthique, ABEO soumet ses pratiques à des audits réguliers.

Ces audits relèvent à la fois des obligations d'un groupe côté mais aussi en raison des relations bâties avec les investisseurs. Tout comme ABEO, les investisseurs sont de plus en plus sensibles à la notion de performance extra-financière.

Notation extra-financière Gaïa Rating

Pour la quatrième année et sur la base des rapports extra-financiers, une notation extra-financière a été réalisée de la part de l'organisme Gaia Rating, département d'EthiFinance. Celle-ci s'établit à 65/100 soit au-dessus de la moyenne du panel de comparaison qui est de 51/100.

4.1.2.5 Garantir la pérennité des valeurs du Groupe au travers de ses opérations de croissance externe

Le modèle d'affaires et les objectifs d'ABEO continuent de s'appuyer sur un équilibre entre croissance interne et croissance externe dont la concrétisation reste désormais liée à l'évolution de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques.

En choisissant des objectifs ambitieux en termes de croissance externe, il existe un risque d'acquérir des sociétés qui pourraient ne pas être alignées sur les valeurs d'ABEO.

Afin d'accompagner sa croissance externe, le Groupe a structuré ses démarches d'identification, d'évaluation et d'intégration de nouvelles sociétés.

ABEO s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires dans ses processus d'acquisition intégrant la couverture de l'ensemble des thématiques (Finance, légal, RH, achats, R&D, RSE...) par des spécialistes expérimentés.

Au sein du Conseil d'Administration, un comité en charge de l'intégration des sociétés acquises a été constitué le 30 août 2017 et est composé de 4 membres permanents administrateurs de la société (Voir 4.3.2 Comité en charge de l'intégration). Durant l'exercice écoulé, et en raison de la crise sanitaire ce comité a été suspendu. De même, aucune acquisition externe n'a été réalisée au cours de l'exercice.

4.1.2.6 Partager localement la création de valeur

ABEO est un acteur local au rayonnement mondial.

En développant un projet global cohérent, en pérennisant les sociétés rachetées et en maintenant la création de valeur locale, ABEO a toujours souhaité avoir un impact positif sur l'emploi local.

Cette valeur financière et éthique est pleinement cohérente avec le projet de développement du Groupe auprès d'une base de clients principalement locale. La proximité géographique et la compréhension des enjeux des clients représentent un élément essentiel de la réussite des projets. Ce modèle a permis de constituer un tissu relationnel fort et de long terme sur l'ensemble des territoires où le Groupe déploie ses activités.

En parallèle, ABEO veille à maintenir et à renforcer sa présence locale par la sélection de fournisseurs locaux et la création de relations avec l'ensemble des acteurs partout où le Groupe est implanté (communes, universités, écoles, clubs, associations et événements locaux).

 <p>Spend your Sport Premium with Sportsafe UK</p> <p>www.peandsportpremium.co.uk</p>	<p>SPORTSAFE a lancé une initiative en 2013 pour améliorer l'équipement sportif et l'approvisionnement des écoles primaires. Celles-ci se partagent une enveloppe chaque année, le but étant que les écoles utilisent leur</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

prime en achetant leurs équipements chez SPORTSAFE.

Produits en fin de vie :



Un partenariat a été noué entre des sociétés du Groupe (JANSSEN-FRITSEN et ses filiales, dont ADEC) et la fondation Sports For Children. Cette fondation a pour but de collecter et de restaurer autant de matériels sportifs et de jeux que possible pour les pays d'Europe de l'Est. Les sociétés partenaires lui apportent leur aide avec un service unique : lors de la livraison du matériel neuf acheté par le client, les sociétés proposent de reprendre gratuitement le matériel usagé pour le mettre ensuite à disposition de la fondation. Le matériel sportif usagé est ainsi recyclé et peut avoir une seconde vie. Environ 20 % des produits récupérés sont recyclés en sacs, meubles pour la décoration.



Zoom : SPORTSAFE recycle les équipements

SPORTSAFE travaille aussi pour recycler les équipements sportifs. Les équipements sont donnés par des écoles pour d'autres écoles qui en ont besoin, les équipements sont réparés et ceux qui ne peuvent pas l'être sont recyclés de la manière la plus écologique possible. Des avantages financiers et environnementaux ont été perçus par SPORTSAFE grâce au recyclage et à la réutilisation des équipements sportifs. Les équipements sont réparés dans la mesure du possible, ce qui augmente la durée de vie des produits et permet aux collèges et universités, qui n'ont pas toujours les moyens, d'éviter d'acheter de l'équipement neuf.

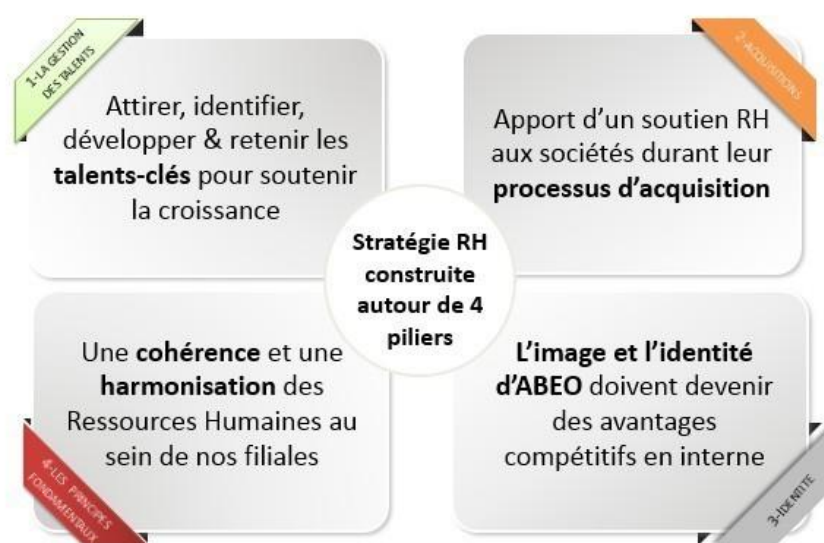
La société GYMNOVA invite par exemple ses technico-commerciaux à participer aux compétitions de gymnastique pour lesquelles elle a fourni les équipements dans toute la France.

ABEO soutient des organismes locaux et nationaux par la voie du sponsoring et du mécénat. Actifs dans l'insertion professionnelle, le Groupe partage avec eux des valeurs communes.

4.1.3 Le co-développement comme axe stratégique

En se fondant sur des compétences et des produits complémentaires, ABEO a mis en place un modèle de développement partagé avec ses collaborateurs et l'ensemble des entreprises qui composent le Groupe.

La fonction de DRH Groupe a été créée au cours de l'exercice 2016/17 avec une volonté d'assurer l'adéquation entre les compétences internes et les besoins liés à la croissance du Groupe. Ainsi ABEO a défini une stratégie RH axée autour de 4 piliers fondamentaux présentés ci-après :



Ces 4 grands piliers soutiennent l'ensemble des actions de développement du Groupe et de ses collaborateurs.

Naturellement, ABEO vise à respecter les principes énoncés dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT), relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail ainsi qu'à respecter les réglementations sociales, nationale et locale, en matière d'âge minimum d'accès à l'emploi, de refus de travail forcé, de pratiques disciplinaires abusives, de non-discrimination, de liberté d'association et de droit de négociation collective, de durée du travail, de rémunération, de santé et de sécurité.

Tous les pays dans lesquels ABEO est implanté disposent de règles juridiques strictes interdisant le travail des enfants.

De manière générale, toute nouvelle embauche s'accompagne du recueil de l'ensemble des documents administratifs nécessaires, dans le respect de la confidentialité et des éventuelles mesures de protection des données personnelles : en particulier, preuves d'identité et donc d'âge, permis obligatoires...

A titre d'exemple aux USA, l'ensemble des filiales utilise le formulaire I-9 pour tout nouvel entrant, avec obligation de fournir les documents d'identité.

De même pour la filiale SED en Inde, dans le respect des dispositions légales évidemment, nos services s'assurent que tout nouvel embauché est âgé d'au moins 18 ans, sur la base des documents d'identité obligatoirement fournis par les candidats.

Les filiales du Groupe en Chine sont également pourvues d'une charte RH, en complément du code de conduite en vigueur dans l'ensemble du Groupe.

Fort de 1 339 collaborateurs répartis sur 37 sociétés, le Groupe possède une diversité de cultures et de compétences lui permettant de faire face aux demandes de ses divers marchés.

4.1.3.1 Une présence mondiale, des effectifs aux expertises complémentaires

De par sa présence sur plusieurs continents (Europe, Asie et Amérique), ABEO possède une empreinte mondiale.

Les effectifs du Groupe par zone géographique se répartissent comme suit :

Effectifs	France	Europe	Amérique du Nord	Asie / Océanie	Total
Au 31 mars 2018	417	851	99	240	1 607
% Total effectifs	26%	53%	6%	15%	100%
Au 31 mars 2019	440	830	290	176	1 736
% Total effectifs	25%	48%	17%	10%	100%
Au 31 mars 2020	444	854	186	193	1 677
% Total effectifs	26%	51%	11%	11%	100%
Au 31 mars 2021	378	684	144	133	1 339
% Total effectifs	28%	51%	11%	10%	100%

Source de diversité culturelle, le Groupe se construit sur le respect des spécificités de chaque filiale et des valeurs communes.

Le Groupe est convaincu de l'importance d'avoir des effectifs reflétant la société et ses clients dans le développement de ses activités.

Au sein du Groupe, **le pourcentage de femmes** s'élève à **32%** de l'effectif total (contre 33% l'année dernière) et **demeure stable** par rapport aux trois derniers exercices.

Il existe une grande disparité entre les sites de production très majoritairement masculins d'une part, et les entités commerciales, les fonctions support et Centres d'escalade d'autre part, où les effectifs se rapprochent de la parité.

Afin de réaliser ses objectifs, le Groupe peut s'appuyer sur des compétences stables et des collaborateurs engagés sur le long terme puisque **91 % des effectifs du Groupe** sont employés **en contrat permanent à fin mars 2021**. Cet indicateur reste inchangé puisque les précédents exercices s'étaient clôturés autour de 90 % également.

L'ensemble des sociétés des activités B2C ont un taux de contrat permanent de **92%** contre 93% lors du dernier exercice, alors que l'activité des centres de loisirs accueillant du public nécessite d'ajuster le nombre d'employés aux pics d'activité durant les vacances, les soirs et week-ends, et donc de proposer des contrats à durée déterminée.

Il est à noter qu'en dépit du nombre important d'opérations de croissance externe et d'un exercice fortement impacté par le COVID-19, la capacité de rétention du Groupe demeure intacte puisque **47%** de nos effectifs ont une **ancienneté supérieure à 5 ans** contre 37% l'année précédente.

La répartition des effectifs par tranche d'âge n'a pas évolué significativement puisque **la tranche d'âge des 35-50 ans** reste la plus fortement représentée à hauteur de **37%** (contre 36% sur l'exercice précédent).

Ses équipes étant le moteur du Groupe, ABEO souhaite offrir à chacun des opportunités de développement correspondant à leurs compétences.

4.1.3.2 Assurer le développement et la pérennité du capital intellectuel et des compétences

Conscient de la diversité des savoir-faire nécessaires au développement de ses marchés et de la nécessité d'anticiper ses prochaines évolutions, le Groupe a souhaité développer ses efforts de formation.

La politique de formation du Groupe a pour objectif de développer les compétences de ses collaborateurs dans leurs fonctions, actuelles ou à venir et de les rendre acteurs de leur évolution professionnelle. De même, l'accompagnement des changements importants d'outils de production et de gestion reste un axe prioritaire, comme par exemple la poursuite des efforts de formation liés au développement des outils et logiciels informatiques.

Le développement des aptitudes managériales est un axe important des plans de formations des entités, soit par l'organisation de stages dédiés aux équipes d'encadrement,

soit par des suivis plus individualisés (parrainages, coachings individuels) qui ne sont pas en tant que tels comptabilisés dans les heures de formation répertoriées ci-dessous.

La sécurité des collaborateurs passant au premier plan, les formations dans le domaine de la sécurité sont également considérées comme un des piliers du plan d'action RSE.

L'exercice qui vient de s'écouler a cependant été particulièrement perturbé par la crise sanitaire.

Les périodes de confinements imposées dans la plupart des pays dans lesquels le Groupe exerce, les restrictions d'activité et les mesures sanitaires rendues nécessaires par la situation ont en effet eu pour principale conséquence un ralentissement très significatif de l'activité, d'abord en limitant voire empêchant toute présence physique sur les lieux de travail et d'interventions extérieures. Mais aussi en imposant de privilégier l'activité productive au sens large (production et support administratif et des ventes) dès que les conditions le permettaient.

C'est ainsi que le volume d'heures de formation et le nombre de personnes formées a « mécaniquement » baissé de manière significative au cours de cet exercice, nos investissements en formation ayant atteint 226 k€ (contre 310 k€ l'an passé) et 307 employés formés (contre 491 l'an passé) en baisse de 37% par rapport à l'an passé.

ABEO s'était fixé, en 2019, comme objectif qu'au moins 50 % de ses collaborateurs aient reçu une formation dans les 3 années suivantes. La progression enregistrée ces dernières années a été stoppée par la crise sanitaire, obligeant à reporter les ambitions chiffrées en la matière et l'indicateur de performance associé pour les redéfinir dès que les activités pourront reprendre normalement. Le développement des compétences et la capacité d'adaptation des équipes doit en effet rester un axe majeur des ressources humaines d'ABEO.

Les recrutements, tout comme le niveau des rémunérations, sont pilotés par les directeurs de chaque filiale en fonction de leurs besoins respectifs ainsi que des compétences disponibles et des contraintes du marché du travail local.

Multiplier les opportunités de développement

Un projet de classification des postes a été réalisé lors de l'exercice précédent sur la France et sur l'ensemble des postes de dirigeants du Groupe.

En complément de ce projet, ABEO a continué à étendre son processus de « Talent Review » constitué de réunions entre la Direction des Ressources Humaines et les Directeurs de division et de sociétés.

Ces réunions ont pour but de mettre à jour les plans de successions des différents périmètres et échanger sur les potentielles opportunités pour les Talents du Groupe.

Ces réunions sont conduites annuellement et font l'objet d'un échange avec la Direction Générale du Groupe.

4.1.3.3 Un dialogue continu au plus près des enjeux locaux Un dialogue continu au plus près des enjeux locaux

L'organisation par Divisions et la culture entrepreneuriale du Groupe laissent une part importante au dialogue social et à l'organisation du temps de travail par entité juridique.

Le dialogue social est régi dans chaque société selon la législation en vigueur dans le pays d'implantation. Il n'existe donc pas de centralisation au niveau Groupe des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel car ils dépendent de chaque réglementation locale et structure de filiale.

Cependant, tout accord significatif discuté localement est porté préalablement à la connaissance de la direction du Groupe.

Les directeurs des filiales assurent la gestion quotidienne des ressources humaines et en fonction de leurs besoins ainsi que des spécificités locales, travaillent **en appui avec les fonctions RH centrales.**

Au titre de l'exercice 2020/2021, tout comme lors des exercices précédents, aucun jour de grève n'a été constaté dans les filiales du Groupe.

Le taux de rotation est calculé depuis l'exercice 2019/2020 comme suit :

(Nombre d'entrées + Nombre de sorties) / 2) divisé par l'effectif total (tout type de contrat) au début de l'exercice

Pour les activités d'exploitation de Centres de loisirs, la forte saisonnalité (vacances, soirs, week-end, horaires décalés) explique un taux de rotation en ligne avec les standards de cette activité.

Les activités BtoB, qui représentent le cœur de métier du Groupe, ont un taux de rotation de **20,5%** sur l'exercice passé (contre 25,9% l'année précédente) **en ligne avec les standards de l'industrie au niveau mondial.**

Le **taux de départ mensuel** (nombre de sorties moyen toute causes / effectif moyen) se monte à **4,8%** sur cet exercice marqué par la COVID (contre 4,2% l'année dernière). Le maintien de cet indicateur sur des bases relativement faibles, malgré l'environnement difficile, permet d'être confiant sur la capacité du Groupe à disposer des compétences nécessaires à un redémarrage de l'activité dès que les marchés seront en phase de reprise.

Le taux de couverture de l'indicateur est de 100% en 2020/2021 tout comme lors de l'exercice précédent.

Représentation formalisée du personnel

Les sociétés du Groupe en France se sont dotées d'**un Comité Social et Economique (CSE)** en remplacement des délégués du personnel, comités d'entreprises et des CHSCT conformément aux nouvelles législations.

Seules deux sociétés n'en sont pas dotées à ce jour en raison d'une carence de candidatures.

En Espagne, Acep dispose également de 3 représentants des salariés élus par leurs pairs.

En Allemagne, Spieth est également doté d'un « Works Council »

Aux Pays-Bas, Janssen-Fritsen possède également un works council élu

De nombreuses filiales du Groupe ne disposent pas d'instances représentatives du personnel en raison de la législation locale, de leur taille ou du choix des collaborateurs.

Dans le modèle décentralisé d'ABEO, le dialogue social est organisé par les dirigeants de filiales en direct auprès de leurs équipes. La taille des filiales permet souvent un dialogue direct avec l'ensemble des salariés et des prises de décision en dehors d'un cadre formalisé.

A titre d'exemple chez Janssen Fritsen Group, aux Pays-Bas, ces discussions avaient abouti avant même l'élection du « works council » à un ensemble complet de règles d'entreprise (« Spelregels ») qui est à la disposition de tous les employés et est distribué aux nouveaux arrivants.

Chaque directeur est entre autres tenu de s'assurer du respect de la législation en vigueur dans le pays où la filiale est implantée, et notamment :

- L'organisation du temps de travail, les formations et la mise en œuvre du dialogue social ;
- Les conditions de santé et de sécurité au travail ;
- Le respect des Droits de l'Homme et de l'Enfant ;
- Le respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Le dialogue social et l'information des collaborateurs passe également par la diffusion d'un journal d'entreprise habituellement biennuel. Ce journal permet à l'ensemble des salariés de découvrir les événements marquants ainsi que les différents métiers existants au sein du Groupe. Il est le premier lien entre l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Le Groupe a également réalisé sur l'exercice précédent plusieurs films d'entreprise traduits dans toutes les langues du Groupe et visant à présenter le parcours de plusieurs employés ainsi que nos produits. La réalisation de ce projet et sa diffusion ont été accueillis très positivement par les équipes, ce qui renforce le sentiment d'appartenance.

4.1.3.4 Santé et sécurité au travail

Soucieux de protéger ses équipes et de leur garantir un cadre de travail sûr et épanouissant, ABEO s'est donné comme objectif de préserver au mieux la santé de ses collaborateurs au travers d'une démarche « **Zéro accident** ».

Le Groupe a poursuivi sa structuration autour de spécialistes de la fonction HSE, Amélioration Continue, des Ressources Humaines et en partageant cet objectif avec l'ensemble de ses collaborateurs.

ABEO a également mis en place un système de management de la santé/sécurité axé sur la prévention des risques dans le strict respect des réglementations et obligations locales.

Durant cet exercice particulier marqué par la crise sanitaire, toutes les évolutions des mesures sanitaires locales ont été suivies et relayées en temps réel dans chaque entité, tant auprès des instances représentatives du personnel quand elles existent, que de l'ensemble des salariés.

En particulier, des procédures très strictes ont été mises en place afin d'assurer la sécurité des salariés et intervenants. Le télétravail a été favorisé à chaque fois qu'il était possible

et des organisations adaptées ont été mises en place pour les postes de travail qui nécessitaient une présence sur site, notamment tous les postes de production.

Ainsi, à titre d'exemples : des flux d'entrées-sorties ont été organisés, des marquages au sol ont été rajoutés afin d'éviter les croisements autant que possible, des rotations d'équipe ont été mises en place.

Et bien évidemment dans tous les locaux de travail, les équipements adaptés ont été immédiatement mis en place : fourniture de masques, de gel hydroalcoolique, de parois vitrées quand nécessaire...

De plus un renforcement des procédures de nettoyage a été décidé avec des passages plus fréquents du personnel de ménage et des consignes ciblées (nettoyage des poignées de portes par exemple).

Les consignes générales de sécurité ont été également diffusées par le biais des instances représentatives et par affichage sur les lieux de travail.

Le Groupe prévoit de poursuivre ses investissements dans le recrutement et la formation de collaborateurs sur ces thématiques dans les exercices à venir.

La plupart des filiales suivant les indicateurs d'accidentologie disposent aujourd'hui de procédures de remontée standardisée, de process d'analyse des causes racines et de suivi des presque accidents.

Concernant les indicateurs de suivi, le processus de collecte de données a été une nouvelle fois amélioré au sein des différentes filiales puisque le **taux de couverture** de cet indicateur sur le périmètre de référence passe de **95% à 100% sur cet exercice**.

Durant un exercice particulier marqué par de nombreux arrêts / reprise du travail, le nombre d'accidents du travail au 31 mars 2021 est de **30** accidents répertoriés, contre 59 l'année dernière.

Le nombre total d'**heures travaillées** sur l'exercice 2020/2021 se monte à **2 240 654** contre 2 759 743 heures l'année précédente.

Le Taux de Fréquence (TF) :

$$\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$$

Le taux de fréquence moyen des accidents de travail au 31 mars 2021 s'élève à 13,39 (contre 21,4 en 2020 et 12,8 en 2019).

Les taux de fréquence varient selon les filiales entre 0 et 105.

Le Taux de Gravité (TG) :

$$\frac{\text{Nombre de jours indemnités} \times 1\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$$

Le taux de gravité moyen des accidents de travail au 31 mars 2021 s'élève à 0,2 (contre 0,3 en 2020 et 0,5 en 2019).

Les taux de gravité varient selon les filiales entre 0 et 1,1.

NB : Les sociétés n'ayant pas reporté d'accidents en 2020/2021 peuvent néanmoins avoir un taux de gravité différent de zéro si un arrêt de travail dû à accident datant de l'exercice 2019/2020 s'est poursuivi sur l'exercice évalué.

Le Groupe poursuit ses efforts afin d'instaurer une culture « Sécurité » globale et notamment en matière de formations sur la santé et la sécurité au travail, afin de continuer à réduire le nombre d'accidents survenant dans le cadre de ses activités ainsi que leur gravité.

A titre d'exemple, au sein de la société JANSSEN-FRITSEN, les **taux d'accidents du travail restent très proches de zéro depuis plusieurs années**, grâce notamment à la mise en place de nombreuses actions dans le cadre d'un système de management de la santé/sécurité :

- Les ingénieurs de service et d'installations sont équipés avec du matériel sécurisé et ils sont formés à leurs utilisations, de plus ils possèdent tous un diplôme HSE.
- Les personnes en production disposent d'outils pour faciliter le levage et le transport (tables de réglages et une grue).
- L'utilisation de substances chimiques dans la production est minimisée puisque ces activités de peinture, revêtement ou de collage sont souvent sous-traitées à des fournisseurs spécialisés.
- Les outils de travail sont inspectés au moins une fois par an pour s'assurer de leur bon fonctionnement.
- Les équipements de bureau se veulent légers, conviviaux et confortables, de plus ils respectent le NPR1813 qui est une norme néerlandaise consistant au respect du travail ergonomique.
- Les collaborateurs ont reçu une formation et des instructions pour être en mesure d'évacuer le bâtiment au plus vite et de fournir les premiers soins. Ces personnes sont réparties dans le bâtiment et peuvent communiquer entre elles.

Nous évaluons chaque accident, même s'il est de moindre gravité, pour essayer de l'éviter à l'avenir.

Les sites de production partagent l'ensemble de leurs bonnes pratiques en termes de santé et sécurité. A titre d'exemple, la lutte contre les nuisances sonores a été organisée grâce à des systèmes de protection adaptés (type boules Quies), des casques et autres équipements appropriés pour leur bien-être et leur santé à leur poste de travail.

L'organisation du travail, par la mise en place de télétravail, l'organisation d'équipes alternées et bien sûr, la permanence des mesures d'hygiène et de sécurité (information des salariés, équipements de sécurité -masques, gels, savon...) ont permis de maintenir à

chaque fois que c'était possible une activité en toute sécurité pour nos salariés et nos partenaires.

Lorsque la situation ne le permettait pas, les sociétés du Groupe ont eu recours au chômage partiel.

C'est ainsi que le Groupe s'est donné les moyens de traverser la crise sanitaire tout en préservant ses capacités de rebond dès lors qu'elle se terminera.

4.1.4 Maîtriser les impacts environnementaux de l'ensemble de notre chaîne de valeur



L'exercice 2020/2021 a été l'occasion pour ABEO d'étendre son périmètre de reporting environnemental.

Le Groupe souhaite partager cet enjeu avec l'ensemble des nouvelles sociétés qu'il intègre, ainsi que sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, des fournisseurs jusqu'aux clients.

Les efforts déployés concernant la performance environnementale sont principalement concentrés sur les sites de production ; cependant l'ensemble des sites et sociétés sont sensibilisés sur ce sujet.

Au 31 mars 2021, ABEO compte 16 sites de production :

- France : Acman, Navic, Sanitec, ACSA Le Balmay et ACSA Wattrelos
- Europe : Prospec ltd, Entre-Prises UK, Acep, Janssen-Fritsen Operations BV, Spieth Gymnastics GmbH, Meta GmbH, Bosan Netherlands
- Amérique : Spieth Anderson Canada, Entre-Prises USA, Fun Spot
- Asie : Cannice

4.1.4.1 Politique générale en matière environnementale

ABEO souhaite renforcer ses efforts en matière d'efficacité de production et de réduction de son impact environnemental.

Conscient des bénéfices environnementaux et de la nécessité de maîtriser les risques financiers associés, ABEO a repensé sa politique générale en matière environnementale.

Plusieurs fonctions ayant un impact direct sur ces objectifs (Amélioration continue, Achats, HSE, RH,...) ont été structurées au niveau du Groupe et des principales filiales. Ces analyses ont conduit à :

- La sensibilisation des différentes sociétés du Groupe sur les sujets environnementaux
- La poursuite de la montée en compétence des relais locaux sur le suivi d'indicateurs
- La mise en place d'indicateurs de performance permettant une appropriation élargie de ces enjeux
- Le recrutement d'experts venant en appui des directeurs de sociétés afin de les conseiller et aider à améliorer l'empreinte environnementale de leur structure

L'ensemble des sites du Groupe vise la conformité aux législations locales en matière de droit de l'environnement. ABEO possède également une filiale soumise à la réglementation ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) en lien avec le stockage de mousse sur les sites du Balmay et de Wattrelos.

ABEO a engagé une politique de certification ISO 14001 sur certains sites de la division sport (sites du Balmay et de Wattrelos pour ACSA et sites de GYMNOVA). Le degré d'avancement des filiales d'ABEO en matière de protection de l'environnement est différent selon les zones géographiques, certains pays étant plus avancés que d'autres sur cette question.

Le marché du sport et des loisirs est soumis à l'évolution de l'environnement légal et réglementaire de chaque pays. Il s'agit essentiellement de normes sanitaires et de construction, contrôles, enquêtes et réglementations relatives à la qualité et à la traçabilité des produits, à la protection des consommateurs, de la concurrence, au commerce électronique, à la protection des données personnelles, à l'informatique, aux garanties contractuelles fournies aux clients et à la sécurité et à l'accessibilité en magasin. Ce marché est également soumis à la réglementation en matière d'environnement, notamment les modalités de transport des produits et le traitement des déchets des sites de production.

Concernant la conception des agrès et des produits de manière générale, il n'y a aucune obligation légale spécifique. Seul un décret impose l'application d'une certaine norme pour

un type de matériel donné. La norme est d'application volontaire. ABEO s'engage de son côté à suivre les normes européennes et françaises.

Aux Pays-Bas, le Groupe JANSSEN-FRITSEN détient les certifications suivantes : ISO 9001, ISO 14001, CSR Performance Ladder (permettant de certifier le niveau de maturité RSE des sociétés), VCA (certification santé et sécurité présentée ci-dessus), FSC et PEFC au niveau des achats réalisés, BE-commerce et Thuiswinkel-waARBorg (deux labels de qualité certifiant les sites de vente en ligne).

Les sociétés ACSA Wattlelos, ACSA Le Balmay, Janssen-Fritsen, Bosan, Spieth sont certifié ISO14001

La société CANNICE est certifié ISO14021.

Du fait de ses localisations principales et de son activité, le Groupe n'est pas soumis aux risques liés aux « adaptations au changement climatique ».

4.1.4.2 Une activité peu soumise aux risques de pollution de l'air et de l'eau

Les activités d'ABEO engendrent des risques modérés sur l'environnement.

Les principaux risques sont dus à la manipulation des produits dangereux tels que les solvants, les résines, la peinture. Le Groupe a pris la mesure de ces risques notamment en installant des systèmes d'aspiration des poussières et de protection afin d'en réduire les impacts sur les postes y étant exposés.

Les filiales prennent en compte les risques environnementaux potentiellement liés à leur activité. De ce fait, elles mettent en œuvre des actions visant à minimiser les éventuels impacts négatifs de la conception du produit à la chaîne logistique.

Les activités de ces sociétés engendrent des rejets limités de pollution dans l'air, ayant donc peu d'impact négatif sur la qualité de l'air. De même, l'impact est limité sur les sols et les réseaux d'eau collectifs.

En 2020, des investissements de plus de 100 000 € pour le traitement des COV ont été réalisés chez CANNICE en Chine lors de l'implantation industrielle de la ligne de fabrication de murs d'escalade. En parallèle, les équipes techniques ont travaillé sur le choix de peintures avec des teneurs très faibles en COV. Ce travail a été réalisé en partenariat avec une société spécialisée dans les enjeux environnementaux et les autorités locales et cela en amont du démarrage du projet.

L'optimisation des échanges et la limitation des déplacements des salariés représentent un axe d'amélioration pour le Groupe. Afin de poursuivre son activité internationale qui s'intensifie, tout en respectant au mieux l'environnement, ABEO utilise au mieux les moyens technologiques tels que les réunions en visioconférence via Skype ou Teams, ou des conférences téléphoniques.

Enfin, il est à noter qu'aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement n'a été constatée sur les 4 derniers exercices clos.

4.1.4.3 Actions de réduction et de gestion des déchets

Organisation des sociétés d'ABEO dans la gestion des déchets

Afin de minimiser les impacts de leur activité sur l'environnement, les différentes entités d'ABEO ont mis en place des procédures de gestion des déchets.

Les filiales forment leur personnel à ces procédures et plus globalement sur les enjeux environnementaux sans pour autant que le Groupe n'impose de politique uniformisée sur cette thématique en raison de la diversité d'activités, de l'hétérogénéité des législations et de la spécificité de chaque site.

Ainsi en France, les sociétés ont recours à des prestataires différenciés en fonction de leurs besoins. Elles contractent avec un prestataire pour les déchets classiques sans risque significatif de pollution puis avec différents spécialistes si besoin, pour la collecte d'éventuels déchets polluants ou déchets spécifiques. Cette organisation a été mise en place par des sociétés générant des déchets sensibles liés à leur production comme par exemple chez ACSA, ACMAN et SANITEC en France ou pour la société espagnole ACEP et asiatique EP ASIE.

GYMNOVA a souhaité aller plus loin dans l'amélioration de sa performance environnementale puisqu'en plus de la mise en place de la collecte des déchets au niveau de ses propres locaux, la société contracte également avec des prestataires spécialisés pour la collecte des déchets sur ses chantiers dans les différentes villes où elle intervient.

Afin d'en optimiser la collecte et la gestion des déchets, chaque site contracte avec les prestataires les plus à même de répondre aux besoins spécifiques locaux.

Au Royaume-Uni, ENTRE-PRISES UK Ltd est situé à côté d'une entreprise spécialisée dans cette activité de traitement des déchets. Les deux sociétés ont donc mis en place un système de collecte directe réduisant l'impact environnemental de cette procédure.

Volume de déchets générés

La meilleure politique de gestion des déchets est celle qui vise à ne pas en produire.

Ainsi le Groupe favorise le déploiement des procédures de dématérialisation en adaptant ses outils et en formant ses équipes à ces nouvelles formes d'utilisation. Cette dématérialisation a encore été élargie durant l'exercice en cours.

A titre d'exemple, l'ensemble des commandes clients est aujourd'hui digitalisée chez SUFFIXE. Le déploiement de l'ERP Groupe, via le projet « Booster », contribuera également à réduire le volume de documents imprimés.

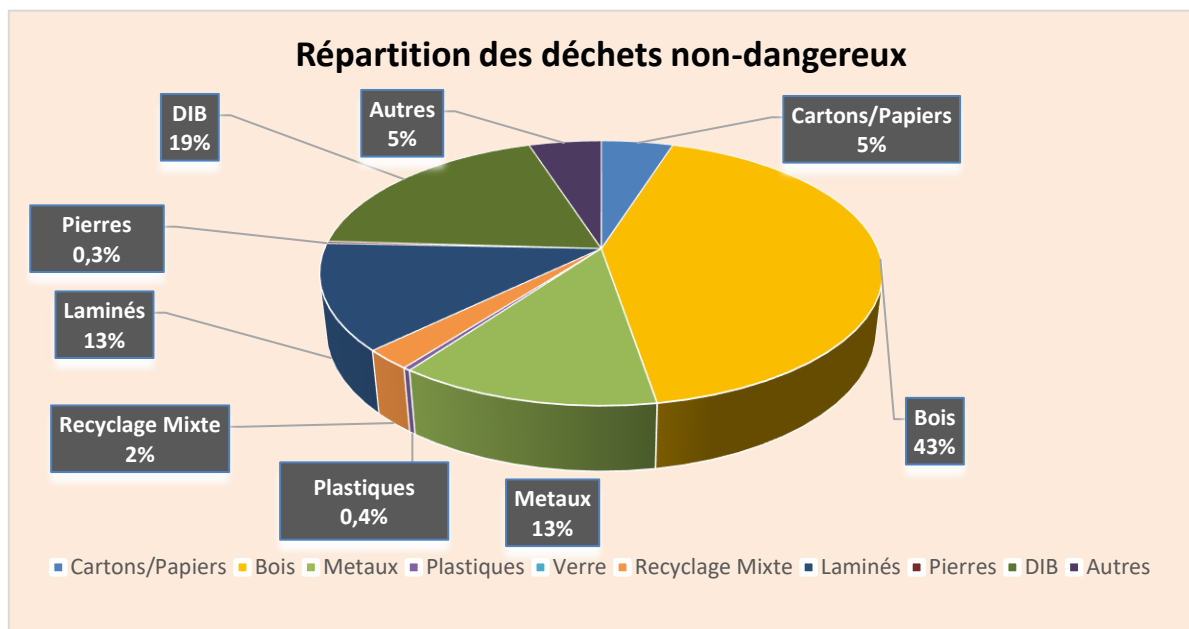
Au total pour l'exercice 2020/2021, **1 940 tonnes** de déchets ont été générés contre 2 156 tonnes pour l'exercice précédent. Cela correspond à une baisse de 10%.

Cette baisse s'explique par **la crise sanitaire** ayant impacté l'ensemble des sociétés du Groupe. Le taux de couverture de cet indicateur est passé de 62% à 78%.

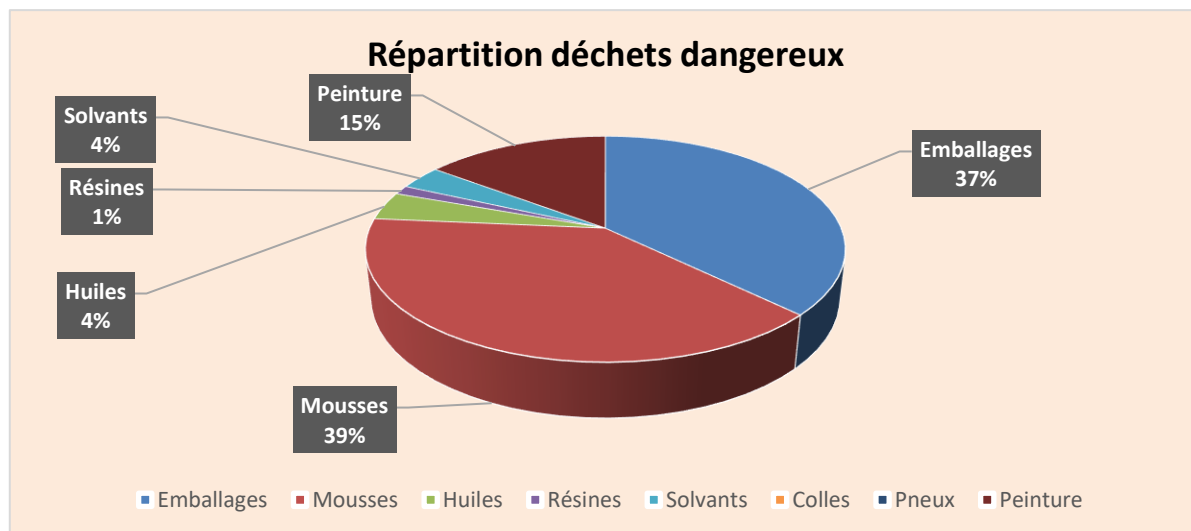
ABEO a ainsi lancé des actions et met en place des synergies visant à réduire et valoriser les déchets issus de ses activités.

A titre d'exemple la société ACSA Le Balmay a négocié avec son prestataire d'enlèvements de déchets afin qu'aucun déchet ne soit enfoui.

Les principaux postes de déchets non-dangereux durant l'exercice sont le bois (43%), les déchets industriels banals (19%) et les laminés et métaux (13% chacun).



Les principaux postes de déchets dangereux durant l'exercice sont les mousses (39%) et les emballages (37%).



Le Groupe a procédé à des investissements durant le dernier exercice afin de réduire l'impact environnemental de ses déchets de peintures. L'achat d'une machine automatisant le processus de peinture chez ACEP (Espagne) a permis sur l'exercice 2020/2021 d'augmenter l'efficacité de ce processus et contenir la quantité de matière perdue sur les prochains exercices.

ABEO travaille avec l'ensemble de sa chaîne de valeur et a engagé différentes études visant à réduire ses déchets de mousses en lien avec ses partenaires.

4.1.4.4 Economie circulaire : utilisation durable des ressources

Les consommations en eau et en énergie

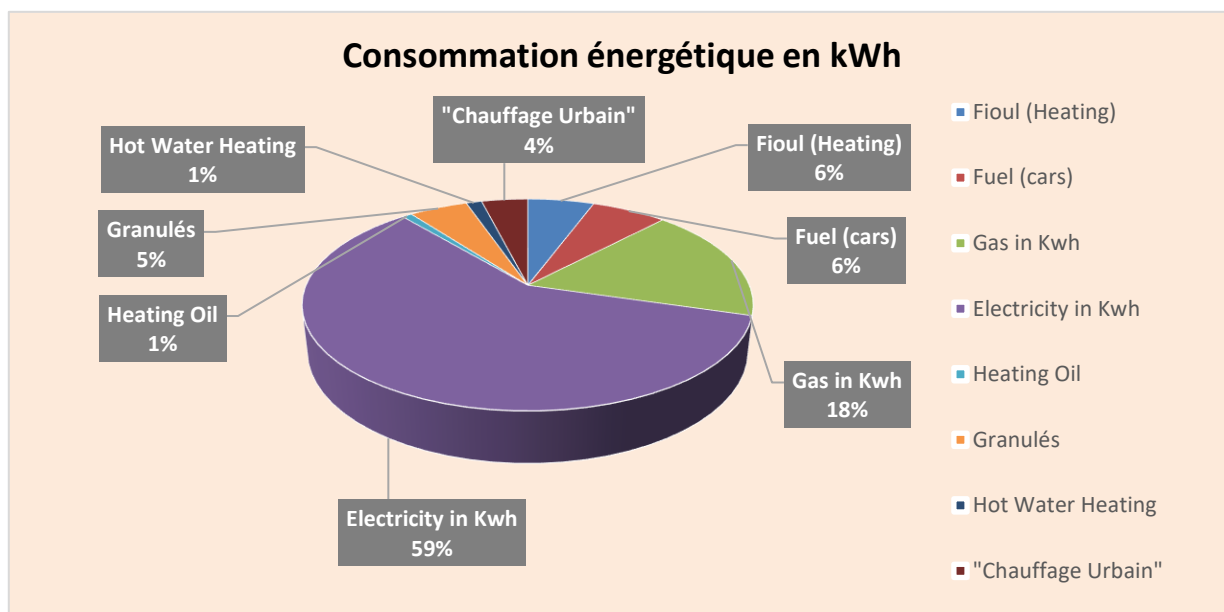
ABEO et l'ensemble de ses filiales souhaitent apporter une vigilance particulière à ne pas surconsommer les différentes ressources et énergies auxquelles elles ont accès.

Les activités du Groupe ne nécessitent qu'une très faible consommation d'eau, la ressource « eau » n'entrant que très peu en compte dans les divers processus de production. La consommation porte ainsi principalement sur des besoins sanitaires et d'entretien des locaux et des machines.

De ce fait, cette information étant non significative, elle n'est pas incluse dans le rapport RSE d'ABEO.

Le suivi a donc été organisé autour des sujets qui paraissent les plus significatifs du fait de l'activité, c'est-à-dire les consommations d'énergies.

Sur le dernier exercice l'ensemble des données ont été impactées par le contexte sanitaire global. Il existe une hétérogénéité dans les évolutions car les sociétés du Groupe n'utilisent pas toutes les mêmes sources d'énergie. Le niveau d'activité des différents sites de production du Groupe et leur consommation en énergie a été impactée par les mesures sanitaires nationales voire locales.



La consommation énergétique globale exprimée en kWh diminue de 16% sur l'exercice à 10 428 312 kWh contre 12 110 640 kWh pour l'exercice précédent en raison de l'impact des mesures sanitaires et de distanciation sociale qui ont entraîné une baisse d'activité et des fermetures temporaires d'usines sur la période.

La principale source d'énergie utilisée sur l'exercice 2020/2021 par les filiales d'ABEO demeure l'électricité. La consommation s'est élevée à 5 967 669 durant cet exercice (contre 6 985 278 kWh l'an passé). Cette consommation correspond à la consommation facturée par les divers fournisseurs d'électricité à l'ensemble des filiales.

A noter que la consommation d'électricité du Groupe n'intègre pas cette année la consommation de la société EP UK. Cette société a modifié son organisation au cours de la crise sanitaire et redéfinit actuellement ses modes opératoires de suivi de ses principaux indicateurs.

Ce contexte global n'a pas permis de réaliser les investissements envisagés permettant d'optimiser la maîtrise de notre consommation ou le remplacement par des dispositifs moins énergivores (Ex : LED pour les bâtiments).

Au niveau du Groupe la consommation globale de gaz s'élève à 2 123 384 kWh pour cet exercice (contre 2 725 873 kWh l'an passé) soit une baisse de 28%.

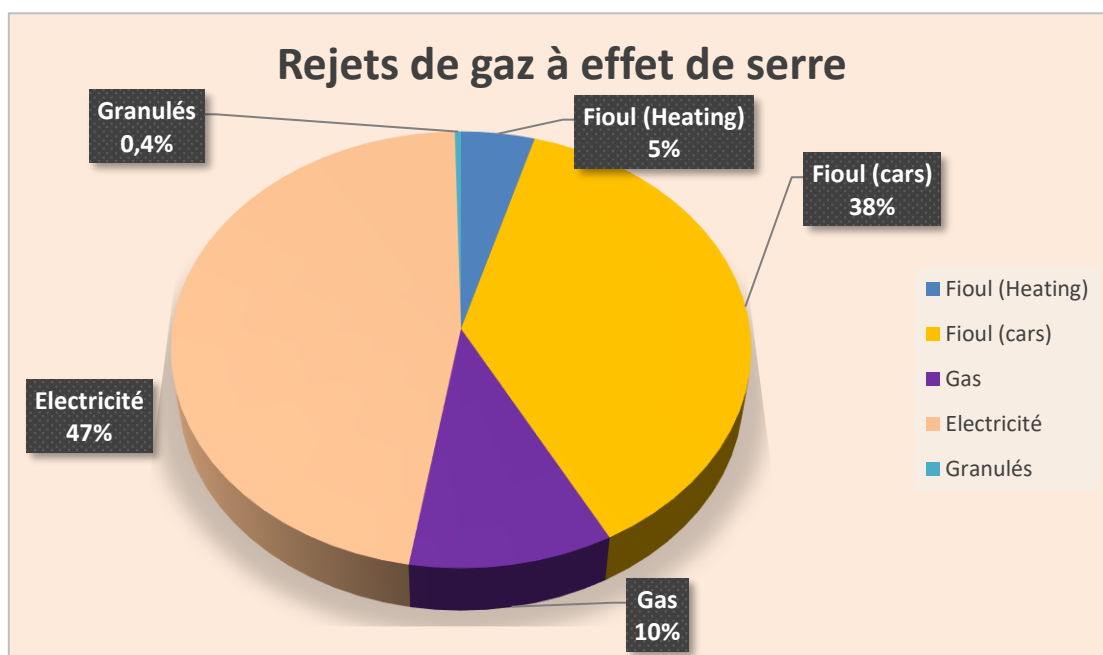
ACSA le Balmay utilise des « biocarburants » pour se chauffer, autrement dit des **granulés**. La consommation pour cet exercice s'élève à **504 000 kWh** (contre 350 000 kWh pour l'exercice précédent). Cette donnée est susceptible de varier fortement en fonction des températures et des dates d'approvisionnement puisque cette source d'énergie est utilisée comme complément.

JANSSEN-FRITSEN à Helmond utilise aussi le **chauffage urbain** pour se chauffer pour une consommation de **397 500 kWh** (contre 416 528 kWh pour l'exercice précédent) en baisse de 4,5%.

META utilise du fioul domestique (« Heating Oil ») dont la consommation s'est établie à 84 242 kWh contre 88 412 kWh pour l'exercice précédent soit une baisse de 4,7%.

Les rejets de gaz à effet de serre

ABEO a choisi de mettre en place une estimation des rejets de gaz à effet de serre basée sur les consommations d'énergie.



Durant l'exercice 2020/2021, les rejets de gaz à effet de serre issus de notre consommation d'énergie ont représenté **4 197 tCO₂e** en incluant les émissions liées à la flotte de véhicules du Groupe.

En excluant la consommation de la flotte, les rejets de gaz à effet de serre s'élèvent **2 649 tCO₂e** contre 3 272 après correction lors de l'exercice précédent.

Cette baisse d'émissions est principalement explicable par la baisse d'activité liée au COVID-19 et aux différentes mesures de distanciation sociale (télétravail et fermeture temporaires d'usines).

Les consommations d'électricité ont représenté le poste le plus impactant en termes de rejet de gaz à effet de serre. Les estimations de rejet global de gaz à effet de serre pour ce poste s'élèvent à **2 016 tCO₂e** (incluant EP par extrapolation) contre 2 211 pour l'exercice précédent après correction.

Son impact est défavorablement renforcé par les mix électriques carbonés de l'Allemagne, la Chine et les USA.

4.1.4.5 Estimation des achats de matières premières



Les achats de matières premières

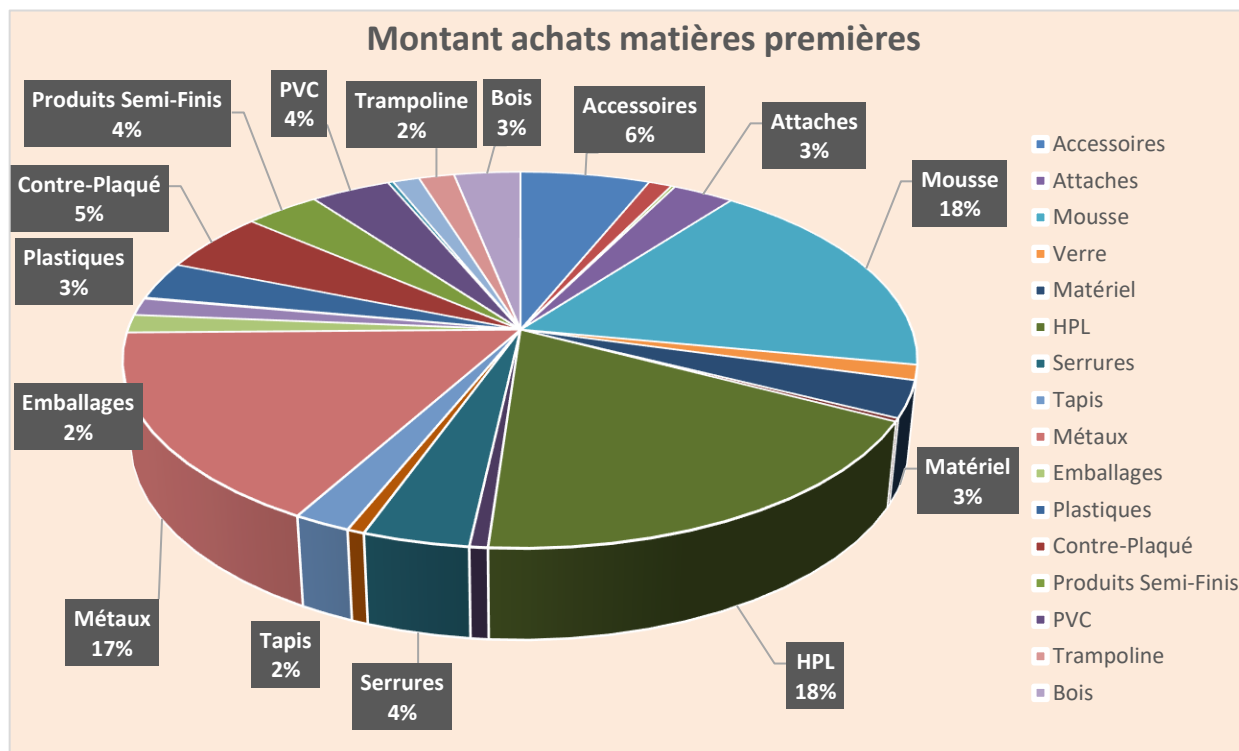
Le taux de couverture de cet indicateur a été porté cette année à **87,5%** des sites industriels du Groupe, contre 81,6% l'an passé.

En raison de l'impact de la pandémie sur l'activité du Groupe les données ne sont pas directement comparables avec l'exercice précédent.

La répartition des achats de matières premières pour les sites concernés se présente comme suit :

Durant cette année l'étude des achats de matières premières a été centrée sur les fournisseurs ayant cumulé plus de 20 K€ sur l'exercice.

Cela nous a conduit à analyser la provenance de marchandises d'une valeur de 28,8M€ (contre 53,3M€ l'année dernière avec un seuil d'analyse à 1 500 €).



NB/ Les données d'achat retenues ci-dessus représentent les commandes par fournisseur supérieures à 20 000 euros sur l'exercice. Les commandes inférieures à ce seuil étant considérées comme non-significatives.

Les sociétés du Groupe ayant recours au bois dans leur cycle de production (ACSA, ACMAN, JF GROUP et ADEC, EP UK, EP US, SANITEC, PROSPEC) utilisent **prioritairement des bois certifiés PEFC / FSC.**

Ces deux organisations internationales œuvrent en faveur d'une gestion forestière responsable. Le recours à ce type de bois permet de s'assurer que les produits comportent du bois issu de forêts gérées durablement.

Par cette consommation de bois certifié, le Groupe s'engage dans la protection de la biodiversité à son échelle et réduit également les risques de pénurie de matières premières.

Le travail autour des achats de chacune des filiales intègre plusieurs critères dont le coût et l'impact du transport de matières premières.


Les sociétés du Groupe privilégient les fournisseurs locaux ou nationaux afin de limiter les distances parcourues par les matières entrant dans le cycle de production. **Le transport routier est de loin le moyen de transport le plus utilisé par les filiales d'ABEO en mode amont ou en mode aval.**



Sur la base des analyses réalisés, et par extrapolation, nous estimons les rejets de gaz à effet de serre relatifs à l'ensemble des achats de matières premières durant cet exercice à 32 290 tCO₂e (contre 49 310 tCO₂e l'année dernière).

L'utilisation de produits issus de ressources soutenables dans le processus de production

Le Groupe, conscient de l'impact environnemental des produits qu'il consomme dans son processus de production, a recours dans la mesure du possible à des matières issues de ressources soutenables.

La liste des certifications les plus courantes au sein des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau suivant :

Certifications	Principes de la certification	Sociétés concernées
	<p>L'utilisation de bois contrôlé FSC permet de s'assurer que le bois utilisé ne provient pas de forêts récoltées illégalement ou en violation de droits traditionnels ou civils, dans des forêts qui sont converties en plantations ou à des usages non-forestiers entre autres.</p>	<p>ACMAN ACSA ENTRE-PRISES UK ENTRE-PRISES US Sociétés du Groupe JANSSEN-FRITSEN (dont ADEC SPORT et SPIETH)</p>

	<p>Le système PEFC repose sur deux certifications : la certification forestière (gestion et exploitation de la forêt) et la certification de la chaîne de contrôle (entreprises qui transforment et commercialisent le bois). Les entreprises qui achètent ces produits sont assurées que les produits sont issus de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.</p>	<p>ACMAN</p> <p>ACSA</p> <p>Sociétés du Groupe JANSSEN-FRITSEN (dont ADEC SPORT et SPIETH)</p> <p>SANITEC</p>
	<p>Les sociétés de la division gymnastique du Groupe commercialisent certains produits synthétiques sans phtalates compte tenu de la controverse sur l'utilisation de ce produit chimique.</p>	<p>GYMNOVA et GYMNOVA UK</p> <p>Sociétés du Groupe JANSSEN-FRITSEN (dont ADEC SPORT et SPIETH)</p> <p>SPIETH-ANDERSON INTERNATIONAL</p>

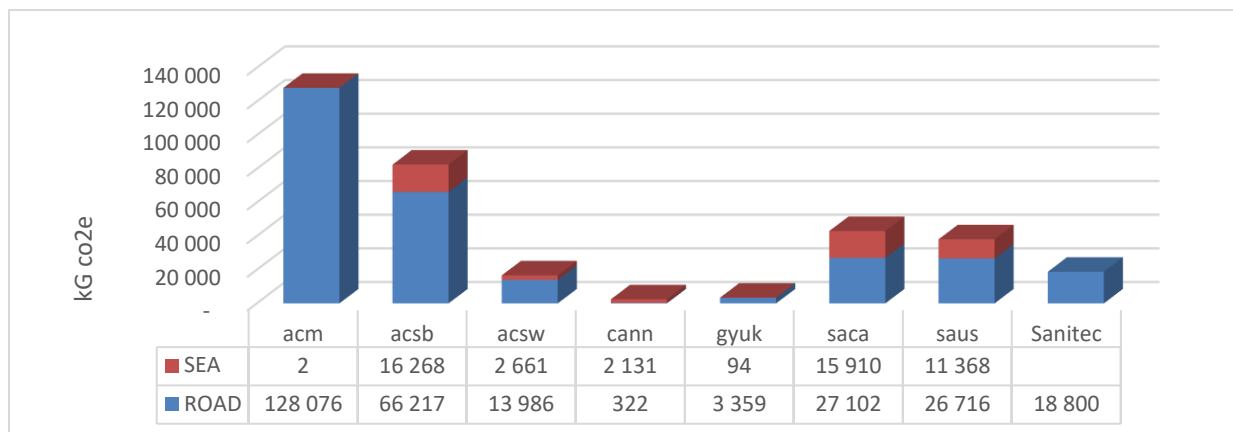
En complément de l'utilisation de matières premières certifiées, certaines entités du Groupe font réaliser des contrôles de leurs équipements par des organismes indépendants afin d'en assurer la conformité et l'innocuité pour nos clients et utilisateurs.

Le transport de nos produits

Le suivi des données logistiques était effectué lors des exercices précédents par le biais de moyens hétérogènes.

Lors de l'exercice 2017/2018, le Groupe a lancé le projet « Booster » (mise à niveau de son ERP). Ce projet comprend un module logistique destiné, entre autres, à faciliter le suivi des flux de produits.

Le Groupe a eu la capacité de lancer le calcul et le suivi des données logistiques aval pour certains de ses sites de production. Le taux de couverture (sur la base des effectifs) est passé de 16% en 2019 à **37%** en 2020 des sites industriels pour ce dernier exercice.



L'analyse par société montre l'impact que la crise a eu sur nos émissions ainsi que les progrès fait par les sociétés de transport.

ACMAN a observé une baisse de 9% par rapport à l'an dernier. A iso facteur d'émissions, la baisse serait de 6%. Il n'est pas possible de faire une analyse plus détaillée compte tenu du déploiement de l'ERP de AX09 à AX12 en octobre. La division est celle qui a le mieux résisté à la crise en termes d'activité.

ACSA LE BALMAY observe une baisse de 47% qui est représentative de la crise subit. ACSA Wattrelos observe une baisse similaire de 52% ce qui est également représentatif de ces 2 sociétés qui appartiennent à la même branche d'activité.

La société SANITEC voit dans son rapport ses émissions augmenter de 7% en valeur absolue. Cela s'explique par le fait que les données de l'exercice précédent portaient sur 9 mois. En extrapolant sur 12 mois l'exercice précédent, la baisse est de 20% en lien avec l'impact de la crise sur cette société.

A noter que la société Cannice qui vient de se doter d'un ERP cette année devra améliorer le renseignement des données poids des expéditions dans l'outil afin de pouvoir exploiter ces informations.

Grâce à la stratégie d'implantation locale du Groupe, la majorité des flux s'organise autour de trajets nationaux.

Le transport aval a été calculé depuis la sortie de nos sites de production jusqu'au lieu de livraison demandé par le client. Ces calculs ont permis de déterminer que le transport a généré un rejet de **333 tonnes de CO2e** pour l'exercice 2020/2021 en baisse de 100 tonnes du fait de l'impact de la crise économique malgré un calcul avec plus de sociétés. Une extrapolation sur la base des effectifs donnerait des émissions de 900 tonnes de CO2e.

Le Groupe souhaite continuer à augmenter son taux de couverture sur le sujet du transport aval afin de renforcer les actions à mener pour réduire son empreinte carbone dans ce domaine.

4.2 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 mars 2021

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1681 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 mars 2021 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur demande au siège de la société).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;

- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000¹ :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que les informations prévues au 2^{ème} alinéa de l'article L. 22-10-36 en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour:
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (innovation et conception, corruption et croissance responsable), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : Bosan et Janssen-Fritsen ;

¹ ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 14 % et 17 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (14 % des effectifs, 17 % des consommations d'énergie) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre février et juin 2021 sur une durée totale d'intervention d'environ huit semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions des ressources humaines, achats, excellence industrielle.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- L'entité ne dispose pas de politiques ou de plans d'actions en matière d'émissions de gaz à effet de serre.

Paris-La Défense, le 18 juin 2021

L'Organisme Tiers Indépendant
EY & Associés

Laurent Vitse
Associé

Eric Mugnier
Associé, Développement Durable

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
<p>Nombre d'employés formés Taux de rotation des effectifs Nombre de jours de grève Nombre, gravité et fréquence des accidents du travail</p>	<p>Plan de formation Cartographie et classification des postes Organisation du dialogue social Management de la santé / sécurité</p>
Informations environnementales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
<p>Volume de déchets générés Emissions de GES liées aux consommations énergétiques, aux achats de matières premières et à la logistique en aval</p>	<p>Certification ISO 14001 Actions de réduction des impacts environnementaux</p>
Informations sociétales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
<p>Le nombre de brevets déposés par le Groupe Nombre d'alertes éthiques remontées via la ligne dédiée Diversité du comité d'intégration</p>	<p>Partenariats Diffusion du code achats et du code éthique Mise en place de la ligne d'alerte concernant l'éthique Plan de mise en conformité avec la Réglementation Générale sur la Protection des Données Personnelles</p>

Chapitre 5. Informations sur les comptes consolidés

5.1	Investissements et financements	224
5.1.1	Principaux investissements réalisés entre le 1 ^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021	224
5.1.2	Trésorerie et capitaux	225
5.2	Examen de la situation financière et du résultat	234
5.2.1	Présentation générale	234
5.2.2	Comparaison des comptes au 31 mars 2021 et 31 mars 2020	246
5.3	Comptes consolidés	257
5.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	325

5.1 Investissements et financements

5.1.1 Principaux investissements réalisés entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021

L'essentiel des investissements réalisés par ABEO concerne concernent des projets de digitalisation ainsi que des investissements en immobilisations corporelles telles que des équipements industriels et de transport ainsi que des équipements pour centres d'escalade en exploitation propre.

Principaux investissements envisagés ou réalisés après le 31 mars 2021

A la Date du Document d'Enregistrement Universel, les organes de direction de la Société n'ont pas pris d'engagements fermes portant sur la réalisation de nouveaux investissements significatifs.

Goodwill et marques

La valeur des Goodwill diminue de 81,3 M€ au 31 mars 2020 à 80,5 M€ au 31 mars 2021 du fait des écarts de change sur les goodwill en devises.

La valeur des marques diminue de 38 M€ au 31 mars 2020 à 37,5 M€ au 31 mars 2021 sous l'effet des écarts de change comptabilisés sur les marques Clip'n Climb International, Sportsafe UK et Fun Spot.

Le détail des variations de la valeur des marques et des Goodwill est présenté dans la section 5.3 « Comptes consolidés » pages 276

Investissements corporels et incorporels

Le Groupe a consacré, en moyenne, sur les 4 dernières années, un montant proche de 2,5 % de son chiffre d'affaires annuel aux investissements industriels de renouvellement et d'adaptation technologique. Ce taux varie selon les années et les besoins associés au développement des activités du Groupe. Pour l'exercice clos au 31 mars 2021, les investissements corporels et incorporels ont ainsi représenté 2,9 M€, soit 1,7% du chiffre d'affaires de l'exercice.

A long terme, le Groupe estime que le taux moyen compris entre 1,5% et 2,5% devrait être conservé.

Immobilisations incorporelles

Au cours de l'exercice, les investissements relatifs aux immobilisations incorporelles s'élèvent à 0,4 M€. Ils se composent principalement :

- de frais capitalisés pour la mise en place d'un nouvel ERP chez Cannice pour 0,2 M€ ;
- de frais de mise à niveau des logiciels et les développements de sites internet pour les sociétés du Groupe pour 0,1 M€ ;

- de frais liés au Datacenter localisé aux Pays-Bas pour 0,1 M€.

Immobilisations corporelles

Entre le 31 mars 2020 et 2021, les immobilisations corporelles brutes voient leur valeur augmenter de 4,8 M€. Cette variation est notamment liée à :

- A l'impact des retraitements IFRS 16 pour les contrats de location simple pour 2,2 M€:
 - Locations de nouvelles surfaces commerciales pour l'exploitation de nouveaux centres en Espagne pour 1,8 M€ ;
 - Autres leasing mis en place sur l'exercice pour 0,4 M€, dont Prospec UK pour 0,2M€.
 - Extensions de durée des contrats pour des surfaces de bureaux et locaux de production pour 1,1 M€, dont 0,8M€ chez Janssen-Fritsen Belgique et 0,3 M€ chez Prospec UK.
 - Résiliations ou modifications de contrats pour -1,1 M€ principalement chez Beijing Cannice pour -0,4 M€, Spieth GmbH -0,1 M€ et Entre-Prises China pour -0,1 M€.
- Des investissements à hauteur de 2,5 M€ principalement liée à :
 - Matériels industriels et outillages pour 1,5 M€, dont 0,4 M€ sont relatifs aux équipements des centres de TOP30, 0,5 M€ pour l'acquisition d'une machine chez Meta, et 0,3 M€ destinés à des nouveaux équipements industriels chez Cannice
 - Matériels de bureaux et informatique pour 0,1 M€
 - Matériels de transport pour 0,3 M€
 - Agencement des locaux pour 0,3 M€

5.1.2 Trésorerie et capitaux

La politique de financement définie par le Groupe vise à permettre de soutenir le projet de développement du Groupe en recherchant efficacité économique et sécurité, c'est-à-dire en utilisant au mieux les diverses sources de financement disponibles ou mobilisables, et en respectant les grands équilibres financiers, garants de sa pérennité et de son autonomie.

Les objectifs de la politique de financement de l'entreprise sont donc les suivants :

- Fournir les moyens de financement adaptés à la nature des besoins de financement, tant au plan de la durée des financements (du cycle d'exploitation – besoin en fonds de roulement ou du cycle d'investissement), de leur coût, que des garanties éventuelles associées ;
- Veiller à garder une certaine flexibilité financière, c'est-à-dire conserver une capacité de financement permettant de saisir les opportunités de développement, mais également de faire face aux imprévus ;
- Optimiser le coût des financements, que ce soit par fonds propres ou par endettement bancaire. Pour ces derniers, la société utilise au mieux les capacités offertes par le niveau bas des taux d'intérêt actuels pour augmenter sa capacité d'action, tout en sécurisant leur évolution future (couverture pour fixer une partie de l'endettement à taux variable) ;
- Diversifier les sources de financement afin de réduire la dépendance vis-à-vis d'une source ou d'une autre. Le Groupe a ainsi financé sa croissance par un mix équilibré

de fonds propres (par autofinancement ou augmentation de capital), de dette obligataire et de dette bancaire.

5.1.2.1 Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement

Au 31 mars 2021, le montant de l'endettement net d'ABEO (somme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'actif et des dettes financières au passif) s'élevait à 90,9 M€ contre 98,7 M€ au 31 mars 2020. Retraité d'IFRS 16, l'endettement net au 31 mars 2021 atteint 58,9 M€ contre 65,2 M€ un an auparavant.

Le niveau d'endettement net du Groupe s'établit comme suit :

Niveau d'endettement net Montants en K€	31/03/2021	31/03/2020
+ Dettes financières non courantes	133 894	119 343
+ Dettes financières courantes	28 966	35 807
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	72 002	56 473
Total Endettement Net	90 857	98 677
Total Endettement Net hors IFRS 16	58 869	65 234

Financement par le capital

Aucune augmentation de capital n'a eu lieu lors de l'exercice clos au 31 mars 2021 ni au cours de l'exercice précédent au 31 mars 2020.

Les augmentations de capital sont détaillées en note 4.8.1 "Capital émis" des Etats financiers consolidés, section 5.3 « Comptes consolidés », page 300 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Financement par avances remboursables et subventions

L'activité des centres d'escalade bénéficie de subventions allouées par des investisseurs privés. Ces subventions, comptabilisées en « produit constaté d'avance », sont versées en début de bail par les bailleurs de certains centres pour financer les outils et équipements des centres. Elles devront être remboursées en cas de résiliation du bail avant le terme contractuel.

Entre le 1^{er} avril 2020 le et 31 mars 2021, le Groupe n'a pas bénéficié de nouvelles subventions et avances remboursables.

Financement par le crédit d'impôt

CIR

La Société a bénéficié du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) pour les exercices clos les 31 mars 2021 et 2020.

Le CIR est calculé sur la base des dépenses de recherche et développement. Les créances relatives au CIR se sont élevées à 305 K€ au 31/03/2021 et 214 K€ au 31/03/2020. Il est

comptabilisé en diminution des Autres produits et charges d'exploitation au compte de résultat.

Les dépenses de R&D sont effectuées pour l'ensemble du Groupe dans le monde alors que les crédits d'impôts sont uniquement attribués en France pour les dépenses réalisées en France. A ce titre le crédit d'impôt finance en moyenne 46 % des dépenses de R&D françaises éligibles et s'élève à :

Année	Montant CIR en K€	Cumul bases charges en K€
CIR 2021	305	1 016
CIR 2020	214	716

Financement par emprunts

Emprunts auprès des établissements de crédit

L'évolution des emprunts contractés par le Groupe auprès d'établissements de crédits des exercices clos 31 mars 2020 et 2021 se présente comme suit :

EVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS (Montant en K€)	Emprunts auprès des établissements de crédit
Au 31 mars 2020	95 719
(+) Encaissement	33 000
(-) Remboursement	-23 310
(+/-) Autres mouvements	197
Au 31 mars 2021	105 606

Les dettes financières au 31 mars 2021 sont détaillées en note 4.7.2 « Dettes financières courantes et non courantes » de la section 5.3, page 295 « Comptes consolidés » du présent Document d'Enregistrement Universel.

La structure de financement est présentée dans la note 1.2 de la section 5.3 « Comptes consolidés » du présent Document d'Enregistrement Universel.

La variation de +9,9 M€ des emprunts auprès des établissements de crédit au cours de l'exercice se décompose principalement comme suit :

- Mise en place de nouveaux financements pour faire face à la crise Covid-19 pour 33 M€ dont un Prêt Garanti par l'État de 23 M€ et deux nouveaux financements BPI d'un montant total de 10 M€ ;
- Remboursement de la ligne de crédit revolving du crédit syndiqué pour 20 M€ ;
- Remboursement de lignes court terme en Chine pour 2,5 M€ ;
- Remboursement d'un financement BPI pour 0,8 M€.

Le contrat de Crédit du 04/12/18 est utilisé à hauteur de 67 M€ au 31 mars 2021 contre 87 M€ au 31 mars 2020 :

Date de contrat	Description de la dette (Montants en K€)	Montant total initial	Montant total au 31 mars 2021	Montant disponible au 31 mars 2021	Utilisations au 31/03/2021	Utilisations au 31/03/2020
	Dettes Senior					
04/12/2018	Contrat de Crédit, incluant :	125 000	107 143	40 000	67 143	87 143
	<i>Prêt de Refinancement</i>	55 000	47 143	0	47 143	47 143
	<i>Crédit d'Investissement</i>	50 000	40 000	20 000	20 000	20 000
	<i>Crédit Renouvelable</i>	20 000	20 000	20 000	0	20 000

Emissions obligataires

Le 23 avril 2018, ABEO a réalisé sa première émission obligataire (Euro PP) d'un montant de 20 M€ auprès d'investisseurs institutionnels. Ce placement a été réalisé par l'émission d'une tranche obligataire non listée, remboursable in fine, de maturité 7 ans venant à échéance en avril 2025.

En parallèle de ses financements bancaires traditionnels, cette première émission permet à ABEO d'allonger la maturité moyenne de son endettement tout en diversifiant sa base de prêteurs auprès d'investisseurs institutionnels.

Cette ligne de financement à 7 ans, levée dans des conditions favorables, non assortie de sûretés, a contribué à allonger la maturité moyenne de la dette d'ABEO et à maintenir le coût de financement du Groupe à des niveaux extrêmement compétitifs. Le coupon fixe s'établit à 3,75%, révisable en fonction du niveau du ratio de levier au 31 mars de chaque exercice.

Le coût de l'obligation de 20 M€ arrivant à échéance en avril 2025 représente ainsi un coupon annuel impactant les frais financiers d'ABEO à hauteur de 729 K€ au 31 mars 2021.

Coût et maturité de la dette

Le coût moyen réel de la dette tirée au 31 mars 2021 s'établit à environ 2,35% contre 2,13% un an auparavant.

La maturité moyenne de la dette tirée ressort à 2,7 ans à la date du Document d'Enregistrement Universel.

Les emprunts bancaires moyen terme contractés par le Groupe au 31 mars 2021 et 2020 se présentent comme suit :

Description des emprunts du Groupe	Date début	Taux annuel	Durée	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2020
Montants en K€					
Refinancement Pool bancaire - 55 M€					
55 M€ Prêt de refinancement Pool bancaire CA/CIC/CE/SG/BNP	déc-18	Euribor 3M + 2,35%	7ans	47 143	47 143
Refinancement Pool bancaire - 20 M€					
20 M€ Crédit investissement Pool bancaire CA/CIC/CE/SG/BNP	déc-18	Euribor 3M + 2,35%	7ans	20 000	20 000
Crédit renouvelable Pool bancaire - 20 M€					
20 M€ Crédit renouvelable Pool bancaire CA/CIC/CE/SG/BNP	mars-20	Euribor 3M + 1,70%	6mois	0	20 000
Renforcement de la structure financière - Prêt de 5 M€ contracté par ABEO					
5 M€ BPI France Financement	mai-15	2,46%	7,5 ans	1 750	2 250
Renforcement de la structure financière - Prêt de 3 M€ contracté par ABEO					
3 M€ BPI France Financement	mai-17	2,19%	7,5 ans	2 250	2 550
Prêt ATOUT de 5 M€ contracté par ABEO					
5 M€ BPI France Financement	mai-20	2,50%	5 ans	5 000	0
Financement Croissance Externe 5M€ contracté par ABEO					
5 M€ BPI France Financement	juil-20	2,04%	5 ans	5 000	
Emprunt PGE 23 M€ contracté par ABEO					
Prêt Garanti par l'Etat Contrats : CA/CIC/CE/SG/BNP	juil-20	2,04%	6ans	23 000	
Emprunt PGE CA 3 864K€ contracté par ABEO					
Total Filiales France				42	67
Total Filiales Etrangères				2 604	5 160
TOTAL *				106 789	97 170

*Les différences observées avec le montant des Emprunts auprès d'établissements de crédits du tableau ci-dessus correspondent à des intérêts courus ainsi qu'à des charges à répartir.

Engagement hors bilan

Engagements reçus au 31 mars 2021

Néant

Engagements donnés au 31 mars 2021

Nature	Description	2020/2021	2019/2020
		Montants en K€	
	Garantie Maison-mère accordée à HSBC China afin de garantir les prêts en Chine à Cannice (Novembre 2019) pour 40M MB	5 208	5 142
	Garantie Maison-mère accordée à HSBC China afin de garantir les lignes en Chine à EP Chine (Novembre 2019) pour 6M MB	781	771
	Garantie bancaire accordée à Arch Insurance pour le compte d'EP USA	299	0
Total Garanties		6 287	5 914
Cautions	Caution solidaire DOCK39CDC en faveur de CHANTELOUP 02 (24/10/14) sur 12 ans - Participation Financière et Loyers	552	651
	Caution solidaire DOCK39TERVILLE en faveur de IF PLEIN EST (24/10/14) sur 12 ans - Participation Financière et Loyers	617	719
	Caution Solidaire ABEO pour Outdoorxtrm S.L. en Espagne en faveur de la société Westinvest Gesellschaft Fur Investmentfonds MBH du 31/03/14 sur 7 ans - Participation financière et Loyers	0	460
	Caution du 28/07/2016 en faveur de SG pour la garantie des lignes court terme au bénéfice de XTRM France à hauteur de 500k€ pour une durée de 1 an	482	386
Total Cautions		1 651	2 216
Total		7 938	8 130

Une lettre de soutien a été signée en mai 2021 en faveur de BNP Paribas France pour 1 447 K€ afin de garantir certaines filiales au sein du cashpool international.

5.1.2.2 Flux de trésorerie au 31 mars 2021 et 2020

Tableau des flux de trésorerie simplifiés

Le tableau des flux simplifiés de trésorerie se présente comme suit :

ABEO - IFRS Tableau de flux de trésorerie consolidé En K€	Mars 2021 12 mois	Mars 2020 12 mois
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	16 076	19 694
Variation du BFR lié à l'activité	4 239	13 585
Impôts payés	-2 108	-1 919
Flux de trésorerie générés par l'exploitation	18 207	31 360
Flux de trésorerie générés par l'investissement		
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-2 802	-4 569
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	1 225	532
Incidences des variations des cours de devises	-108	100
Augmentation (Diminution de la trésorerie)	16 522	27 422
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture (y compris concours bancaires courants)	51 447	24 024
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants)	67 969	51 447
Augmentation (Diminution de la trésorerie)	16 522	27 422
	Mars 2021	Mars 2020
Trésorerie et équivalent de trésorerie	72 002	56 473
Concours bancaires courants	-4 033	-5 026
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants)	67 969	51 447

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles au 31 mars 2021

Au 31 mars 2021, la génération de trésorerie liée à l'exploitation s'élève à 18,2 M€ contre 31,4 M€ au 31 mars 2020.

L'impact de la variation du Besoin en Fonds de Roulement sur la trésorerie de clôture s'élève à +4,2 M€ et s'explique principalement par :

- La diminution des créances client et actifs sur contrats, avec un effet de +2,5 M€ qui s'explique par l'optimisation des process de recouvrement et par un effet activité (niveau d'activité au dernier trimestre inférieur à celui de l'exercice précédent).
- La diminution des stocks, avec un effet de +3 M€, qui s'explique principalement par une gestion optimisée des stocks avec une amélioration des process logistiques et industriels.
- La diminution des dettes opérationnelles avec un effet de -4,4 M€ sur la trésorerie dont :
 - o une diminution des avances reçues des clients de 1,3 M€ (diminution de la trésorerie),
 - o une diminution des dettes fournisseurs de 3 M€ (diminution de la trésorerie).

- une augmentation de 3 M€ des autres dettes et autres créances nettes par rapport au 31 mars 2020 principalement liée à des décalages de paiement de charges sociales en France rendus possibles dans le cadre de mesures de soutien accordées par l'Etat français.

Ci-dessous un tableau de passage entre les flux de BFR du tableau de flux de trésorerie et les variations bilanciellles :

	31/03/2020	31/03/2021	Variations Bilanciellles	Ecart de conversion	Retraitements non monétaires (*)	Entrée de périmètre	BFR tableau de flux de trésorerie
Clients et actifs sur contrats	31 990	28 243	3 747	-216	-1 051	0	2 480
Stocks	30 860	27 304	3 556	-87	-454		3 014
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-25 445	-22 480	-2 965	33		0	-2 932
Autres dettes et créances opérationnelles	-25 925	-25 501	-424	167	1 934	0	1 677
<i>dont avances clients</i>	-8 379	-6 906	-1 473	129			-1 345
BFR Opérationnel	11 480	7 566	3 914	-103	428	0	4 239

- Les retraitements non monétaires correspondent principalement aux mouvements sur les provisions ou sur les flux d'impôts.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements au 31 mars 2021

La consommation de trésorerie liée aux activités d'investissement s'est élevée à -2,8 M€ au 31 mars 2021. Elle se décompose principalement en :

- La création de la joint-venture Vogoscope pour +0,25 M€;
- Des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour -2,9 M€ ;
- Des produits de cessions d'actifs corporels pour +0,1 M€ ;
- La variation des immobilisations financières pour -0,3 M€.

Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (hors marques) par nature au 31 mars 2021 et 2020 :

Montants en K€	Exercice 2020/2021	Exercice 2019/2020
Immobilisations corporelles	2 468	3 461
Constructions	305	522
Installations techniques, matériel	941	1 289
Autres immobilisations corporelles	597	1 271
Immobilisations en cours	625	379
Avances et acomptes	0	0
Immobilisations incorporelles	448	1 267
Concessions, brevets, licences	63	83
Immobilisations en cours	72	163
Autres immobilisations	313	650
Total Flux Acquisition	2 916	4 728

L'acquisition nette d'immobilisations financières a généré un décaissement de -0,3 M€ (principalement chez ABEO SA).

Au 31 mars 2020, la consommation de trésorerie liée aux activités d'investissement s'est élevée à -4,6 M€ et se décomposait principalement en :

- Des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour -4,7 M€ ;
- Des produits de cessions d'actifs corporels pour 0,1M€ ;
- La variation des immobilisations financières pour 0,1 M€.

Flux de trésorerie liés aux activités de financements

Hors IFRS 16, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à 6,2 M€ au 31 mars 2021 soit un montant identique à celui de l'exercice clos le 31 mars 2020.

La variation de 6,2 M€ au 31 mars 2021 s'explique principalement par :

- La mise en place de deux Prêts BPI pour un montant total de 10M€;
- La mise en place, par les partenaires bancaires d'ABEO dans le cadre de la crise Covid-19, de Prêts Garantis par l'Etat d'un montant total de 23 M€;
- Le remboursement de la ligne de crédit revolving du crédit syndiqué pour 20 M€ ;
- Le remboursement de prêts BPI France pour -0,8 M€ ;
- Le remboursement de lignes court terme en Chine pour -2,6 M€ ;

Le paiement des intérêts de la dette pour -3,3 M€.

Variation nette de trésorerie

Les variations nettes de trésorerie au 31 mars 2021 et 2020 s'établissent respectivement à +16,5 M€ et +27,4 M€.

Conditions d'emprunts et structure de financement

La structure de financement de la société est décrite dans la section 1.1.5 page 41 – Structure de financement – du présent Document d'Enregistrement Universel

Les échéanciers des dettes financières courantes et non-courantes au 31 mars 2021 et 31 mars 2020 sont présentés note 4.7.2 « Dettes financières courantes et non courantes » de la section 5.3, page 295 « Comptes consolidés » du présent Document d'Enregistrement Universel.

Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Néant

Sources de financement attendues pour les investissements futurs

Au 31 mars 2021, la trésorerie brute du Groupe s'élève à 72 M€ et les dettes financières hors IFRS 16 à 130,9 M€ (162,9 M€ y compris IFRS 16).

Dans ces conditions, l'endettement net hors IFRS 16 ressort à 58,9 M€ (90,9 M€ y compris IFRS 16), en baisse de 6,3 M€ par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

Le cash-flow libre de 15,4 M€ (10,4 M€ hors IFRS 16), généré sur l'exercice 2020/21 malgré la baisse d'activité liée au contexte pandémique mondial, a permis au Groupe de conserver une structure financière saine.

En outre, pour être en mesure d'accompagner la reprise d'une activité plus normative et d'assurer le développement du Groupe, ABEO SA dispose au 31 mars 2021 de lignes de financement confirmées pour un montant total de 40 M€ composées d'une ligne de crédit revolving de 20 M€ et d'une ligne de crédit d'investissement de 20 M€.

5.2 Examen de la situation financière et du résultat

5.2.1 Présentation générale

Pour l'examen de sa situation financière et de son résultat, le Groupe a retenu les deux derniers exercices clos au 31 mars 2021 et 31 mars 2020.

Le lecteur est invité à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et aux résultats du Groupe avec l'ensemble du Document d'Enregistrement Universel et notamment les états financiers consolidés du Groupe établis en normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) pour l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'insérés en section 5.3 « Comptes consolidés » du Document d'Enregistrement Universel.

Les comptes consolidés clos le 31 mars 2021 en normes IFRS intègrent la société mère ABEO SA ainsi que ses 60 filiales ou sous-filiales consolidées, dont 59 par la méthode d'intégration globale (IG) et 2 par mise en équivalence (ME).

Les tableaux ci-dessous présentent les filiales et sous-filiales du Groupe consolidées au 31 mars 2021 et 31 mars 2020.

Les entités consolidées selon la méthode de l'intégration globale sont les suivantes :

ACTIVITE	DENOMINATION	PAYS	31/03/2021		31/03/2020		Méthode D'intégration
			% de droits de vote	% intérêt	% de droits de vote	% intérêt	
HOLDING	ABEO	France					IG
SPORTS	ACSA	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	ABEO JAPAN	Japon	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	ADEC SPORT	Belgique	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	BOSAN BELGIUM	Belgique	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	BOSAN NETHERLAND	Pays-Bas	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	CANNICE	Chine	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	CANNICE Beijing	Chine	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	GYMNOVA	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	GYMNOVA SUISSE	Suisse	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	GYMNOVA UK	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	GYM PASSION	Belgique	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	JANSSEN-FRITSEN B.V	Pays-Bas	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	JANSSEN-FRITSEN N.V	Belgique	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	JF HONG-KONG	Chine	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	JFS B.V.	Pays-Bas	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	SCHELDE SPORTS	Pays-Bas	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	SP ANDERSON HOLDING	Canada	99,00%	99,00%	99,00%	99,00%	IG
	SPIETH ANDERSON INTERNATIONAL	Canada	100,00%	99,00%	100,00%	99,00%	IG
	SPIETH ANDERSON USA	Etats-Unis	100,00%	99,00%	100,00%	99,00%	IG
	SCHELDE NORTH AMERICA	Canada	100,00%	99,00%	100,00%	99,00%	IG
SPIETH GYMNASTICS	Allemagne	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	
PCV COLLECTIVITES	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	
SPORTSAFE UK	Royaume-Uni	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%	IG	
ERHARD SPORT GMBH	Allemagne	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	
VOGOSCOPE	France	51,00%	51,00%	-	-	IG	
VOGOSCOPE NORTH AMERICA INC	Etats-Unis	51,00%	51,00%	-	-	IG	
SPORTAINMENT & ESCALADE	ACEP	Espagne	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	ABEO NORTH AMERICA	Etats-Unis	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	FUN SPOT MANUFACTURING	Etats-Unis	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	ABEO REAL ESTATE NORTH AMERICA	Etats-Unis	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	PREMIUM VERUM	Etats-Unis	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	FSM REAL ESTATES	Etats-Unis	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	SPORTAINMENT ENGINEERING & DESIGN	Inde	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	CLIP N CLIMB INTERNATIONAL LTD	Nouvelle-Zélande	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	CLIP'N CLIMB INTERNATIONAL GP	Nouvelle-Zélande	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	CLIP N CLIMB Plymouth	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	DOCK 39 CDC	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	DOCK 39 TERVILLE	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	ENTRE-PRISES	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	ENTRE-PRISES GERMANY	Allemagne	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	ENTRE-PRISES HONG KONG	Chine	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	ENTRE-PRISES HUIZHOU MANUFACTURING	Chine	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	ENTRE-PRISES UK	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	ENTRE-PRISES USA	Etats-Unis	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	GOLBAL KIDS STRATEGIES	Espagne	85,00%	85,00%	85,00%	85,00%	IG
	TOP 30 ESPAGNE	Espagne	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
TOP 30 NORGE	Norvège	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%	IG	
XTRM FRANCE	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	
VESTIAIRES	ACMAN	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	FRANCE EQUIPEMENT	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	FRANCE EQUIPEMENT DEUTSCHLAND	Allemagne	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	NAVIC	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	META TRENWANDANLAGEN VERWALTUNGS & CO.KG	Allemagne	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	META TRENWANDANLAGEN GMBH&CO. KG	Allemagne	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	PROSPEC UK	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	PROSPEC US	Etats-Unis	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	SANITEC INDUSTRIE	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
SUFFIXE	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	

Au cours de l'exercice, deux sociétés, VOGOSCOPE et VOGOSCOPE NORTH AMERICA INC, ont été créées et sont consolidées par la méthode intégration globale. VOGOSCOPE est née de l'association des expertises de deux groupes cotés : la maîtrise des technologies vidéo côté VOGO et la connaissance pointue du marché mondial des équipements et des infrastructures sportives côté ABEO.

Les entités comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence sont les suivantes :

ACTIVITE	DENOMINATION	PAYS	31/03/2021		31/03/2020		Méthode D'intégration
			% de droits de vote	% intérêt	% de droits de vote	% intérêt	
SPORTS	CONSTRUCTIE-en-Metaalwarenbedrijf M.HAAZEN	Pays-Bas	30,00%	30,00%	30,00%	30,00%	ME
SPORTS	EMBEDDED FITNESS HOLDING	Pays-Bas	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%	ME

L'exercice clos le 31 mars 2021 a fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes du Groupe, dont le rapport est présenté à la section 5.4, page 325 du Document d'Enregistrement Universel.

5.2.1.1 Comptes consolidés

Le Groupe a préparé ses comptes consolidés selon les normes comptables internationales « International Financial Reporting Standards » (« IFRS »), telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

5.2.1.2 Présentation générale

ABEO est un acteur de référence du marché des biens d'équipement du sport et des loisirs à destination des organismes publics et privés. Sur ce marché, le Groupe est spécialisé dans 3 activités complémentaires :

- Sport dans les domaines de la gymnastique, des sports collectifs et de l'éducation physique,
- Sportainment & Escalade,
- Vestiaires.

Le Groupe s'est développé à la fois sur le plan géographique et dans son offre produit, tant par croissance organique que par croissance externe. Le rachat de filiales et sous-filiales s'est traduit par un goodwill significatif à son actif 81,3 M€ (soit 25 % de son actif au 31 mars 2020). L'offre produit du Groupe est portée par un portefeuille de 61 marques distinctes, valorisées à 38 M€ (soit 12 % de son actif) au 31 mars 2021. Chaque division du Groupe conçoit ses produits dans son propre bureau d'études, les fabrique au sein de filiales dédiées, les commercialise et les installe. Cette méthode de gestion confère au Groupe une organisation industrielle visible à son bilan au poste des immobilisations corporelles pour 55 M€ (soit 17 % de son actif au 31 mars 2021).

A la Date du Document d'Enregistrement Universel, le Groupe fabrique en propre sa gamme de produits sur ses seize sites de production répartis à travers le monde.

L'organisation de ces sites de production vise à intégrer verticalement les différentes étapes des processus de conception, de fabrication et de distribution des produits du Groupe. Les achats représentent dès lors un poste important pour le Groupe qui diversifie sa base de fournisseurs et négocie ses prix d'achats. La distribution des produits finis s'effectue à travers un réseau de distribution en propre qui couvre près de deux tiers du chiffre d'affaires du Groupe, tandis que le reste des ventes s'effectue par l'intermédiaire d'un réseau d'importateurs et de distributeurs assurant une proximité optimale de la clientèle.

La croissance externe du Groupe a été financée par :

- Augmentation de capital, avec émission de nouvelles actions telle que détaillé dans la note 4.8.1 « capital émis », page 300 de la section 5.3 « Comptes consolidés » du présent Document d'Enregistrement Universel ;
- De la dette auprès d'établissements de crédit et d'investisseurs privés telle que détaillée dans la section 5.1.2.1, page 226 « Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement » du Document d'Enregistrement Universel ;

L'autofinancement généré par les Opérations.

Comme décrit dans la section 5.1.2, la politique de financement définie par le Groupe vise à permettre de soutenir le projet de développement du Groupe en recherchant efficacité économique et sécurité, c'est-à-dire en utilisant au mieux les diverses sources de financement disponibles ou mobilisables, et en respectant les grands équilibres financiers, garants de sa pérennité et de son autonomie. A cet égard, les croissances externes réalisées depuis l'introduction en bourse ont été faites essentiellement en utilisant les fonds levés lors de cette introduction, en complément des cash-flow générés par les opérations. La plupart de ces acquisitions a ensuite fait l'objet de refinancements bancaires (Sportsafe, Clip'n'Climb, Meta, Bosan) afin de bénéficier de taux d'intérêt faibles, de reconstituer la trésorerie utilisée et de financer d'autres acquisitions, tout en veillant à respecter les grands équilibres financiers bilantiels.

5.2.1.3 Principaux facteurs ayant une incidence sur l'activité et les résultats

Au cours de l'exercice 2020/21, le Groupe ABEO a dû faire face aux conséquences d'une crise sanitaire inédite ayant entraîné des variations d'activité exceptionnelles.

Dans ce contexte sans précédent qui a impacté tous les marchés du Groupe, avec la fermeture des salles de sport et loisirs pendant plusieurs mois de l'exercice, ABEO a démontré son agilité et sa capacité d'adaptation rapide. Avec un chiffre d'affaires de 174,0 M€ sur l'ensemble de l'exercice 2020/21, la baisse des ventes a ainsi pu être limitée à 26,2% (-25,6% à taux de change constants).

L'EBITDA courant de l'exercice 2020/21 ressort à 19,1 M€, contre 22,2 M€ un an auparavant, soit un taux de marge opérationnelle en hausse de 1,6 pt à 11% du chiffre d'affaires.

Neutralisé des effets de la norme IFRS 16, l'EBITDA courant ressort à 14,1 M€ soit 8,1% du chiffre d'affaires, contre 16,6 M€ et 7,0% du chiffre d'affaires un an plus tôt.

Dans un contexte de fort ralentissement de l'activité lié à la pandémie Covid-19 (-26,2%), la bonne résistance de la rentabilité opérationnelle constitue une réelle performance du Groupe et traduit l'efficacité des mesures prises rapidement dans le cadre du plan de performance (optimisation de la structure de coûts) annoncé dès le début de la crise afin d'abaisser le point d'équilibre opérationnel.

Le Groupe a maintenu son objectif de réduction significative de son point d'équilibre opérationnel jusqu'au terme de l'exercice clos le 31 mars 2021 et l'ensemble des mesures déployées au cours de l'exercice permet au Groupe d'enregistrer une baisse des charges opérationnelles de 33,7 M€ (hors IFRS 16) répartie comme suit :

- Des charges de personnel en retrait de 12,4 M€, soit -18%, à la suite d'un ajustement de la masse salariale dans un contexte de crise majeure (gel des

recrutements et des rémunérations, réduction des contrats à durée déterminée, non remplacement des départs/retraites, suppression de postes) ;

- Des mesures de soutien obtenues de la part des pouvoirs publics (chômage partiel en France, aides et subventions dans certains pays) pour un effet total de 6,1 M€ ;
- Des charges fixes et semi fixes (marketing, publicité, déplacements, frais généraux) en diminution de 9,9 M€, soit -28% ;
- Des charges variables en baisse de 5,3 M€, soit -25% (sous-traitance, intérim ...).

5.2.1.4 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires net consolidé se répartit principalement entre les ventes de projets (centres d'escalade, d'escalade ludique, de parcs de trampolines, équipements de sports collectifs, aménagement de vestiaires), les ventes de produits finis (agrès de gymnastique, tapis de réception et murs d'escalade) et l'exploitation de centres d'escalade et de loisirs en propre. Les rabais, remises, ristournes, escomptes sont déduits du chiffre d'affaires net consolidé.

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, soit dans la majorité des cas, à la date d'expédition des biens.

Une partie du chiffre d'affaires est reconnue suivant la méthode de l'avancement, en particulier dans le cas des projets d'équipement de murs d'escalade et l'aménagement de vestiaires.

Les zones géographiques dans lesquelles le Groupe opère présentent des tendances de demandes différentes, principalement en raison des conditions économiques locales.

La croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe (c'est-à-dire la croissance due à l'évolution des volumes de produits vendus et des prix de vente, hors effet de l'évolution éventuelle du périmètre de consolidation et des taux de change) dépend principalement des facteurs suivants :

Le positionnement concurrentiel de l'offre du Groupe par rapport à celle de ses concurrents sur ses principaux marchés qui repose notamment sur : l'étendue de son offre et de la valeur ajoutée des produits proposés, la conformité de ses produits avec les normes réglementaires, l'existence et le maintien de relations privilégiées avec les donneurs d'ordres et les prescripteurs (fédérations, collectivités locales, distributeurs spécialisés), la qualité des produits et services offerts par le Groupe et la compétitivité des prix pratiqués ;

Le potentiel de croissance et structure de chaque marché géographique sur lequel le Groupe intervient ;

La conjoncture économique locale dans la mesure où la politique commerciale consistant à concentrer ses efforts sur les produits haut de gamme peut s'avérer inadaptée dans une période de ralentissement économique ; Les politiques publiques propres à chaque pays encourageant ou non la pratique sportive.

5.2.1.5 Facteurs intervenant sur le résultat opérationnel

Achats consommés

Les achats consommés comprennent pour l'essentiel les matières premières utilisées dans les procédés de fabrication du Groupe ainsi que les achats de marchandises dans le cadre de contrats de négoce. Les autres charges sont, notamment, les coûts liés aux emballages et conditionnements, les variations de stock, et les coûts de transports sur achat et ventes.

Charges externes

Les charges externes regroupent :

- les frais de sous-traitance, intégrant principalement les coûts liés aux études et design des produits vendus ainsi que les frais de pose, montage et installation dans le cadre d'un contrat ;
- les dépenses de loyers et charges locatives des différents sites ainsi que les équipements en leasing, principalement informatique et véhicules ;
- les rémunérations de personnels extérieurs et honoraires qui comprennent notamment les honoraires de commissariat aux comptes, les frais légaux tels que honoraires d'avocats, coûts de protection de la propriété intellectuelle, frais liés à des litiges fiscaux. Sont également intégrés les frais de consulting non capitalisés.
- les dépenses publicitaires et de marketing dont le montant est lié à la sortie de nouveaux produits ainsi que les charges reconnues dans le cadre des contrats de sponsoring avec les fédérations sportives ;
- des frais d'études, recherche et documentation ;
- des frais de mission et réception résultant d'un déploiement de l'offre et d'implantations internationales ;
- les coûts de transport liés à la mise à disposition des biens lors des compétitions sportives où le Groupe est contractuellement engagé ;
- ainsi que des primes d'assurances, frais postaux, frais bancaires et diverses cotisations professionnelles ;
- les autres achats et charges externes comprennent principalement les charges liées aux consommables (eau, gaz, électricité), fournitures administratives et autres équipements non capitalisés.

Les impôts et taxes

Ils comprennent toutes les taxes autres que l'impôt sur les sociétés (courant et différé), en particulier pour les sociétés françaises les taxes foncières, la CVAE et diverses cotisations obligatoires.

Les charges de personnel

Les charges de personnel regroupent le coût salarial total des effectifs salariés du Groupe. Ces charges évoluent notamment en fonction du nombre de salariés, du niveau de rémunération moyenne et de l'atteinte ou non des objectifs annuels des salariés qui conditionne le niveau des rémunérations variables.

Sont également intégrés à la masse salariale le coût des formations, l'intéressement et la participation dont l'évolution est sujette à l'évolution de la performance des diverses entités du Groupe.

Les dotations aux amortissements et provisions

Le niveau des investissements conditionne l'importance des dotations aux amortissements constatées en charges opérationnelles. Le Groupe a consacré, en moyenne, sur les 4 dernières années un montant proche de 2,5 % de son chiffre d'affaires annuel aux investissements industriels de renouvellement et d'adaptation technologique.

Lorsqu'ils sont rendus nécessaires par le taux d'utilisation des équipements, des investissements capacitaires viennent accroître le montant des dotations aux amortissements.

Le niveau des amortissements est également conditionné par les ouvertures de centres d'escalade et de loisirs, le bail contracté étant capitalisé lorsqu'une subvention est perçue.

L'évolution des dotations aux amortissements est également impactée par les retraitements IFRS 16, en particulier la valeur des contrats de location simple ainsi que la durée des contrats retenue.

Les dotations aux provisions pour dépréciation des stocks et des créances résultent :

- de la capacité du Groupe à améliorer le taux de qualité de ses produits, les produits présentant des défauts d'aspect devant être écoulés avec de fortes réductions de prix ;
- de l'environnement économique des pays dans lesquels le Groupe opère, qui affecte directement ses clients finaux ;
- de la capacité à mettre en place un système de gestion efficace des stocks et une collecte rigoureuse des créances clients.

Les autres produits et charges courants

Il s'agit pour l'essentiel de produits divers (régularisations, production immobilisée d'équipements ou de travaux de recherche et développement...) ou de charges diverses (pertes sur créances).

Les autres produits et charges non courants

Il s'agit de charges et de produits non récurrents, par exemple des frais liés aux croissances externes, charges de restructurations ou des effets comptables spécifiques à certaines opérations.

Le résultat financier

Cet agrégat intègre le coût financier de l'endettement brut (revenus de placement minorés des charges d'intérêt) auquel est ajouté le résultat des autres produits et charges financières qui comprennent notamment le résultat de change, la variation de valeur des instruments financiers dérivés (swaps de taux en l'occurrence) et les charges financières liées aux avantages au personnel.

L'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur le résultat dans les comptes consolidés du Groupe se compose dans un premier temps des impôts courant sur le résultat des entités du Groupe, ainsi que les éventuelles variations des positions nettes d'impôts différés au bilan du Groupe.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

Il s'agit de la quote-part du Groupe dans le résultat des sociétés consolidées par mise en équivalence, leur taux de détention ne permettant pas leur consolidation par intégration globale.

En l'espèce, il s'agit de CONSTRUCTIE-en-Metaalwarenbedrijf M.HAAZEN détenue à 30% et Embedded Fitness Holding détenue à 20 %, sociétés localisées aux Pays-Bas.

5.2.1.6 Informations sectorielles

Le Groupe est au sens de la norme IFRS 8 « multi-secteur ». Cette analyse conduit à distinguer trois secteurs opérationnels d'activités : le Sport, le Sportainment et l'Escalade et les aménagements de Vestiaires.

La holding est présentée séparément mais ne constitue pas un secteur opérationnel à proprement parler.

Ce découpage est utilisé dans le cadre du pilotage du Groupe par la direction générale et les principaux décideurs opérationnels.

Le Groupe dispose d'informations par secteur opérationnel sur le chiffre d'affaires, les marges brutes, les charges externes jusqu'à l'EBITDA courant. Les flux intra-secteurs sont éliminés pour donner une image fidèle de la performance de chaque division.

Conformément à la norme IFRS 8, la décomposition du chiffre d'affaires par zone géographique est présentée dans la note 3.2.3, page 276. « Informations financières par zone géographique » des Comptes consolidés, section 5.3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

5.2.1.7 Variation des taux de change

Les fluctuations des taux de change des différentes devises ont un impact direct sur les comptes consolidés du Groupe. Cet impact se traduit par un risque lié aux aléas portant sur la conversion en euros des bilans et des comptes de résultat des filiales.

Les principales devises concernées sont la livre sterling, pays où sont localisés plusieurs sociétés du Groupe et sites de production, les dollars américains et canadiens qui concernent à la fois des facturations, des achats de certaines matières premières et des comptes courants, ainsi que le Yuan Renminbi en Chine où le Groupe compte deux sites de production.

5.2.1.8 Saisonnalité

La diversification des secteurs de débouchés et des zones géographiques où l'offre est commercialisée conduit à atténuer le phénomène de saisonnalité qui résulterait d'une pratique de marché locale ou régionale. Le Groupe est donc peu impacté par cette problématique. Cependant, ce phénomène est plus notable sur les divisions Vestiaire et Sport où les commandes en provenance des groupes scolaires impactent plus significativement le chiffre d'affaires du troisième trimestre.

5.2.1.9 Modification du périmètre de consolidation

Au cours de la période présentée, Vogoscope et Vogoscope North America ont été créées. L'impact de Vogoscope sur les résultats de l'exercice clos au 31 mars 2021 est non significatif.

5.2.1.10 Information financière pro forma au 31 mars 2021

L'information proforma n'est pas applicable à l'exercice clos 31 mars 2021

5.2.1.11 Présentation des données comptables et financières

Indicateurs Alternatifs de Performance (IAP)

On entend par « Indicateur Alternatif de Performance », un indicateur financier, historique ou futur, de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie autre qu'un indicateur financier défini ou précisé dans le référentiel comptable IFRS.

Pour évaluer la performance de ses activités, le Groupe suit trois indicateurs clefs : l'EBITDA courant, la variation du chiffre d'affaires liée à la croissance organique et la variation du chiffre d'affaires liée aux croissances externes. Leurs règles de détermination sont définies ci-dessous :

EBITDA courant

Pour évaluer la performance de ses activités, le Groupe a retenu l'EBITDA courant, en valeur et en taux. Il désigne le bénéfice avant impôt du Groupe avant que n'en soient soustraits le coût de l'endettement financier ainsi que les autres produits et charges financiers, les dotations aux amortissements et les provisions sur immobilisations (mais après dotations aux provisions sur stocks et créances clients). Les dépenses et produits de à caractère non récurrent, sont présentés en « autres produits et charges opérationnels non courants » et contribuent au Résultat Opérationnel.

La direction estime que l'EBITDA courant est un indicateur pertinent car il mesure la performance des activités ordinaires du Groupe, sans prendre en compte l'effet des charges liées aux décaissements passés (dépréciations et amortissements), ou qui du fait de leur nature exceptionnelle, ne sont pas représentatives des tendances des résultats du Groupe.

Rentabilité opérationnelle

La rentabilité opérationnelle correspond à l'EBITDA courant (indicateur défini ci-dessus) rapporté au chiffre d'affaires (EBITDA courant/CA) sur la même période, exprimée en pourcentage.

La rentabilité opérationnelle peut également être déclinée en vision contributive par division dans le cadre d'IFRS 8.

Cet indicateur de performance est intéressant dans la mesure où il reflète la rentabilité d'exploitation.

Croissance organique du chiffre d'affaires

Pour évaluer la performance de ses activités, le Groupe utilise également le taux de croissance organique du chiffre d'affaires. La croissance organique est mesurée par la variation du chiffre d'affaires sur une période comparable et à périmètre constant, en excluant les impacts des variations de change (voir définition de l'effet de change ci-après). L'indicateur de croissance organique est pertinent car il mesure la performance commerciale des activités du Groupe sur une base comparable d'une période à une autre. Le chiffre d'affaires des sociétés acquises contribue à la croissance externe pendant une durée de 12 mois après leur date de première consolidation et entre ensuite dans l'appréciation de la croissance organique. Pour cela, un calcul du taux de croissance organique est réalisé au mois le mois.

L'effet de change lié à la variation du chiffre d'affaires est calculé en comparant, à périmètre constant, le chiffre d'affaires de la période considérée à ce même chiffre d'affaires, converti au cours de change de la période comparable précédente.

Croissance externe du chiffre d'affaires

Pour évaluer la performance de ses activités, le Groupe utilise également le taux de croissance externe du chiffre d'affaires. Par opposition à la croissance organique (ou croissance interne), la croissance externe est déterminée de la manière suivante :

- pour les acquisitions de la période, en déduisant de la croissance du chiffre d'affaires de la période la contribution de l'acquisition dans la limite de 12 mois après sa date de première consolidation,
- pour les acquisitions de la période antérieure, en déduisant de la croissance du chiffre d'affaires la contribution de l'acquisition à partir de sa date de première consolidation, et pendant une durée de 12 mois,
- pour les cessions de la période, en déduisant de la croissance du chiffre d'affaires de la période la contribution de l'entité cédée à compter du jour anniversaire de la cession,
- pour les cessions de la période antérieure, en déduisant de la croissance du chiffre d'affaires de la période précédente la contribution de l'entité cédée.

Le chiffre d'affaires des sociétés acquises contribue à la croissance externe pendant une durée de 12 mois après leur date de première consolidation. Ensuite, il contribue à la croissance organique. Cet indicateur est pertinent car il permet au Groupe de mesurer la faculté à augmenter son activité via des acquisitions, un élément central dans la stratégie de croissance du Groupe.

Endettement financier net

L'endettement financier net, aussi appelé « dette financière nette » est mesuré par la Trésorerie et équivalents de trésorerie diminuée :

- des emprunts auprès des établissements de crédit, courants et non courants,
- des emprunts obligataires, courants et non courants,
- des autres dettes financières (concours bancaires courants, passifs de location IFRS 16, comptes courants d'associés et instruments financiers), courants et non courants.

Cet indicateur permet au Groupe de mesurer sa capacité à maîtriser son endettement et ce, dans le cadre de sa stratégie de croissance.

Taux d'endettement (gearing)

Le taux de gearing est mesuré par le rapport entre la dette financière nette et les capitaux propres (fonds propres) du Groupe. Cet indicateur permet au Groupe de mesurer le risque de surendettement de sa structure financière.

Prises de commandes

Pour mesurer la dynamique commerciale de ses activités, le Groupe utilise entre autres le montant valorisé des prises de commandes sur une période donnée.

Cet indicateur représente le cumul de l'ensemble des commandes enregistrées sur une période donnée, comparée avec la période équivalente de l'exercice précédent. Ces prises de commandes sont directement issues des commandes signées ou des attributions de marchés publics de l'ensemble des filiales du groupe. Cet indicateur diffère du carnet de commande défini par IFRS 15 puisqu'il ne présente pas le chiffre d'affaires comptable restant à comptabiliser à une date donnée mais constitue un indicateur de dynamisme commercial.

La variation entre les deux périodes est décomposée entre les variations liées à la croissance organique, la croissance externe et les effets de change. Ces variations

respectent les mêmes définitions que celles relatives à la croissance du chiffre d'affaires, comme expliqué ci-dessus.

Cette mesure est pertinente car c'est un indicateur avancé du niveau de performance commerciale du Groupe.

Autres indicateurs utilisés par le Groupe

Les indicateurs listés ci-dessous correspondent à des indicateurs de gestion « explicatifs » mais ne sont pas considérés par ABEO comme des Indicateurs Alternatifs de Performance :

Marge brute

La marge brute, exprimée en valeur ou en taux, est une marge brute sur achats consommés, calculée comme suit :

Marge brute sur achats consommés = Chiffre d'affaires global – achats consommés (achats de matières premières + achats de marchandises + coût des transports de bien +/- production stockée – Escomptes obtenus).

L'analyse de la marge brute sur achats consommés et du taux de marge brute correspondant sont des indicateurs permettant de comprendre certaines des variations de l'EBITDA courant. La marge brute n'est donc pas un Indicateur Alternatif de Performance mais peut permettre dans certains cas d'expliquer une partie de la performance réalisée, telle que mesurée par l'EBITDA et certaines variations du poste Achats consommés.

Taux de chiffre d'affaires réalisé à l'international (par destination)

Le Groupe suit également en interne le taux de chiffre d'affaires réalisé à l'international (hors France). Ce taux est mesuré via le chiffre d'affaires réalisé par région de destination, c'est-à-dire le pays du lieu de livraison. Ce chiffre est ventilé par zone géographique dans le Document d'Enregistrement Universel.

En conformité avec la norme IFRS 8, le Groupe présente également un chiffre d'affaires par zone géographique dans ses comptes consolidés annuels issu de l'information comptable (par origine). Une réconciliation entre le chiffre d'affaires « comptable » et le chiffre d'affaires par destination est présentée en section 1.2.2, page 49 du présent Document d'Enregistrement Universel.

5.2.1.12 Estimations et hypothèses utilisées dans la préparation des états financiers

L'établissement des états financiers consolidés, conformément aux principes comptables internationaux IFRS, nécessite la prise en compte par la direction du Groupe d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs ainsi que sur les charges et produits. La direction du Groupe revoit les hypothèses et les estimations de manière continue, en fonction de son expérience et en fonction d'autres facteurs raisonnables qui constituent la base d'évaluation de ces actifs et passifs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Ces hypothèses et estimations se rapportent principalement à :

- L'évaluation des actifs non courants, des goodwill et des marques ;
- L'évaluation des actifs acquis et passifs repris pour les entités acquises ;
- L'évaluation des prestations des engagements de retraite aux prestations définies ;
- L'évaluation des impôts différés actifs ;
- La durée des contrats et les taux d'actualisation retenus dans le cadre d'IFRS 16

Précisions sur les hypothèses et estimations concernant les tests de dépréciations des goodwill

Une UGT peut comprendre un ou plusieurs goodwill, des marques ainsi que des actifs non courants le cas échéant.

Méthode de construction des business plan

La construction des business plan repose sur les hypothèses suivantes :

- Les nouvelles acquisitions de sociétés de l'exercice en cours sont intégrées dans les prévisions (chiffre d'affaires et résultats associés), en parallèle de la comptabilisation des goodwill respectifs. Seules les acquisitions effectivement réalisées sont intégrées (le Business plan n'intègre pas les impacts des acquisitions futures potentielles) ;
- Les business plans sont construits au niveau de chacune des cinq UGT (et non entité par entité) ;

Les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires et des perspectives de rentabilité opérationnelle reposent sur :

- les historiques de chaque UGT sur les deux derniers exercices ;
- la comparaison des budgets et business plan historiques avec le réalisé ;
- les perspectives commerciales (croissance du marché, part de marché, actions spécifiques) par UGT ;
- la connaissance des actions internes pouvant générer un impact sur la maîtrise des coûts.

Scénarios de variations de l'hypothèse centrale

Les hypothèses soutenant les tests de dépréciations sont soumises à un test de sensibilité par rapport à l'hypothèse centrale selon les modalités suivantes :

- Une variation de +/-1 point (100 points de base) du taux d'actualisation ; ou/et
- Une variation de +/-1 point (100 points de base) du taux de croissance à long terme

Une variation de +/- 1 % (100 points de base) du taux d'EBITDA / Chiffre d'affaires

Les hypothèses qui sous-entendent les principales estimations et les jugements sont décrites dans la note 4.1.3, page 280 « Tests de dépréciation » des États financiers consolidés de la section 5.3 « Comptes consolidés » du présent Document d'Enregistrement Universel.




5.2.2 Comparaison des comptes au 31 mars 2021 et 31 mars 2020

5.2.2.1 Formation du résultat opérationnel et du résultat net

ABEO Compte de résultat en K€	Mars 2021 12 mois	Mars 2020 12 mois
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	173 972	235 706
Achats consommés	-66 300	-91 932
MARGE BRUTE	107 672	143 774
Charges de personnel	-52 266	-70 739
Charges externes	-34 262	-50 203
Impôts et taxes	-1 421	-1 593
Dotations aux provisions	-367	-298
Autres produits et charges courants	-219	1 254
Autres charges opérationnelles	-88 534	-121 578
EBITDA COURANT	19 138	22 195
Dotations aux amortissements	-11 111	-12 213
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	8 027	9 982
RESULTAT OPERATIONNEL	3 868	8 615
RESULTAT AVANT IMPOT	-80	4 668
RESULTAT NET TOTAL	-552	454
RESULTAT NET PART DU GROUPE	-611	690
Résultat par action (€/action)	-0,07	0,06

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe s'analyse par division et s'établit comme suit :

IFRS, en M€	2019/20	2020/21	Var.	Var. Org. (*)
CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE	235,7	174,0	-26,2%	-25,6%
 SPORT	112,1	85,4	-23,8%	-23,4%
 SPORTAINMENT & ESCALADE	61,5	36,0	-41,5%	-40,1%
 VESTIAIRES	62,1	52,6	-15,2%	-15,0%

L'analyse relative à la performance sur le chiffre d'affaires est développée dans la note 1.1.4, page 31 du présent URD.

Chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires du Groupe par zone géographique et par destination s'établit comme suit :

31 Mars 2021

CHIFFRES D'AFFAIRES vers (Montants en K€)		France	UE	Europe hors UE (*)	Amérique	Asie	Moyen Orient et Afrique	Total
000 €	Sports	14 141	47 434	12 120	6 313	4 279	1 085	85 373
	Escalade	5 308	6 355	6 501	13 594	4 171	48	35 979
	Vestiaires	27 643	18 556	6 124	195	0	105	52 623
	TOTAL GROUPE	47 092	72 345	24 746	20 102	8 450	1 239	173 974
	%	27,1%	41,6%	14,2%	11,6%	4,9%	0,7%	100,0%

31 Mars 2020

CHIFFRES D'AFFAIRES vers (Montants en K€)		France	UE	Europe hors UE (*)	Amérique	Asie	Moyen Orient et Afrique	Total
000 €	Sports	18 622	53 909	18 188	12 370	8 101	2 590	113 780
	Escalade	9 514	8 297	10 856	23 988	6 452	735	59 842
	Vestiaires	33 883	18 465	8 735	294	14	694	62 084
	TOTAL GROUPE	62 019	80 671	37 779	36 652	14 567	4 019	235 706
	%	26,3%	34,2%	16,0%	15,5%	6,2%	1,7%	100,0%

(*) Le Royaume-Uni est classé en Europe hors UE depuis 2020

Les zones géographiques sont représentées par région de destination, c'est-à-dire selon le pays du lieu de livraison.

Le chiffre d'affaires total du Groupe s'établit à 174 M€ au 31 mars 2021 contre 236 M€ au 31 mars 2020, soit une baisse de 26,2%.

La contribution de la France au chiffre d'affaires du groupe reste stable entre les deux exercices et s'établit à 27%.

La part de l'Union Européenne (hors France) dans le total des ventes affiche une progression importante sur l'exercice et passe de 34,2 % au 31 mars 2020 à 41,6% au 31 mars 2021.

Hors l'Union Européenne, la zone Europe enregistre une légère baisse de 1,8pt entre les deux exercices et s'établit à 14,2% au 31 mars 2021.

La part du reste du monde (Amérique, Asie et Moyen Orient & Afrique) enregistre également une baisse de 6,2 points entre les deux exercices et s'établit à 17,2% au 31 mars 2021. Cette évolution est principalement liée à la diminution, en proportion, des ventes en Amérique ainsi qu'à la baisse des ventes export réalisées par les sociétés françaises dans un contexte de crise Covid-19.

Achats consommés et marge brute

La marge brute du Groupe par division s'établit comme suit au 31 mars 2021 et 2020 (% calculés à partir des montants en K€) :

	31/03/2021				31/03/2020			
	Sport	Sportainment & Escalade	Vestiaires	Total Groupe	Sport	Sportainment & Escalade	Vestiaires	Total Groupe
CHIFFRE D'AFFAIRES	85 370	35 979	52 623	173 972	112 101	61 521	62 084	235 706
MARGE BRUTE	51 575	23 460	32 637	107 672	69 005	36 658	38 111	143 774
% du Chiffre d'affaires	60,4%	65,2%	62,0%	61,9%	61,6%	59,6%	61,4%	61,0%

L'analyse relative à la marge brute est développée dans la note 1.1.4, page 31 du présent URD.

Autres charges opérationnelles courantes

Les autres charges opérationnelles du Groupe s'établissent comme suit :

ABEO Compte de résultat en K€	Mars 2021	Mars 2020
	12 mois	12 mois
Charges de personnel	-52 266	-70 739
Charges externes	-34 262	-50 203
Impôts et taxes	-1 421	-1 593
Dotations aux provisions	-367	-298
Autres produits et charges courants	-219	1 254
Autres charges opérationnelles	-88 534	-121 578

Les analyses relatives à ces agrégats sont développées dans la section 5.3 « Comptes consolidés » du présent URD, à la note 5.4 pour les charges de personnel (page 310), la note 5.3 pour les autres charges externes (page 310), la note 4.9 pour les dotations aux provisions (page 300) et la note 5.5 pour les Autres produits et charges courants (page 311).

EBITDA courant

Hors IFRS 16, l'EBITDA courant du Groupe ressort à 14,1 M€ soit 8,1% du chiffre d'affaires contre 16,5 M€, soit 7,0 % du chiffre d'affaires sur l'exercice précédent.

En intégrant les effets de la norme IFRS 16, il s'établit à 19,1 M€ soit 11,0 % du chiffre d'affaires contre 22,2 M€ au 31 mars 2020, soit 9,4%% du chiffre d'affaires.

L'EBITDA courant du Groupe par division s'établit comme suit au cours des deux derniers exercices :

	31/03/2021				31/03/2020			
	Sport	Sportainment & Escalade	Vestiaires	Total Groupe	Sport	Sportainment & Escalade	Vestiaires	Total Groupe
CHIFFRE D'AFFAIRES	85 370	35 979	52 623	173 972	112 101	61 521	62 084	235 706
EBITDA Courant publié	12 765	-646	7 019	19 138	12 098	2 485	7 611	22 195
% du Chiffre d'affaires	15,0%	-1,8%	13,3%	11,0%	10,8%	4,0%	12,3%	9,4%
EBITDA Courant hors IFRS 16	9 543	-1 760	6 363	14 147	8 459	1 308	6 790	16 557
% du Chiffre d'affaires	11,2%	-4,9%	12,1%	8,1%	7,5%	2,1%	10,9%	7,0%

L'analyse détaillée relative à la performance de l'EBITDA courant est développée dans la note 1.1.4, page 31 du présent URD

Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements s'établissent à 11,1 M€ au 31 mars 2021 contre 12,2 M€ au 31 mars 2020. Cette baisse de 1,1 M€ est principalement expliquée par l'amortissement de la totalité du carnet de commande de Fun Spot (actif incorporel) au cours du premier semestre de l'exercice précédent.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant du groupe diminue de 19,6 %, passant de 10,0 M€ au 31 mars 2020 à 8,0 M€ au 31 mars 2021. Cette variation s'explique principalement par :

- Une baisse de de l'EBITDA courant de 3,1 M€ sur l'exercice 2020/21 par rapport à l'exercice précédent,
- Partiellement compensée par la diminution des dotations aux amortissements de 1,1 M€.

Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels de l'exercice correspondent à une charge nette de 4,2 M€ et se composent principalement :

- De coûts de restructuration engagés par le Groupe dans le cadre de la mise en œuvre du plan de performance pour 3 M€.
- De coûts engagés sur les entités chinoises pour 1,2 M€ suite à la mise en œuvre du projet de réorganisation industrielle (fusion des unités de production de Entre-Prises China et de Cannice).

Leur analyse est détaillée dans la note 5.5, section 5.3 « Comptes consolidés », page 311 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Résultat financier

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en K€)	31/03/2021	31/03/2020
Coût de l'endettement financier net	-4 598	-3 484
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	26	37
Charges d'intérêts	-4 624	-3 521
<i>Dont charges d'intérêts liées à IFRS 16</i>	<i>-838</i>	<i>-829</i>
Autres produits et charges financiers	638	-449
Résultat de change	-113	-457
Variation de juste valeur des instruments financiers	9	27
Baisses de loyers provisoires IFRS16	597	0
Autres	144	-19
Résultat financier net	-3 960	-3 933

Le résultat financier net s'établit à 3,9 M€ en ligne avec l'exercice précédent.

Il est essentiellement constitué des intérêts liés aux financements accordés à ABEO, du résultat de change et de la variation des dettes de put et instruments financiers.

Le coût de l'endettement financier net est en hausse de 1,1 M€ sur l'exercice et, en dehors des impacts liés à la norme IFRS 16 pour 0,8 M€, est principalement constitué des charges d'intérêts des sociétés ABEO SA (pour 3,3 M€) et Cannice (pour 0,4 M€).

L'augmentation des charges d'intérêts par rapport à l'exercice précédent correspond pour moitié à la hausse des taux d'emprunts sur le crédit syndiqué suite à l'application de la grille de marge et, pour l'autre moitié, à l'augmentation de l'endettement brut sur l'exercice suite à la mise en place de nouveaux financements pour faire face à la crise Covid-19 (un Prêt Garanti par l'État de 23 M€ et deux nouveaux financements BPI d'un montant total de 10 M€).

Suite à des négociations menées avec leurs bailleurs, certaines sociétés du Groupe ont obtenu une remise provisoire sur leurs charges de loyers, généralement pour une durée d'un an. Conformément aux dispositions d'IFRS 16, la quote-part de dette concernée déjà comptabilisée au 31 mars 2020 a été annulée et un produit financier de 0,6 M€ a été constaté.

L'analyse de ces variations est détaillée dans la section 1.1.4.4 du présent Document d'Enregistrement Universel, page 36.

Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les sociétés de l'exercice s'établit à 0,5 M€ au 31 mars 2021 contre 4,2 M€ au 31 mars 2020. Elle est composée d'une charge d'impôt courant de 1,1 M€ et d'un produit d'impôt différé de 0,6 M€.

Le taux d'impôt effectif est doublement impacté par les variations d'impôts non récurrentes constatées sur l'exercice, activations et/ou désactivations de déficits fiscaux notamment, ainsi que par un résultat avant impôt proche de l'équilibre amplifiant en conséquence les écarts avec le taux d'impôt théorique de 28%. Il s'analyse essentiellement de la manière suivante :

A la hausse du taux d'impôt effectif :

- Non-activation d'impôts différés pour les pertes réalisées dans certains pays, principalement en Espagne et en Chine, pour un impact total de 1,2 M€.
- Annulation d'impôts différés précédemment activés en Espagne sur des déficits fiscaux reportables, pour un impact total de 0,5 M€.

A la baisse du taux d'impôt effectif : activation d'impôts différés sur des déficits fiscaux reportables à hauteur de 1,1 M€ au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en Chine.

L'analyse de la preuve d'impôt est détaillée dans la note 5.7 de la section 5.3 « Comptes consolidés » du présent Document d'Enregistrement Universel, page 314.

Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions (ordinaires et de préférence) en circulation au cours de l'exercice. Au 31 mars 2021, il ressort à -0,07 € contre 0,06 € au 31 mars 2020.

5.2.2.2 Analyse du bilan

Actifs non courants

Les actifs non courants d'ABEO se présentent comme suit :

ABEO	Mars 2021	Mars 2020
Etat de situation financière	K€	K€
Goodwill	80 516	81 302
Marques	37 524	37 964
Autres immobilisations incorporelles	9 806	11 126
Immobilisations corporelles	55 003	59 494
Autres actifs financiers non courants	1 597	1 446
Autres actifs non courants	36	109
Impôts différés actifs	4 414	3 111
Total actifs non courants	188 896	194 553

Les actifs non courants s'établissent à 188,9 M€ au 31 mars 2021 contre 194,5 M€ au 31 mars 2020.

- Le goodwill et les marques ont été enregistrés au fur et à mesure des acquisitions de filiales et sous-filiales par le Groupe. Ces acquisitions ainsi que l'évolution des postes du goodwill et des marques sont détaillées dans la section 5.1.1, page 224 « Principaux investissements réalisés entre le 1er avril 2020 et 31 mars 2021 » du présent Document d'Enregistrement Universel.
- Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de relations clients, de brevets et droits similaires, d'investissements dans les systèmes d'information ainsi que de frais de développement. Elles sont détaillées dans la section 5.1.1. « Principaux investissements réalisés entre le 1er avril 2020 et 31 mars 2021 » du présent Document d'Enregistrement Universel.
- Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de droits d'usage liés à l'application de la norme IFRS 16 (voir note 2.1 de la section 5.3 « Comptes consolidés), de constructions, d'installations techniques et de matériel ainsi que des terrains. Elles sont détaillées dans la section 5.1.1. « Principaux investissements réalisés entre le 1er avril 2020 et 31 mars 2021 » du présent Document d'Enregistrement Universel.
- Le poste impôts différés actifs s'établit à 4,4 M€ au 31 mars 2021 contre 3,1 M€ au 31 mars 2020. Cette hausse de 1,3 M€ s'explique principalement par l'activation d'impôt différés actifs sur l'exercice (dont Fun Spot 0,6 M€, Cannice 0,4 M€ et en Amérique du Nord pour 0,3 M€) et par la désactivation de déficits fiscaux précédemment reconnus au bilan pour 0,5 M€ chez Top 30 (activité d'exploitation de centres d'escalade).

Le détail des natures d'impôt différés est présenté dans la note 5.7.3 de la section 5.3 « Comptes consolidés », page 317.

Actifs courants

Les actifs courants d'ABEO se répartissent comme suit :

ABEO	Mars 2021	Mars 2020
Etat de situation financière	K€	K€
Stocks	27 304	30 860
Clients et comptes rattachés	22 391	26 977
Actifs sur contrats	5 853	5 013
Autres créances	7 128	8 142
Actif d'impôt exigible	1 247	1 573
Trésorerie et équivalents de trésorerie	72 002	56 473
Total actifs courants	135 924	129 038
Total Actif	324 820	323 590

Les actifs courants s'établissent 136 M€ au 31 mars 2021 contre 129 M€ au 31 mars 2020.

Stocks

Les stocks bruts ont enregistré une diminution de 3,5 M€ sur l'exercice 2020/21. Cette baisse est principalement expliquée par le niveau d'activité et l'optimisation menée sur toutes les divisions dans le cadre de l'amélioration continue des process industriels.

L'analyse du poste stocks est explicitée dans la note 4.4, section 5.3 « Comptes Consolidés » du présent Document d'Enregistrement Universel, page 292 .

Clients et actifs sur contrats

Le poste Clients et comptes rattachés a diminué de 3,7 M€ par rapport au 31 mars 2020.

Le délai moyen de règlement du Groupe passe de 46 jours au 31 mars 2020 à 49 jours au 31 mars 2021.

L'analyse du poste clients et actifs sur contrats est explicitée dans la note 4.5, section 5.3 « Comptes Consolidés » du présent Document d'Enregistrement Universel, page 293.

Autres créances

Le poste autres créances diminue de 1 M€ entre les exercices clos au 31 mars 2020 et 2021.

Cette évolution est liée pour -1,3 M€ à la diminution des créances de TVA.

Le poste « Autres créances » est détaillé dans la note 4.6 de la section 5.3 « Comptes Consolidés » du présent Document d'Enregistrement Universel, page 294.

Actifs d'impôts exigibles

Les actifs d'impôts exigibles sont en baisse de 0,3 M€ par rapport au 31 mars 2020.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Trésorerie et équivalents de trésorerie s'élève à 72 M€ au 31 mars 2021 contre 56,5 M€ au 31 mars 2020, soit une augmentation de 15,5 M€.

La Trésorerie est détaillée dans la section 5.1.2, page 224 « Trésorerie et capitaux » du présent Document d'Enregistrement Universel.

Capitaux propres

La composition du capital social au 31 mars 2021 et 31 mars 2020 est la suivante :

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/03/2021	31/03/2020
Capital (en K€)	5 636	5 636
Nombre d'actions	7 514 211	7 514 211
Valeur nominale (en euros)	€ 0,75	€ 0,75

Le capital social d'ABEO se compose uniquement d'actions ordinaires pour les exercices clos au 31 mars 2021 et 2020.

L'évolution du capital social est détaillée dans la note 4.8, section 5.3 « Comptes consolidés » du présent Document d'Enregistrement Universel, page 299.

Passifs non courants

Les passifs non courants d'ABEO au 31 mars 2021 et 31 mars 2020 se répartissent comme suit :

ABEO Etat de situation financière	Mars 2021 K€	Mars 2020 K€
Passifs non courants		
Dettes financières non courantes	133 893	119 344
Engagements envers le personnel	1 329	1 237
Provisions non courantes	188	300
Impôts différés passifs	9 382	9 074
Autres passifs non courants	1 005	1 371
Passifs non courants	145 798	131 327

Les passifs non courants s'établissent à 145,8 M€ au 31 mars 2021 contre 131,3 M€ au 31 mars 2020. Cette évolution provient principalement de la hausse des dettes financières non courantes de 14,5 M€ (15,7 M€ retraité d'IFRS 16). (cf. paragraphe suivant)

Dettes financières non courantes

Les dettes financières non courantes sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

DETTES FINANCIERES NON COURANTES (Montants en K€)	31/03/2021	31/03/2021 hors IFRS 16	31/03/2020	31/03/2020 hors IFRS 16
Passifs de location et emprunts s/ crédit-bail	27 525	9	28 766	105
Emprunts auprès des établissements de crédits	86 369	86 369	70 578	70 578
Emprunts obligataires	20 000	20 000	20 000	20 000
Dettes financières non courantes	133 894	106 378	119 344	90 683

Les dettes financières non courantes s'établissent à 133,9 M€ au 31 mars 2021 (106,4 M€ retraité d'IFRS 16) contre 119,3 M€ au 31 mars 2020 (90,7 M€ retraité d'IFRS 16).

Cette variation de +14,5 M€ est détaillée dans la note 4.7 de la section 5.3 « Comptes Consolidés » ainsi que dans la section 5.1.2 « Trésorerie et Capitaux » du présent Document d'Enregistrement Universel.

Engagements envers le personnel

Les engagements envers le personnel restent stables à hauteur de 1,3 M€ au 31 mars 2021. Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de fin de carrière, évaluée sur la base des dispositions prévues par les conventions collectives applicables et concernant uniquement les salariés relevant du droit français.

Provisions non courantes

Les provisions non courantes sont peu significatives et s'établissent à 188 K€ au 31 mars 2021.

Impôts différés passifs

Les impôts différés passifs s'établissent à 9,4 M€ au 31 mars 2021 contre 9,1 M€ au 31 mars 2020.

Le détail par nature des impôts différés passifs est présenté dans la note 5.7 de la section 5.3 « Comptes Consolidés », du présent Document d'Enregistrement Universel, page 314.

Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'établissent à 1 M€ au 31 mars 2021 contre 1,4 M€ pour l'exercice précédent.

Les autres passifs non courants sont constitués essentiellement de produits constatés d'avance liés aux « subventions Escalade » versées en début de bail par les bailleurs de certains centres pour financer les outils et équipements des centres (murs d'escalade, challenges ludiques CLIP'n'CLIMB et autres agencements pour l'exploitation du centre). Elle est reprise linéairement sur la durée des baux (en moyenne 6 à 20 ans) à compter de la date de départ du bail selon les conditions contractuelles.

Passifs courants

Les passifs courants d'ABEO se répartissent comme suit :

ABEO	Mars 2021	Mars 2020
Etat de situation financière	K€	K€
Dettes financières courantes	28 966	35 807
Provisions	708	1 043
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 480	25 445
Passifs d'impôts courants	1 317	2 824
Dettes fiscales et sociales	16 796	14 726
Autres passifs courants	3 333	3 115
Passifs sur contrats	10 351	12 215
Passifs courants	83 951	95 176

Les passifs courants s'établissent à 83,9 M€ au 31 mars 2021 contre 95,2 M€ au 31 mars 2020. Au sein de cet agrégat, les dettes financières court terme enregistrent une baisse de 6,8 M€ (cf. paragraphe suivant).

Dettes financières courantes

Les dettes financières courantes s'établissent à 28,9 M€ au 31 mars 2021 contre 35,8 M€ au 31 mars 2020.

Leur évolution est détaillée dans la note 4.7.2.1 de la section 5.3 « Comptes Consolidés » page 297.

Provisions

Les provisions pour risques courants et non courants diminuent de 0,4 M€ sur l'exercice. Cette variation est principalement liée au reclassement sur les sociétés françaises des provisions pour dépréciation des créances clients au 31 mars 2021 pour un montant de 0,3 M€.

La variation est détaillée dans la note 4.9, page 300 de la section 5.3 « Comptes Consolidés ».

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés du Groupe se répartissent comme suit :

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS (Montants en K€)	31/03/2021	31/03/2020
Dettes fournisseurs	20 723	22 952
Factures non parvenues	1 757	2 493
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 480	25 445

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés enregistre une baisse de 3 M€ sur l'exercice 2020/21.

Cette diminution est en majorité imputable à la division Sportainment & Escalade (-1,3 M€) et à la division Sport (-1,1 M€) et correspond à l'écart de niveau d'activité constaté au dernier trimestre 2020/21 par rapport à celui de l'exercice 2019/20.

L'analyse de ce poste est présentée dans la note 4.12.1, page 305, section 5.3 « Comptes consolidés » du présent Document d'Enregistrement Universel.

Passifs d'impôts courants

Les passifs d'impôts courants s'établissent à 1,3 M€ au 31 mars 2021 contre 2,8 M€ au 31 mars 2020. La baisse de -1,5 M€ est principalement liée à la diminution des dettes d'impôt de ABEO SA pour -1,2 M€.

Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales s'établissent à 16,8 M€ au 31 mars 2021 contre 14,7 M€ au 31 mars 2020 soit une augmentation de 2,1 M€, principalement liée à des décalages de paiement de charges sociales en France rendus possibles dans le cadre de mesures de soutien accordées par l'Etat français.

Autres passifs courants et passifs sur contrats

Les autres passifs courants s'établissent à 13,6 M€ au 31 mars 2021 contre 15,2 M€ au 31 mars 2020, soit une diminution de 1,6 M€ provenant principalement d'une diminution des avances client reçues par la société Fun Spot dans le cadre de son activité.

5.3 Comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en normes IFRS pour les exercices clos les 31 mars 2021 et 31 mars 2020

Les Comptes consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration du 9 juin 2021

Etat de situation financière

ABEO	Notes	Mars 2021	Mars 2020
Etat de situation financière		K€	K€
ACTIF			
Goodwill	4.1	80 516	81 302
Marques	4.1	37 524	37 964
Autres immobilisations incorporelles	4.1	9 806	11 126
Immobilisations corporelles	4.2	55 003	59 494
Autres actifs financiers non courants	4.3	1 597	1 446
Autres actifs non courants		36	109
Impôts différés actifs	5.7	4 414	3 111
Total actifs non courants		188 896	194 553
Stocks	4.4	27 304	30 860
Clients et comptes rattachés	4.5	22 391	26 977
Actifs sur contrats		5 853	5 013
Autres créances	4.6	7 128	8 142
Actif d'impôt exigible		1 247	1 573
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.7.1	72 002	56 473
Total actifs courants		135 924	129 038
Total Actif		324 820	323 590
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital	4.8	5 636	5 636
Primes d'émission et d'apport	4.8	72 770	72 770
Réserve de conversion		0	0
Autres éléments du Résultat global		-9 101	-1 588
Réserves - part du groupe		26 102	19 637
Résultat - part du groupe		-611	690
Capitaux propres, part du Groupe		94 796	97 146
Intérêts ne conférant pas le contrôle		275	-58
Total des capitaux propres		95 072	97 088
Passifs non courants			
Dettes financières non courantes	4.7.2	133 893	119 344
Engagements envers le personnel	4.11	1 329	1 237
Provisions non courantes	4.9	188	300
Impôts différés passifs	5.7	9 382	9 074
Autres passifs non courants	4.12.2	1 005	1 371
Passifs non courants		145 798	131 327
Passifs courants			
Dettes financières courantes	4.7.2	28 966	35 807
Provisions	4.9	708	1 043
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.12.1	22 480	25 445
Passifs d'impôts courants		1 317	2 824
Dettes fiscales et sociales	4.12.3	16 796	14 726
Autres passifs courants	4.12.3	3 333	3 115
Passifs sur contrats	4.12.3	10 351	12 215
Passifs courants		83 951	95 176
Total Passif et capitaux propres		324 820	323 590

Compte de résultat

ABEO Compte de résultat en K€		Mars 2021 12 mois	Mars 2020 12 mois
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	5.1	173 972	235 706
CHARGES OPERATIONNELLES			
Achats consommés	5.2	-66 300	-91 932
Charges de personnel	5.4	-52 266	-70 739
Charges externes	5.3	-34 262	-50 203
Impôts et taxes		-1 421	-1 593
Dotations aux provisions		-367	-298
Autres produits et charges courants	5.5.1	-219	1 254
EBITDA COURANT	3.2	19 138	22 195
Dotations aux amortissements	5.5.3	-11 111	-12 213
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		8 027	9 982
Autres produits et charges opérationnels non couran	5.5.2	-4 159	-1 367
RESULTAT OPERATIONNEL		3 868	8 615
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5.6	31	37
Coût de l'endettement financier brut	5.6	-4 624	-3 521
Coût de l'endettement financier net	5.6	-4 593	-3 484
Autre produits et charges financières	5.6	632	-449
Quote-part dans le résultat des entités mises en équ	4.3	12	-15
RESULTAT AVANT IMPOT		-80	4 668
Impôts sur les bénéfices	5.7	-472	-4 214
RESULTAT APRES IMPOT		-552	454
RESULTAT NET TOTAL		-552	454
Groupe		-611	690
Intérêts ne conférant pas le contrôle		58	-236
Résultat par action (€/action)	5.8	-0,07	0,06
Résultat dilué par action (€/action)	5.8	-0,07	0,06

Etat du Résultat Global

ABEO - IFRS Etat du Résultat Global consolidé		Mars 2021 K€	Mars 2020 K€
Résultat de l'exercice		-552	454
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des régimes à prestations définies		46	150
Effet d'impôts rattachables à ces éléments		-13	-42
Eléments non recyclables en résultats		33	108
Ecart de conversion de consolidation		-1 316	-510
Eléments recyclables en résultats		-1 316	-510
TOTAL des Autres éléments du résultat global (net d'impôts)		-1 283	-403
Etat du résultat global consolidé		-1 835	51

Variation des capitaux propres

ABEO Variation des capitaux propres consolidés	Capital	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Ecarts de conversion	Ecarts actuariels	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
	Nombre d'actions	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
Au 1er Avril 2019	7 514 211	5 636	72 771	23 769	-2 478	4	99 701	-44	99 657
Résultat net 1er Avril 2019 -31 Mars 2020				690			690	-236	454
Autres éléments du résultat global					-516	108	-408	5	-403
Résultat global				690	-516	108	282	-231	51
Titres en autocontrôle				-215			-215		-215
Variation put sur minoritaire Sportsafe	18			-217			-217	217	0
Dividendes				-2 404			-2 404		-2 404
Au 1er Avril 2020	7 514 211	5 636	72 771	21 622	-2 994	112	97 146	-58	97 088
Résultat net 1er Avril 2020 -31 Mars 2021				-611			-611	58	-552
Autres éléments du résultat global					-1 548	33	-1 515	232	-1 283
Résultat global				-611	-1 548	33	-2 126	290	-1 835
Titres en autocontrôle				17			17		17
Variation put sur minoritaire Sportsafe	18			-43			-43	43	0
Autres				-197			-197		-197
Au 31 Mars 2021	7 514 211	5 636	72 771	20 788	-4 543	146	94 797	276	95 072

Tableau des flux de trésorerie

ABEO - IFRS Tableau de flux de trésorerie consolidé En K€	Notes	Mars 2021 12 mois	Mars 2020 12 mois
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles			
Résultat net		-552	454
Elimination des dotations nettes aux amortissements et provisions	4.1/4.2	12 168	11 687
Autres		7	
Plus ou moins values de cession	5.5.2	8	14
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	5.6	-9	16
Titres en autocontrôle			-190
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence	5.5	-12	15
Coût de l'endettement financier net	5.6	3 995	3 484
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	5.7	472	4 214
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts		16 076	19 694
Variation du BFR lié à l'activité		4 239	13 585
<i>Dont (augmentation) diminution des créances clients</i>	4.5	2 480	15 551
<i>Dont (augmentation) diminution des stocks</i>	4.4	3 014	-945
<i>Dont augmentation (diminution) des dettes fournisseurs</i>	4.13	-2 932	-1 948
<i>Dont variation nette des autres créances et autres dettes</i>	4.6/4.12.3	1 677	928
Impôts payés		-2 108	-1 919
Flux de trésorerie générés par l'exploitation		18 207	31 360
Flux de trésorerie générés par l'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	4.1	-448	-1 267
Acquisition d'immobilisations corporelles	4.2	-2 468	-3 461
Cession d'immobilisations corporelles		137	104
Variation des immobilisations financières	4.3	-268	73
Incidences de variations de périmètre	3.1	245	-18
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-2 802	-4 569
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Encaissement des nouveaux emprunts	4.7.2	33 000	23 874
Intérêts financiers nets versés (y compris locations financements)	5.6	-3 268	-2 432
Remboursements d'emprunts et passifs de location	4.7.2	-28 506	-16 906
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	4.8.3		-2 404
Autres flux liés aux opérations de financement	4.7.2	0	-90
Transactions avec les minoritaires	4.12.3		-1 511
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		1 225	532
Incidences des variations des cours de devises		-108	100
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		16 522	27 422
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture (y compris concours bancaires courants)		51 447	24 024
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants)		67 969	51 447
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		16 522	27 422
		Mars 2021	Mars 2020
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.7.1	72 002	56 473
Concours bancaires courants	4.7.2	-4 033	-5 026
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants)		67 969	51 447

Notes aux états financiers consolidés

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en milliers d'euros)

1.	PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS IMPORTANTS	263
1.1	Information relative à la société et à son activité	263
1.2	Évènements marquants de l'exercice clos le 31 mars 2021	263
1.3	Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2021	265
2.	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	266
2.1	Principe d'établissement des comptes consolidés IFRS du Groupe	266
2.2	Utilisation de jugements et d'estimations	270
2.3	Transactions et états financiers libellés en devises étrangères	270
2.4	Distinction courant et non courant au bilan	271
3.	REGROUPEMENTS D'ENTREPRISE ET INFORMATIONS SECTORIELLES	271
3.1	Regroupements d'entreprise	271
3.2	Informations sectorielles	272
4.	DETAIL DE L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE	276
4.1	Goodwill et immobilisations incorporelles	276
4.2	Immobilisations corporelles	287
4.3	Actifs financiers	289
4.4	Stocks	292
4.5	Créances clients et actifs sur contrats	293
4.6	Autres créances	294
4.7	Dette financière nette	294
4.8	Capitaux propres	299
4.9	Provisions	300
4.10	Autres passifs financiers non courants	301
4.11	Engagements sociaux	302
4.12	Autres dettes	305
4.13	Passifs financiers	306
4.14	Juste valeur et hiérarchie de la juste valeur des actifs et des passifs	307
5.	INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT	308
5.1	Produits opérationnels	308
5.2	Achats consommés	309
5.3	Autres charges externes	310
5.4	Charges de personnel	310
5.5	Résultat opérationnel courant /autres produits et charges opérationnels	311
5.6	Résultat financier	313
5.7	Impôts sur les bénéfices	314
5.8	Résultat par action	318

6.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	319
6.1	Engagements au titre des contrats de location simple	319
6.2	Autres engagements financiers	319
7.	AUTRES INFORMATIONS	320
7.1	Parties liées	320
7.2	Gestion et évaluation des risques financiers	321
7.3	Honoraires des commissaires aux comptes	324

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS IMPORTANTS

1.1 Information relative à la société et à son activité

ABEO est un Groupe français qui se positionne parmi les principaux intervenants mondiaux du secteur des équipements sportifs et de loisirs.

Sur ce marché, le Groupe est un acteur global unique, dont l'activité principale est la conception, la fabrication et la distribution d'équipements destinés aux centres sportifs et de loisirs : agrès de gymnastique et tapis de réception, équipements de sports collectifs et d'éducation physique, murs d'escalade et centres d'escalade et de loisirs, aménagements de vestiaires.

La société ABEO (la « Société » ou « ABEO SA ») a été transformée le 29 avril 2016 en une société anonyme. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Benjamin Franklin à Rioz (Haute-Saône). Le Groupe consolidé (le « Groupe » ou ABEO) comprend la société mère ABEO SA et ses filiales telles que présentées dans la Note 2.1 « Principales Sociétés du Groupe au 31 mars 2021 ». L'exercice social a une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

1.2 Évènements marquants de l'exercice clos le 31 mars 2021

Environnement général

L'activité de l'exercice 2020/21 s'est déroulée dans un environnement exceptionnel, marqué par la généralisation de la crise sanitaire Covid-19 à tous les continents. Les mesures de confinement et les effets d'incertitude ont provoqué une chute brutale de la croissance mondiale, en particulier en Europe et aux États-Unis. Certains pays, comme l'Allemagne ou les Pays-Bas, ont vu leur économie moins impactée mais les activités d'ABEO en France, au Royaume-Uni, en Espagne et aux États-Unis ont en revanche été fortement ralenties sur la période.

La plupart des devises se sont significativement dépréciées contre l'euro, en particulier le dollar américain et la livre sterling générant des impacts de change globalement défavorables pour ABEO impactant les capitaux propres consolidés du Groupe et le résultat financier des comptes sociaux de ABEO S.A.

Crise sanitaire Covid-19

Déroulé de la crise

Le virus de la Covid-19 est apparu à Wuhan en Chine en fin d'année 2019 et s'est rapidement propagé à travers le monde. Le fonctionnement des filiales chinoises Cannice et Entre-Prises China a ainsi été perturbé dès les premiers mois de l'année 2020.

Le 11 mars 2020, l'OMS a qualifié la situation engendrée par la Covid-19 de pandémie et des mesures de confinement ont été mises en place dans de nombreux pays. La crise est ainsi devenue mondiale.

ABEO a décidé mi-mars 2020 la suspension temporaire de l'activité de ses sites de production français, britanniques et espagnols afin de protéger la santé de ses salariés face à cette pandémie. Des mesures temporaires de télétravail ont immédiatement été mises en œuvre afin d'assurer une continuité de service pour les clients et prestataires du Groupe. Par ailleurs, la mise en place rapide d'un protocole de sécurité et le renforcement des mesures barrières ont permis au Groupe d'annoncer en avril 2020 la reprise partielle et progressive de l'activité sur les sites où elle avait été temporairement suspendue.

Après une amélioration de la situation et la levée progressive des mesures de confinement depuis le mois de mai et au cours de l'été 2020, permettant une reprise progressive et graduelle des activités, le Groupe a continué d'évoluer dans un environnement de marché à nouveau difficiles au 3^{ème} et au 4^{ème} trimestre suite au renforcement de mesures restrictives tant en Europe (France, Espagne, Royaume-Uni) qu'aux États-Unis. Néanmoins, l'application systématique des protocoles de sécurité et des mesures barrières sur l'ensemble des sites a permis au Groupe de poursuivre son activité dans des conditions bien moins dégradées que celles constatées au cours du premier trimestre de l'exercice (avril -juin 2020).

Impacts pour le Groupe ABEO

Il est difficile de mesurer précisément les impacts de la crise liée à la Covid-19 car ils sont disséminés au sein du compte de résultat. Néanmoins, les écarts de performance observés sur le niveau de chiffre d'affaires et les prises de commandes de l'exercice 2020/21, sont quasi exclusivement dus à la crise sanitaire.¹ Dans ce contexte sans précédent qui a impacté tous les marchés du Groupe, avec la fermeture des salles de sport et loisirs pendant la majeure partie de l'exercice, ABEO a démontré son agilité et sa capacité d'adaptation rapide. Avec un chiffre d'affaires de 174,0 M€ sur l'ensemble de l'exercice 2020/21, la baisse des ventes a ainsi pu être limitée à 26,2%. Pour mémoire, hors effet Covid-19 sur l'exercice 2019/20, la croissance organique du chiffre d'affaires au cours des 4 dernières années avait été de l'ordre de 5% en moyenne.

Des indices de perte de valeur avaient été identifiés dans ce contexte conjoncturel difficile (fermetures temporaires d'usines et baisse d'activité). Toutefois les tests de perte de valeur réalisés selon la méthodologie décrite dans la note 4.1.3 du chapitre 5.3 « Comptes consolidés » n'ont pas donné lieu à la comptabilisation de dépréciation.

Le Groupe a également effectué une revue des principaux postes d'immobilisations incorporelles et corporelles isolées, ainsi que les clients et stocks, qui n'a pas donné lieu à des dépréciations en lien avec la crise.

Report des Jeux Olympiques

Dans cette conjoncture, les Jeux de la XXXIIe Olympiade à Tokyo ont été reportés et reprogrammés du 23 juillet au 8 août 2021.

ABEO rappelle d'une part, que la majeure partie de ses équipements sont déjà sur place pour les épreuves test et d'autre part, que cette compétition ne contribue pas directement à l'activité du Groupe : il met à disposition les équipements sportifs, en assure l'entretien et la maintenance, et à l'issue des Jeux, reprend ou revend ces équipements.

À l'occasion de cet évènement sportif planétaire, ABEO sera présent comme fournisseur sur 3 disciplines à travers ses marques, Schelde Sports pour les équipements de basketball, Spieth Gymnastics pour la fourniture des installations de gymnastique artistique et rythmique avec son partenaire japonais et Entre-Prises pour la fourniture de structures d'escalade. Ainsi, tous les marchés sur lesquels le Groupe pouvait concourir ont été remportés, faisant des Jeux une formidable vitrine pour les marques et les savoir-faire du Groupe.

¹ Estimation ABEO

Structure de financement

Afin de préserver ses ressources pendant la période de crise, ABEO a obtenu, au cours du premier semestre de l'exercice 2020/21, deux prêts d'un montant total de 10 M€ de la part de BPI France et, de ses partenaires bancaires, des Prêts Garantis par l'État d'un montant total de 23 M€. Ceux-ci ont ainsi renouvelé leur pleine confiance dans la capacité de rebond du Groupe.

Sur la même période, ABEO a également obtenu de ses banques un report des échéances du crédit syndiqué initialement prévues en décembre 2020 sur la durée restante du crédit.

Les prêts Garantis par l'État ont été souscrits pour une durée initiale d'un an. En mai 2021, ABEO a obtenu l'accord de ses partenaires bancaires pour que ces prêts soient amortis sur une durée de 5 ans avec 1 an de décalage de remboursement du capital.

En ce qui concerne la ligne de crédit revolving du crédit syndiqué de 20 M€ tirée fin mars 2020, elle a été remboursée en juillet 2020 dès l'obtention des prêts « PGE ».

ABEO SA dispose au 31 mars 2021 d'un niveau de trésorerie active de 61,9 M€ et de lignes de financement confirmées pour un montant total de 40 M€ composées d'une ligne de crédit revolving de 20 M€ et d'une ligne de crédit d'investissement de 20 M€.

Dans le cadre du Contrat de Crédits souscrit le 4 décembre 2018, ainsi que de l'émission obligataire du 16 avril 2018, le Groupe était soumis aux covenants financiers suivants au 31 mars 2021 :

- Dettes financières nettes / Fonds propres
- Limitation du montant des Dettes Financières Nettes

Ces limites sont respectées au 31 mars 2021.

1.3 Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2021

Structure financière

Afin de sécuriser la structure financière pour faire face aux impacts directs de la crise Covid-19 sur l'exercice 2021/22, mais également pour être en mesure d'accompagner la reprise d'une activité plus normative, ABEO SA a obtenu au cours du premier trimestre 2020/21 le report d'un an des échéances de remboursement du Prêt garanti par l'Etat.

Aucun autre événement significatif postérieur à la clôture 31 mars 2021 n'est à mentionner.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés IFRS du Groupe

Dans le cadre de son développement international, le Groupe a choisi d'établir ses comptes consolidés selon les normes comptables internationales « International Financial Reporting Standards » (« IFRS »), telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Déclaration de conformité

En application du Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) adoptées par l'Union Européenne et rendues obligatoires à la clôture des comptes.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Les principes généraux, les méthodes comptables et options retenus par le Groupe sont décrits ci-après.

Principe de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS : les avantages du personnel évalués selon la méthode des crédits projetés, des emprunts et dettes financières évalués selon la méthode du coût amorti, et des instruments financiers dérivés évalués en juste valeur.

Continuité d'exploitation

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu de la capacité financière du Groupe à subvenir à ses besoins de financement au cours des 12 prochains mois.

Méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous :

i) Normes, amendement de normes et interprétations applicables à l'exercice ouvert au 1^{er} avril 2020

Le Groupe a notamment appliqué les normes, amendements et interprétations suivants à compter du 1^{er} avril 2020 :

NORMES	CONTENU	DATE D'APPLICATION
Amendement à IFRS 16	Compensation de loyers dans le cadre de Covid-19	Applicable au 1 ^{er} janvier 2020
Amendement à IFRS 3	Définition d'une entreprise	Applicable au 1 ^{er} janvier 2020
Amendements à IAS 1 et IAS 8	Définition du terme « significatif »	Applicable au 1 ^{er} janvier 2020
Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7	Réforme de l'IBOR – Phase 1	Applicable au 1 ^{er} janvier 2020
Amendements au cadre conceptuel des IFRS	Amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS.	Applicable au 1 ^{er} janvier 2020

Le Groupe ayant bénéficié de baisses provisoires de loyers dans le cadre de la crise Covid-19, l'adoption de l'amendement à IFRS 16 a conduit à reconnaître un produit financier de 597 K€ au 31 mars 2021.

L'adoption des autres nouvelles normes n'a pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

ii) Normes et interprétations non encore d'application obligatoire

NORMES	CONTENU	DATE D'APPLICATION
Amendements à IAS 1	Classement des passifs en tant que courant ou non courant	Applicable au 1 ^{er} janvier 2023 selon l'IASB, non encore approuvé par l'UE
Amendements à IAS 16	Revenus pré-utilisation d'un actif corporel	Applicable au 1 ^{er} janvier 2022 selon l'IASB, non encore approuvé par l'UE
Amendements à IAS 37	Coûts d'exécution d'un contrat	Applicable au 1 ^{er} janvier 2022 selon l'IASB, non encore approuvé par l'UE
Amendements à IFRS 3	Références au cadre conceptuel	Applicable au 1 ^{er} janvier 2022 selon l'IASB, non encore approuvé par l'UE

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes ou amendements par anticipation et est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à leur première application.

Méthodes de consolidation

Le Groupe applique les normes IFRS 10, « États financiers consolidés », IFRS 11, « Partenariats » et IFRS 12, « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ».

La norme IFRS 10, qui traite de la comptabilisation des états financiers consolidés, présente un modèle unique de consolidation qui identifie le contrôle comme étant le critère à remplir pour consolider une entité. Un investisseur exerce le contrôle sur une entité détenue s'il est exposé aux rendements variables de l'entité, ou s'il a des droits sur ces rendements variables en raison de son implication dans cette entité, et s'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements.

Les filiales sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le Groupe en obtient le contrôle, et sont déconsolidées dès la date à laquelle elles cessent d'être contrôlées par le Groupe.

Les soldes et opérations intragroupe sont éliminés.

Les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 mars de chaque année et appliquent les règles et méthodes comptables définies par le Groupe. Certaines sociétés ont un exercice statutaire clos au 31 décembre, tout en faisant une situation au 31 mars pour les besoins des comptes consolidés.

L'ensemble des filiales détenues par le Groupe est compris dans le périmètre de consolidation.

Sociétés du Groupe au 31 mars 2021

Au 31 mars 2021, le Groupe est constitué de 61 entités (y compris ABEO SA), dont 59 sont consolidées par intégration globale et 2 sont comptabilisées par mise en équivalence.

Au cours de l'exercice les sociétés Vogoscope et Vogoscope North America ont été créées.
Les entités consolidées selon la méthode de **l'intégration globale** sont les suivantes :

ACTIVITE	DENOMINATION	PAYS	31/03/2021		31/03/2020		Méthode D'intégration
			% de droits de vote	% intérêt	% de droits de vote	% intérêt	
HOLDING	ABEO	France					IG
SPORTS	ACSA	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	ABEO JAPAN	Japon	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	ADEC SPORT	Belgique	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	BOSAN BELGIUM	Belgique	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	BOSAN NETHERLAND	Pays-Bas	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	CANNICE	Chine	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	CANNICE Beijing	Chine	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	GYMNOVA	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	GYMNOVA SUISSE	Suisse	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	GYMNOVA UK	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	GYM PASSION	Belgique	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	JANSSEN-FRITSEN B.V	Pays-Bas	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	JANSSEN-FRITSEN N.V	Belgique	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	JF HONG-KONG	Chine	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	JFS B.V.	Pays-Bas	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	SCHELDE SPORTS	Pays-Bas	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	SP ANDERSON HOLDING	Canada	99,00%	99,00%	99,00%	99,00%	IG
	SPIETH ANDERSON INTERNATIONAL	Canada	100,00%	99,00%	100,00%	99,00%	IG
	SPIETH ANDERSON USA	Etats-Unis	100,00%	99,00%	100,00%	99,00%	IG
	SCHELDE NORTH AMERICA	Canada	100,00%	99,00%	100,00%	99,00%	IG
	SPIETH GYMNASTICS	Allemagne	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	PCV COLLECTIVITES	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	SPORTSAFE UK	Royaume-Uni	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%	IG
	ERHARD SPORT GMBH	Allemagne	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	VOGOSCOPE	France	51,00%	51,00%	-	-	IG
	VOGOSCOPE NORTH AMERICA INC	Etats-Unis	51,00%	51,00%	-	-	IG
SPORTAINMENT & ESCALADE	ACEP	Espagne	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	ABEO NORTH AMERICA	Etats-Unis	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	FUN SPOT MANUFACTURING	Etats-Unis	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	ABEO REAL ESTATE NORTH AMERICA	Etats-Unis	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	PREMIUM VERUM	Etats-Unis	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	FSM REAL ESTATES	Etats-Unis	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	SPORTAINMENT ENGINEERING & DESIGN	Inde	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	CLIP N CLIMB INTERNATIONAL LTD	Nouvelle-Zélande	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	CLIP N CLIMB INTERNATIONAL GP	Nouvelle-Zélande	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	CLIP N CLIMB Plymouth	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	DOCK 39 CDC	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	DOCK 39 TERVILLE	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	ENTRE-PRISES	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	ENTRE-PRISES GERMANY	Allemagne	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	ENTRE-PRISES HONG KONG	Chine	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	ENTRE-PRISES HUIZHOU MANUFACTURING	Chine	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	ENTRE-PRISES UK	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	ENTRE-PRISES USA	Etats-Unis	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	GOLBAL KIDS STRATEGIES	Espagne	85,00%	85,00%	85,00%	85,00%	IG
	TOP 30 ESPAGNE	Espagne	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
TOP 30 NORGE	Norvège	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%	IG	
XTRM FRANCE	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	
VESTIAIRES	ACMAN	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	FRANCE EQUIPEMENT	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	FRANCE EQUIPEMENT DEUTSCHLAND	Allemagne	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	NAVIC	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	META TRENWANDANLAGEN VERWALTUNGS & CO.KG	Allemagne	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	META TRENWANDANLAGEN GMBH&CO. KG	Allemagne	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	PROSPEC UK	Royaume-Uni	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
	PROSPEC US	Etats-Unis	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
SANITEC INDUSTRIE	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	
SUFFIXE	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG	

Les entités comptabilisées selon la méthode de **mise en équivalence** sont les suivantes :

ACTIVITE	DENOMINATION	PAYS	31/03/2021		31/03/2020		Méthode
			% de droits de vote	% intérêt	% de droits de vote	% intérêt	D'intégration
SPORTS	CONSTRUCTIE-en-Metaalwarenbedrijf M.HAAZEN	Pays-Bas	30,00%	30,00%	30,00%	30,00%	ME
SPORTS	EMBEDDED FITNESS HOLDING	Pays-Bas	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%	ME

2.2 Utilisation de jugements et d'estimations

Afin de préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faits par la Direction du Groupe ; Ces éléments ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les jugements, les estimations et les hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- La dépréciation des actifs non courants, des goodwill et des marques (cf note 4.1.1)
- La juste valeur des actifs acquis et passifs repris pour les entités acquises (cf note 3.1)
- L'évaluation des prestations des engagements de retraite à prestations définies (cf note 4.11)
- La recouvrabilité et l'activation et le suivi des impôts différés (cf note 5.7)
- La durée des baux avec l'évaluation du droit d'usage selon IFRS 16 et la position IFRIC

Les hypothèses qui sous-entendent les principales estimations et les jugements sont décrites dans les Notes annexes de ces états financiers.

2.3 Transactions et états financiers libellés en devises étrangères

2.3.1 Conversion des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« monnaie fonctionnelle »).

Les états financiers du Groupe sont établis en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe et monnaie fonctionnelle d'ABEO SA.

Les états financiers des entités qui ont été établis dans une devise fonctionnelle autre que l'euro sont convertis en euros :

- Aux taux de change en vigueur en fin de période pour les actifs et passifs ;
- Au taux de change en vigueur à la date de l'opération pour les produits et charges, ou aux taux de change moyen durant la période si ce taux de change est proche des taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les écarts de conversion qui résultent de l'application de cette méthode sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Les taux utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont présentés ci-dessous :

	1 € équivalent à	31/03/2021		31/03/2020	
		Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
Dollar US	USD	1,1675	1,1725	1,1113	1,0956
Dollar Canadien	CAD	1,5409	1,4782	1,4785	1,5617
Franc Suisse	CHF	1,0765	1,1070	1,0961	1,0585
Livre Sterling	GBP	0,8927	0,8521	0,8752	0,8864
Hong-Kong Dollar	HKD	9,0509	9,1153	8,6863	8,4945
Yuan renminbi Chinois	CNY	7,9028	7,6812	7,7432	7,7784
Couronne Norvégienne	NOK	10,6732	9,9955	10,0314	11,5100
Dollar Néo-zélandais	NZD	1,7407	1,6769	1,7178	1,8417
Yen Japonais	JPY	123,7472	129,9100	120,7713	118,9000
Roupiés Indiennes	INR	86,6088	85,8130	78,8004	82,8985

2.3.2 Conversion des transactions en devises

Les transactions réalisées par les sociétés consolidées et libellées dans une devise différente de leur devise fonctionnelle sont converties au taux de change en vigueur à la date des différentes transactions.

Les créances clients, dettes fournisseurs et dettes libellées dans une devise différente de la devise fonctionnelle des entités sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les plus-values et moins-values latentes résultant de cette conversion sont comptabilisées dans le résultat financier net.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion des opérations intragroupe ou des créances et dettes libellées dans une devise différente de la devise fonctionnelle des entités sont comptabilisés en résultat financier.

2.4 Distinction courant et non courant au bilan

La Société applique une présentation du bilan distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courant » ;
- Les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an ou suivant l'application de cas spécifiques visés par IAS 1.

3. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISE ET INFORMATIONS SECTORIELLES

3.1 Regroupements d'entreprise

Les regroupements d'entreprises sont évalués et présentés selon la norme IFRS 3, « Regroupements d'entreprises ».

Un regroupement d'entreprises doit être finalisé dans un délai maximum de 12 mois à compter de la date d'acquisition. Les coûts encourus au titre de l'acquisition sont passés en charges non courantes au cours de la période où ils sont engagés.

Les acquisitions et cessions partielles d'intérêts dans des entités consolidées, qui ne conduisent pas à une perte du contrôle ou une prise de contrôle, sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Les principales hypothèses et estimations liées aux regroupements d'entreprises se fondent sur les éléments suivants :

- Le choix des méthodes d'évaluation et des hypothèses retenues afin d'identifier et déterminer le montant des immobilisations incorporelles acquises dans les regroupements d'entreprises ;
- L'allocation du goodwill aux unités génératrices de trésorerie (« UGT »).

3.1.1 Acquisitions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021

Le Groupe n'a procédé à aucune acquisition au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021.

3.1.2 Suivi des acquisitions réalisées au cours de l'exercice clos 31 mars 2020.

Acquisition de Beijing Cannice

En juillet 2019, ABEO a procédé à l'acquisition de 100 % des titres de la société Beijing Cannice via sa filiale chinoise détenue à 100 % Shandong Cannice pour un prix d'achat total de 0,8 M€ (6 M RMB).

Un Goodwill de 1 500 K€ (dont 14 K€ d'écarts de change) avait été reconnu. Les actifs identifiés se composaient principalement d'un compte courant avec Shandong Cannice, s'élevaient à -5,7 M RMB (-0,7 M€). L'allocation du prix d'achat est inchangée au 31 mars 2021 et définitive.

3.2 Informations sectorielles

Selon la norme IFRS 8, « Information sectorielle », un secteur opérationnel est une composante d'une entité qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir du chiffre d'affaires et d'encourir des charges :

- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ;
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le terme « EBITDA courant », en anglais, « earnings before interest, taxes, depreciation, and amortization », est le bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement sur immobilisations. Il désigne le bénéfice avant impôt du Groupe avant que n'y soient soustraits les intérêts, les dotations aux amortissements et les provisions sur immobilisations (mais après dotations aux provisions sur stocks et créances clients). Il met en évidence le profit généré par l'activité indépendamment des conditions de son financement, des contraintes fiscales et du renouvellement de l'outil d'exploitation. Les dépenses non récurrentes (éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents) sont exclues.

3.2.1 Les secteurs opérationnels du Groupe

Le Groupe opère sur trois secteurs opérationnels d'activités :

Le Sport :

La gymnastique autour des marques GYMNOVA, JANSSEN-FRITSEN, SPIETH GYMNASTICS et SPIETH-AMERICA qui figurent parmi les leaders mondiaux de la spécialité.

Les autres sports autour des marques SCHELDE SPORTS, spécialiste des sports collectifs et notamment du basket-ball mais aussi capable d'installer l'équipement complet d'un gymnase, O'JUMP, tapis de lutte et autres sports de combat, et ADEC SPORT, généraliste en Belgique.

Les marques ERHARD, spécialiste du design des gymnases et salles de sport ainsi que SPORTSAFE dans la maintenance des équipements sportifs renforcent la présence du Groupe en Allemagne et en Grande-Bretagne.

La marque BOSAN, spécialiste du développement, de la production et de la commercialisation d'équipements et d'installations sportifs innovants renforce la présence du Groupe au Bénélux.

Le Sportainment & et l'Escalade :

La conception, production et installation de murs d'escalade artificiels et de modules d'escalade ludique, autour des marque EP et CLIP'n CLIMB.

L'exploitation de salles d'escalade et de centres de loisirs avec les marques TOP 30, CLIMBAT et DOCK 39.

La marque FUN SPOT, un des leaders du Sportainment, spécialiste de la conception, production et distribution d'équipements pour les *amusements parks et trampoline parks*.

Les Vestiaires :

Les aménagements de Vestiaires, autour des marques FRANCE EQUIPEMENT, SANITEC, et NAVIC, leaders en France, et de PROSPEC au Royaume-Uni.

L'acquisition de la marque META, un des leaders du marché allemand des aménagements de vestiaire et de sanitaires vient renforcer la présence du Groupe en Europe du Nord.

Les divisions sont gérées et dirigées par des équipes dirigeantes distinctes sous le contrôle d'ABEO.

Le principal organe opérationnel est constitué des dirigeants mandataires sociaux qui examinent mensuellement les activités et la performance de chacune des trois activités.

3.2.2 Informations financières par secteur opérationnel

Les tableaux ci-après, utilisés par le management, présentent les informations financières par secteur opérationnel aux 31 mars 2021 et 31 mars 2020 et présentent des informations nettes des éliminations intra secteurs.

Au 31 mars 2021

ABEO Compte de résultat en K€	Sports 31/03/2021	Sportainment & Escalade 31/03/2021	Vestiaires 31/03/2021	Holding 31/03/2021	Total 31/03/2021
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	85 520	35 829	52 623	0	173 972
CHARGES OPERATIONNELLES	-70 660	-34 068	-43 170	-6 938	-154 836
Charges et produits corporate	-1 665	-2 229	-2 171	6 068	2
EBITDA COURANT	13 194	-469	7 282	-870	19 138
Dotations aux amortissements	-4 676	-3 938	-1 798	-699	-11 111
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	8 518	-4 406	5 484	-1 569	8 027

ABEO Etat de situation financière K€	Sports 31/03/2021	Sportainment & Escalade 31/03/2021	Vestiaires 31/03/2021	Holding 31/03/2021	Total 31/03/2021
ACTIF					
Goodwill	31 405	29 293	19 817	0	80 516
Marques	25 042	7 908	4 574	0	37 524
Autres immobilisations incorporelles	1 331	5 678	558	2 239	9 806
Immobilisations corporelles	24 966	15 545	11 826	2 666	55 003
Autres actifs financiers non courants	309	381	128	779	1 597
Autres actifs non courants	39	0	-3	0	36
Impôts différés actifs	1 283	2 438	623	70	4 414
Total actifs non courants	84 374	61 243	37 525	5 754	188 896
Total actifs courants	37 999	-30 207	-3 245	131 378	135 924
Eliminations	-56 190	-25 344	-4 478	86 012	0
Total Actif	66 182	5 692	29 802	223 144	324 820
PASSIF					
Total des capitaux propres	11 479	-17 666	9 323	91 935	95 072
Passifs non courants	23 441	8 874	6 330	107 152	145 798
Passifs courants	31 262	14 483	14 148	24 057	83 951
Total Passif et capitaux propres	66 182	5 692	29 802	223 144	324 820

Montants en K€	31/03/2021				
	Sports	Sportainment & Escalade	Vestiaires	Holding	Total
Acquisitions autres immobilisations incorporelles	327	74	1	46	448
Acquisitions immobilisations corporelles*	1 048	2 826	833	6	4 713
Total acquisitions	1 375	2 900	834	52	5 161

(*) dont les immobilisations corporelles sous IFRS16 sont de 2 245K€

Au 31 mars 2020

ABEO Compte de résultat en K€	Sports 31/03/2020	Sportainment & Escalade 31/03/2020	Vestiaires 31/03/2020	Holding 31/03/2020	Total 31/03/2020
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	112 101	61 521	62 084	0	235 706
CHARGES OPERATIONNELLES	-95 758	-57 037	-51 914	-8 802	-213 511
Charges et produits corporate	-4 182	-1 966	-2 525	8 673	0
EBITDA COURANT	12 161	2 518	7 645	-129	22 195
Dotations aux amortissements	-4 849	-4 560	-2 020	-784	-12 213
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	7 366	-2 097	5 625	-913	9 982

ABEO Etat de situation financière K€	Sports 31/03/2020	Sportainment & Escalade 31/03/2020	Vestiaires 31/03/2020	Holding 31/03/2020	Total 31/03/2020
ACTIF					
Goodwill	31 127	30 453	19 721	0	81 302
Marques	25 020	8 370	4 574	0	37 964
Autres immobilisations incorporelles	1 197	6 809	609	2 512	11 126
Immobilisations corporelles	27 343	16 511	12 596	3 044	59 494
Autres actifs financiers non courants	433	353	200	459	1 446
Autres actifs non courants	112	0	-3	0	109
Impôts différés actifs	591	1 872	594	55	3 111
Total actifs non courants	85 822	64 369	38 291	6 070	194 553
Total actifs courants	45 125	20 751	22 314	40 827	129 038
Eliminations	-62 948	-71 729	-31 588	166 286	0
Total Actif	67 999	13 390	29 018	213 183	323 590

PASSIF					
Total des capitaux propres	7 937	-12 228	7 460	93 919	97 088
Passifs non courants	25 059	8 670	6 203	91 395	131 326
Passifs courants	35 004	16 949	15 355	27 869	95 176
Total Passif et capitaux propres	67 999	13 390	29 018	213 183	323 590

Montants en K€	31/03/2020				
	Sports	Sportainment & Escalade	Vestiaires	Holding	Total
Acquisitions autres immobilisations incorporelles	584	198	57	408	1 247
Acquisitions immobilisations corporelles*	4 301	2 301	260	131	6 992
Total acquisitions	4 885	2 498	316	540	8 239

(*) dont les immobilisations corporelles sous IFRS 16 sont de 3 511 K€

3.2.3 Informations financières par zone géographique

Les zones géographiques sont représentées par région géographique d'origine, c'est-à-dire selon le pays de la filiale qui a réalisé la vente (à noter que le Groupe communique par ailleurs sur les ventes par pays de destination).

CHIFFRES D'AFFAIRES par zone géographique (Montants en K€)	31/03/2021		31/03/2020	
France	55 860	32%	74 428	32%
UE	74 321	43%	86 229	37%
Europe hors UE*	19 329	11%	30 724	13%
Amérique	19 335	11%	34 000	14%
Asie	5 126	3%	10 325	4%
Total chiffre d'affaires	173 972	100%	235 706	100%

IMMOBILISATIONS par zone géographique (Montants en K€)	31/03/2021		31/03/2020	
	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles
France	5 589	14 561	5 535	16 619
UE	28 522	28 209	28 335	29 258
Europe hors UE*	247	3 942	258	3 857
Amérique	12 526	6 052	14 111	7 126
Asie	447	2 239	872	2 634
Total	47 330	55 003	49 111	59 494

(*) Le Royaume-Uni est classé en Europe hors UE

Les colonnes « immobilisations incorporelles » incluent les marques et les autres immobilisations incorporelles. Les immobilisations sont présentées en valeur brute.

Le chiffre d'affaires intra-secteur reste non significatif à l'échelle du Groupe.

3.2.4 Informations par client-clé

Le poids des principaux clients est décrit dans la note 7.2 « Gestion et évaluation des risques financiers » page 321. Aucun client n'a représenté plus de 10% des ventes du Groupe au cours des exercices clos au 31 mars 2021 et 31 mars 2020.

4. DETAIL DE L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

4.1 Goodwill et immobilisations incorporelles

4.1.1 Goodwill et marques

Lors de la comptabilisation initiale d'une société acquise, le goodwill représente l'écart entre (i) la somme de la contrepartie versée, évaluée à la juste valeur et du montant des « intérêts ne conférant pas le contrôle » dans la société acquise et (ii) la juste valeur des actifs identifiables et des passifs assumés de l'entité acquise, à la date d'acquisition. Si cet écart est négatif, il est comptabilisé immédiatement au compte de résultat.

Les marques acquises sont classées en immobilisations incorporelles. Elles sont considérées comme à durée d'utilité indéterminée, et par conséquent ne sont pas amorties, dans la mesure où :

- Les marques sont des marques déposées par leurs propriétaires respectifs et sont protégées par la loi en vigueur ; elles sont assorties, au terme de la période d'enregistrement, d'options de renouvellement de la protection juridique d'un coût raisonnable, facilement applicables et ne comportant pas d'obstacles externes ;
- Les produits de ces marques commerciales ne sont pas exposés au risque d'obsolescence technologique, ce qui caractérise le marché du sport et du loisir sur lequel le Groupe est positionné ; dans un contexte concurrentiel relatif, il est possible d'affirmer que les investissements dédiés à l'entretien de ces marques sont proportionnellement modestes en comparaison de l'importance des flux de trésorerie anticipés.

Les marques acquises sont ensuite comptabilisées au coût d'acquisition diminué des dépréciations conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles ».

Le tableau ci-après illustre les mouvements intervenus au cours des deux derniers exercices :

VALEURS BRUTES DES GOODWILL ET MARQUES (Montants en K€)	Goodwill	Marques	Total
Etat de la situation financière au 31 mars 2019	88 979	36 513	125 492
Allocation définitive du prix d'acquisition Fun Spot	-8 842	1 326	-7 516
Regroupement d'entreprise - Beijing Cannice	1 486		1 486
Ecart de conversion	-322	125	-197
Etat de la situation financière au 31 mars 2020	81 301	37 964	119 265
Ecart de conversion	-786	-440	-1 226
Etat de la situation financière au 31 mars 2021	80 515	37 524	118 039

VALEURS NETTES COMPTABLES			
Au 31 mars 2020	81 301	37 964	119 265
Au 31 mars 2021	80 515	37 524	118 039

Au 31 mars 2021, la seule variation impactant les Goodwill concerne les écarts de change comptabilisés sur les Goodwill en devises pour -785 K€.

Au 31 mars 2020, les principales variations concernent :

- Fun Spot Manufacturing LLC : finalisation des travaux d'allocation du Goodwill et diminution du goodwill de 8 213 K€ suite à la revalorisation de la marque pour + 1 326K€, de la relation client pour -3 981 K€ et du carnet de commande pour -665 K€. Les impôts différés passifs ont été annulés pour 2904 K€. Enfin les effets de change sur la période contribuent à une variation de +717 K€. ;
- Beijing Cannice : comptabilisation d'un goodwill d'une valeur de 1 500 K€ après imputation des écarts de change ;
- Les écarts de change comptabilisés sur les goodwill en devises pour -322 K€.

En ce qui concerne les Marques, la variation de leur valeur au 31 mars 2021 est constituée des écarts de change comptabilisés sur les marques Clip'n Climb International, Sportsafe UK et Fun Spot pour -440 K€.

Au 31 mars 2020, les variations constatées étaient les suivantes :

- La réévaluation de la marque Fun Spot pour +1 326 K€ à l'issue de l'exercice d'Allocation du Prix d'Acquisition. La marque Fun Spot est ainsi valorisée 7 842 K€ au 31 mars 2020 après imputation des écarts de change ;
- Les écarts de change comptabilisés sur les marques Clip'n Climb International, Sportsafe UK et Fun Spot pour 125 K€.

4.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les frais de développement encourus par le Groupe doivent être immobilisés selon la norme IAS 38 si les critères suivants sont remplis :

- Le Groupe a l'intention et la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme ;
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise, ce qui est généralement étayé par l'existence de commande ou de contrats ;
- Les coûts peuvent être évalués de façon fiable ;
- Le Groupe a la capacité d'utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Le Groupe dispose des ressources nécessaires à l'achèvement du projet.

Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés au compte de résultat en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent également les logiciels et les frais de consultants externes capitalisés pour des projets informatiques. Le coût d'acquisition des licences logicielles est capitalisé sur la base du coût d'acquisition et du coût d'installation. Les coûts des consultants externes sont capitalisés sur la base des facturations réelles. Ces coûts sont amortis sur la durée de vie estimée des logiciels.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée et sont présentées ci-après :

Type d'immobilisation	Période (en années)
Logiciels	1 à 8 ans
Frais de développement	3 à 10 ans
Relations client	10 ans
Autres immobilisations incorporelles	5 ans

Les tableaux ci-après illustrent les mouvements survenus au cours des deux derniers exercices :

VALEURS BRUTES DES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en K€)	Frais de développement	Concessions, brevets, droits similaires	Immobilisations en cours	Autres immobilisations incorporelles	Avances et acomptes	Total
Etat de la situation financière au 31 mars 2019	1 224	4 982	2 481	1 073	1	9 761
Acquisition	106	83	163	864	30	1 247
Cession et reclassement	-1	-288	-234	549		25
Transfert						0
Regroupement d'entreprises		-20		4 780		4 760
Ecart de conversion	-15	-3		86		68
Etat de la situation financière au 31 mars 2020	1 314	4 755	2 410	7 351	31	15 861
Acquisition	30	63	72	282		448
Cession et reclassement	-7	56		-222		-173
Regroupement d'entreprises						0
Ecart de conversion	17	-11		-487		-480
Etat de la situation financière au 31 mars 2021	1 355	4 863	2 482	6 925	31	15 657

AMORTISSEMENTS						
Etat de la situation financière au 31 mars 2019	1 024	1 284	0	151	0	2 459
Augmentation	78	1 563		294		1 935
Diminution	0	-190		293		103
Reclassement	6	221				227
Ecart de conversion	-10	20				11
Etat de la situation financière au 31 mars 2020	1 098	2 899	0	738	0	4 735
Augmentation	366	860		31		1 257
Diminution	-9			-17		-26
Reclassement	-279	-61		318		-22
Ecart de conversion	13			-107		-94
Etat de la situation financière au 31 mars 2021	1 189	3 698	0	964	0	5 851

VALEURS NETTES COMPTABLES						
Au 31 mars 2019	200	3 698	2 481	922	1	7 302
Au 31 mars 2020	216	1 856	2 410	6 613	31	11 126
Au 31 mars 2021	166	1 165	2 482	5 961	31	9 806

Au cours de l'exercice, les investissements relatifs aux immobilisations incorporelles s'élèvent à 0,4 M€. Ils se composent principalement :

- de frais capitalisés pour la mise en place d'un nouvel ERP chez Cannice pour 0,2 M€ ;
- de frais de mise à niveau des logiciels et les développements de sites internet pour les sociétés du Groupe pour 0,1 M€ ;
- de frais liés au Datacenter localisé aux Pays-Bas pour 0,1 M€.

4.1.3 Tests de dépréciation

En application d'IAS 36 « Dépréciation d'actifs », une entité doit réaliser un test de dépréciation de ses actifs corporels et incorporels, lorsqu'elle identifie un indice de perte de valeur de l'un d'entre eux. De plus, une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou en cours de production.

Marques

Le Groupe détermine de manière séparée, avec l'aide d'un expert, la juste valeur des marques en utilisant la méthode des flux de redevances, telle que décrite pour leur valorisation initiale en Note 3.1 Regroupement d'entreprises. Le Groupe a estimé le montant des redevances nettes futures ajustées sur une période de cinq ans à partir d'estimations fondées sur les plans d'affaires des périodes concernées.

Les tests de dépréciation des actifs non courants, y compris les marques le cas échéant, sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable des UGT. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix du marché), nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité.

Le Groupe détermine prioritairement la valeur recouvrable des UGT sur la base de la valeur d'utilité. La détermination de la valeur d'utilité est fondée sur un modèle d'actualisation de flux de trésorerie futurs attendus, hors incidence des restructurations non encore engagées ou des investissements futurs qui augmenteraient la capacité de l'UGT testée.

Goodwill

Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations constatées. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des Unités Génératrice de Trésorerie (UGT) ou groupe d'Unités Génératrice de Trésorerie qui bénéficient des effets de regroupement. Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture ou lorsqu'il existe une indication de perte de valeur. Toute dépréciation constatée est irréversible.

Pour la détermination des UGT, le Groupe a retenu une segmentation basée sur l'organisation opérationnelle des métiers, le système de pilotage et de reporting et l'information sectorielle et a déterminé cinq UGT goodwill décrites ci-après. Une UGT Goodwill comprend un goodwill ou une ou plusieurs UGT actifs et les marques correspondantes le cas échéant.

Business plan – Méthodologie d'élaboration et hypothèses clés

Ce business plan à quatre ans est composé du budget (approuvé par le Conseil d'Administration) pour le premier exercice et du plan d'affaires pour les trois années suivantes. Il est remis à jour au moins une fois par an dans le cadre d'un processus structuré, basé sur une approche bottom-up, jalonnée d'échanges entre le management opérationnel local et le management du Groupe afin d'arrêter les principales hypothèses en termes d'activité et de rentabilité pour chaque entité/division du Groupe.

Ce business plan a été mis à jour pour les besoins de cette clôture dans le contexte de pandémie de Covid-19. Les principales hypothèses qui sous-tendent ce business plan sont :

- Une sortie de crise progressive attendue à compter du second semestre de l'exercice 2021-2022 (aucun nouveau confinement anticipé dans les zones où le groupe opère) ;
- Une reprise séquentielle des activités plus importante dès l'exercice 2022-2023, permettant, in fine, de retrouver des niveaux d'activité pré-crise lors de la clôture au 31 mars 2023 ;
- Le maintien d'une partie des effets du plan d'économies mis en place sur l'exercice 2020-2021 permettant in fine un accroissement du taux de rentabilité du Groupe.

Ce business plan a été réalisé sur la base des meilleures estimations disponibles à date et sera révisé lors des prochaines clôtures.

Scénarios de variations de l'hypothèse retenue

Les hypothèses soutenant les tests de dépréciations sont soumises à un test de sensibilité par rapport à l'hypothèse retenue selon les modalités suivantes :

- Une variation de +/-1 % (100 points de base) du taux d'actualisation ; ou
- Une variation de +/- 1 % (100 points de base) du taux d'EBITDA / chiffre d'affaires.

Détermination de la valeur d'utilité

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la combinaison des éléments suivants :

- Des flux de trésorerie afférents à une période explicite de prévision de quatre ans, la première année de cette période s'appuyant sur le budget et les périodes suivantes correspondant au business plan approuvé par les dirigeants d'ABEO ;
- D'un flux de trésorerie normatif représentatif des flux postérieurs à cette période de quatre ans, auquel est appliqué un taux de croissance à l'infini reflétant le taux de croissance anticipé de l'économie à long terme pour les pays composants chaque UGT.

Les prévisions des flux de trésorerie des périodes explicites et normatives prennent en compte :

- le taux de croissance prévisionnel de l'UGT
- les perspectives de taux d'EBITDA à 4 ans et sur la période normative
- des hypothèses d'évolution du besoin en fonds de roulement

Ces flux de trésorerie sont ensuite actualisés au moyen d'un taux d'actualisation (WACC) calculé de la façon suivante :

Le coût des fonds propres est composé de :

- Un taux d'intérêt sans risque basé sur les obligations françaises à 10 ans (OAT) ;
- Auquel s'ajoute la prime de risque du marché (écart entre la moyenne sur 6 mois du rendement attendu et le taux sans risque), affectée d'un coefficient de sensibilité (β) propre à l'UGT. Le (β) est calculé à partir d'un panel de sociétés cotées ;
- Auquel s'ajoute une prime de taille issue d'une constatation statistique.

Le coût des fonds propres se voit ensuite appliquer un coefficient de gearing (capitaux propres sur capitaux employés).

Est ajouté le coût de la dette après impôt auquel s'applique le poids de la dette financière nette dans le capital en valeur de marché.

Si la valeur comptable de l'UGT (composée des actifs incorporels (y compris Goodwill et marques), corporels et du Besoin en Fond de Roulement (BFR) excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur le goodwill et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels non courants ». La constatation d'une perte de valeur est définitive.

La détermination de la valeur d'utilité est sensible au taux d'actualisation, aux estimations de flux de trésorerie futurs, ainsi qu'aux taux de croissance à long terme utilisés.

4.1.3.1 Les Marques

Les marques concernées par les tests sont les suivantes :

- Navic acquise en juin 2013 et Meta acquise en novembre 2017 dans la division Vestiaires ;
- Janssen Fritsen, Schelde Sports, Adec Sports, Spieth Gymnastic en novembre 2014, Erhard acquise en novembre 2016 et Sportsafe en janvier 2017 dans la division Sport ;
- Clip'n'Climb International en décembre 2016 et Fun Spot acquise en novembre 2018 dans la division Sportainment & Escalade.

Les principales hypothèses reposent sur :

- Les business plan pour les perspectives de chiffres d'affaires ;
- Les frais d'entretien de la marque ;
- La prime spécifique de la marque ;
- Le taux de croissance à long terme.

La méthode retenue est celle du taux de redevance.

MARQUES	EVALUA-TION DES MARQUES EN K€	VALEUR COMP-TABLE DE LA MARQUE EN K€	HORIZON DE PRE-VISIONS RETENUS	TAUX DE CROIS-SANCE A LONG TERME	TAUX D'ACTUA-LISATION AVANT IS
Navic	2 195	2 131	4 ans	1 %	11,61%
Janssen Fritsen	14 249	14 230	4 ans	1,5 %	10,51%
Spieth Gymnastics	4 429	3 226	4 ans	1,5 %	11,09%
Schelde Sports	2 301	2 071	4 ans	1 %	12,17%
Adec Sports	2 162	1 986	4 ans	1 %	12,09%
Clip'n Climb	897	580	4 ans	2 %	11,95%
Erhard	248	245	4 ans	2 %	11,08%
Sportsafe	588	582	4 ans	1 %	11,80%
Meta	2 473	2 443	4 ans	1 %	10,72%
Bosan	3 105	2 702	4 ans	1 %	11,22%
Fun Spot	7 380	7 328	4 ans	1 %	14,20 %
TOTAL	40 027	37 524			

Les hypothèses ont été préparées à partir des données de business plans.

A l'issue de ces tests, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les marques.

Analyse de sensibilité

L'analyse de la sensibilité de la juste valeur des hypothèses clés a été réalisée pour chacune des cinq UGT du Groupe sur les deux exercices présentés et a porté sur :

- Une variation de +/-1% (100 points de base) du taux d'actualisation ; ou
- Une variation de +/- 1% (100 points de base) du taux de redevance
- Une variation de +/- 1% (100 points de base) du taux de progression à l'infini

EVALUATION DES MARQUES					
MARQUES	Valeur comptable de la marque En K€	Hypothèse centrale EN K€	Evaluation avec une baisse du taux de redevance de 1% En K€	Evaluation avec une hausse du taux d'actualisation de 1% En K€	Evaluation avec une baisse du taux de progression à l'infini de 1% En K€
Navic	2 131	2 195	1 549	1 996	2 061
Janssen Fritsen	14 230	14 249	11 338	12 780	13 199
Spieth Gymnastics	3 226	4 429	3 272	4 006	4 134
Schelde Sports	2 071	2 301	1 470	2 105	2 172
Adec Sports	1 986	2 162	1 544	1 971	2 035
Clip'n Climb	580	897	522	810	837
Erhard	245	248	169	222	229
Sportsafe	582	588	35	539	556
Meta	2 443	2 473	1 009	2 243	2 314
Bosan	2 702	3 105	2 169	2 824	2 913
Fun Spot	7 328	7 380	6 244	6 795	7 015
TOTAL	37 524	40 027	29 320	36 261	37 465

L'inversion des paramètres retenus ci-dessus entrainerait une différence similaire mais en sens inverse.

4.1.3.2 Les Goodwill

Les cinq Unités Génératrices de Trésorerie utilisées pour tester le goodwill sont les suivantes :

- Le secteur d'activité Sport, composé de deux UGT distinctes, chacune étant gérée de manière centralisée et disposant de capacités de production organisées de façon à optimiser leur utilisation sans distinction géographique :
 - o La gymnastique autour des marques GYMNOVA, O'JUMP et SPIETH-AMERICA ;
 - o Les autres sports autour des marques appartenant au sous palier Janssen Fritsen avec JANSSEN FRITSEN, SPIETH GYMNASTIC, ADEC SPORTS, SCHELDE

SPORTS, SPORTSAFE et ERHARD, spécialiste des sports de gymnastique et sports collectifs (notamment du basket-ball) mais aussi capable d'installer ou d'entretenir l'équipement complet d'un gymnase, lutte et autres sports de combat. BOSAN et CANNICE ont été intégrés à l'UGT JFS.

- Le secteur d'activité Sportainment & Escalade, correspondant à une UGT autour de la marque ENTRE-PRISES, leader mondial des murs d'escalade artificiels, et des marques TOP 30, DOCK 39 et CLIP 'n CLIMB. La marque Fun Spot, un des leaders du Sportainment, intègre l'UGT Sportainment & Escalade.
- Le secteur d'activité aménagements de Vestiaires avec les deux UGT suivantes :
 - o Production et Installation autour des marques FRANCE EQUIPEMENT, SANITEC, SUFFIXE et NAVIC, leaders en France et avec META en Allemagne.
 - o Royaume-Uni et Etats-Unis – Production et installation autour de la marque PROSPEC.

Les principales hypothèses appliquées pour déterminer la juste valeur des goodwill et des marques au 31 mars 2021 sont les suivantes :

Au 31 mars 2021

Evolution des hypothèses entre les 31 mars 2020 et 2021 :

UGT	HORIZON DE PREVISIONS RETENUS	TAUX DE CROISSANCE A LONG TERME		TAUX D'ACTUALISATION AVANT IMPÔTS	
		Mars 2021	Mars 2020	Mars 2021	Mars 2020
Vestiaires France/Allemagne	4 ans	1,2 %	1,2 %	13,5 %	12,94 %
Vestiaires UK/US	4 ans	2,1 %	2,1 %	12,88 %	11,58 %
Sports : JFS	4 ans	2,2 %	2,2 %	12,81 %	12,53 %
Sports : Gymnova	4 ans	1,4 %	1,4 %	13,63 %	12,73 %
Sportainment & Escalade	4 ans	2,0 %	2,0 %	12,55 %	12,35 %
TOTAL					

Evolution des valeurs entre les 31 mars 2020 et 2021 :

UGT	VALEUR COMPTABLE DE L'UGT			
	GOODWILL ET MARQUES (*)		AUTRES (**)	
	Mars 2021	Mars 2020	Mars 2021	Mars 2020
Vestiaires France/Allemagne	20 657	20 657	8 916	11 846
Vestiaires UK/US	2 477	2 381	839	1504
Sports : JFS	49 368	49 105	7 037	9 844
Sports : Gymnova	849	815	8 291	9 643
Sportainment & Escalade	37 046	38 840	15 876	15 972
TOTAL	110 397	111 798	40 959	58 122

(*) La valeur des marques utilisée est nette des impôts différés passifs constatés lors des regroupements d'entreprise
(**) Besoin en fonds de roulement et actifs d'exploitation au 31 mars 2021

Sur la base des hypothèses ci-dessus et du plan d'affaires sur les 4 années à venir, le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de constater de dépréciation.

Analyse de sensibilité

L'analyse de la sensibilité de la juste valeur des hypothèses clés a été réalisée pour chacune des cinq UGT du Groupe sur les deux exercices présentés et a porté sur :

- Une variation de +/-1% (100 points de base) du taux d'actualisation ; ou
- Une variation de +/- 1% (100 points de base) du taux d'EBITDA / chiffre d'affaires.

Aucun de ces tests pris individuellement ou de manière combinée n'entraînerait de dépréciation du goodwill sur les deux exercices.

4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif ou le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de façon fiable. La valeur comptable des pièces remplacées est dé-comptabilisée. Tous les frais de réparations et de maintenance sont comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

Éléments	Durées d'amortissement
Constructions	5 à 40 ans
Agencement et aménagement des constructions	3 à 10 ans
Installations techniques, matériels et outillage	2 à 12 ans
Matériels de transport	1 à 5 ans
Matériels de bureau et informatique	5 à 10 ans
Mobiliers de bureau	4 à 10 ans

Une valeur résiduelle est prise en compte, le cas échéant. Les valeurs résiduelles, la durée d'utilité et les modes d'amortissement des actifs sont revues à chaque clôture annuelle, et modifiées si nécessaire sur une base prospective.

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôt.

Au 31 mars 2020 et 2021, les contrats de crédit-bail ou de location-financement (mobiliers et immobiliers) sont comptabilisés au bilan à la juste valeur du bien loué, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur. Le paiement au titre des loyers sont ventilés entre charges financières et amortissements des actifs. Les modalités d'amortissements des actifs sont identiques à celles des biens similaires acquis par le Groupe.

Les loyers des contrats qualifiés de location simple sont retraités (sauf pour les biens de faible valeur) selon IFRS 16 dont le traitement est explicité dans la section 2.1 de ce document.

Les mises à disposition gratuite en début de loyer et les avantages particuliers consentis par le bailleur sont étalés linéairement sur la durée du bail, venant ainsi réduire les charges locatives contractuelles.

Le tableau ci -après représente les mouvements sur les deux périodes présentées :

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en K€)	Terrains	Constructions	Droit d'utilisation des terrains et constructions	Installations techniques, matériel	Droit d'utilisation des installations techniques, matériel	Autres immobilisatio ns corporelles	Droit d'utilisation des autres immobilisatio ns corporelles	Immobilisatio ns en cours	Total	Dont crédit- baill
Etat de la situation financière au 31 mars 2020	1 658	19 406	33 949	21 740	909	19 360	3 509	122	100 653	3 708
Acquisition		305	1 959	941	39	597	247	625	4 713	625
Cession et reclassement		1 986	487	-858	-65	-699	-310	-206	335	
Ecart de conversion	-11	18	-78	-236	8	55	30	-3	-217	0
Etat de la situation financière au 31 mars 2021	1 647	21 714	36 317	21 588	892	19 313	3 475	538	105 484	4 333
AMORTISSEMENTS										
Etat de la situation financière au 31 mars 2020	81	8 520	4 195	12 231	346	14 530	1 257	20	41 159	2 839
Augmentation		1 268	4 001	1 758	266	1 458	1 044		9 796	-150
Diminution		0	-449	-298	-8	-745	-310		-1 811	
Ecart de conversion		22	14	-65	-6	38	16		19	-2
Reclassement		1 497	-371	156	-55	192	-123		1 297	
Etat de la situation financière au 31 mars 2021	81	11 307	7 389	13 783	542	15 473	1 884	20	50 480	2 686
VALEURS NETTES COMPTABLES										
Au 31 mars 2020	1 577	10 886	29 754	9 510	563	4 830	2 252	122	59 494	869
Au 31 mars 2021	1 566	10 407	28 928	7 805	349	3 839	1 591	518	55 003	1 648

Entre-les 31 mars 2020 et 2021, les immobilisations corporelles brutes voient leur valeur augmenter de 4,8 M€. Cette variation est notamment liée à :

- A l'impact des retraitements IFRS 16 pour les contrats de location simple pour 2,2 M€:
 - Locations de nouvelles surfaces commerciales pour l'exploitation de nouveaux centres en Espagne pour 1,8 M€ ;
 - Autres leasing mis en place sur l'exercice pour 0,4 M€, dont Prospec UK pour 0,2M€.
 - Extensions de durée des contrats pour des surfaces de bureaux et locaux de production pour 1,1 M€, dont 0,8M€ chez Janssen-Fritsen Belgique et 0,3 M€ chez Prospec UK.
 - Résiliations ou modifications de contrats pour -1,1 M€ principalement chez Beijing Cannice pour -0,4 M€, Spieth GmbH -0,1 M€ et Entre-Prises China pour -0,1 M€.
- Des investissements à hauteur de 2,5 M€ principalement liée à :
 - Matériels industriels et outillages pour 1,5 M€, dont 0,4 M€ sont relatifs aux équipements des centres de TOP30, 0,5 M€ pour l'acquisition d'une machine chez Meta, et 0,3 M€ destinés à des nouveaux équipements industriels chez Cannice.
 - Matériels de bureaux et informatique pour 0,1 M€
 - Matériels de transport pour 0,3 M€
 - Agencement des locaux pour 0,3 M€

4.3 Actifs financiers

ACTIFS FINANCIERS (Montants en K€)	31/03/2021	31/03/2020
Autres actifs financiers non courants	1 597	1 446
Autres actifs non courants	36	109
Clients et actifs sur contrats	28 243	31 990
Autres créances (hors éléments non financiers)	5 691	5 856
Trésorerie et équivalents de trésorerie	72 002	56 473
Total	107 570	95 874

4.3.1 Actifs financiers courants et non courants

Les actifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition pour les instruments qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat. Les coûts d'acquisition des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat sont enregistrés dans le compte de résultat. La ventilation des actifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date de clôture : inférieure ou supérieure à un an.

Le Groupe classe ses actifs financiers selon trois catégories :

- coût amorti ;
- juste valeur par résultat
- juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (OCI)

Ce classement dépend du modèle économique de détention de l'actif défini par le Groupe et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments financiers.

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti lorsqu'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, qu'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et qu'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts. Ces actifs sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, profits et pertes de change, dépréciations et profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat. Cette catégorie inclut principalement les créances commerciales, les disponibilités ainsi que d'autres prêts et créances. Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés.

Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Tous les actifs qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par OCI sont évalués à la juste valeur par résultat. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat. Cette catégorie comprend principalement les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture et des titres de participation non consolidés.

Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du résultat global (OCI)

Cette catégorie enregistre des instruments de dette et des instruments de capitaux propres.

- Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par OCI s'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par résultat et s'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et à des fins de vente et qu'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts (critère « SPPI »). Les produits d'intérêts, profits et pertes de change et les dépréciations sont enregistrés en résultat. Les autres profits et pertes nets sont enregistrés en OCI.

Lors de la décomptabilisation, les profits et pertes cumulés en OCI sont reclassés en résultat.

Les instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction peuvent être évalués à la juste valeur par OCI. Le Groupe peut en faire le choix irrévocable, investissement par investissement.

Les dividendes sont alors comptabilisés dans le résultat à moins qu'ils ne représentent clairement la récupération d'une partie du coût de l'investissement. Les autres profits et pertes sont comptabilisés en OCI et ne sont jamais reclassés en résultat. Le Groupe ne détient aucun actif significatif dans cette catégorie.

Dépréciation des actifs financiers

IFRS 9 impose un modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues. Ce modèle de dépréciation concerne les actifs financiers évalués au coût amorti, les actifs sur contrats et les instruments de dette évalués à la juste valeur par OCI.

Les principaux actifs financiers du Groupe qui sont concernés sont les placements à termes ainsi que les créances commerciales.

Décomptabilisation d'actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré, ou,
- si ces droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions :
 - o si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité ;
 - o si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

4.3.2 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers non courants s'établissent comme suit :

VALEURS BRUTES DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS (Montants en K€)	Titres non consolidés	Prêts	Titres Mis en équivalence	Autres actifs financiers	TOTAL
Etat de la situation financière au 31 mars 2020	26	2	337	1 081	1 445
Acquisition	0	3		681	684
Cession et reclassement		-3	-92	-437	-532
Ecart de conversion				-1	-1
Etat de la situation financière au 31 mars 2021	26	1	245	1 324	1 597

VALEURS NETTES COMPTABLES

Au 31 mars 2020	26	2	337	1 081	1 445
Au 31 mars 2021	26	1	245	1 324	1 597

Les autres actifs financiers sont principalement constitués de dépôts et cautionnements ayant une échéance à plus de 12 mois.

Titres mis en équivalence

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence, celle-ci consiste à enregistrer le montant de l'investissement initial, y compris les frais d'acquisition, augmenté de la quote-part de résultat de l'entité, de la quote-part des « Other Comprehensive Income » (OCI) sur l'exercice et diminué des dividendes reçus. Lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur, la valeur comptable de la participation est ramenée à sa valeur d'utilité.

VALEUR DES TITRES MIS EN EQUIVALENCE (Montants en K€)	Titres Mis en équivalence
Etat de la situation financière au 31 mars 2020	337
Quote-part de résultat des MEE	12
Divers	-104
Etat de la situation financière au 31 mars 2021	245

Au 31 mars 2020 et 2021, les titres mis en équivalence sont composés des titres et résultats accumulés des sociétés CONSTRUCTIE-en-Metaalwarenbedrijf M.HAAZEN et EMBEDDED FITNESS HOLDING.

4.4 Stocks

Les stocks de matières premières et de matières consommables sont évalués à leur coût d'achat. Une dépréciation est constituée pour les références obsolètes ou excédentaires.

Les produits finis sont évalués à leur coût de production à l'exception de ceux qui, en phase de lancement de production, ont un coût de revient supérieur à leur prix de vente ainsi qu'aux produits obsolètes ou excédentaires. Une dépréciation ramène le stock de produits finis à sa valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente.

Les en-cours de production ont été évalués selon les mêmes principes en fonction de leur progression dans la fabrication.

Le taux de provision varie de 50 % à 100 % pour toute référence sans rotation depuis 6 mois à 2 ans ou ne figurant plus dans les catalogues de produits commercialisés.

Les stocks de matières premières sont essentiellement constitués pour approvisionner les unités de productions des sociétés commerciales pour les trois divisions.

Les encours de production sont principalement constitués des éléments en assemblage des vestiaires. Les produits finis et intermédiaires incluent les éléments liés aux montages des murs d'escalade et de salles de sport.

Les stocks par activité se présentent comme suit :

STOCKS (Montants en K€)	31/03/2021				31/03/2020			
	Sport	Sportainment & Escalade	Vestiaires	TOTAL	Sport	Sportainment & Escalade	Vestiaires	TOTAL
Stocks de matières premières	5 624	2 086	4 114	11 825	3 468	2 858	4 555	10 881
En-cours de production Biens et Services	-126	-84	1 004	795	151	-135	931	947
Produits intermédiaires et finis	9 953	1 011	669	11 634	12 242	1 496	916	14 655
Stocks de marchandises	4 873	634	320	5 827	5 703	571	420	6 694
Total brut des stocks	20 324	3 648	6 108	30 080	21 564	4 791	6 821	33 176
Dépréciation des stocks de matières premières	-815	-10	-415	-1 240	-253	-16	-634	-903
Dépréciation des stocks de produits intermédiaires et finis	-565	-496	-58	-1 119	-314	-403	-112	-828
Dépréciation des stocks de marchandises	-369	-48		-418	-553	-32	0	-585
Total dépréciation des stocks	-1 750	-554	-472	-2 776	-1 120	-451	-746	-2 317
Total net des stocks	18 574	3 094	5 636	27 304	20 444	4 340	6 075	30 860

La valeur brute des stocks diminue de -3 M€ par rapport au 31 mars 2020. Outre les effets relatifs au niveau d'activité, la baisse des stocks s'explique également par l'optimisation menée sur toutes les divisions dans le cadre de l'amélioration continue des process industriels.

Au 31 mars 2020, le niveau des stocks bruts était inhabituellement élevé du fait de l'arrêt brutal des activités constaté courant mars dans un contexte de crise Covid-19 et de généralisation des mesures de confinement.

4.5 Créances clients et actifs sur contrats

Les créances clients, dont les échéances varient selon la nature des marchés et des contrats sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, voire au-delà pour certains marchés publics. Les créances clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisées à la juste valeur. Les évaluations ultérieures tiennent compte de la probabilité de recouvrement des créances pouvant amener à comptabiliser une perte de valeur spécifique pour créance douteuse déterminée de la manière suivante :

- Les créances en contentieux sont entièrement dépréciées lorsque des éléments probants certains et précis démontrent l'impossibilité du recouvrement ;
- Pour les autres créances douteuses, des pertes de valeur sont comptabilisées pour ajuster les montants recouvrables estimés sur la base des informations disponibles lors de la préparation des états financiers ;
- Dans le cadre d'IFRS 9, le niveau des provisions sur créances est revu sur la base de la perte de crédit attendue à maturité.

La valeur nette comptable des actifs est diminuée via l'utilisation d'un compte de dépréciation et la perte est comptabilisée en résultat sous la rubrique « Autres produits et charges courants ». Les créances irrécouvrables sont constatées en résultat, et les dépréciations existantes sont reprises.

CLIENTS ET ACTIFS SUR CONTRATS (Montants en K€)	31/03/2021	31/03/2020
Clients et comptes rattachés	25 042	28 710
Actifs sur contrats	5 853	5 013
Dépréciation des clients et comptes rattachés	-2 651	-1 733
Total net des clients et comptes rattachés	28 243	31 990

La diminution des créances client et actifs sur contrats de 2,8 M€ par rapport au 31 mars 2020 s'explique par l'optimisation des process de recouvrement et par un effet activité (niveau d'activité au dernier trimestre inférieur à celui de l'exercice précédent).

L'augmentation des provisions pour créances de 0,9 M€ entre les deux exercices s'explique principalement par des dotations supplémentaires sur les sociétés chinoises pour 0,5 M€ et l'effet du reclassement des créances clients sur les sociétés françaises pour 0,3 M€.

Balance âgée – Clients et comptes rattachés au 31 mars 2021

Activités	TOTAL	Non échu	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91-180 jours	> 180 jours
SPORT	11 616	6 090	1 284	418	890	533	2 400
SPORTAINMENT & ESCALADE	9 041	5 039	826	151	128	580	2 317
VESTIAIRES	7 587	6 060	701	193	177	286	171
TOTAL	28 243	17 188	2 812	762	1 196	1 399	4 887

Les créances échues à plus de 180 jours augmentent de 2 M€ par rapport au 31 mars 2020. Elles sont principalement portées par :

- La Division Sportainment & Escalade pour 2,3 M€, dont Fun Spot 0,9 M€, Entre-Prises Hongkong 0,7 M€, Entre-Prises US 0,2 M€.
- La Division Sport pour 2,4 M€, dont Cannice pour 1,2 M€, Spieth Gymnastics GMBH pour 0,5 M€ et Spieth Anderson International INC pour 0,2 M€.

Globalement, les créances échues à plus de 180 jours sont provisionnées à hauteur de 50% du montant total. Le taux de pertes sur créances est historiquement très faible et ne dépasse pas 0,1% du chiffre d'affaires en moyenne sur les 3 dernières années.

Le Groupe continue de surveiller toute dérive potentielle liée la collecte des créances clients et provisionne le risque le cas échéant.

Balance âgée – Clients et comptes rattachés au 31 mars 2020

Activités	TOTAL	Non échu	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91-180 jours	> 180 jours
SPORT	13 307	4 089	2 321	1 576	969	2 573	1 779
SPORTAINMENT&ESCALADE	9 503	4 171	2 360	452	143	1 551	826
VESTIAIRES	9 179	4 950	2 958	274	429	260	308
ABEO SA	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	31 990	13 211	7 639	2 301	1 541	4 385	2 913

4.6 Autres créances

AUTRES CREANCES (Montants en K€)	31/03/2021	31/03/2020
Taxe sur la valeur ajoutée	653	1 994
Charges constatées d'avance	2 755	2 241
Autres créances sur Etat	487	116
Avances et acomptes	1 014	1 157
Créance administrateur judiciaire SANITEC	357	539
Personnel et comptes rattachés	314	154
Divers	1 547	1 941
Total autres créances	7 128	8 142

Par rapport au 31 mars 2020, le total autres créances enregistre une baisse nette de 1 M€. Les principales variations concernent les postes suivants, impactés par le niveau d'activité :

- La taxe sur la valeur ajoutée pour -1,3 M€
- Les charges constatées d'avance pour +0,5 M€

4.7 Dette financière nette

4.7.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont essentiellement composés de dépôts à vue et de titres de créances ayant une échéance de 3 mois au plus à l'origine, qui ne présentant pas de risque significatif de taux et de perte de valeur et qui sont facilement convertibles en trésorerie.

Les placements dont l'échéance est supérieure à trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les placements sous forme d'OPCVM de trésorerie qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité au classement d'équivalent de trésorerie au regard de la norme IAS7, sont classés parmi les autres actifs financiers non courants.

La trésorerie positive s'établit comme suit :

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en K€)	31/03/2021	31/03/2020
Comptes bancaires	61 974	56 449
Comptes à terme	10 027	24
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	72 002	56 473

4.7.2 Dettes financières courantes et non courantes

Les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Un passif financier est classé en tant que passif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est classé comme détenu à des fins de transactions, qu'il s'agisse d'un dérivé ou qu'il soit désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale.

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur et les profits et pertes nets qui en résultent, prenant en compte les charges d'intérêts, sont comptabilisés en résultat. Les autres passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat. Tout profit ou perte lié à la décomptabilisation est enregistré en résultat ».

DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en K€)	31/03/2021	31/03/2020
Passifs de location et emprunts s/ crédit-bail	27 525	28 766
Emprunts auprès des établissements de crédits	86 369	70 578
Emprunts obligataires	20 000	20 000
Dettes financières non courantes	133 894	119 344
Passifs de location et emprunts s/ crédit-bail	4 572	4 980
Instruments financiers : couverture de flux de trésorerie	300	19
Emprunts auprès des établissements de crédit	19 237	25 141
Intérêts courus	824	641
Concours bancaires courants	4 033	5 026
Dettes financières courantes	28 966	35 807
Total dettes financières	162 860	155 151

Les dettes financières brutes ont augmenté de 7,7 M€ entre le 31 mars 2020 et le 31 mars 2021.

La variation se décompose principalement comme suit :

- Une augmentation des emprunts auprès des établissements de crédit de 9,9 M€ (voir note 4.7.2.1).
- Une diminution des dettes liées aux passifs de location (IFRS 16) de -1,5 M€ sur la période (-5 M€ correspondant aux loyers payés, +1,4 M€ à des modifications de contrats et +2,2 M€ à des nouveaux contrats).
- Une diminution des concours bancaires courants pour -1 M€
- La comptabilisation des instruments financiers de couverture pour 0,3 M€

Ventilation des dettes financières par échéance

Les échéances des dettes financières s'analysent comme suit au cours des deux exercices présentés :

DETTE FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (montant en K€)	31/03/2021			
	Montant	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Emprunts s/ crédit-bail et passifs de location	32 097	4 572	15 763	11 762
Instruments financiers : couverture de flux de trésorerie	300	300	0	0
Concours bancaires courants	4 033	4 033	0	0
Emprunts obligataires	20 000		20 000	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	105 606	19 237	84 431	1 937
Intérêts courus	824	824		
Total dettes financières	162 860	28 966	120 195	13 699

Au 31 mars 2021, la part des dettes financières à moins d'un an correspond principalement à la part court terme du contrat de crédit du 4 décembre 2018 à hauteur de 13,4 M€, des tirages sur les lignes BPI pour 3,2 M€ et des lignes de financement chez Cannice pour 2,6 M€.

DETTE FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (montant en K€)	31/03/2020			
	Montant	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Emprunts s/ crédit-bail et passifs de location	33 746	4 980	16 021	12 744
Instruments financiers : couverture de flux de trésorerie	19	19	0	0
Concours bancaires courants	5 026	5 026	0	0
Emprunts obligataires	20 000			20 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	95 719	25 141	56 979	13 599
Intérêts courus	641	641		
Compte courant d'associés	0	0	0	0
Total dettes financières	155 151	35 807	73 000	46 343

4.7.2.1 Dettes auprès d'établissements de crédit

EVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS (Montant en K€)	Emprunts auprès des établissements de crédit
Au 31 mars 2019	82 808
(+) Encaissement	23 874
(-) Remboursement	-10 964
Au 31 mars 2020	95 719
(+) Encaissement	33 000
(-) Remboursement	-23 310
(+/-) Autres mouvements	197
Au 31 mars 2021	105 606

Au 31 mars 2021, les emprunts contractés par le Groupe auprès d'établissements de crédits s'élèvent à 105,6 M€ contre 95,7 M€ au 31 mars 2020.

L'augmentation nette de 9,9 M€ s'explique principalement par :

- Mise en place de nouveaux financements pour faire face à la crise Covid-19 pour 33 M€ dont un Prêt Garanti par l'État de 23 M€ et deux nouveaux financements BPI d'un montant total de 10 M€ ;
- Remboursement de la ligne de crédit revolving du crédit syndiqué pour 20 M€ ;
- Remboursement de lignes court terme en Chine pour 2,5 M€ ;
- Remboursement d'un financement BPI pour 0,8 M€.

Le contrat de Crédit du 04/12/18 est utilisé à hauteur de 67 M€ au 31 mars 2021 contre 87 M€ au 31 mars 2020 :

Date de contrat	Description de la dette (Montants en K€)	Montant total initial	Montant disponible au 31 mars 2021	Utilisations au 31/03/2021	Utilisations au 31/03/2020
	Dettes Senior				
04/12/2018	Contrat de Crédit, incluant :	125 000	107 143	67 143	87 143
	<i>Prêt de Refinancement</i>	55 000	47 143	47 143	47 143
	<i>Crédit d'Investissement</i>	50 000	40 000	20 000	20 000
	<i>Crédit Renouvelable</i>	20 000	20 000	-	20 000
	<i>+ Crédit optionnel - non confirmé</i>	30 000	30 000	-	-

Suite à la crise sanitaire, les annuités de remboursement sur le prêt de financement et sur le crédit d'investissement prévues en décembre 2020 ont été reportées de manière linéaire sur les 5 échéances résiduelles.

Les coupons d'intérêts de l'Euro PP sont basés sur un taux de 3,75%.

4.7.2.2 Dettes financières – Contrats de location financement

EVOLUTION DES DETTES FINANCIERES - PASSIFS DE LOCATION IFRS 16 (Montant en K€)	Dettes financières - Contrats de location financement	Part courante	Part non courante	
			de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Au 1er avril 2019	35 389	5 150	15 421	14 818
Souscription et reclassement	3 417	5 172	319	-2 073
Acquisition	330	48	282	
Remboursement	-5 312	-5 312		
Ecart de change	-77	-77		
Au 31 mars 2020	33 746	4 980	16 021	12 744
Souscription et reclassement	2 160	5 146	46	-3 031
Modification des passifs de location	1 421	-366	-286	2 073
Effet d'actualisation	37	8	22	7
Remboursement	-5 185	-5 185	0	0
Ecart de change	-83	-12	-40	-32
Au 31 mars 2021	32 096	4 572	15 763	11 762

L'impact des contrats de locations IFRS 16 souscrits ou prolongés au cours de l'exercice clos au 31 mars 2021 s'élève à 3,9 M€.

Autres dettes financières

Les autres dettes financières se composent des intérêts courus sur l'emprunt obligataire de 20 M€ pour un montant de 729 K€ au 31 mars 2021.

Les instruments liés à la couverture des emprunts à taux variables sont décrits dans la note 7.2.2 page 322– Risque de taux d'intérêts.

4.7.3 Eléments de réconciliation pour le tableau de flux de trésorerie

Impact des variations liées aux opérations de financement sur le tableau de flux de trésorerie (montants en K€)	31/03/2021	31/03/2020
Dettes financières de début d'exercice	155 151	108 705
Impact de la 1ère application de IFRS 16	0	34 811
Dettes financières au début de l'exercice (retraitée)	155 151	143 516
Encaissement auprès des établissements de crédit	33 000	23 874
Encaissement des emprunts obligataires	0	0
Autres emprunts et dettes divers	0	0
Total encaissement des nouveaux emprunts	33 000	23 874
Remboursement auprès des établissements de crédit	-23 310	-10 964
Modification des passifs locatifs	1 421	
Remboursement des crédits baux passifs de contrats de location	-5 185	-5 312
Total remboursement d'emprunts	-27 074	-16 276
Souscription de crédits baux		
Variation des concours bancaires courants	-993	553
Variation des comptes courants d'associés	0	-90
Variation des instruments de couverture de trésorerie	282	-16
Autres variations dont écarts de change	159	-76
Intérêts courus	183	-80
Variations de périmètre	0	330
Variation des crédits baux et nouveaux passifs de location	2 160	3 417
Total des autres variations	1 790	4 037
Dettes financières à la fin de l'exercice	162 868	155 151

Réconciliation entre les flux de BFR et le TFF

	31/03/2020	31/03/2021	Variations Bilancieller	Ecart de conversion	Retraitements non monétaires (*)	Entrée de périmètre	BFR tableau de flux de trésorerie
Clients et actifs sur contrats	31 990	28 243	3 747	-216	-1 051	0	2 480
Stocks	30 860	27 304	3 556	-87	-454		3 014
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-25 445	-22 480	-2 965	33		0	-2 932
Autres dettes et créances opérationnelles	-25 925	-25 501	-424	167	1 934	0	1 677
BFR Opérationnel	11 480	7 566	3 914	-103	428	0	4 239

- Les retraitements non monétaires correspondent principalement aux mouvements sur les provisions ou sur les flux d'impôts.

4.8 Capitaux propres

Instruments de capitaux propres

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis. Lorsque l'entité qui a émis l'instrument financier n'a pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier au porteur, l'instrument financier est un instrument de capitaux propres. Ainsi si le porteur d'un instrument de capitaux propre a droit à une part proportionnelle des dividendes, l'émetteur n'a pas d'obligation contractuelle d'effectuer cette distribution, car cette dernière est du ressort de l'assemblée des actionnaires.

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou aux instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charge de l'exercice.

4.8.1 Capital émis

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/03/2021	31/03/2020
Capital (en K€)	5 636	5 636
Nombre d'actions	7 514 211	7 514 211
dont Actions ordinaires	7 514 211	7 514 211
dont Actions de préférences	7 007	7 007
Valeur nominale (en euros)	€ 0,75	€ 0,75

L'historique juridique des variations de capital est le suivant :

Date	Nature des opérations	Mouvement sur le capital en K€	Prime d'émission en K€	Nombre d'actions O créées	Nombre d'actions P créées	Nouvelles actions	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en €
Au 31 mars 2016		3 994	27 231	23 021	7 007	5 344 984	30 028	133
10/06/2016	Augmentation de capital par incorporation de réserves	15		-23 021	-7 007		-30 028	
10/06/2016	AG 10/06/16 - Division valeur nominale			5 344 984		5 344 984	5 344 984	0,75
10/10/2016	AG 10/10/16 - Emission d'actions	920	19 737	1 226 665		1 226 665	1 226 665	0,75
26/10/2016	CA 26/10/16 - Emission d'actions Frais IPO	68	1 467 -1 245	91 199		91 199	91 199	0,75
Au 31 mars 2017		4 997	47 191	6 662 848	0	6 662 848	6 662 848	0,75
	PV du 20/02/18 - Augmentation de capital avec maintien du DP	552	22 609	735 262		735 262	735 262	0,75
	PV du 20/02/18 - Clause d'extension de l'augmentation de capital Frais IPO nets d'impôt	87	3 570 -600	116 101		116 101	116 101	0,75
Au 31 mars 2018		5 636	72 770	7 514 211	0	7 514 211	7 514 211	0,75
Au 31 mars 2019		5 636	72 770	7 514 211	0	7 514 211	7 514 211	0,75
Au 31 mars 2020		5 636	72 770	7 514 211	0	7 514 211	7 514 211	0,75
Au 31 mars 2021		5 636	72 770	7 514 211	0	7 514 211	7 514 211	0,75

Aucun changement n'est intervenu dans la composition du capital social au cours de l'exercice clos au 31 mars 2021.

4.8.2 Gestion du capital et distribution de dividendes

Les dividendes versés par la Société sont payés en euros. La politique future en matière de distribution de dividendes dépendra d'un certain nombre de facteurs, notamment des résultats réalisés par la Société, de sa situation financière consolidée, des exigences de capital et de solvabilité requises, des conditions de marché ainsi que de l'environnement économique général. La proposition de dividende soumise à l'Assemblée Générale des actionnaires d'ABEO SA est arrêtée par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale décide de la distribution du dividende sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes où ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

ABEO n'a distribué aucun dividende au titre de l'exercice 2019-2020.

4.9 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation envers un tiers résultant d'un événement passé, et lorsqu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture. Les provisions pour risque comprennent des provisions relatives à des litiges en cours. Le montant des provisions correspond à l'estimation la plus probable du risque.

PROVISIONS (Montants en K€)	31/03/2021				
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Variation du taux de change	Montant fin exercice
Provisions pour risques courants	1 043	172	-495	-12	708
Provisions pour risques non courants	300	97	-208		188
Total des provisions	1 343	268	-703	-12	896

PROVISIONS (Montants en K€)	31/03/2020				
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Variation du taux de change	Montant fin exercice
Provisions pour risques courants	2 451	357	-1 781	16	1 043
Provisions pour risques non courants	300				300
Total des provisions pour risques	2 751	357	-1 781	16	1 343

Les provisions pour risques courants et non courants diminuent de 0,4 M€ sur l'exercice. Les provisions pour risques clients enregistrées en « Provisions pour risques courants » au 31 mars 2020 sur les sociétés françaises ont été reclassées en provisions pour dépréciation des créances clients au 31 mars 2021 pour un montant de 0,3 M€.

Litiges et passifs

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge du Groupe. Au 31 mars 2021, le Groupe n'a pas identifié de litige significatif ou ayant la probabilité suffisante de générer des coûts.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

4.10 Autres passifs financiers non courants

Au 31 mars 2021

Put sur minoritaire Erhard

Un accord de put et call croisé a été signé le 11 novembre 2016 portant sur les 40% restant, exerçables à compter du 1er avril 2020. L'analyse des instruments de capitaux propres a conduit le Groupe à considérer qu'il a accès aux rendements sur la totalité du capital.

L'option d'achat était valorisée 664 K€ au 31 mars 2018. Un accord a été signé le 20 juin 2018 valorisant les 40% restant à 520 K€. 320 K€ ont été payés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, et 100 K€ ont été décaissés en avril 2019. 100 K€ résiduels seront payés au premier trimestre de l'exercice 2021/2022. Cette dette est donc classée en autres passifs courants au 31 mars 2021.

Put sur minoritaire Sportsafe UK

Un accord de put et call croisé a été signé le 21 décembre 2016 portant sur les 20% du capital restant, exerçables tous les deux entre le 21 décembre 2020 et le 30 juin 2021.

L'option d'achat a été valorisée selon une formule définie par le Share Purchase Agreement et actualisé selon le coût de la dette financière du Groupe (2,41% au 31 mars 2021). Au 31 mars 2020, cette dette était valorisée à 1 €.

Au 31 mars 2021, après une nouvelle évaluation, la valeur de cette dette est inchangée.

4.11 Engagements sociaux

Avantages à court terme et régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en « Charges de personnel » le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, le Groupe ne constate aucune provision au titre de ces régimes.

Au 31 mars 2021, les cotisations liées à ces régimes payées par le Groupe se sont élevées à 983 K€.

Les systèmes de retraites pour les filiales étrangères sont les suivants :

- Aux Pays-Bas :

Les cotisations de retraites aux Pays-Bas pour les employés du Groupe JFS et Bosan BV sont payées à une caisse de retraite. Il n'existe aucun risque et il n'y a aucun passif pour JFS qui ne peut être tenu responsable des pertes de la caisse de retraite et qui ne peut pas payer de cotisations de retraite complémentaires.

En conséquence, JFS et Bosan BV n'enregistre aucun passif au bilan, sauf pour les primes de retraite annuelles payables à la fin de l'année.

- En Belgique et en Allemagne :

Les retraites en Belgique et en Allemagne pour les employés des filiales locales de JFS, Bosan NV et Meta sont confiées à des fonds fédéraux de retraite. Les cotisations de retraite sont intégrées dans les paiements aux caisses de sécurité sociale. Il n'existe aucun risque et il n'y a aucun passif pour les filiales locales de JFS qui ne peut être tenu responsable de toute perte des fonds fédéraux de retraite et qui ne peut payer de cotisations de retraite complémentaires.

En conséquence, ces filiales n'enregistrent aucun passif dans le bilan, à l'exception des cotisations de retraite annuelles payables en fin d'année.

- Au Royaume-Uni:

Les employés sont affiliés à un régime de cotisations déterminées (DC) par inscription automatique sauf pour 2 employés qui ont choisi de ne pas cotiser et 9 autres qui sont trop âgés. Il s'agit d'un régime à cotisations déterminées. La société Prospec Ltd n'a pas de "Defined Benefit Scheme", mais a opté pour un "Defined Contribution Scheme". Ce choix permet de ne pas engendrer de passif au bilan de la société. Pour les cadres il existe un régime de retraite auquel l'entreprise contribue par le versement de cotisations. Mais c'est alors ce régime qui a la responsabilité de reverser les droits aux salariés concernés.

- En Chine :

Les retraites en Chine pour les employés Chinois des filiales locales (Cannice et Entre-Prises China) sont confiées à des fonds nationaux de retraite. Les cotisations de retraite sont intégrées dans les paiements aux caisses de sécurité sociale. Il n'existe aucun risque et il n'y a aucun passif pour ces filiales locales qui ne peuvent être tenues responsables de toute perte des fonds fédéraux de retraite et qui ne peuvent payer de cotisations de retraite complémentaires. Il n'existe pas de système de retraite pour les employés non-Chinois.

En conséquence, les filiales du Groupe en Chine n'enregistrent aucun passif dans le bilan, à l'exception des cotisations de retraite annuelles payables en fin d'année.

- Aux Etats-Unis :

Les retraites aux Etats-Unis pour les employés Américains des filiales locales (Spieth Anderson USA, Entre-Prises USA, Fun Spot et Prospec USA) sont confiées à des fonds fédéraux de retraite (Social Security Tax). Les cotisations de retraite sont intégrées dans les paiements aux caisses de sécurité sociale. Il n'existe aucun risque et il n'y a aucun passif pour ces entités qui ne peut être tenu responsable des pertes de la caisse de retraite et qui ne peut pas payer de cotisations de retraite complémentaires.

En conséquence, ces sociétés n'enregistrent aucun passif au bilan, sauf pour les primes de retraite annuelles payables à la fin de l'année.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ».

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de fin de carrière, évaluées sur la base des dispositions prévues dans les différentes conventions collectives applicables (Droit du travail, Métallurgie, Industrie textile, Commerce de gros, VRP, Ameublement, Espace / loisirs, Holding financière).

Cet engagement concerne uniquement les salariés relevant du droit français. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/03/2021		31/03/2020	
	ABEO	Autres	ABEO	Autres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire à partir de 60-67 ans		Départ volontaire à partir de 60-67 ans	
Conventions collectives	Droit du travail	(1)	Droit du travail	(1)
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	0,72%	0,72%	1,42%	1,42%
Table de mortalité	INSEE 2019		INSEE 2018	
Taux de revalorisation des salaires	1%	Décroissance moyenne	1%	Décroissance moyenne
Taux de turn-over	Turn-over faible	Turn-over moyen	Turn-over faible	Turn-over moyen
Taux de charges sociales	42%		42%	

La duration moyenne retenue pour les hypothèses de taux d'actualisation est de 19 ans.

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en K€)	Indemnités de départ en retraite
Au 31 mars 2019	1 256
Coût des services rendus	125
Coût financier	13
Ecart actuariel	-173
Au 31 mars 2020	1 221
Coût des services rendus	120
Coût financier	17
Ecart actuariel	-46
Au 31 mars 2021	1 312

Les tests de sensibilité font ressortir une provision à 1 369 K€ avec un taux d'actualisation s'écartant de l'hypothèse centrale de -25 points de base, inversement cette provision s'élèverait à 1 259 K€ avec un taux d'actualisation supérieur de 25 points de base à celui de l'hypothèse centrale.

Décomposition du passif net

DECOMPOSITION PASSIF NET	31/03/2021	31/03/2020
Montants en K€		
Valeur actuelle de l'obligation	1 384	1 283
Actif couverture	90	89
Passif net comptabilisé	1 312	1 221

Variation de la valeur des actifs du régime

Montants en K€	31/03/2021	31/03/2020
Valeur actuelle à l'ouverture	89	89
Produit d'intérêt provenant des actifs de régime	0	0
Valeur actuelle à la clôture	89	89

Les actifs de couverture concernent les entités françaises et sont contractés auprès d'assureurs qui prendront en charge le versement des indemnités de départs à la retraite.

4.12 Autres dettes

4.12.1 Fournisseurs et comptes rattachés

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/03/2021	31/03/2020
Dettes fournisseurs	20 723	22 952
Factures non parvenues	1 757	2 493
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 480	25 445

Balance âgée – Fournisseurs et comptes rattachés au 31 mars 2021

Activités	TOTAL	Non échu	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91-180 jours	> 180 jours
SPORT	10 559	4 688	4 117	846	125	17	767
SPORTAINMENT & ESCALADE	4 838	3 284	1 039	224	230	11	50
VESTIAIRES	6 391	4 115	1 492	579	63	33	108
ABEO SA	692	517	134	42	0	0	0
TOTAL	22 480	12 604	6 782	1 690	418	61	926

Balance âgée – Fournisseurs et comptes rattachés au 31 mars 2020

Activités	TOTAL	Non échu	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91-180 jours	> 180 jours
SPORT	11 676	5 292	3 949	1 271	335	356	473
SPORTAINMENT&ESCALADE	6 183	3 958	1 635	320	255	-12	27
VESTIAIRES	6 416	3 354	2 361	572	9	21	99
ABEO SA	1 170	1 085	69	16	0	1	0
TOTAL	25 445	13 689	8 014	2 178	599	365	599

Les délais de paiement varient selon les conditions de règlement contractuelles dans les différents pays dans lesquels s'approvisionne le Groupe.

4.12.2 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'établissent à 1 M€ au 31 mars 2021 contre 1,4 M€ de l'exercice précédent.

Les autres passifs non courants sont constitués essentiellement des produits constatés d'avance lié aux « subventions Escalade » versées en début de bail par les bailleurs de certains centres pour financer les outils et équipements des centres (murs d'escalade, challenges ludiques CLIP'n'CLIMB et autres agencements pour l'exploitation du centre). Elle est reprise linéairement sur la durée des baux (en moyenne 6 à 20 ans) à compter de la date de départ du bail selon les conditions contractuelles.

4.12.3 Autres passifs courants et passifs sur contrats

AUTRES PASSIFS COURANTS ET DETTES FISCALES ET SOCIALES (Montants en K€)	31/03/2021	31/03/2020
Dettes fiscales et sociales	16 795	14 726
Passifs sur contrats	10 351	12 215
Dettes complément de put Erhard	100	100
Autres dettes	3 233	3 015
Total autres passifs courants et dettes fiscales et sociales	30 480	30 056

Le poste Autres passifs courants augmente de 0,4 M€ par rapport au 31 mars 2020, notamment sur les dettes fiscales et sociales (+2 M€) et les passifs sur contrats (-1,9 M€).

Les dettes fiscales et sociales augmentent de 2 M€ sous l'effet des reports d'échéances sur les dettes fiscales et sociales à hauteur de 4,3 M€ au 31 mars 2021 partiellement compensé par le règlement sur le premier semestre des taxes décalées au 31 mars 2020 pour un montant de -1,5 M€.

La baisse de -1,9 M€ des passifs sur contrats provient notamment de Fun Spot avec une diminution des avances clients pour -1,7 M€ en lien avec le niveau d'activité de la filiale.

4.13 Passifs financiers

PASSIFS FINANCIERS (Montants en K€)	31/03/2021	31/03/2020
Dettes financières courantes et non courantes	162 560	155 151
<i>dont Passifs de loyers IFRS 16</i>	<i>31 988</i>	<i>33 443</i>
Dettes de Put courantes et non courantes	100	100
Dettes fournisseurs et passifs sur contrats	32 831	37 660
Autres dettes (hors éléments non financiers)	3 233	4 392
Total	198 723	197 303

Passifs comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers au coût amorti sont évalués à l'émission à la juste valeur de la contrepartie reçue, puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Les frais de transaction, primes d'émission et primes de remboursement directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de la valeur de ce passif financier. Les frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Au sein du Groupe, certains passifs financiers au coût amorti et notamment les emprunts font l'objet d'une comptabilité de couverture.

Dérivés qualifiés de couverture

Le Groupe n'utilise pas la possibilité offerte par la norme IFRS 9 d'appliquer la comptabilité de couverture

Dérivés non qualifiés de couverture

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein de la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

Passifs financiers à la juste valeur par le résultat

Ils représentent principalement les instruments dérivés (voir ci-dessous) et les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat. Le Groupe ne détient pas de passifs financiers à des fins de transaction à l'exception de dérivés.

4.14 Juste valeur et hiérarchie de la juste valeur des actifs et des passifs

Les tableaux ci-dessous présentent une comparaison de la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs consolidés, autres que ceux dont les valeurs comptables correspondent à des approximations raisonnables des justes valeurs tels que les créances clients, les dettes fournisseurs et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS - 31 Mars 2021 (Montants en K€)	Valeur comptable	Juste Valeur	Prix du marché Niveau 1	Modèles avec paramètres observables Niveau 2	Modèles avec paramètres non observables Niveau 3
ACTIFS	26	26			26
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	26	26			26
PASSIFS	400	400		300	100
Autres dérivés passifs	300	300		300	
Dettes liées aux engagements de rachat sur intérêts ne donnant pas le contrôle	100	100			100

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS - 31 Mars 2020 (Montants en K€)	Valeur comptable	Juste Valeur	Prix du marché Niveau 1	Modèles avec paramètres observables Niveau 2	Modèles avec paramètres non observables Niveau 3
ACTIFS	26	26			26
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	26	26			26
PASSIFS	119	119		19	100
Autres dérivés passifs	19	19		19	
Dettes liées aux engagements de rachat sur intérêts ne donnant pas le contrôle	100	100			100

(Montants en K€)	Impacts compte de résultat au 31 mars 2021		Impacts compte de résultat au 31 mars 2020	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
Actifs				
Actifs en juste valeur par résultat Prêts et créances	26		37	
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Passifs				
Instruments dérivés				
Passifs évalués au coût amorti	-4 624	9	-3 521	27
	-4 624	9	-3 521	27

5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 Produits opérationnels

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

Le Groupe comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société et que des critères spécifiques sont remplis pour l'activité du Groupe.

La reconnaissance du revenu intervient pour les différents types de revenus comme suit :

- Fourniture et/ou avec pose d'équipements : reconnaissance du revenu à l'achèvement pour les chantiers courts (moins de 30 jours) ;
- Fourniture et pose d'équipements : reconnaissance du revenu selon la méthode de l'avancement pour les chantiers « moyen et long terme » au-delà de 30 jours sur la base de situation de travaux correspondant aux coûts engagés. Lorsqu'il est probable que le total des coûts attendus sur un contrat sera supérieur au total des produits attendus, une perte à terminaison est enregistrée ;
- Marchandises : lors de l'expédition (départ usine ou réception client en fonction des commandes). Les ventes sont reconnues nettes de ristournes (escomptes financiers) ;
- Installations : lors de la signature du procès-verbal de réception des travaux du client ;
- Maintenance : prorata temporis sur la durée du contrat de maintenance ;
- Contrats avec les fédérations sportives avec prestations réciproques : la valeur des prestations réalisées par ABEO sur la durée du contrat est évaluée à la juste valeur. La détermination de la juste valeur s'appuie notamment sur l'estimation de la valeur de contrepartie, jugée comme étant la plus fiable. Le chiffre d'affaires est reconnu en fonction de l'occurrence des évènements, soit généralement une ou plusieurs compétitions sur la durée du contrat.

Le chiffre d'affaires par activité pour les deux derniers exercices est le suivant :

CHIFFRES D'AFFAIRES par activité (Montants en K€)	31/03/2021	31/03/2020
Sport	85 370	112 101
Sportainment & Escalade	35 979	61 521
Vestiaires	52 623	62 084
Total chiffre d'affaires	173 972	235 706

5.2 Achats consommés

Achats consommés (Montants en K€)	31/03/2021	31/03/2020
Achats matières premières	28 457	39 725
Variation de stock (matières premières, produits semi-finis, marchandises)	7 948	9 047
Achats de marchandises	22 916	34 596
Coût des transports de biens	6 615	9 134
Production stockée	515	-316
Escomptes obtenus	-151	-254
Total achats consommés externes	66 300	91 932

Les achats consommés diminuent de 25,6 M€ par rapport au 31 mars 2020, soit une baisse de 27,8% globalement en ligne avec la diminution du chiffre d'affaires constatée sur l'exercice.

La marge brute sur achats consommés pour les produits et projets vendus entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021 augmente de 0,9 pt et s'établit à 61,9 % du chiffre d'affaires contre 61,0% un an auparavant.

La marge brute sur achats consommés de la division Sport s'établit à 60,4%, en baisse de 1,2 pt principalement sous l'effet de la diminution du poids de la Gymnastique dans la division.

La marge brute sur achats consommés de la Division Sportainment & Escalade ressort à 65,2% en augmentation de 5,6 pts par rapport à l'exercice précédent sous les effets suivants :

- Mix produit et meilleure maîtrise des coûts de production sur les activités murs d'escalade sportifs et escalade ludique ;
- Meilleure maîtrise des opérations pendant les périodes d'ouverture sur l'activité d'exploitation des Centres;
- Incorporation de nouvelles gammes de produits sur l'activité de Fun Spot.

La marge brute sur achats consommés de la division Vestiaires augmente de 0,6 pt à 62% grâce à l'optimisation des capacités industrielles et des négociations achats.

5.3 Autres charges externes

Les charges externes s'établissent à 34,3 M€ au 31 mars 2021 contre 50,2 M€ au 31 mars 2020, soit une baisse de 32%, supérieure à la baisse de chiffre d'affaires constatée sur la période.

Cette baisse de 15,9 M€ s'explique principalement par la mise en œuvre rapide du plan de performance (dès le mois d'avril) afin d'amortir les effets négatifs de la décroissance d'activité par une réduction significative du point d'équilibre opérationnel (réduction des charges de structure fixes et semi-fixes). Les principaux postes concernés sont les suivants :

- Les coûts de publicité : ce poste diminue de 4,5 M€ principalement chez Spieth Anderson USA LC pour -0,8 M€, Gymnova pour -0,7 M€, Spieth Anderson International INC pour -0,5 M€ et Spieth Gymnastics GMBH pour -0,4 M€.
- Les frais des missions et réceptions diminuent de 3 M€ par rapport au 31 mars 2020. Ce poste est lié notamment aux frais de voyages qui ont été limités au strict minimum sur l'exercice pour des raisons sanitaires et économiques.
- Les charges de sous-traitance affichent une baisse de 3 M€.
- Les charges de conseil et de personnels intérimaires affichent une baisse de 3,3 M€.

5.4 Charges de personnel

Charges de personnel (Montants en K€)	31/03/2021	31/03/2020
Rémunération du personnel	40 824	56 476
Charges sociales	11 442	14 264
Total charges de personnel	52 266	70 739

Les charges de personnel s'établissent à 52,3 M€ au 31 mars 2021 contre 70,7 M€ au 31 mars 2020, soit une diminution de 18,5 M€ ou 26%.

Cette baisse importante s'explique :

- A hauteur de 12,4 M€, soit -18%, par un ajustement de la masse salariale dans un contexte de crise majeure (gel des recrutements et des rémunérations, réduction des contrats à durée déterminée, non remplacement des départs/retraites, suppression de postes) ;
- A hauteur de 6,1 M€ par des mesures de soutien obtenues de la part des pouvoirs publics (chômage partiel en France, aides et subventions dans certains pays).
- Par un ajustement de la masse salariale (gel des recrutements et des rémunérations).

L'analyse IFRS 2 relatives aux contrats prévoyant des actions gratuites conclue à provisionner 38 K€ au 31 mars 2021.

Les effectifs à la clôture de chaque exercice du Groupe au cours des deux derniers exercices sont les suivants :

EFFECTIFS en ETP	Au 31 mars 2021			Au 31 mars 2020		
	France	Filiales étrangères	TOTAL	France	Filiales étrangères	TOTAL
Cadres	118	36	154	143	49	192
Maitrise	54	102	156	61	116	177
Employés	86	470	556	132	612	744
Ouvriers	117	333	450	100	445	545
Apprentis	3	20	23	8	11	19
Total effectifs	378	961	1 339	444	1 233	1 677

EFFECTIFS	Sports	Escalade	Vestiaires	Corporate	Total
Au 31 mars 2020	666	651	309	51	1677
Au 31 mars 2021	585	426	285	43	1339

EFFECTIFS	France	Europe	Amérique	Asie	Total
Au 31 mars 2020	444	852	178	203	1677
Au 31 mars 2021	378	683	145	133	1339

5.5 Résultat opérationnel courant /autres produits et charges opérationnels

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe, à l'exception des « autres produits et charges opérationnels non courants ».

5.5.1 Autres produits et charges opérationnels courants

Autres produits et charges courants (Montants en K€)	31/03/2021	31/03/2020
Autres charges de gestion courantes	-666	-444
Autres produits de gestion courants	367	1 801
Autres	80	-102
Autres produits et charges courants	-219	1 254

Au 31 mars 2021

Les autres produits et charges courants s'élèvent à -219 K€ au 31 mars 2021. Ils se composent principalement :

- Des charges liées aux jetons de présence des administrateurs indépendants (60 K€),
- De charges de gestion diverses sur les sociétés allemandes pour 0,2 M€ et à des dons chez Top 30 pour 0,2 M€.
- De produits divers liés à :
 - o des subventions liées au Crédit Impôt Recherche (CIR) sur les sociétés françaises pour 0,3 M€.
 - o des régularisations et des revenus opérationnels non récurrents (dédoumagement d'assurance, intérêts facturés sur retard de paiement, etc....) pour 0,2 M€.

Au 31 mars 2020

Les autres produits et charges courants s'élèvent à 1 254 K€ au 31 mars 2020. Ils se composent principalement :

- Des produits liés au crédit d'impôt recherche pour les sociétés françaises (0,2 M€) ;
- Du produit de la reprise du passif Sales Tax chez Fun Spot pour 1,2 M€, ainsi que d'autres charges de gestion courantes (jetons de présence, pertes sur créances régularisations diverses, pénalités et amendes diverses), d'autres produits de gestion courante (différences de règlement positives sur créances et dettes, chèques émis non encaissés, reprises de provisions sur créances irrécouvrables...), et charges et produits nets sur litiges.

5.5.2 Autres produits et charges opérationnels non courants

Les « autres produits et charges opérationnels non courants » regroupent les éléments du compte de résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité récurrente du Groupe.

Cette rubrique comprend notamment :

- (i) les coûts encourus lors de l'acquisition de nouvelles entités ;
- (ii) les coûts de restructuration, les dépenses engagées au titre de litiges, ou tout autre produit ou charge non récurrent ;
- (iii) les charges de dépréciation du goodwill et des marques.

Autres produits et charges opérationnels non courants (Montants en K€)	31/03/2021	31/03/2020
Frais de restructuration	-2 984	-615
Frais de restructuration projet industriel Cannice - Entre-Prises China	-1 191	
Frais d'acquisition		-319
Produit net de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	62	
Fermeture Puerto Venecia (TOP 30)		-379
Divers	-46	-55
Total	-4 159	-1 367

Les autres produits et charges opérationnels de l'exercice correspondent à une charge nette de 4,2 M€ et se composent principalement :

- De coûts de restructuration engagés par le Groupe dans le cadre de la mise en œuvre du plan de performance pour 3 M€.
- De coûts engagés sur les entités chinoises pour 1,2 M€ suite à la mise en œuvre du projet de réorganisation industrielle (fusion des unités de production de Entre-Prises China et de Cannice).

Au cours de l'exercice précédent, les autres produits et charges opérationnels étaient principalement composés de frais de restructuration chez Janssen-Fritsen (0,2 M€), Prospec UK (0,2 M€), ainsi que de coûts liés à la fermeture du centre de Puerto Venecia chez TOP 30 Espagne pour 0,4 M €.

5.5.3 Dotations aux amortissements

Dotations aux amortissements (Montants en K€)	31/03/2021	31/03/2020
immobilisations incorporelles	1 216	2 001
Immobilisations corporelles	9 895	10 213
<i>dont amortissements IFRS 16</i>	5 311	5 500
Dotations aux amortissements	11 111	12 213

Les dotations aux amortissements sont en baisse de -1,1 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Cette diminution s'explique principalement par l'amortissement sur un an du carnet de commande de Fun Spot (actif incorporel) au 31 mars 2020 (-0,7 M€).

La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles diminue de -0,3 M€.

5.6 Résultat financier

Le résultat financier inclut :

- Le coût de l'endettement,
- Des produits et charges liés aux variations de dette de put,
- La variation de valeur des instruments financiers,
- Le résultat de change.

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en K€)	31/03/2021	31/03/2020
Coût de l'endettement financier net	-4 598	-3 484
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	26	37
Charges d'intérêts	-4 624	-3 521
<i>Dont charges d'intérêts liées à IFRS 16</i>	-838	-829
Autres produits et charges financiers	638	-449
Résultat de change	-113	-457
Variation de juste valeur des instruments financiers	9	27
Baisses de loyers provisoires IFRS16	597	0
Autres	144	-19
Résultat financier net	-3 960	-3 933

Le résultat financier est constitué essentiellement des intérêts liés aux financements accordés à ABEO, du résultat de change et de la variation des dettes de put et instruments financiers.

Autres produits et charges financier :

Le coût de l'endettement financier net est en hausse de 1,1 M€ sur l'exercice et, en dehors des impacts liés à la norme IFRS 16 pour 0,8 M€, est principalement constitué des charges d'intérêts des sociétés ABEO SA (pour 3,3 M€) et Cannice (pour 0,4 M€).

L'augmentation des charges d'intérêts par rapport à l'exercice précédent correspond pour moitié à la hausse des taux d'emprunts sur le crédit syndiqué suite à l'application de la grille de marge et, pour l'autre moitié, à l'augmentation de l'endettement brut sur l'exercice suite à la mise en place de nouveaux financements pour faire face à la crise Covid-19 (un Prêt Garanti par l'État de 23 M€ et deux nouveaux financements BPI d'un montant total de 10 M€).

Résultat de change :

Le résultat de change reste négatif à -0,1 M€ contre -0,5 M€ sur l'exercice précédent.

Ce résultat négatif provient essentiellement de la dépréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport à l'Euro. A l'inverse, l'appréciation du dollar canadien a conduit à des gains de change.

Par rapport au 31 mars 2020 :

- Le dollar américain s'est déprécié contre l'euro de 6,3% ;
- La livre britannique (GBP) s'est dépréciée de 2% contre l'euro ;
- Le dollar canadien s'est apprécié de 5,1% contre l'euro.

La gestion du risque de change est exposée en note 7.2.3.

Autres produits financiers / Baisses de loyers IFRS 16

Suite à des négociations menées avec leurs bailleurs, certaines sociétés du Groupe ont obtenu une remise provisoire sur leurs charges de loyers, généralement pour une durée d'un an. Conformément aux dispositions d'IFRS 16, la quote-part de dette concernée déjà comptabilisée au 31 mars 2020 a été annulée et un produit financier de 0,6 M€ a été constaté.

5.7 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres. Il est alors également comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle. Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du report variable).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé si les conditions suivantes sont réunies :

- L'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et de la même entité imposable ou du même groupe fiscal, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent ;
- Il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant l'expiration des pertes fiscales ou des crédits d'impôt non utilisés ;

- Les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- Les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité génèreront un bénéfice imposable pendant l'exercice au cours duquel les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Dans la mesure où il n'est pas probable que l'entité dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

Pour les sociétés non intégrées fiscalement, les déficits fiscaux ne donnent lieu à la constatation d'un impôt différé actif que lorsque leur imputation sur des bénéfices fiscaux futurs est probable.

La CVAE est classée en résultat opérationnel sur la ligne « Impôts et taxes ».

Le crédit d'impôt lié à la recherche pour les entités françaises est classé en résultat opérationnel sur la ligne « Autres produits et charges courants ».

5.7.1 Impôts différés actif et passif

Les impôts différés figurent au bilan séparément des impôts courants actifs et passifs et sont classés parmi les éléments non courants.

5.7.2 Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

Il existe des conventions d'intégration fiscale :

- En France : accord initial signé en avril 2001 complété par des avenants dont un dernier avenant au 1^{er} avril 2017. Les sociétés en intégration fiscale à fin mars 2021 sont : Acman, ACSA Balmay, Dock39 CDC, Dock39 Terville, Entreprises, France Equipement, Gymnova, Navic, PCV Collectivités, Sanitec Industrie, Suffixe, XTRM France.
- Aux Pays-Bas : accord signé en 2013 avec un avenant en 2015. A fin mars 2021, le périmètre de l'intégration fiscale comprend 4 sociétés (JFS B.V., Janssen-Fritsen B.V., Schelde Sports B.V., Bosan B.V.).
- Au Royaume-Uni : mise en place d'un « Group Tax Relief » en 2021 comprenant les sociétés Gymnova UK, Sportsafe et Entre-Prises UK.

(Montants en K€)	31/03/2021	31/03/2020
Résultat net	-552	454
Neutralisation :		
=> quote-part du résultat des sociétés mise en équivalence	12	-15
=> charge d'impôt	-472	-4 214
Résultat avant impôts	-92	4 682
Taux d'imposition théorique	28%	31%
Charge d'impôt théorique	-26	1 451
Rapprochement		
=> Différentiel de taux France/Etranger	-15	-77
=> Différences permanentes	519	2 856
<i>dont Déficit fiscal non activés de l'exercice</i>	1 353	1 711
<i>dont Déficit fiscal utilisés de l'exercice</i>	-59	0
<i>dont Déficit fiscal antérieurs activés et désactivés (nets)</i>	-233	918
<i>dont Amortissement fiscal des réévaluations d'immobilisations (Méta)</i>		461
<i>dont Autres différences permanentes</i>	-542	-234
=> Quote part de dividendes	-13	12
=> Déficit exercé non activé		0
=> Autres	6	-29
Charge réelle d'impôt	472	4 214
%	-511%	90%

Au 31 mars 2021

Les déficits fiscaux non activés de l'exercice concernent principalement Top30 pour 0,5 M€, les sociétés chinoises pour 0,2 M€, Entre-Prises USA pour 0,2 M€.

Des déficits fiscaux antérieurs ont été annulés au cours de l'exercice sur TOP 30 pour -0,5 M€.

Inversement, des impôts différés actifs ont été activé aux Etats-Unis pour 1,3 M€ et en Chine pour 0,4 M€.

Au 31 mars 2020

Les déficits fiscaux non activés de l'exercice concernent principalement Top30 pour 0,4 M€, Cannice pour 0,4 M€, Entre-Prises China pour 0,2 M€, EP US pour 0,2 M€, SportSafe pour 0,2 M€.

Des déficits fiscaux antérieurs ont été annulés au cours de l'exercice pour le total de 0,9 M€ dont Top30 pour 0,6 M€, Entre-Prises Germany pour 0,1 M€, SportSafe pour 0,1 M€.

5.7.3 Nature des impôts différés

Impôts différés (Montant en K€)	31/03/2021	31/03/2020
Total des impôts différés actifs	4 414	3 111
Déficits reportables nets	2 476	1 265
Autres décalages temporaires	481	400
Provisions admises fiscalement	134	172
Impôts différés actifs relatifs aux avantages au personnel	359	333
Elimination des résultats internes	65	90
Frais d'acquisition des titres des filiales	267	267
Décalage lié aux subventions des centres d'escalade	632	583
Total des impôts différés passifs	9 382	9 074
Impôts différés net sur contrat de location -financements	146	146
Autres décalages temporaires	447	528
Différence d'amortissements	270	76
Compensation impôts différés	91	91
Provisions admises fiscalement	267	173
Autres décalages temporaires sur la gestion des centres d'escalade	389	286
Impôts différés liés aux revalorisation d'immobilisations (PPA)	812	812
Impôts différés liés aux marques	6 961	6 961
Impôts différés nets	-4 968	-5 962

5.7.4 Déficits fiscaux reportables

Déficits fiscaux reportables en bases (Montants en K€)	31/03/2021	31/03/2021 dont activés (en base)	31/03/2020	31/03/2020 dont activés (en base)
France	448	342	538	342
USA	18 159	6 644	14 089	2 597
Canada	1 057	329	582	-
Espagne	15 840	1 717	10 863	3 593
Chine	6 026	-	432	-
Allemagne	1 602	-	1 507	-
UK	2 153	2 004	1 719	-
Total déficits fiscaux reportables en bases	45 285	11 035	29 730	6 531

Les déficits reportables sont utilisables pendant 20 ans aux Etats-Unis, pour ceux générés avant le 22 décembre 2017, et de façon illimitée après cette date.

Les déficits fiscaux sont utilisables pendant 20 ans au Canada et de façon illimitée pour l'Espagne et la France.

En raison de la crise sanitaire actuelle Covid-19, les déficits reportables sont étendus de 5 à 8 ans désormais en Chine.

5.8 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

Le Conseil d'administration a décidé, le 22 juillet 2019, de procéder à l'attribution d'un maximum de 1 976 actions gratuites de la Société, existantes ou à émettre, au profit des personnes ayant la qualité de (i) salarié de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Les conditions d'attribution de ces actions sont explicitées dans la section 3.3.1, page 143, du présent Document d'Enregistrement Universel. Au 31 mars 2021, au titre de l'analyse IFRS 2, une dette de 38 K€ a été comptabilisée. Cette provision n'a pas d'impact sur le calcul du bénéfice net par action présenté dans le tableau ci-après :

BENEFICE NET PAR ACTION	31/03/2021	31/03/2020
Résultat de l'exercice (en K€)	-552	454
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	7 514 211	7 514 211
Résultat de base par action (€/action)	- 0,07	0,06
Résultat dilué par action (€/action)	- 0,07	0,06

6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1 Engagements au titre des contrats de location simple

Suite à l'application de la norme IFRS 16, les engagements hors bilan concernant les contrats de location simple sont désormais des contrats de faible de valeur qui sont exemptés du traitement. Au 31 mars 2021, les loyers de ces contrats représentent environ 0,1 M€, portant principalement sur les équipements bureautiques et industriels.

6.2 Autres engagements financiers

Nature	Description	2020/2021	2019/2020
		Montants en K€	
	Garantie Maison-mère accordée à HSBC China afin de garantir les prêts en Chine à Cannice (Novembre 2019) pour 40M MB	5 208	5 142
	Garantie Maison-mère accordée à HSBC China afin de garantir les lignes en Chine à EP Chine (Novembre 2019) pour 6M MB	781	771
	Garantie bancaire accordée à Arch Isurance pour le contrat de Bridgeport pour le compte d'EP USA (sept. 2020)	299	0
	Lettre de soutien accordée à BNP Paribas France afin de garantir certaines filiales au sein du cashpool international (Mai 2021)	1 447	0
Total Garanties / Lettres de soutien		7 734	5 914
Cautions	Cautions solidaire DOCK39CDC en faveur de CHANTELOUP 02 (24/10/14) sur 12 ans - Participation Financière et Loyers	552	651
	Cautions solidaire DOCK39TERVILLE en faveur de IF PLEIN EST (24/10/14) sur 12 ans - Participation Financière et Loyers	617	719
	Cautions Solidaire ABEO pour Outdoorxtrm S.L. en Espagne en faveur de la société Westinvest Gesellschaft Fur Investmentfonds MBH du 31/03/14 sur 7 ans - Participation financière et Loyers	0	460
	Cautions du 28/07/2016 en faveur de SG pour la garantie des lignes court terme au bénéfice de XTRM France à hauteur de 500k€ pour une durée de 1 an	482	386
Total Cautions		1 651	2 216
Total		9 385	8 130

Une lettre de soutien a été signée en mai 2021 en faveur de BNP Paribas France pour 1 447 K€ afin de garantir certaines filiales au sein du cashpool international.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Parties liées

7.1.1 Transactions avec des parties liées

D'après la norme IAS 24, « Information relative aux parties liées », une partie liée est une personne physique ou morale qui est liée à l'entité qui présente ses états financiers.

Cela peut être n'importe laquelle des personnes suivantes :

- Une personne ou une société qui exerce un contrôle sur le Groupe ;
- Une entreprise associée du Groupe ;
- Un membre important de l'équipe dirigeante de la Société (ou un membre de sa famille).

Une transaction avec une partie liée implique un transfert de marchandises, de prestations de services ou d'obligations entre le Groupe et la partie liée.

En K€	31/03/2021		31/03/2020	
	Sociétés civiles	Sociétés civiles immobilières	Sociétés civiles	Sociétés civiles immobilières
Dettes opérationnelles		39		71
Créances opérationnelles				
Comptes courants				
Achats de biens et services		1 065		1 389
<i>SCI du Désert</i>		0		27
<i>SCI Croix Canada</i>		191		237
<i>Vagant B.V.</i>		874		1 126
<i>Helmond</i>		449		529
<i>Temse</i>		98		144
<i>Altbach</i>		327		453
Charges d'intérêts			3	

La Société a conclu des contrats de bail avec des sociétés détenues par les mandataires sociaux d'ABEO SA :

- Les sociétés Vagant Serdon, dont Jacques Janssen est le gérant ;
- La SCI Croix Canada, détenue par Olivier Estèves ;
- La SCI du Désert, dont Gérard Barbaferi est le gérant est sortie du périmètre à fin juin 2019. Il convient donc de constater le montant des achats de biens et services pour la durée avant l'arrêt de son mandat, soit 3 mois de l'exercice 2019/2020.

7.1.2 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Les rémunérations versées aux dirigeants mandataires sociaux au titre de leur mandat social s'analysent de la façon suivante :

Rémunération des mandataires sociaux (Montants en K€)	31/03/2021	31/03/2020
Rémunérations fixes	200	200
TOTAL	200	200

7.2 Gestion et évaluation des risques financiers

ABEO peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, ABEO met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique d'ABEO est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

7.2.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Le Groupe évalue le risque de solvabilité de ses clients. Cette solvabilité tient compte à la fois des éléments purement internes au Groupe, mais aussi d'éléments contextuels comme sa localisation géographique, la situation économique globale et les perspectives d'évolution sectorielle.

Une demande de couverture auprès d'un assureur crédit est sollicitée à chaque ouverture de compte client.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif, celui-ci est principalement concentré sur les créances clients. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par la Direction, en fonction des informations à la date de clôture. Le Groupe n'a pas pris en compte de garanties, ni d'accords de compensation éventuels avec des passifs de même maturité pour réaliser les tests de dépréciation des actifs financiers. En effet, la structure des clients d'ABEO est très diluée, le top 10 clients représente en moyenne moins de 6,4 % du chiffre d'affaires.

Il n'existe pas d'actifs financiers échus non dépréciés significatifs.

Les banques relationnelles du Groupe ont toutes satisfait aux exigences des tests de solvabilité prévus par les réglementations de l'UE.

Créances clients

Un risque crédit existe dès lors qu'une perte éventuelle peut survenir, si un client ne peut honorer ses engagements dans les délais prévus. Le Groupe a mis en place un suivi permanent du risque-crédit de ses clients en interne. Lorsqu'une exposition possible au risque est identifiée, le Groupe exige de ses clients le versement d'acomptes.

Délai moyen en fonction des activités

Les délais moyens de recouvrement des créances clients sont fonction des pratiques de marché et de financement de l'économie :

	31/03/2021	31/03/2020
Division Sport	38	39
Division Sportainment & Escalade	97	53
Division Vestiaires	43	53
Total Groupe	49	46

Les DSO sont calculés à partir du montant des créances client au bilan mis en rapport avec le chiffre d'affaires réalisé sur le dernier trimestre

Le DSO du groupe a augmenté de 3 jours par rapport au 31 mars 2020, cette évolution est notamment liée à :

- Une diminution de 3,5 M€ des créances cédées au factor ;
- Un niveau d'activité beaucoup plus élevé au 31 mars 2021 qu'au 31 mars 2020 (les 15 derniers jours de mars 2020 ayant connu un arrêt brutal d'activité dans un contexte d'extension de la crise Covid-19).

La division Sportainment & Escalade connaît la variation la plus significative avec une hausse de son DSO de 44 jours entre les deux exercices principalement liée à un niveau d'activité significativement plus élevé en fin de trimestre que l'an dernier ainsi qu'un rallongement des délais de paiements en Chine pour certains clients publics.

Le DSO de la division Sport est stable avec une baisse de 1 jour entre les deux exercices.

En fin, le DSO de la division Vestiaires diminue fortement avec 10 jours en moins versus l'année dernière.

Poids des principaux clients

Pour l'exercice clos au 31 mars 2021, le poids des 10 premiers clients est de 6,4 % et le poids du client le plus important est de 1,3%.

Pour l'exercice clos au 31 mars 2020, le poids des 10 premiers clients est de 8,3 % et le poids du client le plus important est de 2,8%.

7.2.2 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est géré par la direction du Groupe en liaison avec ses principaux établissements bancaires partenaires. Depuis plusieurs exercices, la politique du Groupe est de s'endetter à taux variable et de protéger une part significative de la dette contre une éventuelle hausse des taux.

Les emprunts à taux variables sont contractés en majorité à Euribor 3 mois plus marge.

Au 31 mars 2021, le montant total de la couverture de taux d'intérêt est de 43 M€, et est constitué de couvertures mises en place en décembre 2017 et décembre 2018. Au 31 mars 2021, la totalité des couvertures sont des « Cap » à 0,5%.

Le montant de 43 M€ est maintenu jusqu'au 29 décembre 2023, puis s'éteindra progressivement jusqu'au 4 décembre 2025.

La dette financière du groupe s'élève à 162,9 M€ au 31 mars 2021 contre 155,1 M€ au 31 mars 2020. L'exposition au risque de taux avant et après prise en compte des instruments financiers dérivés de taux ainsi que la structure du taux de l'endettement financier (hors comptes courants d'associés) avant l'application des instruments dérivés de taux est présentée ci-dessous :

En K€	Taux	31/03/2021	31/03/2020
Total emprunts et dettes financières		162 860	155 151
Emprunts bancaires	Variable	45 153	87 160
	Fixe	61 686	14 543
Emprunts obligataires	Fixe	20 000	20 000
		31 988	33 443
Passifs de location IFRS 16	Fixe		
Concours bancaires courants	Variable	4 033	5 026

Au 31 mars 2021, la part de la dette financière hors IFRS 16 fixe ou capée atteint 79% de la dette totale, contre 61% au 31 mars 2020.

En K€		31/03/2021	31/03/2020
Total taux fixe		60 880	30 980
Total taux variable		69 992	90 728
Swap / Cap payeur de taux fixe		43 000	43 000
Exposition au risque de taux après couverture	Taux fixe	103 880	73 980
	Taux variable	26 992	47 728

Les instruments dérivés couvrant une dette à taux variable sont classés dans la catégorie des couvertures de flux de trésorerie et enregistrés à leur juste valeur. Leur juste valeur est déterminée en utilisant les taux de marché du jour de clôture du bilan, tels que fournis par des établissements financiers ; elle représente le montant estimatif que le Groupe aurait payé ou reçu s'il avait été mis fin au contrat le jour de clôture du bilan.

La juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie représente à la date du bilan, un passif latent de 300 K€ au 31 mars 2021 contre 380 K€ au 31 mars 2020.

7.2.3 Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux de change sur les transactions commerciales et financières qui sont effectuées dans une devise différente de la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe qui les enregistre.

Répartition du chiffre d'affaires en devises

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2021 est facturé essentiellement en EUR (75%), en GBP (11%), et en USD (10%).

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2020 est facturé essentiellement en EUR (68%), en GBP (13%), et en USD (13%).

Les transactions internes sont essentiellement réalisées dans les devises de la société qui émet la facture. Cela permet de maximiser la couverture naturelle du risque de change.

Répartition des dépenses en devises

Les dépenses locales réalisées par les sociétés anglaises et libellées en GBP représentent 9,6% au 31 mars 2021 du total des dépenses courantes contre 11,3% au 31 mars 2020.

Les dépenses locales réalisées par les sociétés des Etats-Unis et libellées en USD représentent 10,2% du total des dépenses courantes au 31 mars 2021 contre 12,7% au 31 mars 2020.

7.2.4 Risque de liquidité

Le Groupe ne présente pas de risque de liquidité : hors IFRS 16, la trésorerie brute au 31 mars 2021 s'élève à 72,0 M€ et les actifs courants s'élèvent au total à 135,8 M€ alors que les passifs courants s'élèvent à 79,2 M€.

En outre, le Groupe dispose de moyens de financements via des autorisations de découverts bancaires, en France et à l'étranger, non utilisés à hauteur de 3 M€ au 31 mars 2021.

ABEO a par ailleurs la possibilité d'effectuer de nouveaux tirages sur le Contrat de Crédits mis en place le 4 décembre 2018 :

- 20 M€ sont disponibles au titre du Crédit D'Investissement ;
- 20 M€ sont disponibles au titre du Crédit Révolving. De plus, le contrat d'affacturage apporte des ressources complémentaires. Au 31 mars 2021, une capacité de tirage de l'ordre de 3 M€ était encore disponible et non tirée.

Risques induits par des clauses de remboursement anticipé du fait des ratios financiers au 31 mars 2021

Les financements obtenus par le Groupe auprès d'établissements de crédit comportent des covenants imposant le respect de ratios financiers. Ces covenants sont testés à chaque clôture annuelle.

Le non-respect de ces ratios donne au prêteur concerné la faculté d'exiger le remboursement anticipé de l'emprunt.

Dans le cadre du Contrat de Crédits souscrit le 4 décembre 2018, ainsi que de l'émission obligataire du 16 avril 2018, le Groupe était soumis aux covenants financiers suivants au 31 mars 2021 :

- Dettes financières nettes / Fonds propres
- Limitation du montant des Dettes Financières Nettes

Ces limites sont respectées au 31 mars 2021.

7.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes	Grant Thornton		Ernst & Young	
	Montants versés (HT)		Montants versés (HT)	
	2020/2021	2019/2020	2020/2021	2019/2020
en K€				
Audit				
♦ Commissaires aux comptes, certification, examen de comptes individuels et consolidés				
• Emetteur Abéo	88	119	94	121
• Filiales intégrées globalement	183	245	203	255
♦ Services autres que la certification des comptes				
• Emetteur Abéo	13	13	27	27
• Filiales intégrées globalement	0	0	22	22
TOTAL	283	377	346	425

Les services autres que la certification des comptes incluent les services dont la fourniture est requise par la réglementation ainsi que les services fournis à la demande des entités contrôlées (RSE, procédures convenues et due diligence d'acquisition n'affectant pas l'indépendance des commissaires aux comptes).

Les prestations d'audit et autres prestations, qui ne sont pas rendues par des membres des réseaux cités ci-dessus, s'établissent comme suit :

Au 31 mars 2021 : 137 K€

Au 31 mars 2020 : 93 K€

5.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Abéo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Abéo relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} avril 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Evaluation des *goodwill* et des marques

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 mars 2021, les <i>goodwill</i> et les marques sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable respective de M€ 80,5 et M€ 37,5 soit 36 % du total des actifs. Ces actifs incorporels à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice, tel que cela est présenté dans la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>La méthodologie retenue par votre groupe consiste à comparer les valeurs recouvrables de chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT aux actifs nets comptables correspondants. Ces valeurs recouvrables sont calculées selon plusieurs méthodes, basées sur :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés sur une durée de quatre ans et une valeur terminale pour les <i>goodwill</i> ;	<p>Nous avons examiné la conformité des méthodologies appliquées par votre groupe aux normes comptables en vigueur. Nous avons pris connaissance des modalités de mise en œuvre des méthodologies appliquées.</p> <p>Ainsi, avec l'implication de nos experts, nos travaux ont consisté, notamment dans le contexte de crise liée au Covid-19, à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ pour les <i>goodwill</i> :<ul style="list-style-type: none">▶ apprécier l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable d'UGT ou groupe d'UGT que nous avons sélectionnés ;▶ rapprocher les prévisions avec les performances passées et les perspectives de marché ;▶ analyser, notamment par des entretiens avec la direction, les prévisions de flux de trésorerie et les taux de croissance

- ▶ les redevances nettes futures sur une période de cinq ans pour les marques.

Nous avons considéré l'évaluation des *goodwill* et des marques comme un point clé de l'audit, compte tenu de l'importance de ces actifs dans le bilan consolidé de votre groupe et de la sensibilité de leur valeur recouvrable aux variations de données et hypothèses faites par la direction, en particulier concernant les prévisions de flux de trésorerie, les taux d'actualisation et le taux de croissance long terme utilisés.

- sur lesquels se fondent les évaluations retenues, et contrôler la cohérence des taux d'actualisation retenus avec nos propres bases de données ;
- ▶ recalculer la sensibilité des valeurs aux hypothèses retenues, notamment aux taux d'actualisation et aux taux d'EBITDA retenus.
- ▶ pour les marques :
 - ▶ rapprocher les principales données sur lesquelles se fondent les estimations retenues (prévisionnel d'activité, taux de redevances, taux d'actualisation, taux de croissance long-terme) avec celles utilisées dans le cadre des tests sur les *goodwill* ;
 - ▶ recalculer la sensibilité des valeurs aux hypothèses retenues, notamment aux taux d'actualisation, au taux de croissance long terme et aux taux de redevances retenus.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Abéo par votre assemblée générale du 15 mars 2004 pour le cabinet GRANT THORNTON et par décisions unanimes des associés du 12 février 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 mars 2021, le cabinet GRANT THORNTON était dans la dix-huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la sixième année dont cinq années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Besançon et Lyon, le 9 juin 2021

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

ERNST & YOUNG et Autres

*Membre français de Grant Thornton
International*

Thierry Chautant

Pascal Rhoumy

Chapitre 6. Informations sur les comptes sociaux

Chapitre 6. Informations sur les comptes sociaux	331
6.1 Informations sur les Comptes sociaux	332
6.1.1 Compte de résultat	332
6.1.2 Bilan	334
6.1.3 Annexes aux comptes sociaux	336
6.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	359

6.1 Informations sur les Comptes sociaux

6.1.1 Compte de résultat

(Période du 01-04-2020 au 31-03-2021, en euros)

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31-03-2021	Net (N-1) 31-03-2020
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 004 998	3 580 277	5 585 276	8 074 647
Chiffres d'affaires nets	2 004 998	3 580 277	5 585 276	8 074 647
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			926 830	1 360 589
Autres produits			7 728	4 110
	PRODUITS D'EXPLOITATION		6 519 833	9 439 347
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			282	
Variation de stock [matière premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			3 233 868	4 965 219
	TOTAL charges externes :		3 234 150	4 965 219
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			211 368	238 507
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 753 891	3 103 938
Charges sociales			1 191 460	1 324 553
	TOTAL charges de personnel :		3 945 351	4 428 491
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			948 129	866 283
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
	TOTAL dotations d'exploitation :		948 129	866 283
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			64 064	47 948
	CHARGES D'EXPLOITATION		8 403 065	10 546 448
	RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 883 232)	(1 107 101)
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

RUBRIQUES	Net (N) 31-03-2021	Net (N-1) 31-03-2020
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	3 272 500	3 272 500
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1	10
Autres intérêts et produits assimilés	1 884 252	2 245 966
Reprises sur provisions et transfert de charges	109 002	149 767
Différence positives de change	1 907	784
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	5 267 662	5 669 027
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 027 654	109 002
Intérêts et charges assimilées	3 598 938	2 281 549
Différences négatives de change	448	10 833
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
	4 627 039	2 401 385
RESULTAT FINANCIER	640 623	3 267 642
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(1 242 609)	2 160 541
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	79 072	158 525
Reprises sur provisions et transfert de charges		
	79 072	158 525
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opération en capital	400 639	460 564
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	37 780	92 776
	438 419	553 340
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(359 346)	(394 815)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(1 277 328)	(487 648)
TOTAL DES PRODUITS	11 866 568	15 266 898
TOTAL DES CHARGES	12 191 195	13 013 524
BENEFICE OU PERTE	(324 628)	2 253 374

6.1.2 Bilan

(Période du 01-04-2020 au 31-03-2021, en euros)

ACTIF				
RUBRIQUES	BRUT	Amortissem ents	Net (N) 31-03-2021	Net (N-1) 31-03-2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	2 869 303	1 017 859	1 851 444	1 991 147
Concession, brevets et droits similaires	677 925	456 874	221 050	301 774
Fonds commercial	93 539	93 539		
Autres immobilisations incorporelles	166 898		166 898	219 077
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	3 807 664	1 568 272	2 239 392	2 511 999
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	484 885		484 885	484 885
Constructions	2 446 107	1 258 812	1 187 295	1 323 384
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisation corporelles	1 290 701	891 666	399 034	579 032
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	4 221 693	2 150 478	2 071 214	2 387 301
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	86 012 098		86 012 098	85 757 098
Créances rattachées à des participations	53 767 340		53 767 340	57 263 401
Autres titres immobilisés				
Prêts	2 037 769		2 037 769	2 181 126
Autres immobilisations financières	881 715		881 715	570 879
TOTAL immobilisations financières	142 698 923		142 698 923	145 772 504
ACTIF IMMOBILISE	150 728 279	3 718 750	147 009 529	150 671 804
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours				
CREANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	92 745		92 745	940
Créances clients et comptes rattachés	589 863		589 863	1 813 893
Autres créances	60 433 590		60 433 590	28 962 202
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances	61 116 199		61 116 199	30 777 035
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	10 003 360		10 003 360	
Disponibilités	51 911 524		51 911 524	39 403 903
Charges constatées d'avance	371 799		371 799	282 732
TOTAL disponibilités et divers	62 286 954		62 286 954	39 686 635
ACTIF CIRCULANT	123 403 152		123 403 152	70 463 670
Frais d'émission d'emprunts à étaler	957 169		957 169	1 214 783
Prime remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	1 027 654		1 027 654	109 001
TOTAL GENERAL	276 116 254	3 718 750	272 397 504	222 459 258

PASSIF

RUBRIQUES	Net (N) 31-03-2021	Net (N-1) 31-03-2020
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 5 635 658	5 635 658	5 635 658
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	72 770 413	72 770 413
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	563 566	563 566
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	13 226 323	10 970 316
Report à nouveau		2 633
Résultat de l'exercice	(324 628)	2 253 374
TOTAL situation nette	91 871 333	92 195 960
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES	577 863	540 083
CAPITAUX PROPRES	92 449 195	92 736 043
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 027 654	109 002
Provisions pour charges.		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 027 654	109 002
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	20 700 277	20 615 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	107 523 064	94 948 741
Emprunts et dettes financières divers	47 844 301	9 083 327
TOTAL dettes financières	176 067 642	124 647 068
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDE EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et acomptes rattachés	692 027	1 276 641
Dettes fiscales et sociales	2 010 438	2 214 717
Dettes sur immobilisations et comtes rattachés		
Autres dettes	149 048	131 648
TOTAL dettes diverses	2 851 513	3 623 005
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
DETTES	178 919 155	128 270 074
Ecarts de conversion passif	1500	1 344 140
TOTAL GENERAL	272 397 504	222 459 258

6.1.3 Annexes aux comptes sociaux

Toutes les données chiffrées sont en euros sauf indication contraire.

Les comptes sociaux sont établis en conformité avec les articles 9 et 11 du Code de Commerce, et les articles 7, 21, 24début, 24-1°, 24-2° et 24-3° du Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement ANC n°2014-03.

L'exercice est un exercice de 12 mois, du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. Les comparatifs portent sur les données de l'exercice précédent, également un exercice de 12 mois du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

I – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité d'exploitation,

Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour les éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Concernant les actifs, leur comptabilisation, évaluation et dépréciation, les règles issues des règlements CRC 02-10, CRC 03-07 et CRC 04-06 ont été appliqués.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels et licences informatiques sont amortis en linéaire sur une durée de 1 à 8 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées pour leur coût d'acquisition, ou à leur valeur d'apport hors frais accessoires.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, la nature et en fonction de la durée de vie prévue.

Les méthodes et durées de calcul d'amortissement utilisées sont les suivantes :

Type d'immobilisations	Mode	Taux	Durée d'utilité (en années)
Frais développement	linéaire	33 1/3% à 10%	3 à 10
Logiciels	linéaire	100%	1
		33%	3
		20%	5
		12,5%	8
Bâtiments	linéaire	5% à 2.5%	20 à 40
Inst Gén Agenct	linéaire	33 1/3 % / 5%	3 à 20
Inst Gén Agenct Sol Autrui	linéaire	20% / 10%	5 à 10
Agencements Aménagts Divers	linéaire	20% / 10%	5 à 10
Matériel de transport (par composant) structure	linéaire	10%	10
Matériel de transport (par composant) moteur		33 1/3% - 20%	3 à 5
Matériel de bureau et informatique (structure)	linéaire	10%	10
Matériel de bureau et informatique (autre)		33 1/3% - 20%	3 à 5
Mobilier de bureau		20% / 10%	5 à 10

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation, des créances rattachées à ces participations et des dépôts et cautionnements.

La valeur brute est constituée du coût d'achat ou de la valeur d'apport et des frais d'acquisition. A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire des titres est estimée par la direction en fonction de la valeur d'utilité (rentabilité future, plus-values latentes...).

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Néant.

CREANCES

Valorisation :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dépréciation :

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru est constituée sur chacune d'elles une provision pour dépréciation.

DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les plus-values potentielles sur le cours des valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice sont réintégrées fiscalement le cas échéant.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Toutes les provisions sont conformes aux règlements sur les passifs.

- Provisions pour risques :

Les provisions pour risques comprennent des provisions pour pertes de change. Il n'y a pas d'autre provision constatée.

- Indemnité de Départ à la Retraite :

Ils sont évalués selon la méthode « PBO » pour chaque salarié en tenant compte :

- des caractéristiques de la Convention Collective,
- de l'ancienneté et de l'âge,
- d'un âge de départ à la retraite de 67 ans,
- des probabilités de survie et de présence dans l'entreprise, (table de mortalité IN-SEE 2019),
- d'un taux de charges sociales / ou majoration pour mise à la retraite de 42 %,
- d'un taux d'actualisation de 0.72 % au 31/03/2021 contre 1.42 % au 31/03/2020.

Le montant de l'engagement pour Indemnité de Départ en Retraite s'élève à 88 395 € au 31 mars 2021 contre 73 367 € au 31 mars 2020. Ce montant n'est pas provisionné dans les comptes sociaux.

II – AUTRES INFORMATIONS

2.1 Intégration fiscale

La société ABEO, en sa qualité de maison mère, s'acquittera de l'impôt des sociétés du groupe auprès de la trésorerie de Vesoul (70). Chaque filiale constate la charge ou le produit (en cas de déficit fiscal) de son impôt théorique selon le cadre défini par la convention d'intégration fiscale groupe. ABEO comptabilise le différentiel de la charge ou du produit d'impôt du groupe.

Selon son propre résultat fiscal, l'impôt sur les sociétés pour la société ABEO SA serait un produit d'impôt de 1 277 328 €.

2.2 Consolidation

ABEO SA est tenue d'établir des comptes consolidés IFRS pour l'exercice clos au 31 mars 2021.

2.3 Faits marquants

Environnement général

L'activité de l'exercice 2020/21 s'est déroulée dans un environnement exceptionnel, marqué par la généralisation de la crise sanitaire Covid-19 à tous les continents. Les mesures de confinement et les effets d'incertitude ont provoqué une chute brutale de la croissance mondiale, en particulier en Europe et aux États-Unis. Certains pays, comme l'Allemagne ou les Pays-Bas, ont vu leur économie moins impactée mais les activités d'ABEO en France, au Royaume-Uni, en Espagne et aux États-Unis ont en revanche été fortement ralenties sur la période.

La plupart des devises se sont significativement dépréciées contre l'euro, en particulier le dollar américain et la livre sterling générant des impacts de change globalement défavorables pour ABEO, impactant les capitaux propres consolidés du Groupe et le résultat financier des comptes sociaux d'ABEO S.A.

Crise sanitaire Covid-19

Déroulé de la crise

Le virus de la Covid-19 est apparu à Wuhan en Chine en fin d'année 2019 et s'est rapidement propagé à travers le monde. Le fonctionnement des filiales chinoises Cannice et Entre-Prises China a ainsi été perturbé dès les premiers mois de l'année 2020.

Le 11 mars 2020, l'OMS a qualifié la situation engendrée par la Covid-19 de pandémie et des mesures de confinement ont été mises en place dans de nombreux pays. La crise est ainsi devenue mondiale.

ABEO a décidé mi-mars 2020 la suspension temporaire de l'activité de ses sites de production français, britanniques et espagnols afin de protéger la santé de ses salariés face à

cette pandémie. Des mesures temporaires de télétravail ont immédiatement été mises en œuvre afin d'assurer une continuité de service pour les clients et prestataires du Groupe. Par ailleurs, la mise en place rapide d'un protocole de sécurité et le renforcement des mesures barrières ont permis au Groupe d'annoncer en avril 2020 la reprise partielle et progressive de l'activité sur les sites où elle avait été temporairement suspendue.

Après une amélioration de la situation et la levée progressive des mesures de confinement depuis le mois de mai et au cours de l'été 2020, permettant une reprise progressive et graduelle des activités, le Groupe a continué d'évoluer dans un environnement de marché à nouveau difficiles au 3^{ème} et au 4^{ème} trimestre suite au renforcement de mesures restrictives tant en Europe (France, Espagne, Royaume-Uni) qu'aux États-Unis. Néanmoins, l'application systématique des protocoles de sécurité et des mesures barrières sur l'ensemble des sites a permis au Groupe de poursuivre son activité dans des conditions bien moins dégradées que celles constatées au cours du premier trimestre de l'exercice (avril -juin 2020).

Impacts pour le Groupe ABEO

Il est difficile de mesurer précisément les impacts de la crise liée à la Covid-19 car ils sont disséminés au sein du compte de résultat. Néanmoins, les écarts de performance observés sur le niveau de chiffre d'affaires et les prises de commandes de l'exercice 2020/21, sont quasi exclusivement dus à la crise sanitaire¹. Dans ce contexte sans précédent qui a impacté tous les marchés du Groupe, avec la fermeture des salles de sport et loisirs pendant la majeure partie de l'exercice, ABEO a démontré son agilité et sa capacité d'adaptation rapide. Avec un chiffre d'affaires de 174,0 M€ sur l'ensemble de l'exercice 2020/21, la baisse des ventes a ainsi pu être limitée à 26,2%. Pour mémoire, hors effet Covid-19 sur la fin de l'exercice 2019/20, la croissance organique du chiffre d'affaires au cours des 4 dernières années avait été de l'ordre de 5% en moyenne.

Des indices de perte de valeur avaient été identifiés dans ce contexte conjoncturel difficile (fermetures temporaires d'usines et baisse d'activité). Toutefois les tests de perte de valeur réalisés selon la méthodologie décrite dans la note 4.1.3 du chapitre 5.3 « Comptes consolidés » n'ont pas donné lieu à la comptabilisation de dépréciations.

Le Groupe a également effectué une revue des principaux postes d'immobilisations incorporelles et corporelles isolées, ainsi que les clients et stocks, qui n'a pas donné lieu à des dépréciations en lien avec la crise.

Report des Jeux Olympiques

Dans cette conjoncture, les Jeux de la XXXIIe Olympiade à Tokyo ont été reportés et reprogrammés du 23 juillet au 8 août 2021.

ABEO rappelle d'une part, que la majeure partie de ses équipements sont déjà sur place pour les épreuves test et d'autre part, que cette compétition ne contribue pas directement à l'activité du Groupe : il met à disposition les équipements sportifs, en assure l'entretien et la maintenance, et à l'issue des Jeux, reprend ou revend ces équipements.

À l'occasion de cet évènement sportif planétaire, ABEO sera présent comme fournisseur sur 3 disciplines à travers ses marques, Schelde Sports pour les équipements de basketball, Spieth Gymnastics pour la fourniture des installations de gymnastique artistique et

¹ Estimation ABEO

rythmique avec son partenaire japonais et Entre-Prises pour la fourniture de structures d'escalade. Ainsi, tous les marchés sur lesquels le Groupe pouvait concourir ont été remportés, faisant des Jeux une formidable vitrine pour les marques et les savoir-faire du Groupe.

2.4 Autres informations

Croissance externe

Le Groupe n'a pas procédé à des opérations de croissance externe au cours de l'exercice 2020/21.

Structure de financement

Afin de préserver ses ressources pendant la période de crise, ABEO a obtenu, au cours du premier semestre de l'exercice 2020/21, deux prêts d'un montant total de 10 M€ de la part de BPI France et, de ses partenaires bancaires, des Prêts Garantis par l'État d'un montant total de 23 M€. Ceux-ci ont ainsi renouvelé leur pleine confiance dans la capacité de rebond du Groupe.

Sur la même période, ABEO a également obtenu de ses banques un report des échéances du crédit syndiqué initialement prévues en décembre 2020 sur la durée restante du crédit.

Les prêts Garantis par l'État ont été souscrits pour une durée initiale d'un an. En mai 2021, ABEO a obtenu l'accord de ses partenaires bancaires pour que ces prêts soient amortis sur une durée de 5 ans avec 1 an de décalage de remboursement du capital.

En ce qui concerne la ligne de crédit revolving du crédit syndiqué de 20 M€ tirée fin mars 2020, elle a été remboursée en juillet dès obtention des prêts « PGE ».

ABEO SA dispose au 31 mars 2021 d'un niveau de trésorerie active de 61,9 M€ et de lignes de financement confirmées pour un montant total de 40 M€ composées d'une ligne de de crédit revolving de 20 M€ et d'une ligne de crédit d'investissement de 20 M€.

Dans le cadre du Contrat de Crédits souscrit le 4 décembre 2018, ainsi que de l'émission obligataire du 16 avril 2018, le Groupe était soumis aux covenants financiers suivants au 31 mars 2021 :

- Dettes financières nettes / Fonds propres
- Limitation du montant des Dettes Financières Nettes

Ces limites sont respectées au 31 mars 2021.

Evènements post-clôture

Covid-19 sur l'exercice 2021/22, mais également pour être en mesure d'accompagner la reprise d'une activité plus normative, ABEO SA a obtenu au cours du premier trimestre 2020/21 le report d'un an des échéances de remboursement du Prêt garanti par l'Etat.

Aucun autre événement significatif postérieur à la clôture 31 mars 2021 n'est à mentionner.

Note 1 : Immobilisations incorporelles

Variation des valeurs brutes

	01/04/2020	Acquisitions et reclassements	Cessions et reclassements	31/03/2021
Frais de recherche et développement	499 537	0	0	499 537
Logiciels ERP	2 277 125	92 641	0	2 369 766
Concessions, brevets, droits similaires	672 825	5 100	0	677 925
Fond de commerce	93 539	0	0	93 539
Immobilisations en cours	219 077	40 462	-92 641	166 898
TOTAL	3 762 103	138 203	-92 641	3 807 665

- Le 1^{er} décembre 2018 ABEO SA a mis en service une partie de son projet de nouvel ERP Groupe (Booster) représentant une première phase d'investissement de 2 065 K€, suivi d'une seconde phase, avec mise en service le 1^{er} octobre 2019, pour un montant de 212 K€. Depuis le 1^{er} octobre 2020, le site de Rioz a également migré vers le nouvel environnement générant une mise en service complémentaire de 93k€. Ces immobilisations sont amorties sur 10 ans.
- Le poste « immobilisations en cours » d'un montant de 167 K€ correspond aux dépenses engagées à la date de clôture de l'exercice sur ce même projet pour des mise en service prévues en octobre 2021.

Variation des amortissements

	01/04/2020	Dotations	Reprises	31/03/2021
Frais de recherche et développement et logiciels	785 514	232 345	0	1 017 859
Concessions, brevets et droits similaires	371 051	85 824	0	456 875
TOTAL	1 156 565	318 169	-	1 474 734

Note 2 : Immobilisations corporelles

Variation des valeurs brutes

	01/04/2020	Acquisitions et reclassements	Cessions et reclassements	31/03/2021
Terrains	484 885	0	0	484 885
Constructions	1 708 926	0	0	1 708 926
Installations générales construction	737 182	0	0	737 182
Installations agencement sol autrui	0	0	0	0
Installations générales, aménagements divers	271 604	0	0	271 604
Matériel de transport	452 425	0	22 892	429 533
Matériel de bureau et mobilier informatique	583 336	6 227	0	589 563
TOTAL	4 238 358	6 227	22 892	4 221 693

Variation des amortissements

	01/04/2020	Dotations	Reprises	31/03/2021
Constructions	776 132	79 877	0	856 009
Installations générales construction	0	0	0	0
Installations agencement sol autrui	346 591	56 212	0	402 803
Installations générales, aménagements divers	82 591	39 971	0	122 562
Matériel de transport	271 535	64 121	22 892	312 764
Matériel de bureau et mobilier informatique	374 206	82 133	0	456 339
TOTAL	1 851 056	322 314	22 892	2 150 478

Note 3 : Immobilisations financières - principaux mouvements

	01/04/2020	Acquisitions et reclassements	Cessions et reclassements	31/03/2021
Titres de participation	85 757 098	255 000	0	86 012 098
Créances rattachées	57 263 400	63 218	3 559 279	53 767 339
Titres immobilisés	120 311	304 155	239 225	185 241
Prêts & Dépôts Cautionnements	2 631 693	250 106	147 557	2 734 243
TOTAL	145 772 503	872 480	3 946 061	142 698 921

L'augmentation du poste Titres de Participation concerne la prise de détention à hauteur de 51% de la société VOGOSCOPE

Variations principales des « Créances Rattachées » :

- FE DEUTSCHLAND : Remboursement du compte courant pour un montant de 708k€ ;
- Entre-Prises : Remboursement de l'échéance prévue pour 221K€ ;
- France Equipement : Remboursement de l'échéance prévue pour 580K€ ;
- ABEO North America : Ecart de conversion pour 2 042K€.

Note 4 : Liste des filiales et participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Valeur Brute	Valeur Nette	Capitaux propres inclus résultat	Quote part du capital détenu en pourcentage	Résultat net du dernier exercice clos
Renseignements détaillés sur filiales et participations					
1. Filiales (plus de 50% du capital détenu)					
ENTRE PRISES	15 957 521	15 957 521	9 831 095	100,00%	38 857
FRANCE EQUIPEMENT	4 452 530	4 452 530	10 475 415	100,00%	1 642 468
GYMNOVA	5 100 139	5 100 139	13 183 358	100,00%	2 954 445
PCV COLLECTIVITES	139 223	139 223	330 515	100,00%	99 633
JFS BV	39 518 430	39 518 430	10 910 931	100,00%	1 925 073
FE DEUTSCHLAND	25 000	25 000	4 833 457	100,00%	995 945
BOSAN BV,	11 173 530	11 173 530	4 609 571	100,00%	350 334
ABEO JAPAN KK	3 915	3 915	186 362 JPY	100,00%	(4 467 560 JPY)
ABEO North AMERICA USA	8 795 515	8 795 515	9 690 543 USD	100,00%	(74 123 USD)
ABEO Real Estate NA USA	246 702	246 702	284 642 USD	100,00%	-
Sportainment Engineering & Design PRIVATE LIMITED	344 594	344 594	36 690 933 INR	100,00%	(49 575 INR)
VOGOSCOPE	255 000	255 000	500 000	51,00%	1ER EXERCICE
Renseignements globaux sur autres participations			NEANT		

Evaluation des titres selon la méthode la juste valeur

Le Groupe utilise la valeur d'utilité déterminée dans le cadre des impairment test réalisés sur les comptes consolidés au 31 mars 2021 pour déterminer la quote-part de juste valeur des sociétés détenues. Ainsi :

- Afin d'évaluer cette juste valeur, le Groupe détermine la contribution de chacune des sociétés détenues par ABEO SA (et de ses sous-filiales le cas échéant) à la valeur de l'UGT sur la base des EBITDA futur de chaque UGT.
- Une fois cette « valeur d'entreprise » connue, la dette nette de la filiale (et des sous-filiales le cas échéant) est prise en compte afin de déterminer une valeur d'entreprise nette de l'endettement.
- Cette même valeur est ensuite comparée avec la valeur nette des titres pour décider du besoin de provision

Unités génératrices de trésorerie

Les cinq Unités Génératrices de Trésorerie utilisées pour tester le goodwill sont les suivantes :

- Le secteur d'activité Sport, composé de deux UGT distinctes, chacune étant gérée de manière centralisée et disposant de capacités de production organisées de façon à optimiser leur utilisation sans distinction géographique :
 - La gymnastique autour des marques GYMNOVA, O'JUMP et SPIETH-AMERICA ;
 - Les autres sports autour des marques appartenant au sous palier Janssen Fritsen avec JANSSEN FRITSEN, SPIETH GYMNASTIC, ADEC SPORTS, SCHELDE SPORTS, SPORTSAFE et ERHARD, spécialiste des sports de gymnastique et sports collectifs (notamment du basket-ball) mais aussi capable d'installer ou d'entretenir l'équipement complet d'un gymnase, lutte et autres sports de combat. BOSAN et CANNICE ont été intégrés à l'UGT JFS.
- Le secteur d'activité Sportainment & Escalade, correspondant à une UGT autour de la marque ENTRE-PRISES, leader mondial des murs d'escalade artificiels, et des

marques TOP 30, DOCK 39 et CLIP 'n CLIMB. La marque Fun Spot, un des leaders du Sportainment, intègre l'UGT Sportainment & Escalade.

- Le secteur d'activité aménagements de Vestiaires avec les deux UGT suivantes :
 - Production et Installation autour des marques FRANCE EQUIPEMENT, SANITEC, SUFFIXE et NAVIC, leaders en France et avec META en Allemagne.
 - Royaume-Uni et Etats-Unis – Production et installation autour de la marque PROSPEC.

Détermination de la valeur d'utilité

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la combinaison des éléments suivants :

- Des flux de trésorerie afférents à une période explicite de prévision de quatre ans, la première année de cette période s'appuyant sur le budget et les périodes suivantes correspondant au business plan approuvé par les dirigeants d'ABEO ;
- D'un flux de trésorerie normatif représentatif des flux postérieurs à cette période de quatre ans, auquel est appliqué un taux de croissance à l'infini reflétant le taux de croissance anticipé de l'économie à long terme pour les pays composants chaque UGT.

Les prévisions des flux de trésorerie des périodes explicites et normatives prennent en compte :

- le taux de croissance prévisionnel de l'UGT
- les perspectives de taux d'EBITDA à 4 ans et sur la période normative
- des hypothèses d'évolution du besoin en fonds de roulement

Ces flux de trésorerie sont ensuite actualisés au moyen d'un taux d'actualisation (WACC) calculé de la façon suivante :

Le coût des fonds propres est composé de :

- Un taux d'intérêt sans risque basé sur les obligations françaises à 10 ans (OAT) ;
- Auquel s'ajoute la prime de risque du marché (écart entre la moyenne sur 6 mois du rendement attendu et le taux sans risque), affectée d'un coefficient de sensibilité (β) propre à l'UGT. Le (β) est calculé à partir d'un panel de sociétés cotées ;
- Auquel s'ajoute une prime de taille issue d'une constatation statistique.

Le coût des fonds propres se voit ensuite appliquer un coefficient de gearing (capitaux propres sur capitaux employés).

Est ajouté le coût de la dette après impôt auquel s'applique le poids de la dette financière nette dans le capital en valeur de marché.

Si la valeur comptable de l'UGT (composée des actifs incorporels (y compris Goodwill et marques), corporels et du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur le goodwill et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels non courants ». La constatation d'une perte de valeur est définitive.

La détermination de la valeur d'utilité est sensible au taux d'actualisation, aux estimations de flux de trésorerie futurs, ainsi qu'aux taux de croissance à long terme utilisés.

Business plan – Méthodologie d'élaboration et hypothèses clés

Ce business plan à quatre ans est composé du budget pour le premier exercice et du plan d'affaires pour les trois années suivantes. Ce business est remis à jour au moins une fois par an dans le cadre d'un processus structuré, basé sur une approche bottom-up, jalonnée d'échanges entre les managements locaux des différentes entités/divisions et le management du Groupe afin d'arrêter les principales hypothèses en termes d'activité et de rentabilité pour chaque entité/division du Groupe.

Ce business plan a été mis à jour pour cette clôture dans le cadre du contexte de pandémie de Covid-19. Les principales hypothèses sous-tendant ce business plan sont :

- Une sortie de crise s'initiant dès le premier trimestre de l'exercice 2021-2022 et sans nouveau confinement dans les zones où le groupe opère sur la période du business plan.
- Une reprise importante et séquentielle des volumes de ventes sur les prochaines années en lien avec la fin de la pandémie de manière cohérente avec les ventes réalisées sur les derniers trimestres de l'exercice clos au 31 mars 2021, permettant in fine de retrouver des niveaux d'activité pré-crise lors de la clôture au 31 mars 2023.
- Une poursuite des effets du plan d'économie mis en place sur l'exercice clos au 31 mars 2021 (effet année pleine sur certaines mesures dès l'exercice suivant et maintien du gel de certaines dépenses) permettant in fine un accroissement sensible du taux de rentabilité du Groupe.

Sur la base des hypothèses ci-dessus et du plan d'affaires sur les 4 années à venir, le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de constater de dépréciation sur les titres détenus par ABEO SA.

Analyse de sensibilité

L'analyse de la sensibilité de la juste valeur des hypothèses clés a été réalisée pour chacune des cinq UGT du Groupe sur les deux exercices présentés et a porté sur :

- Une variation de +/-1% (100 points de base) du taux d'actualisation ; ou
- Une variation de +/- 1% (100 points de base) du taux d'EBITDA / chiffre d'affaires

Résultats de l'analyse

- Une variation de -1% du taux d'EBITDA aurait nécessité la comptabilisation d'une dépréciation de 1,4 M€ sur les titres de Entre-Prises ;
- Une variation de +1% du taux d'actualisation aurait nécessité la comptabilisation d'une dépréciation de 1,5 M€ sur les titres de Entre-Prises ;
- Une variation de +1% du taux d'actualisation et de -1% du taux d'EBITDA aurait nécessité la comptabilisation de dépréciations sur les titres des entités suivantes :
 - o 4,4 M€ sur les titres de Entre-Prises
 - o 0,7 M€ sur les titres de France Equipement Deutschland
 - o 40 K€ sur les titres ABEO North America

En ce qui concerne les autres titres, aucun test pris individuellement ou de manière combinée n'entraînerait de provision.

Note 5 : Actif circulant - provisions pour dépréciation

	01/04/2020	Dotations	Reprises	31/03/2021
Provisions pour dépréciation sur immobilisations financières	0	0	0	0
Provisions pour dépréciation FDC	93 539	0	0	93 539
TOTAL	93 539	0	0	93 539

Note 6 : Actif circulant - classement par échéance

Créances - classement par échéance

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Frs - Avances et acomptes	92 745	92 745	0
Clients et comptes rattachés	589 863	589 863	0
Personnel et comptes rattachés	4 608	4 608	0
Créances sociales	1 623	1 623	0
Créances fiscales	970 100	970 100	0
Comptes courants groupe	59 457 048	59 457 048	0
Débiteurs divers	211	211	0
TOTAL	61 116 198	61 116 198	-

Dettes - classement par échéance

	Montant brut	Montant à 1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts établissements de crédit	104 142 857	16 590 910	85 614 489	1 937 458
Intérêts courus sur emprunts	124 183	124 183	0	0
Emprunts obligataires	20 000 000	0	20 000 000	0
Intérêts courus sur emprunts obligataires	700 277	700 277	0	0
Concours bancaires courants	3 256 024	3 256 024	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	692 027	692 027	0	0
Personnel et compte rattachés	645 774	645 774	0	0
Dettes fiscales et sociales	1 364 663	1 364 663	0	0
Comptes courants groupe & hors groupe	47 844 301	47 844 301	0	0
Autres dettes	149 048	149 048	0	0
TOTAL	178 919 154	71 367 207	105 614 489	1 937 458
Dont emprunts souscrits en cours d'exercice :	33 000 000			
Dont emprunts remboursés en cours d'exercice :	20 800 000			

La variation nette de +12,2 M€ des emprunts auprès des établissements de crédit se décompose comme suit :

- Mise en place de nouveaux financements pour faire face à la crise Covid-19 pour 33 M€ dont un Prêt Garanti par l'État de 23 M€ et deux nouveaux financements BPI d'un montant total de 10 M€ ;
- Remboursement de la ligne de crédit revolving du crédit syndiqué pour 20 M€ ;
- Remboursement de financements BPI pour 0,8 M€

Cash Pooling

Une convention de centralisation de trésorerie auprès du Crédit Agricole de Besançon Entreprises a été mise en place au sein du groupe ABEO depuis juin 2005.

En octobre 2008, une deuxième convention de centralisation de trésorerie a été mise en place auprès de la Bonasse Lyonnaise de Banque de Marseille.

Enfin, en avril 2018, une convention de cash pooling international multi-devises a été mise en place auprès de la BNP PARIBAS FORTIS puis transférée, en octobre 2019, auprès de la BNP PARIBAS de Besançon.

Cette centralisation permet à ABEO SA d'intégrer progressivement l'ensemble des filiales étrangères et d'optimiser la trésorerie du Groupe.

Note 7 : Composition du capital social

Le capital social est divisé en 7 514 211 actions ordinaires de 0,75 € de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Il n'y a pas eu de mouvement au cours de l'exercice clos au 31 mars 2021.

Date	Nature des opérations	Mouvement sur le capital en K€	Prime d'émission en K€	Nombre d'actions O créées	Nombre d'actions P créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en K€
	Au 31 mars 2016	3 994	27 231	23 021	7 007	30 028	133
10/06/2016	Augmentation de capital par incorporation de réserves	15		-23 021	-7 007	-30 028	
10/06/2016	AG 10/06/16 - Division valeur nominale			5 344 984		5 344 984	0,75
10/10/2016	AG 10/10/16 - Emission d'actions	920	19 737	1 226 665		1 226 665	0,75
26/10/2016	CA 26/10/16 - Emission d'actions	68	1 467	91 199		91 199	0,75
	Frais IPO		-1 245				
	Au 31 Mars 2017	4 997	47 191	6 662 848	0	6 662 848	0,75
	PV du 20/02/2018 - Augmentation de capital avec maintien BPS	551	22 609	735 262	0	735 262	0,75
	PV du 20/02/2018 - Clause extension de l'augmentation de capital	87	3 570	116 101	0	116 101	0,75
	Frais IPO nets impôts		-600			0	
	Au 31 Mars 2018	5 636	72 771	7 514 211	0	7 514 211	0,75
	Au 31 Mars 2019	5 636	72 771	7 514 211	0	7 514 211	0,75
	Au 31 Mars 2020	5 636	72 771	7 514 211	0	7 514 211	0,75
	Au 31 Mars 2021	5 636	72 771	7 514 211	0	7 514 211	0,75

Note 8 : Variation des capitaux propres

en €	Total
Capitaux propres au 01/04/2020	92 736 043
Résultat 2020/2021	-324 628
Dividendes distribués	0
Provisions réglementées	37 780
Capitaux propres au 31/03/2021	92 449 195

Note 9 : Provisions pour risques et charges

en €	01/04/2020	Dotations	Reprises	31/03/2021
Provisions perte de change	109 002	1 027 654	109 002	1 027 654
TOTAL	109 002	1 027 654	109 002	1 027 654

La dotation des provisions pour risque de change pour 1M€ s'explique principalement par la prise en compte variations de change du dollar américain sur les prêts intragroupe libellés en cette devise.

Note 10 : Détail des charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer	31/03/2021
Intérêts courus sur emprunts obligataires	700 277
Intérêts courus sur emprunts établissements de crédits	124 183
Fournisseurs FAR	340 351
Dettes congés payés	227 894
Autres charges de personnel	284 000
Charges sur congés payés	95 716
Autres charges sociales à payer	130 440
Etat - TVA FAE et AAR	0
Etat charges à payer	28 052
Groupe - Intérêts courus à payer	0
Associés - Intérêts courus à payer	0
Divers - Charges à payer	61 400
Disponibilités - Charges à payer	11 490
TOTAL	2 003 803

Produits à recevoir	31/03/2021
Etat - TVA FAR	55 107
Groupe - Intérêts courus à recevoir	0
Frs - AAR	0

Note 11 : Détail des charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	31/03/2021
Loyer	25 619
Charges locatives	12 557
Assurances	58 242
Services bancaires	31 020
Téléphonie	5 082
Honoraires	78 520
Médecine Travail	2 750
Maintenance bureau informatique	153 159
Cotisations diverses	2 720
Frais recrutement	2 130
TOTAL	371 799

De même qu'au 31 mars 2020, aucun produit constaté d'avance n'est comptabilisé au 31 mars 2021.

Note 12 : Eléments relevant de plusieurs postes de bilan pour les entreprises liées ou avec lien de participation

POSTES DE BILAN	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES		Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
	LIEES	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	86 012 098		
Créances rattachées à des participations	53 767 340		
Prêts	2 037 769		
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	589 863		
Autres créances (*)	59 457 048		
Capital souscrit appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers (*)	47 844 301		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	208		

(*) inclus dans les postes de créances et dettes, l'impôt des sociétés pour les filiales adhérentes au périmètre d'intégration fiscale

POSTES RELATIFS A L'INTEGRATION FISCALE	LIEES	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Autres créances	1 792 442	
Emprunts et dettes financières divers	377 920	

3.2 Engagements hors bilan

Note 13 : Engagements de Crédit-Bail

NEANT

Note 14 : Engagements donnés/reçus - Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements reçus

Nature des engagements reçus	Au 31/03/2021	Au 31/03/2020
Clause retour à meilleur fortune au profit d'Abéo de PCV Collectivités	0	41 050
Cautions Div Trésorerie ESE / CA	30000	30 000

Engagements donnés

ABEO SA continue d'apporter son soutien financier à ses filiales ENTRE-PRISES, SANITEC INDUSTRIE, XTRM France, DOCK 39 CDC et DOCK 39 Terville au cours de l'exercice et continuera à le faire pour l'exercice prochain clos au 31 mars 2022.

Nature	Description	2020/2021	2019/2020
		Montants en K€	
	Garantie Maison-mère accordée à HSBC China afin de garantir les prêts en Chine à Cannice (Novembre 2019) pour 40M MB	5 208	5 142
	Garantie Maison-mère accordée à HSBC China afin de garantir les lignes en Chine à EP Chine (Novembre 2019) pour 6M MB	781	771
	Garantie bancaire accordée à Arch Isurance pour le contrat de Bridgeport pour le compte d'EP USA (sept. 2020)	299	0
	Lettre de soutien accordée à BNP Paribas France afin de garantir certaines filiales au sein du cashpool international (Mai 2021)	1 447	0
Total Garanties / Lettres de soutien		7 734	5 914
Cautions	Caution solidaire DOCK39CDC en faveur de CHANTELOUP 02 (24/10/14) sur 12 ans - Participation Financière et Loyers	552	651
	Caution solidaire DOCK39TERVILLE en faveur de IF PLEIN EST (24/10/14) sur 12 ans - Participation Financière et Loyers	617	719
	Caution Solidaire ABEO pour Outdoorxtrm S.L. en Espagne en faveur de la société Westinvest Gesellschaft Fur Investmentfonds MBH du 31/03/14 sur 7 ans - Participation financière et Loyers	0	460
	Caution du 28/07/2016 en faveur de SG pour la garantie des lignes court terme au bénéfice de XTRM France à hauteur de 500k€ pour une durée de 1 an	482	386
Total Cautions		1 651	2 216
Total		9 385	8 130

Une lettre de soutien a été signée en mai 2021 en faveur de BNP Paribas France pour 1 447 K€ afin de garantir certaines filiales au sein du cashpool international.

IV – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note 15 : Ventilation du chiffre d'affaires

CA par activité	Montant	2020/2021	2019/2020	Variation Montant	Variation %
Production vendue de services		5 585 276	8 074 647	-2 489 371	-30,83%
TOTAL CA		5 585 276	8 074 647		

Répartition géographique	2020/2021			2019/2020			
	Montant	FRANCE	EXPORT	MONTANT	FRANCE	EXPORT	MONTANT
Production vendue de services		2 004 998	3 580 277	5 585 276	3 644 092	4 430 555	8 074 647
TOTAL CA		2 004 998	3 580 277	5 585 276	3 644 092	4 430 555	8 074 647

Convention de prestations de services

Le Groupe a mis en place une convention de prestations de services applicable depuis le 1er avril 2016 et renouvelable tous les 12 mois par tacite reconduction pour certaines de ses filiales en France et à l'étranger.

Aux termes de cette convention, ABEO SA fournit à l'ensemble des filiales signataires une assistance en matière de tenue de comptabilité et d'établissement des comptes sociaux, de contrôle de gestion et de gestion des ressources humaines ainsi qu'une assistance informatique, juridique et marketing.

Convention française de prestations de services par ABEO SA

Le Groupe a mis en place une convention de prestations de services applicable depuis le 1er avril 2016 et renouvelable tous les 12 mois par tacite reconduction. Outre la société ABEO SA, les sociétés signataires de cette convention intragroupe et qui font partie du Groupe sont PCV Collectivités, Acman, Acsa, France Equipement, Suffixe, Gymnova, Entre-Prises France et Navic.

Aux termes de cette convention, ABEO SA fournit à l'ensemble des filiales signataires une assistance en matière de tenue de comptabilité et d'établissement des comptes sociaux, de contrôle de gestion et de gestion des ressources humaines ainsi qu'une assistance informatique, juridique et marketing.

Les filiales versent un pourcentage du chiffre d'affaires annuel (environ 3,2% en moyenne) pour l'exécution des prestations.

Conventions internationales de prestations de services par ABEO SA

Des conventions similaires à la convention de prestations de services française, portant sur les mêmes services, ont été mises en place entre ABEO SA et certaines de ses filiales à l'étranger : Entre-Prises Germany, Entre-Prises UK, Gymnova UK, Prospec UK Ltd, Entre-Prises USA, Spieth Anderson, Top 30 Espagne, Bosan, Meta Trennwandanlagen GmbH and Co. KG, Fun Spot Manufacturing LLC et Clip'N Climb International.

Les filiales concernées utilisant de manière différenciée ces services, les prestations représentent un pourcentage de leur chiffre d'affaires compris entre 1,3% et 3,6%.

Le montant facturé par exercice pour les conventions françaises et internationales s'établit comme suit :

- 5 585 K€ au 31 mars 2021
- 8 074 K€ au 31 mars 2020

Contrats Cadre signés par ABEO

La société ABEO SA a signé un contrat Cadre pour les assurances. A cet effet, la société a facturé ses filiales au coût réel sans marge pour un montant de 614 K€.

La société ABEO SA facture un loyer ainsi que l'entretien de locaux pour les sociétés situées sur le site de Rioz à savoir : Acman, France Equipement, Suffixe et XTRM France pour un montant global de 305 K€.

ABEO SA facture également des frais d'annonce de recrutement, des frais d'avocats ainsi que des frais d'audit auprès des filiales américaines et canadiennes.

Le montant facturé par exercice pour l'ensemble de ces prestations s'établit à :

- 920 K€ au 31 mars 2021
- 1 323 K€ au 31 mars 2020

Convention de gestion de trésorerie du Groupe

A compter du 1^{er} décembre 2002, le Groupe a mis en place une convention de gestion centralisée de trésorerie pour une durée indéterminée. Outre la société ABEO SA, les sociétés signataires de cette convention et qui font partie du Groupe sont Acman, France Equipement, Suffixe, Gymnova, Acsa et Entre-Prises. Toutes les sociétés commerciales ayant des liens juridiques de mère à filiale ou inversement avec une des sociétés participantes ont été intégrées dans la convention. Avec le développement du Groupe, les nouvelles filiales ont contractuellement été rajoutées à cette convention de gestion de trésorerie.

Aux termes de cette convention, la société ABEO SA assure la gestion centralisée de la trésorerie des sociétés participantes, centralisant leurs disponibilités financières, les gérant aux meilleures conditions du marché et les prêtant aux différentes sociétés en fonction des disponibilités et besoins de chacune. Cette gestion implique des opérations courantes d'encaissement et décaissement de trésorerie, des opérations de financement à moyen et long terme, de placement, d'opérations de changes et d'opérations particulières de paiement.

Par ailleurs, cette convention met en place la centralisation des tâches de gestion de trésorerie des sociétés signataires, réalisant ainsi des économies d'échelle, tirant bénéfice de négociations regroupées et rentabilisant de manière optimale les compétences humaines et le matériel moderne de communication et de gestion.

Au 31 mars 2021, le taux d'intérêt appliqué dans le cadre de cette convention est de Euribor 3 mois + 2,5%.

Note 16 : Reprise sur amortissements et provisions, transferts de charges

	2020/2021	2019/2020
Reprises sur amortissements et provisions	-	-
Transferts de charges	926 830	1 360 589
TOTAL	926 830	1 360 589

Note 17 : Rémunération des dirigeants et Ventilation de l'effectif

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du Conseil d'Administration et Associés. Aucune rémunération variable n'est allouée.

La rémunération mentionnée ci-dessous ne concerne que le Président, seul dirigeant concerné :

Valeur Brute en K€	2020/2021	2019/2020
Olivier ESTEVES - Président	200	200
TOTAL	200	200

Rémunération de la Présidence :

La société ABEO, sise à Rioz, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Olivier ESTEVES, a été nommée Présidente à compter du 1^{er} avril 2009 pour une durée illimitée.

Ventilation de l'Effectif :

	2019/2020	variations	2020/2021
Cadres	37	-5	32
Maîtrise	0	0	0
Ouvriers et employés	8	2	10
Apprentis	3	-2	1
TOTAL	48	-5	43

Note 18 : Dotations aux amortissements et provisions

	2020/2021	2019/2020
Amortissement immobilisations	640 482	635 400
Provisions sur actif circulant	0	0
Provisions pour risques & charges	307 647	230 884
TOTAL	948 129	866 283

Note 19 : Résultat financier

	2020/2021	2019/2020
Produits financiers	106	114
Dividendes	3 272 500	3 272 500
Produits financiers sur comptes courants groupe	1 880 516	2 245 861
Intérêts comptes à terme	3 630	0
Dotations nettes	-918 652	40 765
Différences de change nettes	1 459	-10 049
Charges financières sur emprunts/concours	-2 819 843	-1 930 147
Charges financières sur opérations financements	-208 470	-248 095
Charges financières sur comptes courants	-570 625	-103 307
TOTAL	640 622	3 267 642

Le résultat financier s'établit à 641 K€ au 31 mars 2021, contre 3 268 K€ au 31 mars 2020, sous les effets principaux suivants :

- Dividendes reçus des filiales, en ligne avec ceux de l'exercice précédent, pour un montant de 3 273 K€,
- Intérêts d'emprunts d'un montant de 2 820 K€, en hausse de 890 K€ par rapport à l'exercice précédent sous l'effet combiné d'une hausse des taux (grille de marge du crédit syndiqué) et d'une hausse de la dette brute de 33 M€ (prêts PGE de 23 M€ et prêts BPI de 10 M€),
- Produit net des intérêts sur les comptes courants des filiales de 1 310 K€, en baisse de 833 K€ par rapport à l'exercice précédent.
- Provision pour pertes de change de 919 K€ sur les prêts en dollar américain, soit une hausse de 959 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Note 20 : Résultat exceptionnel

	2020/2021	2019/2020
Charges exceptionnelles	0	0
Résultat net sur opérations de gestion	-325 616	-311 047
Résultat sur cessions d'actifs	4 050	9 008
Dotation provisions exceptionnelles	37 780	92 776
Reprise provisions exceptionnelles	0	0
TOTAL	-359 346	-394 815

Note 21 : Impôts sur les bénéfiques

	2020/2021	2019/2020
Impôt exigible	-1 277 328	-487 648
Dont intégration fiscale	-1 114 263	-349 997
Dont revenus distribués / contrib.3%	0	0
Dont crédit d'impôt recherche	-163 065	-137 651
TOTAL	-1 277 328	-487 648

Ventilation de l'impôt sur les bénéfiques	Résultats avant impôt	Impôt
Résultat courant	-1 242 609	-1 176 711
Résultat exceptionnel	-359 346	-100 617
Résultat comptable	-324 628	-1 277 328

V – AUTRES TABLEAUX

Note 22 : Tableau des résultats des 5 derniers exercices

	31/03/2017	31/03/2018	31/03/2019	31/03/2020	31/03/2021
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
CAPITAL EN FIN EXERCICE					
Capital social	4 997 136	5 635 658	5 635 658	5 635 658	5 635 658
Nombre des actions ordinaires existantes	6 662 848	7 514 211	7 514 211	7 514 211	7 514 211
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes et cumulatif	5 344 984				
Par conversion d'obligations	1 317 864				
Par exercice de droits de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffres d'affaires hors taxes	5 444 853	6 206 071	7 346 423	8 074 647	5 585 276
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions (dotation nette de l'exercice)	2 296 113	3 250 597	2 580 516	2 684 020	302 606
Impôts sur les bénéfiques	-252 382	-91 416	-395 231	-487 648	-1 277 328
Participation des salariés due au titre de l'exercice (charge de l'exercice)	0	0	0	0	0
Dotation aux amortissements et aux provisions (nette de l'exercice)	423 369	456 863	701 263	918 294	1 904 561
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	2 125 126	2 885 151	2 274 484	2 253 374	-324 627
Résultat distribué	3 198 167	2 328 759	2 403 261	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions (dotation nette de l'exercice)	0,38	0,44	0,40	0,42	0,21
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	0,32	0,38	0,30	0,30	-0,04
Dividende distribué par action	0,48	0,31	0,32	0,00	0,00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	34	39	43	49	49
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 036 117	2 144 689	2 470 225	3 103 938	2 889 201
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	849 444	906 747	1 034 132	1 324 553	1 230 154

Note 23 : Délais paiement

Article D. 441 I. - 1° : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jours	de 1 à 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	de 91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jours	de 1 à 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	de 91 jours et plus	Total	
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	57				53	1					71	
Montant total des factures concernées HT *	154 368	111 420	35 337	-982	-3 645	142 130	-136 390	-49 601	181 075	0	562 651	557 735
* Dont Montant total des factures HT GROUPE	1 514	0	0	0	34	1 547	-136 390	-49 601	181 075	0	562 651	557 735
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice :	4,31%	3,11%	0,99%	-0,03%	-0,10%	3,97%						
Pourcentage du montant du chiffre d'affaires de l'exercice HT							-2,09%	-0,76%	2,78%	0,00%	8,63%	8,56%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues HT												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les retards mentionnés aux I et II sont déterminés à partir des délais de paiement contractuels, ou en l'absence de délais contractuels spécifiques, des délais légaux applicables.					Les retards mentionnés aux I et II sont déterminés à partir des délais de paiement contractuels, ou en l'absence de délais contractuels spécifiques, des délais légaux applicables.						

6.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

ABEO

Exercice clos le 31 mars 2021

A l'Assemblée Générale de la société ABEO,

6.2.1.1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABEO relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

6.2.1.2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2020 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par l’article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

6.2.1.3 Justification des appréciations – Point clé de l’audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance le point clé de l’audit relatif aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 mars 2021, les titres de participation et les créances rattachées à des participations sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable respective de M€ 86,0 et M€ 53,8 soit 51 % du total des actifs. Ils sont comptabilisés à leur coût	Nous avons examiné la conformité aux règles et principes comptables en vigueur de la méthodologie retenue par la direction.

historique d'acquisition ou à leur valeur d'apport, tel que cela est indiqué dans la partie « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité d'une participation est inférieure à sa valeur d'acquisition.

Comme indiqué dans la note précitée, la valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des éléments historiques et des perspectives de rentabilité de la filiale.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre société et parce que la détermination de leur valeur d'utilité nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations et appréciations par la direction.

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nos travaux ont consisté principalement à examiner la concordance des actifs nets retenus avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et à étudier si les ajustements réalisés, le cas échéant, sont fondés sur une documentation probante.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nos travaux ont consisté principalement à :

- examiner la cohérence de la valeur d'utilité retenue pour évaluer les titres de participation et les créances rattachées à des participations dans les comptes individuels de votre société avec la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT déterminée par la direction dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés du groupe ;
- contrôler que la valeur recouvrable des UGT a été ajustée du montant de l'endettement net de la participation testée afin de pouvoir être comparée à la valeur des titres de participation et des créances rattachées à des participations dans les comptes individuels ;
- examiner la pertinence des scénarios de sensibilité retenus par la direction.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

6.2.1.4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22_10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

6.2.1.5 Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

6.2.1.6 Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ABEO par votre assemblée générale du 15 mars 2004 pour le cabinet GRANT THORNTON et par décisions unanimes des associés du 12 février 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 mars 2021, le cabinet GRANT THORNTON était dans la dix-huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la sixième année, dont cinq années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

6.2.1.7 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6.2.1.8 Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles

de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Besançon et Lyon, le 9 juin 2021

Les Commissaires aux Comptes,

GRANT THORNTON

ERNST & YOUNG et Autres

Membre français

de Grant Thornton International

Thierry Chautant

Pascal Rhoumy

Associé

Associé

Chapitre 7.ABEO et ses actionnaires

Chapitre 7. ABEO et ses actionnaires	367
7.1 Capital et actionnariat	368
7.1.1 Cotation	368
7.1.2 Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance (Articles L. 233-7 et 233-12 du Code de commerce)	368
7.1.3 Franchissement de seuil au cours de l'exercice clos au 31 mars 2021 et depuis le commencement de l'exercice clos le 31 mars 2022	370
7.1.4 Opérations réalisées par les dirigeants et mandataires sociaux sur les titres de la société	371
7.1.5 Evolution du capital	371
7.1.6 Prises de participation significatives ou de contrôle (L. 233-6 du Code de commerce)	371
7.1.7 Autres titres donnant accès au capital – plans d'options d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions	371
7.1.8 Politique en matière de distribution de dividendes	372
7.1.9 Informations des statuts relatives à l'actionnariat	372
7.1.10 Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'assemblée générale	377
7.1.11 Tableau des délégations de compétence accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'opérations sur le capital	378
7.2 Programme de rachat d'actions	385
7.3 Cours de bourse/informations boursières	386
7.3.1 Evolution du titre	386
7.3.2 Suivi analystes	387
7.4 Information sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	387
7.5 Résolutions qui seront présentées à l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2021	390
7.5.1 Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2021	390
7.5.2 Projets de résolutions	392

7.1 Capital et actionnariat

7.1.1 Cotation

La Société est cotée sur Euronext, Paris sur le compartiment C (Code ISIN : FR0013185857 – Mnémonique : ABEO)

7.1.2 Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance (Articles L. 233-7 et 233-12 du Code de commerce)

Le tableau ci-dessous détaille tous les actionnaires à la date du présent Document d'Enregistrement Universel ainsi qu'à la date du 31 mai 2020 et du 31 mars 2019 détenant des titres au nominatif et ayant un siège au Conseil d'Administration :

Actionnariat	Situation au 31 mai 2021				Situation au 31 mai 2020				Situation au 31 mars 2019			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théorique	% des droits de vote théoriques	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théorique	% des droits de vote théoriques	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théorique	% des droits de vote théoriques
Jalénia ⁽¹⁾	3 598 734	47,89%	6 655 528	49,98%	3 598 734	47,89%	6 655 528	52,08%	3 056 794	40,68%	6 022 389	50,70%
Olivier Estèves	178	0,00%	356	0,00%	178	0,00%	356	0,00%	178	0,00%	356	0,00%
Serdon BV												
Vesta CV ⁽²⁾	573 642	7,63%	1 109 745	8,33%	536 103	7,13%	536 103	4,19%	1 076 103	14,32%	1 076 103	9,06%
Jacques Janssen	178	0,00%	356	0,00%	178	0,00%	356	0,00%	178	0,00%	356	0,00%
Sous-total Concert	4 172 732	55,53%	7 765 985	58,32%	4 135 193	55,03%	7 192 343	56,28%	4 133 253	55,01%	7 099 204	59,77%
Adora Holding ⁽³⁾	12 104	0,16%	24 208	0,18%	12 104	0,16%	24 208	0,19%	12 104	0,16%	24 208	0,20%
Crédit Mutuel Equity SCR ⁽⁴⁾	1 385 828	18,44%	2 771 656	20,81%	1 385 828	18,44%	2 771 656	21,69%	1 385 828	18,44%	2 771 656	23,33%
Bpifrance Investissement ⁽⁵⁾	375 722	5,00%	751 444	5,64%	375 722	5,00%	751 444	5,88%	375 722	5,00%	375 722	3,16%
Fonds NOBEL ⁽⁶⁾	626 693	8,34%	1 054 699	7,92%	428 006	5,70%	856 012	6,70%	428 006	5,70%	428 006	3,60%
Auto-détention	12 126	0,16%	12 126	0,09%	8 944	0,12%	8 944	0,07%	2 907	0,04%	2 907	0,02%
Autres actionnaires	929 006	12,36%	936 925	7,04%	1 168 414	15,55%	1 175 438	9,20%	1 176 391	15,65%	1 176 391	9,90%
TOTAL	7 514 211	100,00%	13 317 043	100,00%	7 514 211	100%	12 780 045	100,00%	7 514 211	100,00%	11 878 094	100,00%

⁽¹⁾ La société Jalénia, dont le capital social est composé de 906.234 parts sociales, est contrôlée par Olivier Estèves, dans la mesure où il détient 793 309 parts sociales en pleine propriété et 72 328 parts sociales en usufruit.

⁽²⁾ La société Vesta CV est une société de droit néerlandais (Commanditaire Vennootschap) contrôlée par Monsieur Jacques Janssen.

⁽³⁾ La société Adora Holding, dont le capital social est composé de 1 586 793 parts sociales, est contrôlée par Gérard Barbafiéri (à hauteur de 793 395 parts en usufruit et 1 part en pleine propriété), son épouse, Denise Barbafiéri (à hauteur de 793 395 parts en usufruit et 1 part en pleine propriété), et sa fille, Carine Barbafiéri (à hauteur de 1 586 790 parts en nue-propriété et 1 part en pleine propriété).

⁽⁴⁾ La société Crédit Mutuel Equity SCR est membre du Conseil d'Administration et est représentée par son représentant permanent, Madame Agnès Tixier.

⁽⁵⁾ La société Bpifrance Investissement est membre du Conseil d'Administration et est représentée par Madame Emmanuelle Gervais.

⁽⁶⁾ Le Fonds NOBEL est membre du Conseil d'Administration et est représenté par Monsieur Cédric Weinberg.

Participations des actionnaires représentant plus de 5% du capital ou des droits de vote

À la connaissance de la Société, il n'existait pas, au 31 mars 2021, d'autres actionnaires détenant, directement ou indirectement, 5% ou plus du capital ou des droits de vote de la Société que les actionnaires présentés nominativement dans le tableau ci-dessus.

Intérêts des mandataires sociaux dans le capital d'ABEO

Le nombre d'actions détenues par chacun des administrateurs figure à la section 3.1.5.1 « *Liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration* » du présent Document d'Enregistrement Universel.

Autocontrôle

Aucune action d'autocontrôle n'est détenue par le biais d'aucune des filiales de la Société.

Auto-détention - Bilan du contrat de liquidité

Le mandat d'exécution du programme de rachat d'actions a été confié à la société CM CIC Market Solutions qui intervient en qualité de prestataire de services d'investissement (PSI) afin de réaliser des achats de titres au nom et pour le compte de la Société, dans le respect des articles 5 et 13 du Règlement n°596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, et conformément à la pratique de marché admise, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers par décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018.

La Société effectue auprès de l'AMF les déclarations mensuelles relatives aux achats et ventes de titres dans le cadre du contrat de liquidité, procède à la diffusion des bilans semestriels du contrat de liquidité et les publie sur son site internet.

Au titre du contrat de liquidité confié à CM CIC Market Solutions portant sur les actions de la Société, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité en date de négociation du 31 mars 2021 :

- 7 357 actions ABEO représentant 0,10% du capital social ;
- 94 014,37 €.

Les actions détenues au titre du contrat de liquidité sont privées de droits de vote et ne donnent pas droit aux distributions de dividende, ni à remboursement de prime d'émission.

7.1.3 Franchissement de seuil au cours de l'exercice clos au 31 mars 2021 et depuis le commencement de l'exercice clos le 31 mars 2022

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, la Société ABEO a été informée de la survenance des franchissements de seuils suivants :

En date du 8 février 2021 :

- la société Vesta CV, société contrôlée par M. Jacques Janssen, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi le 2 janvier 2021 individuellement à la hausse, par suite d'une attribution de droits de vote double, le seuil de 5% des droits de vote de la société ABEO et détenir individuellement, à cette date, 573 642 actions ABEO représentant 1 109 745 droits de vote, soit 7,63% du capital et 8,33% des droits de vote ;

- la société Jalenia, société contrôlée par M. Olivier Estèves, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi le 2 janvier 2021 individuellement à la baisse, par suite d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société ABEO, le seuil de 50% des droits de vote de la société ABEO, et détenir individuellement, à cette date, 3 598 734 actions ABEO représentant 6 655 528 droits de vote, soit 47,89% du capital et 49,98% des droits de vote.

La Société ABEO n'a pas été informée de la survenance de franchissement de seuils depuis l'ouverture de l'exercice devant se clore le 31 mars 2022.

7.1.4 Opérations réalisées par les dirigeants et mandataires sociaux sur les titres de la société

Voir le paragraphe 3.3.6 « Opérations sur titres des dirigeants mandataires sociaux » page 156 du présent Document d'Enregistrement Universel.

7.1.5 Evolution du capital

Depuis le 31 mars 2018, le capital social de la Société n'a pas évolué.

A la date du présent Document d'Enregistrement Universel, ce dernier s'élève à 5 635 658,25 euros, divisé en 7 514 211 actions de 0,75 euro de valeur nominale chacune.

7.1.6 Prises de participation significatives ou de contrôle (L. 233-6 du Code de commerce)

Aucune prise de participations significatives et de contrôle dans d'autres sociétés ayant leur siège social en France n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021.

7.1.7 Autres titres donnant accès au capital – plans d'options d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions

OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS EN VIGUEUR AU 31 MARS 2021

Voir le paragraphe 3.3 « Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital d'ABEO » du présent Document d'Enregistrement Universel.

Les sociétés liées à ABEO ne consentent pas d'options de souscription ou d'achat d'actions.

ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS AU 31 MARS 2021

Voir le paragraphe 3.3 « Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital d'ABEO » du présent Document d'Enregistrement Universel.

Au 31 mars 2020, si le nombre maximum d'actions attribuables au titre des plans d'attribution gratuite d'actions était émis, soit 5 436 actions, il représenterait 0,07% du capital social.

7.1.8 Politique en matière de distribution de dividendes

Les dividendes versés par la Société sont payés en euros. La politique en matière de distribution de dividendes dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment des résultats réalisés par la Société, de sa situation financière consolidée, des exigences de capital et de solvabilité requises, des conditions de marché ainsi que de l'environnement économique général.

La proposition de dividende soumise à l'Assemblée Générale des actionnaires d'ABEO SA est arrêtée par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale décide de la distribution du dividende sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes où ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Compte-tenu des incertitudes liées au contexte économique dû à l'épidémie de Covid-19, le Conseil d'administration dans sa séance du 17 juin 2021 a décidé de ne pas proposer à l'Assemblée Générale de versement de dividende pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués par la société ABEO SA au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants :

- 2 329 K€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018, soit 0,31 € par action ;
- 2 404 K€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019, soit 0,31 € par action ;
- aucun dividende n'a été versé au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020.

7.1.9 Informations des statuts relatives à l'actionnariat

7.1.9.1 Objet social (Article 2 des statuts)

Se reporter à la section 8.1.1.1, page 402 « dénomination sociale et objet social de la société (acte constitutif) » du présent Document d'Enregistrement Universel.

7.1.9.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction

Se reporter à la section 3.1.2, page 99 « Organisation et fonctionnement des organes de direction et d'administration », du présent Document d'Enregistrement Universel.

7.1.9.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

Forme des titres (article 10 des statuts) :

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dans les cas où la forme nominative est imposée par les dispositions législatives et/ou réglementaires. (...)

Droits de vote (article 10.2 des statuts) :

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article L. 225-123 du Code de commerce et tant que les actions de la Société seront admises à la négociation sur un marché réglementé, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire, étant précisé qu'il sera tenu compte de la durée de détention des actions au nominatif antérieure à l'admission des actions aux négociations sur le marché réglementé.

Ce droit est également conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Droits aux dividendes et profits (articles 36 et 37 des statuts) :

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti par l'Assemblée entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital. (...)

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut par le Conseil d'Administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice. (...)

Droit au boni de liquidation (article 12.1 des statuts) :

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Droit préférentiel de souscription (article 8 des statuts) :

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur mise en paiement sont prescrits. Conformément au code général de la propriété des personnes publiques, article L. 1126-1, le montant des dividendes atteint par la prescription quinquennale est acquis à l'Etat.

Modalités de modification des droits des actionnaires de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans les conditions fixées par la loi :

La modification des droits des actionnaires est de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans les conditions fixées par la loi.

Convocation et lieu de réunion des Assemblées Générales (article 25 des statuts) :

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Lorsque toutes les actions ne revêtent pas la forme nominative, préalablement aux opérations de convocation, la Société publie au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, trente-cinq (35) jours avant la réunion de l'Assemblée Générale, un avis contenant notamment le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'Assemblée.

Les Assemblées sont convoquées quinze (15) jours avant leur réunion par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, le cas échéant, dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont convoqués par lettre ordinaire quinze (15) jours avant la réunion des Assemblées. Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, est convoquée dans les mêmes formes que la première et dans un délai de dix (10) jours au moins à l'avance. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée rappellent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'Assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi, notamment l'ordre du jour, l'adresse électronique de la Société, à laquelle peuvent être envoyées les questions écrites des actionnaires et, le cas échéant, la mention de l'obligation de recueillir l'avis ou l'approbation préalable de la masse des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Ordre du jour – Questions écrites (article 26 des statuts) :

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de points ou de projets de résolutions dans les conditions légales et réglementaires.

La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour est motivée. La demande d'inscription de projets de résolutions est accompagnée du texte des projets de résolution, qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs.

Les auteurs de la demande transmettent avec leur demande une attestation d'inscription en compte. L'examen du point ou de la résolution est subordonné à la transmission d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris.

Le comité d'entreprise peut également requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des Assemblées Générales dans les conditions légales et réglementaires.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement.

Tout actionnaire peut adresser au Conseil d'Administration des questions écrites. Ces questions écrites sont envoyées au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'Administration ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse indiquée dans la convocation au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration répond aux questions écrites au cours de l'Assemblée Générale. Il peut leur apporter une réponse commune dès lors qu'elles présentent le même contenu. La réponse à une question écrite est cependant réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figure sur le site internet de la Société dans une rubrique consacrée aux questions réponses.

Accès aux Assemblées – Pouvoirs (article 27 des statuts) :

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité et quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors que ses actions ont été libérées des versements exigibles.

Toutefois, ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et pour les actions au porteur, par la justification de l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au deuxième jour ouvré précédent l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 susvisé est constaté dans les conditions fixées à l'article R. 225-85, II du Code de commerce.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, son partenaire pacsé ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat. Il peut en outre se faire représenter, dans les conditions prévues par la loi, par toute autre personne physique ou morale de son choix lorsque les actions de la Société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociations. Le mandataire doit justifier de son mandat et fournir à son mandat les informations prévues par l'article L. 225-106-1 du Code de commerce.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société trois (3) jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret n° 2001-272 du 30 mars 2001, soit sous la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.

Deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité d'entreprise, s'il en existe, dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux Assemblées Générales, quel que soient la nature et l'ordre du jour de ces Assemblées. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

Droit de communication des actionnaires (article 28 des statuts) :

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Feuille de présence – Bureau – Procès-verbaux (article 29 des statuts) :

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée Générale.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un Vice-Président ou par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'Assemblée Générale désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un Secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Quorum – Majorité (articles 30, 10.2, 31, 32 et 33 des statuts) :

Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et ayant le droit de vote, sauf dans les Assemblées Générales spéciales où il est calculé sur l'ensemble des actions ou des valeurs mobilières de la catégorie intéressée, le tout après déduction des actions ou des valeurs mobilières privées du droit de vote en application des dispositions légales.

En cas de vote par correspondance, seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires dûment complétés et reçus par la Société trois (3) jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article L. 225-123 du Code de commerce et tant que les actions de la Société seront admises à la négociation sur un marché réglementé, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire, étant précisé qu'il sera tenu compte de la durée de détention des actions au nominatif antérieure à l'admission des actions aux négociations sur le marché réglementé.

Ce droit est également conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

L'Assemblée Générale ordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance. (...)

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance, sauf dérogation légale. (...)

Les Assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions de la catégorie concernée.

Pour le reste, elles sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

7.1.10 Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'assemblée générale

En application de l'article L. 22-10-10, 5° du Code de commerce, il est précisé que les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales figurent aux articles 12 et 24 à 33 des statuts de la Société.

L'article 12.2 des statuts de la Société prévoit qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites au nom du même titulaire depuis deux ans au moins.

7.1.11 Tableau des délégations de compétence accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'opérations sur le capital

Est inséré ci-après un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Usage	Expiration
mardi 28 juillet 2020	20	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration d'émettre par offre au public des actions ordinaires ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du DPS	26 mois	<p>Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou de manière différée, ne pourra excéder un montant nominal global de 2 000 000 €, le tout (i) dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 2 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 19e, 21e, 22e et 23e résolutions de l'AGM du 28-07-2020, et (ii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de VMDAC.</p> <p>Le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 15 000 000 €, le tout (i) dans la fraction non utilisée du plafond global de 15 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 19e, 21e, 22e, et 23e résolutions de l'AGM du 28-07-2020.</p>	Néant	mardi 27 septembre 2022

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Usage	Expiration
mardi 28 juillet 2020	21	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration d'émettre par placement privé des actions ordinaires ou toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du DPS	26 mois	<p>Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou de manière différée, ne pourra excéder un montant nominal global de 2 000 000 €, le tout (i) dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 2 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 19e, 20e, 22e et 23e résolutions de l'AGM du 28-07-2020, et (ii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de VMDAC.</p> <p>Le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 15 000 000 €, le tout (i) dans la fraction non utilisée du plafond global de 15 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 19e, 20e, 22e et 23e résolutions de l'AGM du 28-07-2020.</p>	Néant	mardi 27 septembre 2022
mardi 28 juillet 2020	22	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration d'émettre des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes (sociétés investissant dans les valeurs de croissance dites "small caps" dans le secteur des	18 mois	<p>Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou de manière différée, ne pourra excéder un montant nominal global de 2 000 000 €, le tout (i) dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 2 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 19e, 20e, 21e et 23e résolutions de l'AGM du 28-07-2020, et (ii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de VMDAC.</p> <p>Le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs</p>	Néant	jeudi 27 janvier 2022

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Usage	Expiration
		équipements dédiés à la pratique des sports et loisirs, et participant à l'émission pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100 000€ (prime d'émission incluse)		mobilières représentatives de titres de créance donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 15 000 000 €, le tout (i) dans la fraction non utilisée du plafond global de 15 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 19e, 20e, 21e et 23e résolutions de l'AGM du 28-07-2020.		
mardi 28 juillet 2020	19	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration d'émettre des actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du DPS des actionnaires	26 mois	<p>Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou de manière différée, ne pourra excéder un montant nominal global de 2 000 000 €, le tout (i) dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de 2 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 20e, 21e, 22e et 23e résolutions de l'AGM du 28-07-2020, et (ii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de VMDAC.</p> <p>Le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 15 000 000 €, le tout (i) dans la fraction non utilisée du plafond global de 15 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 20e, 21e, 22e et 23e résolutions de l'AGM du 28-07-2020.</p>	Néant	mardi 27 septembre 2022

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Usage	Expiration
mardi 28 juillet 2020	23	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration d'émettre des actions ordinaires ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital, en cas de demandes excédentaires	26 mois	<p>Le montant des émissions susceptible d'être réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à un montant égal à 15 % du montant de l'émission initiale décidée par le CA, le tout dans la limite non utilisée du plafond global de 2 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 19e, 20e, 21e et 22e résolutions de l'AGM du 28-07-2020, et (ii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de VMDAC.</p> <p>Le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 15 000 000 €, le tout dans la fraction non utilisée du plafond global de 15 000 000 € applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 19e, 20e, 21e et 22e résolutions de l'AGM du 28-07-2020.</p>	Néant	mardi 27 septembre 2022
mardi 28 juillet 2020	24	Autorisation consentie au Conseil d'Administration, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du DPS des actionnaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'AG dans la limite de 10 % du capital de la Société	26 mois	<p>Le montant nominal des actions émises ou auxquelles sont susceptibles de donner droit les valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution, ne pourra excéder 10 % du capital social par période de 12 mois, ainsi que les plafonds fixés par les 19e, 20e et 21e résolutions ci-dessus sur lesquels il s'impute.</p>	Néant	mardi 27 septembre 2022

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Usage	Expiration
mardi 28 juillet 2020	25	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration d'émettre des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en rémunération d'apports en nature	26 mois	Dans la limite de 10 % du capital social, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global de 2 000 000 € prévu au 19e, 20e, 21e, 22e et 23e résolutions ci-dessus, sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de VMDAC.	Néant	mardi 27 septembre 2022
mardi 28 juillet 2020	17	Autorisation d'opérer en bourse	18 mois	L'AG autorise le Conseil, pour une durée de 18 mois ou jusqu'à la date de son renouvellement par l'assemblée générale ordinaire, à acquérir un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.	A la date du Document d'Enregistrement Universel, la société ABEO a mis en œuvre son programme de rachat d'actions en vertu du seul objectif de favoriser la liquidité du titre par le biais d'un contrat de liquidité animé par CM CIC Market Solutions.	jeudi 27 janvier 2022
mardi 28 juillet 2020	18	Autorisation consentie au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation d'actions	24 mois	L'AG autorise le Conseil, à annuler les actions acquises par la Société au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée sous la 17e résolution, dans la limite de 10 % du capital tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision par période de 24 mois.	Néant	mercredi 27 juillet 2022

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Usage	Expiration
mercredi 17 juillet 2019	14	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de consentir sans DPS, des options de souscription ou d'achat d'actions	38 mois	Les options de souscription et les options d'achat consenties en vertu de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 3,5 % du capital social existant au jour de la tenue du CA décidant de l'attribution des options, le plafond s'appliquant à la présente résolution et à la 15e résolution	Attribution de 4 916 options de souscription ou d'achat d'actions à des salariés par décision du Conseil d'administration du 22 juillet 2019. (voir 3.3.2) Attribution de 4 844 options de souscription ou d'achat d'actions à des salariés et mandataires sociaux par décision du Conseil d'administration du 28 juillet 2020. (voir 3.3.2)	vendredi 16 septembre 2022
mercredi 17 juillet 2019	15	Autorisation consentie au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe ou certain d'entre eux	38 mois	Les actions existantes ou à émettre en vertu de cette autorisation ne pourront représenter plus de 3,5 % du capital social de la société existant au jour où le CA décide de l'attribution gratuite d'actions, le présent plafond s'appliquant à la présente résolution et à la 14e résolution	Attribution de 1 976 actions gratuites à des salariés par décision du Conseil d'administration du 22 juillet 2019. (voir 3.3.1) Attribution de 3 460 actions gratuites à des salariés et mandataires sociaux par décision du Conseil d'administration	vendredi 16 septembre 2022

Date AG	# résolution	Contenu de la délégation	Durée	Plafond/Limite	Usage	Expiration
					du 28 juillet 2020. (voir 3.3.1)	

7.2 Programme de rachat d'actions

Etabli en application des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), ainsi que du Règlement européen (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, le présent descriptif du programme de rachat d'actions a pour objet d'indiquer les objectifs et les modalités du programme de rachat par la société ABEO (la « Société ») de ses propres actions qui a été autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 juillet 2020 aux termes de sa dix-septième résolution.

Titres concernés : actions ordinaires.

Code Mnémonique / Code ISIN : ABEO / FR0013185857.

Autorisation de l'opération : Assemblée Générale du 28 juillet 2020.

Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'Assemblée Générale : 10% du nombre d'actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant).

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital et que, lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le Règlement Général de l'AMF, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Prix maximum d'achat : trente-cinq euros (35,00 €).

Montant maximum des fonds disponibles pour les besoins du présent programme : vingt-six millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent trente-cinq euros (26 299 735,00 €).

Objectifs par ordre de priorité :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital ;
- remettre, dans la limite de cinq pour cent (5%) du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Modalité de rachat : l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens selon la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, par intervention sur le marché ou de gré à gré, notamment par transactions de blocs de titres (la

part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pouvant atteindre la totalité du programme autorisé), et y compris en période d'offre publique.

Durée du programme : à compter du 28 juillet 2020 et jusqu'au 27 janvier 2022, soit 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 28 juillet 2020.

Dans le cadre du présent programme de rachat d'actions, la Société détenait au 31 mai 2021, 12 126 actions destinées à l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société à travers un contrat de liquidité.

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONNAIRES AU 31 mai 2021	
Actions auto détenues au 31 mai 2021 :	12 126
% du capital en auto-détention :	0,16%
	- dont contrat d'animation :
	12 126
Montant d'actions inscrites au nom de la Société au 31 mai 2021 :	- dont couverture en cas d'attributions gratuites d'actions, options d'achat d'actions au bénéfice des salariés et dirigeants de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires :
	-
	- dont actions acquises en vue de remise en paiement ou échange dans le cadre d'opération de croissance externe :
	-
	- dont annulation de titres :
	-
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	-
Valeur au cours de clôture au 31 mai 2021 :	11,10 €
Valeur nominale :	0,75 €
Valeur nominale du portefeuille d'autodétention :	9 095 €
Valeur comptable du portefeuille d'autodétention	134 599 €

7.3 Cours de bourse/informations boursières

7.3.1 Evolution du titre

L'introduction en bourse d'ABEO a été réalisée le 11 octobre 2016 au cours de 16,84 €.

Au 31 mars 2021, le capital de la société est composé de 7 514 211 actions.

La capitalisation boursière au 16 juin 2021 s'élève à 126 M€.

Dans un contexte de marché difficile et de forte volatilité engendrée par la crise sanitaire liée au Covid-19, le cours de l'action a progressé de 78% entre le 1^{er} avril 2020 et le 16 juin 2021.



Depuis le 1^{er} avril 2020 et jusqu'au 16 juin 2021, le cours en clôture le plus élevé atteint par l'action ABEO a été de 16,8 € alors que le cours le plus bas a été de 6,04 €.

7.3.2 Suivi analystes

Gilbert Dupont, Stéphanie Lefebvre
CM-CIC Capital Markets

7.4 Information sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Structure du capital

A la date du présent Document d'Enregistrement Universel, Monsieur Olivier Estèves, via la société Jalenia qu'il contrôle, et Monsieur Jacques Janssen, via la société Vesta CV qu'il contrôle, ont par ailleurs déclaré agir de concert au sens des dispositions de l'article L. 233-10 du Code de commerce. Ils détiennent le contrôle de la Société et donc du Groupe.

Ils disposent d'une influence déterminante sur les décisions sociales et les résolutions soumises à l'approbation des actionnaires en assemblée générale (par exemple, la nomination des membres du Conseil d'Administration, l'approbation des comptes ou toute décision d'engager des opérations importantes pour la Société).

La Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive. Il est toutefois à noter la présence de trois Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration. Par ailleurs, le Comité d'Audit est présidé par Mme Marine Charles, administratrice indépendante.

La structure du capital de la Société est détaillée à la section 7.1.2 « *Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance* » du présent Document d'Enregistrement Universel.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et au transfert d'actions

Les statuts de la Société (Article 12.5) prévoient une obligation d'information de la Société à la charge de toute personne qui viendrait à détenir ou à cesser de détenir une fraction égale à 5 % du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de cette fraction, à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

En cas de non-respect de cette obligation d'information et à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % des droits de vote, les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent être exercés pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Il n'existe pas d'autre restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

A l'exception du droit de vote double attribué aux actions inscrites au nominatif depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, il n'existe pas de titre comportant de droits de contrôle spéciaux.

Pouvoirs du Conseil d'administration

Conformément aux résolutions approuvées par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 28 juillet 2020 et aux dispositions de l'article L. 233-32 du Code de commerce, le Conseil d'Administration pourrait mettre en œuvre les délégations et autorisations financières, consenties par cette même Assemblée Générale, y compris le programme de rachat d'actions, en période d'offre publique initiée sur les actions de la Société.

Ces délégations et autorisations financières sont décrites dans la section 7.1.12 « *Tableau des délégations de compétence accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'opérations sur le capital* » du présent Document d'Enregistrement Universel.

Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, portait gravement atteinte à ses intérêts

Le contrat de crédit d'un montant total maximum de 125 M€ conclu en décembre 2018 et les termes et conditions des obligations EuroPP émises en mars 2018 stipulent qu'en cas de changement de contrôle, les prêteurs ou les obligataires auraient la faculté de modifier les termes du contrat ou à défaut de demander le remboursement anticipé du prêt.

Ces contrats de financement sont décrits dans la section 5.1.2.1 « *Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement* » du présent Document d'Enregistrement Universel.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Il n'existe pas de tels accords dans le Groupe.

Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Il a été conclu le 20 mai 2016 entre Olivier Estèves, Jacques Janssen, les sociétés Jalénia et Serdon BV qu'ils contrôlent respectivement, un pacte d'actionnaires d'une durée de 10 ans contenant les principales clauses suivantes :

- une convention de concert par laquelle les signataires déclarent agir de concert vis-à-vis de la société ABEO SA en vue de la mise en œuvre d'une politique commune, conjointe et concertée au sein de cette dernière ; par le biais de cette convention de concert, les signataires conviennent également d'une représentation au sein du Conseil d'Administration de la Société à raison d'un poste d'administrateur pour Olivier Estèves et d'un poste d'administrateur pour Jacques Janssen ;
- un droit de préemption réciproque en cas de transfert de titres de la société ABEO SA (ou des titres des sociétés Jalénia ou Serdon BV), sauf les hypothèses des cas de transferts libres (possibilité laissée aux signataires de céder une participation représentative de 1,00 % du capital – chacun une fois par an – sans pour autant qu'à l'issue de ces transferts libres, la participation des signataires puisse franchir à la baisse le seuil de 50 % du capital social et/ou des droits de vote).

Le pacte d'actionnaires visé ci-avant doit être amendé en conséquence d'opérations de restructuration visant la société Serdon BV et ayant conduit à allouer l'ensemble des actifs de cette dernière à la société Vesta CV (société de droit néerlandais contrôlée par monsieur Jacques Janssen), en ce compris l'intégralité des actions ABEO, le pacte d'actionnaires visé ci-avant a été amendé afin de substituer en lieu et place la société Serdon BV par la société Vesta CV. Il doit également être amendé pour prendre en compte la cession par Vesta CV de 540 000 actions ABEO représentant 7,19% du capital et 4,35% des droits de vote d'ABEO au profit de la société Jalénia, contrôlée par Olivier Estèves, au prix de 17,84 € le 14 février 2020.

Il existe également un engagement collectif de conservation d'action conclu le 21 décembre 2015 entre Olivier Estèves, la société Jalenia qu'il contrôle, et Jacques Janssen, et établi pour bénéficier des dispositions de l'article 787 B du Code général des impôts. Au titre de cet engagement, les parties ont pris l'engagement de conserver 15 016 actions ordinaires (15 014 actions à conserver par la société Jalenia, 1 action à conserver par Olivier Estèves et 1 action à conserver par Jacques Janssen, situation avant division de la valeur nominale nécessaire au projet d'introduction en bourse, soit actuellement 2 672 492 actions à conserver par la société Jalenia, 178 actions à conserver par Olivier Estèves et 178 actions à conserver par Jacques Janssen) pendant toute la durée du pacte (durée initiale de 25 mois, reconductible ensuite par périodes de 6 mois et par tacite reconduction).

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres aux termes desquels l'un des Administrateurs ou l'un des dirigeants de la Société a été nommé, ou prévoyant une restriction applicable aux fondateurs, dirigeants et Administrateurs concernant la cession de leur participation dans le capital social de la Société.

Actions de la Société faisant l'objet d'un nantissement

Sur les 3 598 734 actions de la Société détenues par la société Jalenia, 1 692 544 actions (soit à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, 22,5 % du capital social de la Société) font l'objet d'un nantissement de comptes de titres financiers, au profit du Crédit-Agricole Franche-Comté et du CIC Banque Privée, selon détails fournis ci-dessous :

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaires	Point de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Conditions de levées du nantissement	Nombre d'actions nanties	% du capital de l'émetteur nanti
Société Jalenia	Crédit-Agricole Franche-Comté	27/11/2017	Remboursement intégral de l'emprunt	Remboursement intégral de l'emprunt	300 000	3,99 %
Société Jalenia	Crédit-Agricole Franche-Comté	10/10/2014	28/09/2024	Remboursement intégral de l'emprunt	46 102	0,61 %
Société Jalenia	Crédit-Agricole Franche-Comté	14/02/2020	Remboursement intégral de l'emprunt	Remboursement intégral de l'emprunt	721 442	9,6 %
Société Jalenia	CIC-Banque Privée	14/02/2020	Remboursement intégral	Remboursement intégral de l'emprunt	625 000	8,3 %
TOTAL					1 692 544	22,5%

7.5 Résolutions qui seront présentées à l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2021

7.5.1 Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2021

7.5.1.1 De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2021 et quitus aux Administrateurs

DEUXIEME RESOLUTION - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2021

TROISIEME RESOLUTION - Affectation du résultat de l'exercice écoulé

QUATRIEME RESOLUTION - Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce - Constat de l'absence de convention nouvelle

CINQUIEME RESOLUTION - Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 ou attribués au titre du même exercice au Président Directeur Général, M. Olivier Estèves

SIXIEME RESOLUTION - Approbation de la politique de rémunération du Président Directeur Général

SEPTIEME RESOLUTION - Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux non dirigeants

HUITIEME RESOLUTION - Détermination de la somme fixe annuelle allouée aux Administrateurs en rémunération de leur activité

NEUVIEME RESOLUTION - Renouvellement d'un Administrateur – Monsieur Olivier Estèves

DIXIEME RESOLUTION - Renouvellement d'un Administrateur – Monsieur Jacques Janssen

ONZIEME RESOLUTION – Non-renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes titulaire

DOUZIEME RESOLUTION – Non-renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant

TREIZIEME RESOLUTION - Autorisation au Conseil d'administration en vue de la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions

7.5.1.2 De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

QUATORZIEME RESOLUTION - Autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital social par voie d'annulation des actions auto détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la Société de ses propres actions

QUINZIEME RESOLUTION - Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes

SEIZIEME RESOLUTION - Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

7.5.2 Projets de résolutions

7.5.2.1 RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2021 et quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 16 789 euros et qui ont donné lieu à une imposition théorique à due concurrence au taux de droit commun.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 mars 2021 *quitus* de leur gestion à tous les Administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des informations contenues dans le rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION - Affectation du résultat de l'exercice écoulé

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice, s'élevant à (324 627,58) euros, de la manière suivante :

Résultat net comptable de l'exercice :	(324 627,58) euros,
Augmenté du poste « Autres réserves » :	13 226 323,39 euros,
Formant un bénéfice distribuable de :	12 901 695,81 euros,
Affecté, en totalité, au poste « Autres réserves » :	12 901 695,81 euros,

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate que le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice social	Dividendes attribués	Dividende net par action
31 mars 2018	2 329 K€	0,31 €
31 mars 2019	2 404 K€	0,31 €
31 mars 2020	0 €	0 €

QUATRIEME RESOLUTION - Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce - Constat de l'absence de convention nouvelle

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve dans toutes ses dispositions ce dernier rapport, qui ne fait état d'aucune convention nouvelle ni d'aucun engagement nouveau autorisés par le Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, et prend acte des informations relatives aux conventions conclues et aux engagements pris au cours des exercices antérieurs et dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021.

CINQUIEME RESOLUTION - Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 ou attribués au titre du même exercice au Président Directeur Général, M. Olivier Estèves

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, approuve les informations visées à l'article L. 22-10-9 dudit Code, ainsi que les éléments fixes et variables (étant précisé qu'aucune rémunération variable ou exceptionnelle n'a été versée ni attribuée à Monsieur Olivier Estèves en sa qualité de Président Directeur Général au cours ou au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021) composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 ou attribués au titre de ce même exercice à Monsieur Olivier Estèves en raison de son mandat de Président Directeur Général, tels que présentés dans le Rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise (inclus dans le Document d'enregistrement universel 2020-2021), et dans le Rapport du Conseil d'administration sur les projets de résolutions.

SIXIEME RESOLUTION - Approbation de la politique de rémunération du Président Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L. 22-10-8, II du Code de commerce, la politique de rémunération du Président Directeur Général, telle que présentée dans le Rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise (inclus dans le Document d'enregistrement universel 2020-2021).

SEPTIEME RESOLUTION - Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux non dirigeants

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux non dirigeants, approuve, en application de l'article L. 22-10-8, II du Code de commerce, la politique de rémunération des Administrateurs, telle que présentée dans le Rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise (inclus dans le Document d'enregistrement universel 2020-2021).

HUITIEME RESOLUTION - Détermination de la somme fixe annuelle allouée aux Administrateurs en rémunération de leur activité

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'administration sur les projets de résolutions, fixe, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2021, à 60.000 euros la somme fixe annuelle allouée aux Administrateurs en rémunération de leur activité, et ce jusqu'à nouvelle décision.

NEUVIEME RESOLUTION - Renouvellement d'un Administrateur – Monsieur Olivier Estèves

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle, dans les conditions de l'article 14 des statuts, le mandat d'Administrateur de Monsieur Olivier Estèves, pour une durée de trois (3) années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans le courant de l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

DIXIEME RESOLUTION - Renouvellement d'un Administrateur – Monsieur Jacques Janssen

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle, dans les conditions de l'article 14 des statuts, le mandat d'Administrateur de Monsieur Jacques Janssen, pour une durée de trois (3) années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans le courant de l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

ONZIEME RESOLUTION – Non-renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et prenant acte de ce que le mandat de la société GRANT THORNTON, Commissaire aux Comptes titulaire, est arrivé à expiration au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021, décide de ne pas renouveler le mandat de la société GRANT THORNTON et de nommer en remplacement, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans le courant de l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027, la société BM&A, société par actions simplifiée au capital de 1 200 000,00 euros, dont le siège social est situé 11, rue de Laborde, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 348 461 443.

La société BM&A a fait savoir à la Société qu'elle acceptait cette nomination sous réserve du vote de l'Assemblée Générale, rien de par la loi ne s'y opposant.

DOUZIEME RESOLUTION – Non-renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et prenant acte de ce que le mandat de la société INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGEC, Commissaire aux Comptes suppléant, est arrivé à expiration au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021, décide de ne pas renouveler le mandat de la société INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGEC et de nommer en remplacement, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans le courant de l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027, Monsieur Jean-Luc Loir, domicilié 11, rue de Laborde, 75008 Paris.

Monsieur Jean-Luc Loir a fait savoir à la Société qu'il acceptait cette nomination sous réserve du vote de l'Assemblée Générale, rien de par la loi ne s'y opposant.

TREIZIEME RESOLUTION - Autorisation au Conseil d'administration en vue de la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'administration sur les projets de résolutions, dans le cadre des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires, pendant une période de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à dix pour cent (10 %) du nombre des actions composant le capital social de la Société. Les objectifs d'un tel programme de rachat d'actions sont, par ordre de priorité, les suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime

des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;

- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital ;
- remettre, dans la limite de cinq pour cent (5 %) du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe. Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment et par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs et par des opérations optionnelles, et également en période d'offre publique. La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Le prix unitaire net d'achat maximum ne pourra excéder trente-cinq (35,00) euros, hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires.

La Société pourra acheter, en une ou plusieurs fois et aux époques que le Conseil d'administration, appréciera, un nombre d'actions ordinaires de la Société ne pouvant excéder :

- dix pour cent (10 %) du nombre total des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision, ou ;
- cinq pour cent (5 %) de ce même nombre total des actions composant le capital social, s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;

Le montant maximal des fonds nécessaires à la réalisation du programme sera de vingt-six millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-cinq (26 299 385,00) euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution d'actions gratuites, de division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 juillet 2020 dans sa dix-septième résolution à caractère ordinaire.

7.5.2.2 RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

QUATORZIEME RESOLUTION - Autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital social par voie d'annulation des actions auto détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, en conséquence et sous réserve de l'adoption de la treizième résolution ci-dessus, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'administration sur les projets de résolutions et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires, et pendant une période de vingt-quatre (24) mois à compter de ce jour, à :

- annuler les actions acquises par la Société au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée dans la treizième résolution ci-dessus, dans la limite de dix pour cent (10 %) du capital social, tel qu'il serait éventuellement ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision, par période de vingt-quatre (24) mois ;
- réduire en conséquence le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles ;
- modifier en conséquence les statuts sociaux et procéder à toutes formalités utiles et nécessaires.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 juillet 2020 dans sa dix-huitième résolution à caractère extraordinaire.

QUINZIEME RESOLUTION - Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'administration sur les projets de résolutions et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-92 du Code de commerce, et de l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier,

- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale, sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euro, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, à une ou plusieurs augmentations du capital social, dans la limite du plafond global ci-après fixé, et par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, à souscrire en numéraire et à libérer en numéraire ou par compensation de créances ;
- décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de deux millions d'euros (2.000.000 €), le tout (i) dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de deux millions d'euros (2.000.000 €) applicable aux dix-neuvième, vingtième, vingt-et-unième et vingt-troisième résolutions telles qu'approuvées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 juillet 2020 et (ii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- décide que le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euro à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de créance donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution ne pourra excéder quinze millions d'euros (15.000.000 €), le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de quinze millions d'euros (15.000.000 €) applicable aux dix-neuvième, vingtième, vingt-et-unième et vingt-troisième résolutions telles qu'approuvées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 juillet 2020 ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant à l'attribution de titres de créance de la Société, à émettre, au profit des catégories de personnes suivantes :
 - sociétés ou fonds d'investissement investissant, directement et/ou indirectement, à titre habituel dans des valeurs de croissance dites « small caps » (c'est-à-dire dont la capitalisation, lorsqu'elles sont cotées, n'excède pas un milliard d'euros (1.000.000.000 €)), dans le secteur des équipements dédiés à la pratique des sports et loisirs, et participant à l'émission pour un montant unitaire d'investissement supérieur à cent mille euros (100.000 €) (prime d'émission incluse) ;
 - de sociétés, sociétés d'investissement, fonds d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective français ou étrangers pouvant investir dans des sociétés françaises cotées sur le marché Euronext Paris spécialisés, dans les émissions de valeurs mobilières simples ou complexes pour entreprises petites ou moyennes ;
 - toutes personnes ayant la qualité ou dont le principal actionnaire a la qualité de salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société liée au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, à la date d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
 - toutes sociétés, personnes ou entités ayant une activité industrielle connexe ou complémentaire sur le marché des équipements sportifs ;
 - des prestataires de services d'investissements, français ou étranger, ou tout établissement étranger ayant un statut équivalent, susceptibles de garantir la réalisation d'une émission destinée à être placée auprès des personnes visées ci-dessus et, dans ce cadre, de souscrire aux titres émis ;
- décide que si les souscriptions des personnes visées ci-dessus n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
 - offrir au public, sur le marché, français ou international, tout ou partie des titres émis non souscrits ;
- prend acte que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou aux titres de créance auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ;
- décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la

présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
- d'arrêter les prix et conditions des émissions, étant précisé que le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés des trois (3) dernières séances de bourse précédant sa fixation, le cas échéant diminuée d'une décote maximum de dix pour cent (10 %), à l'exception des émissions représentant au maximum dix pour cent (10 %) du capital social par an dont le prix d'émission sera laissé à l'appréciation du Conseil d'administration dans les conditions prévues par la vingt-quatrième résolution telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 juillet 2020, soit volontairement à l'identique des dispositions légales applicables en matière d'émission par offre au public ou par placement privé ; étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital émises en vertu de la présente délégation sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égal au prix d'émission défini ci-dessus ;
- de fixer les montants à émettre ;
- de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société aux négociations sur un marché réglementé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

L'Assemblée Générale prend acte du fait que dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la présente délégation, celui-ci rendrait compte à la plus prochaine Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, de l'utilisation faite des délégations conférées dans la présente résolution.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 juillet 2020 dans sa vingt-deuxième résolution à caractère extraordinaire.

SEIZIEME RESOLUTION - Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Chapitre 8. Informations complémentaires

8.1	Informations concernant l'émetteur	402
8.1.1	Dénomination sociale et objet social de la société (acte constitutif)	402
8.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la société	402
8.1.3	Date de constitution et durée	402
8.1.4	Siège social de la société, forme juridique et législation applicable	402
8.1.5	Document d'information annuel	403
8.1.6	Documents accessibles au public	404
8.1.7	Calendrier de communication 2021	404
8.2	Responsables de l'information	405
8.2.1	Personne responsable du Document d'enregistrement universel	405
8.2.2	Attestation du responsable de l'URD	405
8.2.3	Contrôleurs légaux des comptes	406

8.1 Informations concernant l'émetteur

8.1.1 Dénomination sociale et objet social de la société (acte constitutif)

La Société a pour dénomination sociale : ABEO SA.

La Société a pour objet, conformément à l'article 2 des statuts, tant en France qu'à l'étranger :

- l'acquisition et la gestion de tout portefeuille, de tous titres de participation et autres titres de placement, la prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles, la gestion ou la vente de ces participations.
- la réalisation de toutes prestations de services au profit des sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation directement ou indirectement.
- l'administration et la direction le cas échéant de toutes filiales ou sous-filiales.
- la propriété, l'acquisition, l'administration et la gestion par bail ou autrement de biens immobiliers et des parts de sociétés immobilières qui seraient apportées en cours de la vie sociale ou acquises par elle.
- la propriété, l'acquisition, la gestion et la vente de toutes marques, brevets, et plus précisément de tous droits de propriété intellectuelle ou industrielle.
- et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou encore commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son expansion ou son développement.

8.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la société

La Société est immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Vesoul sous le numéro d'identification 379 137 524.

Le code NAF de la Société est le 6430Z.

Le code LEI est le 969500VJOAUSXLS74682.

8.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 7 septembre 1990 pour une durée de 99 ans arrivant à expiration le 6 septembre 2089, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

8.1.4 Siège social de la société, forme juridique et législation applicable

Le siège social de la Société est situé à : 6, rue Benjamin Franklin, BP 10, 70190 Rioz.

Téléphone : +33 3 84 91 24 50

Télécopie : +33 3 84 91 24 61

Site internet : www.groupe-abeo.com

Initialement constituée sous forme d'une société civile, la société a été transformée en société anonyme le 28 juin 2002, puis en société par actions simplifiée le 5 novembre 2014 et, enfin, en société anonyme à Conseil d'Administration selon délibérations de l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2016.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.225-1 et suivants du Code de commerce ainsi que par ses statuts.

8.1.5 Document d'information annuel

8.1.5.1 Publications au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO)

Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Annuelle Mixte du 28 juillet 2020	22/06/2020
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	------------

8.1.5.2 Publications AMF

Document d'Enregistrement Universel 2020 n° D.20-0642	30/06/2020
Document d'Enregistrement Universel 2019 n° D.19-0803	10/09/2019
Document de Référence 2018 n° R 18-060	31/07/2018
Note d'opération n° 18-0025 (Augmentation de capital)	25/01/2018
Document de Référence 2017 n° R 18-003	25/01/2018
Note d'opération n° 16-0440 (Introduction sur Euronext)	21/09/2016
Document de Base I.16-055	14/06/2016

8.1.5.3 Communication et information financière

Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires au 31 mars 2021 (12 mois)	17/05/2021
Chiffre d'affaires au 31 décembre 2020 (9 mois)	08/02/2021
Chiffre d'affaires au 30 septembre 2020 (6 mois)	16/11/2020
Chiffre d'affaires au 30 juin 2020 (3 mois)	29/07/2020

Résultats

Résultats au 31 mars 2020 (12 mois)	10/06/2020
Résultats au 30 septembre 2020 (6 mois)	09/12/2020

Rapports

Rapport financier annuel au 31 mars 2021 (intégré dans l'URD)	18/06/2021
Rapport financier semestriel au 30 septembre 2020	09/12/2020
Rapport financier annuel au 31 mars 2020 (intégré dans l'URD)	30/06/2020

Déclaration mensuelle des droits de vote

Déclaration mensuelle 31 mai 2021	04/06/2021
Déclaration mensuelle 30 avril 2021	05/05/2021
Déclaration mensuelle 31 mars 2021	07/04/2021
Déclaration mensuelle 28 février 2021	05/03/2021
Déclaration mensuelle 31 janvier 2021	04/02/2021
Déclaration mensuelle 31 décembre 2020	08/01/2021
Déclaration mensuelle 30 novembre 2020	04/12/2020
Déclaration mensuelle 31 octobre 2020	05/11/2020
Déclaration mensuelle 30 septembre 2020	07/10/2020

Bilan semestriel du contrat de liquidité

Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31 décembre 2020	08/01/2021
Bilan semestriel du contrat de liquidité 30 juin 2020	06/07/2020

8.1.6 Documents accessibles au public

Parmi les documents disponibles sur le site Internet de la société (www.groupe-abeo.fr), figurent notamment :

- Le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- Les Documents de Référence 2017 et 2018 et le Document d'Enregistrement Universel 2019 et 2020 déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- le Document de Base, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- les rapports financiers annuels (comptes au 31 mars 2017, 2018, 2019, 2020) ;
- les rapports financiers semestriels (comptes au 30 septembre 2017 et 2018, 2019 et 2020) ;
- les communiqués financiers (chiffres d'affaires trimestriels, résultats semestriels et annuels) ;
- les notes d'opération ;
- les présentations financières ;
- les statuts de la Société.

Par ailleurs, une copie des rapports d'expert concernant les locaux loués aux dirigeants ou administrateurs du Groupe (voir section 3.4.2, page 160) peut être consultée sur simple demande au siège social de l'entreprise.

8.1.7 Calendrier de communication 2021

- 22 juillet 2021 : Assemblée Générale annuelle ;
- 22 juillet 2021 : Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2021/2022 ;
- 12 novembre 2021 : chiffres d'affaires du 1^{er} semestre 2021/2022 ;

- 8 décembre 2021 : Résultats du 1^{er} semestre 2021/2022 ;

Ce calendrier est donné à titre indicatif, il est susceptible d'être modifié si nécessaire.

8.2 Responsables de l'information

8.2.1 Personne responsable du Document d'enregistrement universel

Olivier Estèves, Président Directeur Général de la société ABEO SA

8.2.2 Attestation du responsable de l'URD

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de gestion, figurant dans le Document d'enregistrement universel, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Rioz, le 18 juin 2021

Olivier Estèves, Président Directeur Général

8.2.3 Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires	
<p>Grant Thornton, membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles, 17 C, rue Alain Savary, Parc Artémis, BP 1949, 25020 Besançon Cedex représenté par Thierry CHAUTANT Date de première nomination : 15 mars 2004 Date de renouvellement : Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2015 Durée du mandat : 6 exercices Date d'expiration du mandat : lors de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021.</p>	<p>Ernst & Young et Autres, membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles, 1-2 Place des Saisons, Paris la Défense, 92400 Courbevoie représenté par Pascal RHOUMY Date de première nomination : 12 février 2016 Durée du mandat : durée restant à courir du mandat de son prédécesseur Date d'expiration du mandat : lors de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.</p>
Commissaires aux comptes suppléants	
<p>Institut de Gestion et d'Expertise Comptable – IGEC, membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris, 3 rue Léon Jost, 75017 Paris représenté par Pascal Leclerc Suppléant de Grant Thornton Date de première nomination : 25 septembre 2015 Durée du mandat : 6 exercices Date d'expiration du mandat : lors de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021.</p>	<p>Auditex, membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles, 1-2 Place des Saisons, 92400 Courbevoie représenté par Mohamed Mabrouk Suppléant d'Ernst & Young et Autres Date de première nomination : 12 février 2016 Durée du mandat : durée restant à courir du mandat de son prédécesseur Date d'expiration du mandat : lors de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020</p>

Il sera proposé à l'Assemblée Générale convoquée pour le 20 juillet 2021 de statuer sur la nomination de BM&A en qualité de Commissaires aux comptes titulaire.

Glossaire

Dans le présent Document d'Enregistrement Universel, et sauf indication contraire :

- Le terme la « **Société** » ou « **ABEO SA** » désigne la société holding ABEO SA dont le siège social est situé 6 rue Benjamin Franklin BP10 70190 Rioz, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vesoul sous le numéro 379 137 524 ;

Le terme « ABEO » ou « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales et sous-filiales étant précisé que ce périmètre juridique est présenté dans l'organigramme figurant à la section 1.5.1, page 60, du présent Document d'Enregistrement Universel ;

- Le terme « **Document d'Enregistrement Universel** » désigne le présent Document d'Enregistrement Universel enregistré par l'AMF ;
- Le terme « EBITDA courant », en anglais, Current Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization, est le bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement. Il désigne le bénéfice avant impôt du Groupe avant que n'y soient soustraits le coût de l'endettement financier ainsi que les autres produits et charges financiers, les dotations aux amortissements, et les provisions sur immobilisations (mais après dotations aux provisions sur stocks et créances clients). Il met en évidence le profit généré par l'activité indépendamment des conditions de son financement, des contraintes fiscales et du renouvellement de l'outil d'exploitation. Les dépenses non récurrentes (éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents) sont exclues ;
- Le terme « Croissance organique du chiffre d'affaires » ou « Croissance interne » désigne la variation du chiffre d'affaires sur une période comparable et à périmètre constant, en excluant les impacts des variations de change (par opposition, le chiffre d'affaires des sociétés acquises contribue à la croissance externe pendant une durée de 12 mois après leur date de première consolidation et entre ensuite dans l'appréciation de la croissance organique). Pour cela, un calcul du taux de croissance organique est réalisé au mois le mois ;
- Le terme « Effet de change » lié à la variation du chiffre d'affaires désigne l'effet calculé en comparant, à périmètre constant, le chiffre d'affaires de la période considérée à ce même chiffre d'affaires, converti au cours de change de la période comparable précédente ;
- Le terme « Croissance externe du chiffre d'affaires » désigne la variation du chiffre d'affaires réalisé par les sociétés nouvellement acquises, et consolidées selon la méthode de l'intégration globale, sur une période comparable. Le chiffre d'affaires des sociétés acquises contribue à la croissance externe pendant une durée de 12 mois après leur date de 1ère consolidation. Ensuite, il contribue à la croissance organique. La croissance externe est calculée de la manière suivante :
 - o pour les acquisitions de la période, en déduisant de la croissance du chiffre d'affaires de la période la contribution de l'acquisition dans la limite de 12 mois après sa date de 1ère consolidation,
 - o pour les acquisitions de la période antérieure, en déduisant de la croissance du chiffre d'affaires la contribution de l'acquisition à partir de sa date de 1ère consolidation, et pendant une durée de 12 mois,
 - o pour les cessions de la période, en déduisant de la croissance du chiffre d'affaires de la période la contribution de l'entité cédée à compter du jour anniversaire de la cession,
 - o pour les cessions de la période antérieure, en déduisant de la croissance du chiffre d'affaires de la période précédente la contribution de l'entité cédée.

Chapitre 9. Tables de concordance

Chapitre 9. Tables de concordance	408
9.1 Table de concordance du Document d'Enregistrement Universel	409
9.2 Table de concordance du Rapport de gestion	415
9.3 Table de concordance du Rapport sur le gouvernement d'entreprise	417
9.4 Table de concordance du Rapport Financier Annuel	419
9.5 Table de concordance de la Déclaration de Performance Extra-Financière	420

9.1 Table de concordance du Document d'Enregistrement Universel

TABLE DE CONCORDANCE (Annexes 1 et 2 du règlement délégué (CE) no 2019/980 14 mars 2019))

N°	Informations	Paragraphes	Pages
1.	PERSONNES REponsables, INFORMATION PROVENANT DE TIERS, RAPPORT D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE		
1.1	Identité des personnes responsables	8.2.1	405
1.2	Déclaration des personnes responsables	8.2.2	405
1.3	Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts	NA	NA
1.4	Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	NA	NA
1.5	Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente	NA	NA
2.	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES		
2.1	Identité des contrôleurs légaux	8.2.3	406
2.2	Changement éventuel	NA	NA
3.	FACTEURS DE RISQUES	2.1	73
4.	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR		
4.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	8.1.1	402
4.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	8.1.2	402
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	8.1.3	402
4.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	8.1.4	402
5.	APERCU DES ACTIVITES		
5.1	Principales activités		
5.1.1	Nature des opérations	1.1.1, 1.1.2, 1.2.2	19-26, 49

5.1.2	Nouveaux produits et services importants	1.1.1	19
5.2	Principaux marchés	1.2	44
5.3	Evénements importants	1.1.5, 1.1.6	41, 43
5.4	Objectifs et stratégies	1.3	53
5.5	Dépendance de l'émetteur à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	1.6.1	67
5.6	Déclaration sur la position concurrentielle	1.2.1	44
5.7	Investissements		
5.7.1	Investissements importants réalisés	5.1	224
5.7.2	Principaux investissements en cours ou que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes et méthodes de financement	5.1.1	224
5.7.3	Co-entreprises et engagements pour lesquels l'émetteur détient une proportion significative du capital	5.2.1, 5.3, 1.5.2	234, 257, 60
5.7.4	Questions environnementales	4.1.4	204
6.	Structure organisationnelle	1.5.1	60
6.1	Organigramme	1.5.3,	61,
6.2	Liste des filiales importantes	1.5.2, 5.2.1	60, 234
7.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT		
7.1	Situation financière	5.2	234
7.1.1	Evolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	1.1.4, 5.2	31, 234
7.1.2	Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	1.5.3	61
7.2	Résultats d'exploitation	5.2.1.5, 5.2.2.1	238, 246
7.2.1	Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	5.2.1.3, 5.2.1.5	237, 238

7.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	5.2	234
8.	TRESORERIE ET CAPITAUX		
8.1	Informations sur les capitaux	5.1.2	225
8.2	Flux de trésorerie	5.1.2	225
8.3	Besoins de financement et structure de financement	5.1.2	225
8.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	5.1.2	225
8.5	Sources de financement attendues	NA	NA
9	Environnement réglementaire		
	Description de l'environnement réglementaire et toute mesure ou facteur de nature administrative, économique, budgétaire, monétaire ou politique	1.2.3	52
10.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES		
10.1	Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du groupe depuis la fin du dernier exercice	5.3	257
10.2	Événement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives	5.1.1, 5.3	224, 257
11	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE		
11.1	Principales hypothèses	NA	NA
11.2	Établissement des prévisions sur une base comparable aux données historiques	NA	NA
11.3	Qualification des prévisions données dans un prospectus en cours	NA	NA
12.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE		
12.1	Informations concernant les membres		
	Nom, adresse professionnelle et fonction	3.1.2.1, 3.1.3.3, 3.1.5.1	99,110, 111
	Nature de tout lien familial existant	3.1.4.4	111
	Expertise et expérience	3.1.5.1	111
	Déclaration de non-condamnation	3.1.4.4	111

12.2	Conflits d'intérêts aux niveaux des organes d'administration et de direction	3.1.4.3	111
13.	REMUNERATION ET AVANTAGES DES PERSONNES VISEES AU 12.1		
13.1	Rémunération versée et avantages en nature	3.2, 5.3	131, 257
13.2	Pensions, retraites et autres avantages	5.3, 3.3.5	257, 156
14.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
14.1	Date d'expiration des mandats	3.1.3	106
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur	3.1.4.2	110
14.3	Informations sur les comités d'audit et le comité de rémunération	3.1.2.3	104
14.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	3.1.1	98
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	3.1.3.3	110
15.	SALARIES		
15.1	Nombre de salariés	1.5.4	66
15.2	Participations et stock-options	3.3.2, 3.3.3	149, 156
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	3.3.4	156
16.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
16.1	Actionnariat des mandataires sociaux	7.1.2, 3.1.5.1	400, 111
16.2	Existence de droits de vote différents	7.1.9.3	372
16.3	Contrôle direct ou indirect	7.1.2	368
16.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	NA	NA
17.	Transactions avec des parties liées	5.3	257
18.	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur		

18.1	Informations financières historiques		
18.1.1	Informations financières historiques audités pour les trois derniers exercices et le rapport d'audit	5.3	257
18.1.2	Changement de date de référence comptable	NA	NA
18.1.3	Normes comptables	5.3	257
18.1.4	Changement de référentiel comptable	5.3	257
18.1.5	Informations financières en normes comptables françaises	6.1	332
18.1.6	Etats financiers consolidés	5.3	257
18.1.7	Date des dernières informations financières	8.2.2	405
18.2	Informations financières intermédiaires et autres		
18.2.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles	NA	NA
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques		
18.3.1	Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	5.4	325
18.3.2	Autres informations auditées	NA	NA
18.3.3	Sources et raisons pour lesquelles des informations n'ont pas été auditées	NA	NA
18.4	Informations financières pro forma	NA	NA
18.5	Politique de distribution de dividendes		
18.5.1	Description de la politique de distribution de dividendes et de toute restriction applicable	7.1.4	371
18.5.2	Montant du dividende par action	7.1.4	371
18.6	Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	2.1.5	88
18.7	Changement significatif de la situation financière	1.1.6	43
19	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
19.1.	Capital social		
19.1.1.	Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	7.1.3	370

19.1.2	Informations relatives aux actions non représentatives du capital	NA	NA
19.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur	7.1.2	368
19.1.4	Informations relatives aux valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	NA	NA
19.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	NA	NA
19.1.6	Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options	3.1.2.3	104
19.1.7	Historique du capital social	7.1.3	370
19.2	Acte constitutif et statuts		
19.2.1	Registre et objet social	8.1.1	402
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	7.1.9.3	372
19.2.3	Règlement pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	NA	NA
20	CONTRATS IMPORTANTS	1.6	67
21	DOCUMENTS DISPONIBLES	8.1.5, 8.1.6	403, 404

9.2 Table de concordance du Rapport de gestion

N°	Informations	Paragraphes	Pages
1.	Informations relatives à l'activité de la société et du groupe		
1.1	Exposé de la situation de l'activité et des résultats de l'émetteur, des filiales et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité	1.1.1, 1.1.5	19, 41
1.2	Evolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe et perspectives d'avenir	1.1.7	44
1.3	Evènements survenus poste clôture	1.1.6	43
1.4	Activité en matière de recherche et développement	1.5.3	61
1.5	Analyses exhaustives des résultats et de la situation financière du Groupe	1.1.4	31
1.6	Indicateurs clefs de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel		
1.7	Principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté	2.1	75
1.8	Gestion des risques technologiques (SEVESO seuil haut)	NA	NA
1.9	Risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire	NA	NA
1.10	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	2.2.4	93
1.11	Indications sur l'utilisation des instruments financiers / Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la Société et du groupe	2.3	95
1.12	Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	6.1.3	357
2.	Informations juridiques, financières et fiscales de l'émetteur		

2.1	Répartition et évolution de l'actionnariat et identité des titulaires de participations significatives	7.1.2	368
2.2	Noms des sociétés contrôlées et part du capital de la société que ces sociétés contrôlées détiennent	1.5.2, 5.2.1	60, 234
2.3	État de la participation des salariés au capital social	3.3	143
2.4	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	NA	NA
2.5	Acquisition et cession par l'émetteur de ses propres actions (programme de rachat d'actions)	7.2	385
2.6	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	NA	NA
2.7	Montant des dividendes distribués par la Société au cours des trois derniers exercices	7.1.8	372
2.8	Délais de paiement fournisseurs et clients	6.1.3	358
2.9	Conditions de levées et de conservation des options par les mandataires sociaux	7.1.11	378
2.10	Conditions de conservation des actions gratuites attribuées aux dirigeants, mandataires sociaux	7.1.11	378
2.11	État récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	3.3.6, 7.1.4	156, 371
2.12	Informations sociales et environnementales	4	164
2.13	Aliénations d'actions intervenues pour faire cesser les participations croisées illicites	NA	NA
2.14	Prêts à moins de 3 ans à des micro-entreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elles entretiennent des liens économiques	NA	NA
3.	Rapport spécial du conseil d'administration sur les attributions gratuites d'actions établi conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce	3.3.1	143

9.3 Table de concordance du Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Le présent Document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du Rapport sur le gouvernement d'entreprise tels que mentionnés aux articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce.

N°	Informations	Paragraphes	Pages
1.	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi conformément aux dispositions de l'article L.225-235 et L. 823-12-1 du Code de commerce	3.5	160
2.	Liste des mandats sociaux	3.1.5.1	111
3.	Conventions des dirigeants	3.4.2	160
4.	Délégations de l'Assemblée Générale en cours de validité	7.1.11	378
5.	Modalités d'exercice de la direction générale	3.1.2.1	99
6.	Informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux		
6.1	Détail de la politique de rémunération des mandataires sociaux	3.2.1	131
6.2	Des informations relatives à la rémunération versée ou attribuée à chaque mandataire social, y compris aux mandataires sociaux dont le mandat a pris fin et ceux nouvellement nommés au cours de l'exercice écoulé	3.2.2	136
7.	Conseil d'administration		
7.1	La composition, ainsi que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	3.1.3, 3.1.5.2	106, 127
7.2	Description de la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration	3.1.2.2	101
7.3	Information sur la manière dont la société recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du comité de direction (« comex »)	NA	NA
8.	Limitations des pouvoirs du Directeur Général par le Conseil d'Administration	3.1.2.1	99

9.	Référence à un Code de gouvernement d'entreprise	3.1.1.1	98
10.	Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'assemblée générale	7.1.10	377
11.	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange	7.4	387

9.4 Table de concordance du Rapport Financier Annuel

Le présent URD intègre les éléments du rapport financier annuel mentionné à l'article L 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'aux articles 222-3 et 222-9 du règlement général de l'AMF. La table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent document d'enregistrement les informations faisant partie du rapport financier annuel au 31 mars 2020.

N°	Informations	Paragraphes	Pages
1.	Comptes sociaux	6.1	332
2.	Comptes consolidés	5.3	257
3.	Rapport de gestion annuel et rapport sur le gouvernement d'entreprise	9.2, 9.3	415, 417
4.	Analyse de l'évolution du chiffre d'affaires	1.1.4.1	31
5.	Analyse des résultats	1.1.4.2, 1.1.4.3, 1.1.4.4, 1.1.4.5, 1.1.4.6	33, 35, 37, 38
6.	Analyse de la situation financière	1.1.4.7, 1.1.4.8, 1.1.4.9	38, 39
7.	Principaux risques et incertitudes	2.1	73
8.	Rachats par la société de ses propres actions	7.2	385

9.5 Table de concordance de la Déclaration de Performance Extra-Financière

Risques et opportunités pour ABEO	Paragraphes	Pages
PRODUITS ET SERVICES		
Innovation & conception	4.1.3	195
Qualité, Santé et sécurité des usagers	4.1.1	170
Matières et économie circulaire	4.1.4.2, 4.1.4.3, 4.1.4.4	206,207,209
ETHIQUE DES AFFAIRES		
Corruption	4.1.2.1	187
Achats responsables	4.1.2.2	188
Confidentialité des données	4.1.2.3	191
Lobby institutionnel responsable	4.1.2.1	187

www.abeo-bourse.com

T : +33 3 84 91 24 78

6 rue Benjamin Franklin
BP 10 - 70190 RIOZ

investor@beo.fr

